



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Mars 2021

Table des matières

Introduction : L'année COVID	5
A. Les priorités de la législature	6
A.1. Une culture participative	6
A.2. Des écoles différentes pour des élèves différents	6
A.3. L'engagement collectif pour un développement durable	7
A.4. La digitalisation comme nécessité et chance	8
A.5. La transmission des valeurs comme ancrage dans la démocratie	9
A.6. Le développement global de l'enfant par la culture	9
A.7. Le luxembourgeois comme pilier de notre société	9
A.8. L'apprentissage tout au long de la vie accessible à chacun	10
A.9. Des familles fortes	10
B. Les secteurs d'intervention	12
B.1. Bureau du ministre	12
B.2. Direction générale du secteur de l'enfance.....	30
B.3. Direction générale de l'enseignement fondamental.....	35
B.4. Direction générale de l'enseignement secondaire	41
B.5. Direction générale de la formation professionnelle	47
B.6. Direction générale de l'inclusion	52
B.7. Direction générale du secteur de la jeunesse.....	62
B.8. Direction générale de l'intégration.....	68
B.9. Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille	81
B.10. Direction générale de l'enseignement musical	92
B.11. Service national de la jeunesse.....	94
B.12. SCRIPT	107
B.13. Direction générale RH et affaires juridiques.....	128
B.14. Direction générale des finances.....	135
B.15. Direction générale des infrastructures	138
B.16. Organes liés au MENJE.....	142
C. Annexes	148
C.1. Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT	148
C.2. Publications du ministère	154
C.3. Statistiques de l'Éducation nationale	156
C.4. Coût et financement du système scolaire	170
C.5. Liste des abréviations	171

Introduction : L'année COVID

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont été au cœur des préoccupations des services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à partir du mois de mars 2020.

Du jour au lendemain, l'Éducation nationale a dû se réorganiser, s'adapter au confinement, s'assurer que chaque élève puisse suivre l'enseignement à distance, veiller à limiter l'impact négatif des mesures sanitaires sur les enfants et les jeunes, imaginer des solutions pour concilier l'indispensable scolarisation et la protection de la santé de tous.

Qu'il s'agisse d'organisation, de pédagogie, de psychologie ou de soutien, les collaborateurs du ministère comme les équipes du terrain ont dû et su faire preuve de flexibilité, de créativité et d'un dévouement immense pour affronter une crise sanitaire devenue multiforme par ses nombreuses implications. Avec l'aide aussi incommensurable des parents, des communes, des entreprises et de l'ensemble des acteurs concernés à un niveau ou un autre, tous les efforts furent engagés pour assurer la continuité éducative. Face à de nombreuses inconnues tout particulièrement les premiers mois de crise, il a fallu agir et réagir, parfois quotidiennement, selon le nombre d'infections dans la population générale et scolaire, le souci des apprentissages et du bien-être des enfants et des jeunes, le nécessaire et délicat équilibre entre la lutte contre le virus et le maintien du droit à l'éducation.

Après la suspension des cours et des activités en présentiel le 16 mars 2020, les classes terminales ont été les premières à retourner dans leur bâtiment scolaire le 4 mai, suivies des autres lycéens le 11 mai puis des élèves de l'enseignement fondamental le 25 mai, avec toutefois un système d'alternance hebdomadaire afin de réduire les effectifs présents dans les salles de classe et assurer la distanciation sociale. Du 29 juin à la fin de l'année scolaire le 15 juillet, le modèle d'alternance a pris fin. L'horaire aménagé (cours de 8h00 à 13h00) a toutefois été conservé, pour minimiser les difficultés organisationnelles. Dès le 20 avril, les Centres de compétences, les équipes psycho-socio-éducatives et les services de l'Office national de l'enfance avaient repris la prise en charge des enfants et jeunes les plus fragiles.

À la rentrée 2020-2021, un dispositif sanitaire par palier (*Stufepiang*) fut adopté. Il a permis d'adapter constamment les mesures aux situations locales, en fonction du nombre de contaminations. L'objectif demeura le même : garantir un maximum de présence physique à l'école et un maximum de sécurité. Le dispositif comprend des mesures sanitaires appliquées systématiquement et quatre scénarios, chacun suivi de mesures supplémentaires adaptées à la situation dans la classe ou dans l'école. Il s'organise autour d'une Cellule de coordination du ministère qui assure la collecte des données dans les établissements de l'éducation et d'un Comité de pilotage amené à décider des mesures complémentaires. Le Comité de pilotage comprend des experts du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Santé.

Les pages qui suivent sont organisées comme l'an passé en deux parties : la première met le projecteur sur les priorités de la politique éducative issues du programme gouvernemental 2018-2023, lesquelles n'ont pas été perdues de vue malgré la situation exceptionnelle ; la seconde retrace l'année 2020 à travers les activités des services du ministère. L'une comme l'autre sont profondément marquées par l'effet COVID tel que les lignes qui précèdent en donne un aperçu éclair.

Que chacun, qu'il exerce au ministère ou dans une structure scolaire ou éducative, qu'il soit enseignant, éducateur, psychologue, professionnel dans un Centre de compétences, parent, patron de stage, personnel technique des écoles, animateur, étudiant remplaçant, retraité venu à la rescousse, soit remercié pour son engagement ! Que chaque enfant et chaque jeune soient remerciés d'avoir contribué à protéger la santé de tous !

A. Les priorités de la législature

A.1. Une culture participative

Bildung am Dialog est un échange structuré, systématique et continu mené par le ministre Claude Meisch avec les différents acteurs du domaine de l'éducation : représentants des élèves, parents d'élèves, syndicats, associations, crèches, structures d'accueil, collège des directeurs de l'enseignement secondaire, de l'enseignement fondamental ou des Centres de compétences. Différents échanges ont eu lieu, notamment un workshop des présidents des comités d'écoles.

L'échange, qui a porté les années précédentes sur la mise en œuvre du programme gouvernemental, sur les réalités et les difficultés rencontrées par les acteurs de l'éducation formelle et non formelle, a été placé depuis mars 2020 sous le thème de la COVID-19. Ainsi, à un rythme régulier, une cinquantaine de réunions ont été organisées. Elles ont permis au ministre de recueillir des avis et des réflexions particulièrement précieux dans la lutte contre la propagation du coronavirus.

Lors d'un livechat le 16 décembre, le ministre a répondu à plus de 300 questions concernant l'école en période de COVID-19.

Voir également page 10 La constitution de la représentation nationale des parents.

A.2. Des écoles différentes pour des élèves différents

A.2.1. Les nouvelles formations en 2020

L'école publique continue de diversifier son offre scolaire, en créant de nouvelles formations tournées vers l'avenir, en adaptant l'offre linguistique et en innovant en matière pédagogique.

Un des projets phares de l'année scolaire 2020-2021 est *Einfach kodieren* qui introduit le coding dans les programmes de l'école fondamentale. *Einfach kodieren* s'inscrit dans l'initiative *Einfach digital – Zukunftskompetenze fir staark Kanner* lancée début 2020. Le *coding* a été introduit au cycle 4 dans le cours de mathématiques. Lors de cette première année d'introduction, le *coding* est obligatoire au cycle 4.1 et facultatif au cycle 4.2. À partir de 2021-2022, il fera également son apparition dans les cycles 1 à 3, de manière transversale, dans les différentes disciplines d'enseignement : langues, éveil aux sciences, etc.

Depuis 2020, la classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique est également offerte avec comme langue d'enseignement le français pour toutes les disciplines.

Une nouvelle variante de la section A langues vivantes de l'enseignement secondaire classique a été lancée à l'École privée Fieldgen. Elle propose des cours d'informatique appliquée en classe de 3^e et des cours de mathématiques en classe de 2^e et de 1^{re} dans le but de faciliter l'accès et la transition vers les études universitaires.

Deux nouvelles sections de l'enseignement secondaire général, *finance* et *marketing, media, communication* sont désormais proposées à l'École de commerce et de gestion - School of Business and Management. Les classes s'étendent sur les deux années du cycle supérieur.

Le Lycée privé Emile Metz propose depuis la rentrée 2020-2021 la formation d'agent spécialisé en *smart materials* menant à un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP).

Le Lycée de Garçons Esch offre désormais des classes préparant à la formation du baccalauréat international (*International Baccalaureate, IB*) en langue anglaise. Il est le premier établissement scolaire à offrir ce type de classes anglophones dans la région sud de pays, en complément des offres de l'Athénée, de l'International School Luxembourg et de l'école privée Over the Rainbow, toutes les trois à Luxembourg-Ville.

diplôme + est une nouvelle formation d'une année destinée aux jeunes à la recherche d'un premier emploi, à la recherche d'études supérieures ou qui n'ont pas encore fait leur choix. Elle s'adresse aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire classique et général et de la formation de technicien. Elle permet d'acquérir davantage de compétences transversales recherchées tant sur le marché de l'emploi que lors des études supérieures, d'approfondir les *soft skills* (techniques de présentation, gestion du temps, etc.) et de s'approprier du savoir-faire pratique favorisant l'autonomie et l'auto-efficacité.

Pour pallier le manque de postes d'apprentissage, le CNFPC peut assumer la formation patronale durant la première année de certains CCP. Les élèves concernés suivent la partie scolaire de l'enseignement dans un lycée et la partie en entreprise est remplacée par une formation dans les ateliers du CNFPC, encadrée par des professionnels du secteur choisi.

Un programme spécial, *FIT4VET*, axé sur les compétences sociales, digitales et générales, a été développé dans les CNFPC pour les élèves n'ayant pas trouvé de patron formateur au 31 décembre 2020 et n'ayant pu intégrer une autre mesure.

A.2.2. La Summer School 2020 : un soutien pour tous les élèves

Pour donner aux élèves la possibilité de remédier aux retards et aux difficultés d'apprentissage dus à la fermeture des écoles en mars 2020, le ministère a mis en place un dispositif de soutien scolaire, la *Summer School 2020*, axé sur deux volets :

- des cours de rattrapage offerts à la fin des vacances d'été du 31 août au 11 septembre 2020 : près de 6.000 élèves dont 5.000 de l'enseignement fondamental et 1.000 de l'enseignement secondaire, ont participé à ces cours ;
- une plateforme de révision, schouldoheem.lu/lu/summerschool, avec des dossiers thématiques afin de consolider des apprentissages ou rattraper des disciplines.

Le SCRIPT a produit du matériel didactique sous forme de 48 dossiers thématiques complétés par des corrigés à disposition de tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire.

Le site schouldoheem.lu est désormais durablement installé comme plateforme où, pendant toute l'année, élèves et parents trouvent du matériel didactique pour réaliser des travaux de révision.

A.2.3. Les infrastructures scolaires

Avec un programme ambitieux de construction et d'extension d'infrastructures scolaires pour les années à venir, le gouvernement veut créer les meilleures conditions possibles pour stimuler la motivation et les apprentissages des élèves. Le gouvernement entend ainsi poursuivre la diversification de l'offre scolaire, anticiper les besoins d'un pays en pleine croissance, créer une offre cohérente, au niveau national comme régional, mettre en œuvre des concepts pédagogiques innovants et inclusifs, équiper au plus haut niveau technologique ainsi que soutenir le bien-être et le développement durable. Voir page 138 pour les réalisations 2020.

A.3. L'engagement collectif pour un développement durable

Suite au ClimateXchange et aux demandes des jeunes, plusieurs projets ont été initiés :

- projet d'un réseau de jardins pédagogiques, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le ministère de l'Agriculture : soutien aux écoles intéressées.
- projet *Öko-Check* : sensibilisation des jeunes au développement durable. Différents lycées ont été identifiés pour la phase-pilote. Les élèves vont étudier la question de l'empreinte écologique de leur bâtiment et de la communauté scolaire. Ils seront accompagnés par des experts des administrations et services compétents en la matière (Administration des

Bâtiments publics, ministère de l'Énergie, ministère de l'Environnement, Superdréckskëscht, etc.). Des enseignants veilleront à l'encadrement pédagogique. Les élèves pourront faire de suggestions pour réduire l'impact écologique de la communauté scolaire.

- Restopolis : introduction d'un menu biologique quotidien à partir de la rentrée 2020-2021 et engagement à augmenter le pourcentage des produits biologiques de 5% à 20% et le pourcentage des produits régionaux de 30 à 50% à l'horizon 2025.
- coédition du livre *Clean Fuels* sur les carburants alternatifs et durables, la mobilité future et les technologies à faible impact environnemental (classes de 4^e).

En raison de la pandémie, la Foire de l'éducation au développement durable 2020 n'a pas pu être organisée.

A.4. La digitalisation comme nécessité et chance

A.4.1. La concrétisation de l'éducation aux et par les médias

Publié en 2019, le Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias ou *Medienkompass* constitue la base d'une éducation aux médias réussie dans les écoles. En 2020, l'idée d'une l'éducation aux et par les médias s'est concrétisée à travers notamment la présentation officielle du *Medienkompass* le 10 mars.

La publication *Digital Game based learning* explique les concepts et le contexte de l'apprentissage des jeux numériques afin de mener une discussion ouverte et constructive sur le thème des jeux numériques en classe. Elle comprend de nombreuses possibilités de mise en œuvre pratique et de nombreux exemples pour inspirer l'apprentissage par le jeu numérique.

A.4.2. Le coding et la pensée computationnelle

Parmi les 16 compétences énumérées dans le *Medienkompass*, se retrouve également le langage des ordinateurs, à savoir le codage. Depuis la rentrée 2020-2021, les enfants du cycle 4 apprennent le langage des ordinateurs pour pouvoir évoluer sereinement dans le monde digital. La nouvelle stratégie autour du codage fut présentée lors d'une visioconférence le 7 mai 2020.

Le corps enseignant est soutenu dans les régions par des instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN), 250 kits de démarrage avec du matériel informatique pour coder et une brochure pleine d'idées. Les univers du codage et de l'enseignement sont désormais reliés par la nouvelle plateforme www.kodeieren.lu.

Dans le cadre de l'EU Codeweek, environ 130 classes du cycle 4 ont participé à des ateliers de codage.

La nouvelle discipline Sciences numériques intégrera la grille horaire du cycle inférieur de l'enseignement secondaire à partir de la rentrée 2021. Elle vise un approfondissement des connaissances du langage des ordinateurs et une réflexion sur les interactions ordinateur - humain. Un groupe de travail supervisé par un comité de spécialistes du Luxembourg et de l'étranger a élaboré les bases du cours, dans la continuité avec les acquis de l'enseignement fondamental.

A.4.5. La digitalisation des matériels didactiques

Voir pages 107, 110 et 113.

A.4.6. Des instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN)

15 instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) ont été recrutés. Leur mission consiste à soutenir, conseiller et assister le personnel enseignant et éducatif mais aussi d'autres acteurs de la communauté scolaire dans le domaine de l'éducation aux et par les médias et dans l'implémentation

du coding et de la pensée informatique auprès des élèves. Les I-CN ont entamé les premières rencontres avec les écoles et leur ont proposé des formations spécifiques en fonction des attentes et des besoins. En parallèle, les I-CN se sont présentés aux directions régionales avec lesquelles ils collaborent de manière étroite. En tant que groupe, les I-CN développent et participent également à des projets d'envergure nationale comme l'établissement d'un répertoire d'applications avec plans de leçons détaillés. Ils ont proposé des actions ponctuelles comme un calendrier de l'avent offrant des activités de *coding unplugged* tous les jours de décembre 2020. À l'issue de chaque année scolaire, les I-CN procéderont à une évaluation annuelle de leur action.

A.5. La transmission des valeurs comme ancrage dans la démocratie

Les multiples acteurs et partenaires du ministère ont lancé en 2020 différentes initiatives ayant comme public-cible les enfants et les jeunes, voire le grand public.

L'initiative *Einfach digital* vise à renforcer les compétences du 21^e siècle (pensée critique, créativité, communication, collaboration et coding) dans les écoles et les structures d'éducation et d'accueil. Le cadre général est donné par le Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias ou Medienkompass qui aide les enseignants et les éducateurs à sensibiliser et former les enfants et les jeunes à l'usage des médias.

BEE SECURE a lancé un nouveau guide sur le thème du sexting et le guide pour parents « Les écrans en famille – Gérer, éduquer et accompagner ».

Le Zentrum fir politesch Bildung (ZpB) a continué à développer des publications et des offres pour les enfants, les jeunes et les pédagogues toujours afin de promouvoir la citoyenneté à travers une meilleure compréhension de la démocratie et des défis sociétaux actuels (<https://zpb.lu/aktivitaetsberichte/>).

A.6. Le développement global de l'enfant par la culture

A.6.1. Des projets innovants en éducation culturelle

Plusieurs conventions signées en 2020 institutionnalisent la coopération avec la scène musicale luxembourgeoise. C'est dans ce cadre que le concert scolaire exclusif de l'OPL *Der Nussknacker* a été transmis en livestream via la chaîne YouTube du ministère le 18 décembre à l'attention des élèves de l'enseignement fondamental. Voir page 93.

Le SCRIPT poursuit le développement de son offre culturelle. Voir pages 107-108.

A.6.2. L'enseignement musical

La collaboration entre écoles fondamentales et écoles de musique se généralise. Voir page 93.

A.7. Le luxembourgeois comme pilier de notre société

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses manifestations publiques telle la première Journée de la langue et culture luxembourgeoises ou les consultations publiques du Commissaire à la langue luxembourgeoise en vue d'un plan de développement du luxembourgeois ont dû être reportées.

Le Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch (ZLS) a continué à se développer. Du personnel supplémentaire a été engagé, dont un ingénieur du langage. Celui-ci travaillera sur l'utilisation de la langue luxembourgeoise dans les différents domaines technologiques et sur la reconnaissance vocale.

Le ZLS a publié *D'Lëtzebuenger Verben* (quelque 6.000 verbes), *Eis Sprooch richteg schreiwen* de Josy Braun en français et en anglais ; la 4^e édition de *D'Lëtzebuenger Orthographie*, distribué jusqu'à présent à 14.000 exemplaires.

Le ZLS a aussi lancé sa série promouvant l'ancien vocabulaire tombé en désuétude *Lëtzebuenger Wuertschatz*, avec son premier volume *Aläert, jauwen, Zockerboun, 123 Pärelen aus der Lëtzebuenger Sprooch*. Le ZLS avait demandé au public de faire des propositions. L'ouvrage a été un franc succès, avec 2.500 premiers exemplaires vendus en quelques semaines. Il a entretemps été réimprimé.

Pandémie oblige, le ZLS a aussi organisé son premier webinaire, il a porté sur le vocabulaire ancien. Vu l'intérêt du public, d'autres initiatives similaires suivront.

Voir aussi pages 143 à 145.

A.8. L'apprentissage tout au long de la vie accessible à chacun

A.8.1. L'Université populaire à Esch-Belval

Planifiée en 2020, une Université populaire ouvrira ses portes sur le site de Esch/Belval en printemps 2021. Elle sera coordonnée par le Service de la formation des adultes.

Elle abritera des acteurs clés du *lifelong learning* tels que l'Institut national des langues (INL) et le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC).

Outre ses quelque 30 salles, le centre de formation sera équipé d'une médiathèque et d'espaces de travail pour un apprentissage en autonomie.

L'université populaire servira également de point d'information et d'orientation pour l'apprenant adulte.

A.8.2 Le Skillsdësch

Le *Skillsdësch*, réunissant les partenaires sociaux (ministère de l'Éducation nationale, ministère du Travail, entreprises et syndicats), s'est concerté une première fois à l'automne 2020. Son objectif est d'analyser les besoins en compétences, identifier les domaines professionnels les plus porteurs, définir un plan d'action de formations et le mettre en œuvre. D'ici 2022 le *Skillsdësch* devra aboutir à l'élaboration d'un ensemble de parcours de formation conçus spécifiquement, les *Skillsbridges*.

A.9. Des familles fortes

A.9.1. La constitution de la représentation nationale des parents

La première représentation nationale des parents d'élèves a été mise en place au mois de février. Les 12 représentants nationaux défendent les intérêts des parents d'élèves des écoles fondamentales, secondaires et des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée dans les échanges avec le ministère de l'Éducation nationale et le gouvernement. La nouvelle représentation porte haut la voix des parents dans le débat autour de l'éducation et donne ainsi une nouvelle dimension au partenariat entre l'école et les parents. Elle peut émettre des avis sur les projets et propositions de loi ou les projets pédagogiques, formuler des propositions concernant la vie scolaire et les enseignements, ou, plus largement, se prononcer sur toutes les questions qui touchent aux intérêts des parents et des élèves.

A.9.2. Le soutien des familles dans le contexte de la pandémie

Dès le début de la pandémie, le ministère a mis en place une série de dispositions afin de soutenir les parents et les enfants. Deux plateformes, *Schouldoheem* et *Kannerdoheem*, ont été développées pour mettre à disposition des parents des informations, du matériel et des idées pour la période durant la fermeture des écoles et des structures d'accueil.

Tout au long de la crise sanitaire, une *helpline* était disponible pour informer sur les mesures applicables dans l'Éducation nationale et apporter des conseils pédagogiques. L'Office national de l'enfance et le CePAS ont mis en place un service téléphonique commun offrant aux élèves, aux parents et aux enseignants une écoute, un conseil et un accompagnement par téléphone ou sur rendez-vous.

B. Les secteurs d'intervention

B.1. Bureau du ministre

B.1.1. Service presse et communication (SCOM)

En 2020, les travaux du SCOM ont été profondément marqués par la gestion des conséquences de la pandémie de COVID-19 dans le secteur scolaire et éducatif. Le service a dû faire preuve d'une grande réactivité et disponibilité, et gérer en parallèle les multiples supports permettant d'informer rapidement sur les mesures mises en place.

B.1.1.1. Conférences et communiqués de presse

En 2020, le SCOM a organisé 23 conférences ou visites de presse (15 en 2019). 14 d'entre elles étaient en lien avec la crise sanitaire et ont porté sur la suspension des activités dans le secteur scolaire et éducatif en mars, la reprise progressive à partir du mois de mai, les mesures de soutien des élèves, les mesures sanitaires mises en œuvre, les rapports d'analyse sur les infections en milieu scolaire, etc.

Le SCOM a également diffusé 66 communiqués de presse (44 en 2019), consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, dont 35 en lien avec la crise sanitaire. Parmi ces derniers, huit communiqués, diffusés à partir d'octobre, informaient sur les chiffres des infections à la COVID-19 dans les écoles fondamentales et secondaires.

B.1.1.2. Site www.men.lu

2020 a été marquée par le suivi des actualités liées à la pandémie de la COVID-19. Une page spéciale a rapidement été mise en place pour rassembler les consignes pour les professionnels, les informations aux parents, les articles et vidéos d'actualité, etc. Des questions/réponses multilingues ont fortement mobilisé l'équipe Internet.

L'équipe, accompagnée par le Centre de technologie et d'information de l'État, a également préparé et mis en œuvre la migration du site vers une nouvelle plateforme technique. Le nouveau CMS (content management system) a notamment pour avantage d'organiser le site en différentes versions linguistiques, accessibles via un simple bouton en haut de chaque page.

La nouvelle plateforme permet d'utiliser des filtres de recherche applicables aux articles d'actualité (news, questions parlementaires, grands dossiers, avis) et aux publications. Toutes les publications présentes sur le site ont été réencodées et dotées de mots-clés pour en faciliter la consultation.

L'équipement des collaborateurs a été amélioré afin de permettre de télétravailler efficacement et de répondre aux urgences à tout moment.

Le site men.lu a servi de support aux campagnes *Einfach digital* en janvier, écrans en famille en mars et Diplom+ en septembre.

B.1.1.3. Page Facebook du ministère

En 2020, plus de 10.000 personnes ont suivi la page du ministère et plus de 9.000 l'ont aimée.

Les trois posts qui ont connu le plus d'engagements ont été :

- le 9.02.2020 : élèves dispensés du cours suite à l'alerte rouge de Meteolux (22.694 engagements),
- le 12.03.2020 : annonce de la fermeture des écoles, lycées, maisons relais, crèches (8.793 engagements),

- le 18.03.2020 : prolongation de la suspension des activités dans les écoles et structures d'accueil (4.337 engagements).

Les engagements incluent les *likes*, *comments*, *shares* et *clicks*.

B.1.1.4. Chaîne YouTube du ministère

En 2020, 35 vidéos ont été mises en ligne sur la [chaîne YouTube du ministère](#), dont :

- 16 messages du ministre à l'attention du personnel enseignant et administratif ainsi qu'à l'attention des parents et des élèves dans le contexte de la COVID-19,
- quatre vidéos explicatives pour enfants dans le contexte de la COVID-19,
- un livechat avec le ministre : questions-réponses sur la reprise dans les écoles,
- un concert en livestream à la Philharmonie,
- trois webinaires.

Les trois vidéos suivantes ont enregistré le plus de vues:

[Video Message vum Educatiounsminister Claude Meisch un d'Premièreeschülerinnen a -schüler](#) - 17.03.2020 : 17.204 vues

[Zweet Woch Schoul doheim: Video Message vum Educatiounsminister Claude Meisch](#) – 24.03.2020 : 10.882 vues

[Video Message vum Minister Claude Meisch un d'Elteren an d'Schüler zu der Reprise an de Lycéeën](#) - 07.05.2020 : 8.910 vues

B.1.1.5. Qualité de la traduction

Le site www.men.lu s'est enrichi d'une version luxembourgeoise pour la partie descriptive du système éducatif. Les versions allemande et anglaise, pour l'instant disponible en PDF, seront intégrées dans le nouveau site multilingue en 2021.

Le projet *edu Dico*, entamé en 2018, consiste à élaborer une base de données terminologique en cinq langues (français, allemand, luxembourgeois, anglais et portugais) composée de termes spécifiques à l'Éducation nationale. En 2020, une interface en ligne accessible par IAM aux collaborateurs du MENJE a vu le jour.

En mars, le SCOM a mis en place sur le site www.men.lu des *Frequently Asked Questions* sur les mesures sanitaires dans le domaine scolaire et éducatif. Au départ consultables en sept langues (français, luxembourgeois, allemand, anglais, portugais, chinois et arabe), les FAQ ont créé au sein du service un projet de traduction d'envergure, nécessitant une très grande réactivité, une méthodologie rigoureuse et une coordination étroite avec des traducteurs externes et internes (le Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch pour le luxembourgeois). Les FAQ sont actuellement disponibles en cinq langues : français, luxembourgeois, allemand, anglais, portugais.

B.1.1.6. EDI - Infomagazin fir Elteren

La distribution de la sixième édition du magazine EDI, prévue mi-mars 2020, a dû être repoussée au mois de juin en raison de la suspension des activités scolaires et éducatives.

Finalement il a été retenu que le magazine pour parents serait dorénavant envoyé deux fois par an en version imprimée, sous enveloppe, au domicile des parents des élèves scolarisés. La distribution aux crèches se poursuit par colis et les établissements transmettent le magazine aux parents des enfants qu'ils accueillent.

La préparation de la septième édition a débuté fin novembre.

B.1.1.7. Travaux graphiques

En plus des mises en page de publications, le Service presse et communication a réalisé une grande variété de travaux graphiques, dont :

- l’affiche et le dépliant de la campagne Diplôme+,
- la conception graphique du stand du ministère à la Foire de l’étudiant et des visuels pour gadgets,
- le visuel de la campagne *Einfach digital*,
- des banniers et vignettes pour le site Internet et la page Facebook du ministère,
- le logo *EduDico*.

De très nombreux flyers et visuels ont été créés souvent dans l’urgence pour informer les parents des mesures mises en place contre la COVID-19.

B.1.1.8. Foire de l’étudiant

En raison de la pandémie, la 34^e Foire de l’étudiant a eu lieu sous forme virtuelle, du 12 au 13 novembre 2020. C’est autour du thème *Däin Talent, deng Zukunft, däin Job !*, que le ministère et ses différents services ont participé à la foire, afin de faire découvrir aux visiteurs les perspectives de carrière dans l’Éducation nationale.

Via un chat, les intéressés ont pu poser leurs questions aux responsables des services de l’enseignement fondamental, de l’enseignement secondaire et des Centres de compétences.

Lors d’un webinaire, animé par le SCOM, quelque 300 personnes ont écouté et questionné cinq experts du ministère sur les domaines et profils recherchés dans l’Éducation nationale.

Le stand virtuel du MENJE a reçu plus de 600 visites et ses divers éléments (brochures, vidéos, etc.) ont enregistré plus de 170 clics.

B.1.1.9. Communication interne

L’IntraNEWS, la lettre d’information interne du ministère, a été diffusée à six reprises. Elle est envoyée à plus de 1.000 collaborateurs du ministère. Elle informe entre autres des changements de personnel, des instructions concernant l’ensemble des collaborateurs, des projets de loi et de règlement, etc. Régulièrement elle présente un service ou un collaborateur et son hobby (rubrique *E Kolleeg, een Hobby*).

B.1.1.10. Publications

Le Service presse et communication ainsi que d’autres services tels que le SCRIPT et le SNJ assurent la conception, réalisation, production et diffusion de nombreuses publications à l’attention de différents publics : parents, enseignants, jeunes. Voir liste en annexe pages 154-155.

B.1.1.11. Autres communications

En 2020, le Service presse et communication a :

- diffusé 38 newsletters hebdomadaires du site du ministère www.men.lu ;
- diffusé 19 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif ;
- diffusé huit éditions électroniques du Courrier de l’Éducation nationale.

B.1.2. Service des relations institutionnelles

Le Service des relations institutionnelles (SRINS) assure une mission de communication administrative et se charge des relations du ministère avec la Chambre des Députés, le Secrétariat général du Conseil de gouvernement ainsi que d'autres institutions étatiques.

En 2020, le SRINS a suivi 77 projets législatifs ou réglementaires, à savoir 16 projets de loi et 61 projets de règlement, pour lesquels il a assuré la transmission au Conseil d'État, aux chambres professionnelles et, pour les lois, à la Chambre des Députés. Parmi ces projets, 65 ont été publiés au Journal officiel (12 projets de loi et 53 projets de règlement) en 2020.

Par ailleurs, le SRINS a assuré la gestion et le suivi des 205 questions parlementaires adressées au ministère.

L'activité du SRINS en 2020 se résume comme suit :

Projets de loi et projets de règlement grand-ducal suivis	77
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de loi	14
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de règlement grand-ducal	57
Publications officielles de lois et de règlements grand-ducaux	65
Questions parlementaires suivies	205
Pétitions suivies	5

Tableau législation 2020

Enseignement fondamental	
Dérogation aux articles 38, 39 et 68 de la loi sur l'organisation EF	Loi du 20 juin 2020 portant dérogation aux articles 38, 39 et 68 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental JO n° 544 du 25 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a544/jo
Personnel EF	Loi du 20 juin 2020 portant dérogation à la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental JO n° 546 du 25 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a546/jo
Dérogation lois EF	Loi du 20 juin 2020 portant dérogation : 1° à l'article 26, paragraphe 2, point 3, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 2° à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental JO n° 547 du 25 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a547/jo
Modalités concours instituteur EF	Règlement grand-ducal du 1 ^{er} avril 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental JO n° 276 du 10 avril 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/04/01/a276/jo

Dérogation à l'indemnité de remplacement	<p>Règlement grand-ducal du 11 mai 2020 portant dérogation au règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant nouvelle fixation :</p> <p>1) de l'indemnité de remplacement due aux détenteurs de l'attestation habilitant à faire des remplacements engagés sur base des dispositions de l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;</p> <p>2) de l'indemnité due pour leçons supplémentaires assurées par les chargés de cours de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental respectivement par les détenteurs de l'attestation habilitant à faire des remplacements engagés sur base de l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental</p> <p>JO n° 382 du 11 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/11/a382/jo</p>
Personnel EF	<p>Règlement grand-ducal du 11 mai 2020 portant dérogation à la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental</p> <p>JO n° 383 du 11 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/11/a383/jo</p>
Concours 2020	<p>Règlement grand-ducal du 15 mai 2020 modifiant :</p> <p>1° le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation ;</p> <p>2° le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental ;</p> <p>3° le règlement grand-ducal modifié du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7e de l'enseignement secondaire</p> <p>JO n° 429 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/15/a429/jo</p>
Dérogation lois EF	<p>Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation :</p> <p>à l'article 26, paragraphe 2, point 3, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;</p> <p>à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental</p> <p>JO n° 416 du 20 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a416/jo</p>
Dérogation loi sur l'organisation EF	<p>Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation aux articles 38, 39 et 68 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental</p> <p>JO n° 418 du 20 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a418/jo</p>

Dérogation aux articles 1 et 2 du RGD du 14 mai 2009	Règlement grand-ducal du 28 mai 2020 portant dérogation aux articles 1 et 2 du règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission JO n° 458 du 29 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/28/a458/jo
Tâche des chargés de cours	Règlement grand-ducal du 5 juin 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental JO n° 481 du 10 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/06/05/a481/jo
Cours de rattrapage	Règlement grand-ducal du 19 août 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental JO n° 699 du 20 août 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/08/19/a699/jo
CN-EF	Règlement grand-ducal du 8 décembre 2020 fixant 1° les modalités de fonctionnement des commissions nationales de l'enseignement fondamental ; 2° les indemnités de leurs membres. JO n°1006 du 17 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/12/08/a1006/jo
Enseignement secondaire	
Candidats sursitaires	Loi du 2 septembre 2020 portant modification : 1° de la loi modifiée du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire ; 2° de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ; 3° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'Education nationale JO n° 739 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/09/02/a739/jo
Dérogation à la loi lycée-pilote	Règlement grand-ducal du 15 avril 2020 portant dérogation à la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote JO n° 287 du 15 avril 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/04/15/a287/jo
Fusion 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres	Règlement grand-ducal du 15 avril 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires JO n° 288 du 15 avril 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/04/15/a288/jo
Vacances et congés scolaires	Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires JO n° 421 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a421/jo

Sportlycée	Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 mai 2013 déterminant : 1. les critères sportifs à remplir pour être admissible au Sportlycée et 2. les modalités de fonctionnement du comité de coordination JO n° 424 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a424/jo
Organisation examens	Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires classiques ; 2° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n° 425 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a425/jo
Modifiant vacances scolaires	Règlement grand-ducal du 6 juillet 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires JO n° 575 du 6 juillet 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/07/06/a575/jo
Modalités épreuves examen	Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques JO n° 734 du 2 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a734/jo
Modalités des épreuves	Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n° 735 du 2 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a735/jo
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique JO n° 741 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a741/jo
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général JO n° 742 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a742/jo
Grilles horaires adaptées	Règlement grand-ducal du 24 septembre 2020 portant adaptation pour certains lycées des articles 1er et 2 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique JO n° 790 du 25 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/24/a790/jo

Changement dénomination LTMA	Règlement grand-ducal du 30 novembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 juillet 1979 transformant l'Institut d'enseignement agricole, l'École des Arts et Métiers, l'École Professionnelle de l'État à Esch-sur-Alzette, le Centre d'enseignement professionnel de Diekirch (École Hôtelière), le Collège d'enseignement moyen et professionnel de l'Est, le Collège d'enseignement moyen de Pétange, le Collège d'enseignement moyen et professionnel de Dudelange, l'École de Commerce et de Gestion en lycées techniques et leur octroyant des dénominations particulières JO n° 974 du 9 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/11/30/a974/jo
Lycée Junglinster	Règlement grand-ducal du 30 novembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 portant dénomination du Lycée à Junglinster JO n° 975 du 9 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/11/30/a975/jo
Division de l'année scolaire en deux semestres	Règlement grand-ducal du 14 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires JO n° 997 du 16 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/12/14/a997/jo
Modification annexes grilles d'examen	Règlement grand-ducal du 23 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques et modifiant le règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n°8 du 7 janvier 2021 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/12/23/a8/jo
Enseignement fondamental et enseignement secondaire (dispositions communes)	
Loi COVID ES et EF	Loi du 29 octobre 2020 portant : 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées JO n° 869 du 29 octobre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/10/29/a869/jo
Formation spéciale	Règlement grand-ducal du 14 août 2020 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive au statut de fonctionnaire ainsi que de l'examen de promotion des différentes catégories de traitement auprès des lycées, des directions de région de l'enseignement fondamental et des Centres de compétences JO n° 738 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/08/14/a738/jo

Vacances scolaires	<p>Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020</p> <p>1° fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 et</p> <p>2° modifiant le règlement grand-ducal du 16 mai 2019 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022</p> <p>JO n° 736 du 3 septembre 2020 :</p> <p>http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a736/jo</p>
Intégration	
Inscription cours INL	<p>Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation à l'article 6 paragraphe 1 du règlement grand-ducal du 27 juin 2018 fixant le montant des droits d'inscription aux cours organisés par l'Institut national des langues</p> <p>JO n° 423 du 22 mai 2020 :</p> <p>http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a423/jo</p>
Formation des adultes	<p>Règlement grand-ducal du 19 juin 2020 portant dérogation à l'article 7 du règlement grand-ducal du 23 avril 2013 ayant pour objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de fixer le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'intérêt général organisé par le Service de la formation des adultes et 2. de modifier le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2000 ayant pour objet : <ol style="list-style-type: none"> 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention, 2) de créer une Commission Consultative à l'Éducation des Adultes <p>JO n° 548 du 25 juin 2020 :</p> <p>http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/06/19/a548/jo</p>
Formation spéciale MO	<p>Règlement grand-ducal du 19 octobre 2020 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive des fonctionnaires stagiaires relevant des différentes catégories de traitement auprès du Service de coordination de la Maison de l'orientation</p> <p>JO n° 860 du 23 octobre 2020 :</p> <p>http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/10/19/a860/jo</p>
Enseignement musical	
Enseignement musical	<p>Règlement grand-ducal du 10 avril 2020</p> <p>1° déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement ;</p> <p>2° modifiant</p> <ol style="list-style-type: none"> a) le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant la mission et les conditions de nomination du Commissaire à l'enseignement musical ; b) le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant la mission et la composition de la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical <p>JO n° 333 du 27 avril 2020 :</p>

	http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/04/10/a333/jo
Dérogation RGD enseignement musical	Règlement grand-ducal du 28 mai 2020 portant dérogation aux articles 6, 7, 10, 11, 54, 57, 63 et 64 du règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement JO n° 457 du 29 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/28/a457/jo
Modification RGD du 28 mai 2020	Règlement grand-ducal du 6 juillet 2020 portant modification de l'article 7 du règlement grand-ducal du 28 mai 2020 portant dérogation aux articles 6, 7, 10, 11, 54, 57, 63 et 64 du règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement JO n° 574 du 6 juillet 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/07/06/a574/jo
Modification enseignement musical	Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement JO n° 743 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a743/jo
Enfance	
SEA	Loi du 20 juin 2020 portant dérogation aux dispositions : 1° des articles L. 151-1, alinéa 1 ^{er} , et L. 151-4, du Code du travail ; 2° de l'article 16 de la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ; 3° des articles 6 et 17 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ; 4° des articles 22, 25, 26 et 28bis de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse JO n° 545 du 25 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a545/jo
Dérogation RGD mini-crèches	Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation à l'article 3 du règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de mini-crèches JO n° 426 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a426/jo
Dérogation RGD SEA	Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation aux articles 7(2), 10(1), 13 (2) et 14 alinéa 1 ^{er} du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfant JO n° 427 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a427/jo

Jeunesse	
Dérogation loi sur la jeunesse	Règlement grand-ducal du 15 mai 2020 portant dérogation aux dispositions : 1° des articles L.151-1 alinéa 1 ^{er} et L.151-4 du Code de travail ; 2° de la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans la fonction publique ; 3° de l'article 5 de la loi modifiée du 1 ^{er} septembre 1988 relative à la responsabilité civile de l'État et des collectivités publiques ; 4° des articles 6 et 17 de la loi modifiée du 10 juin 1999 sur les établissements classés ; 5° des articles 22, 25, 26 et 28 bis de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse JO n° 402 du 15 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/15/a402/jo
Formation professionnelle	
Dérogation article 33 loi SFP	Loi du 20 juin 2020 portant dérogation à l'article 33 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle JO n° 505 du 21 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a505/jo
Dérogation conclusions contrat d'apprentissage	Loi du 20 juin 2020 relatif aux mesures temporaires dans le domaine de la formation professionnelle et portant dérogation à l'article L. 111-3, paragraphe 4, du Code du travail JO n° 506 du 21 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a506/jo
Modification formation professionnelle	Loi du 14 août 2020 portant modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle JO n° 707 du 24 août 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/08/14/a707/jo
Prime unique	Loi du 15 décembre 2020 portant introduction d'une prime unique pour la promotion de l'apprentissage dans le domaine de la formation professionnelle JO n° 999 du 16 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/12/15/a999/jo
Modification évaluation et promotion	Règlement grand-ducal du 9 janvier 2020 portant modification du règlement grand-ducal du 15 août 2019 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle, et abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle JO n° 19 du 16 janvier 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/01/09/a19/jo
Formation spéciale	Règlement grand-ducal du 31 janvier 2020 1. fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive au statut de fonctionnaire ainsi que de l'examen de promotion des différentes catégories de traitement auprès du Service de la formation professionnelle et

	<p>2. abrogeant le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive des différentes catégories de traitement auprès du Service de la formation professionnelle</p> <p>JO n° 60 du 11 février 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/01/31/a60/jo</p>
Dérogation article 33 de la loi FP	<p>Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant dérogation à l'article 33 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle</p> <p>JO n° 417 du 20 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a417/jo</p>
Suspension délais	<p>Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 portant suspension des délais prévus dans la procédure de résiliation du contrat d'apprentissage</p> <p>JO n° 419 du 20 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a419/jo</p>
Dérogations RGD évaluation et promotion 2016	<p>Règlement grand-ducal du 5 juin 2020 portant dérogation à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle</p> <p>JO n° 478 du 5 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/06/05/a478/jo</p>
Dérogation RGD stages	<p>Règlement grand-ducal du 5 juin 2020 portant dérogation aux articles 4, 8 et 9 du règlement grand-ducal du 9 septembre 2019</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. déterminant l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ; 2. fixant la composition et les missions de l'office des stages ; 3. abrogeant le règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010 portant sur 1. l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ; 2. la composition et les missions de l'office des stages <p>JO n° 479 du 5 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/06/05/a479/jo</p>
Dérogation RGD apprentissage pour adultes	<p>Règlement grand-ducal du 20 juin 2020 portant dérogation à l'article 6 du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant organisation de l'apprentissage pour adultes</p> <p>JO n° 507 du 21 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/06/20/a507/jo</p>
Brevet de maîtrise	<p>Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 portant modification du règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat</p> <p>JO n° 737 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a737/jo</p>
Grilles horaires	<p>Règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2020/2021 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les</p>

	dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale JO n° 740 du 3 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/02/a740/jo
Liste des métiers	Règlement grand-ducal du 4 septembre 2020 <ol style="list-style-type: none"> 1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ; 2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social JO n°7 59 du 7 septembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/09/04/a759/jo
Référentiels d'évaluation	Règlement grand-ducal du 30 novembre 2020 fixant les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2020/2021 dans le cadre de la formation professionnelle JO n° 977 du 10 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/11/30/a977/jo
Annexe B – liste des indemnités	Règlement grand-ducal du 14 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 4 septembre 2020 <ol style="list-style-type: none"> 1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle 2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social JO n° 989 du 15 décembre 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/12/14/a989/jo
Aide à l'enfance et à la famille	
Ombudsman	Loi du 1 ^{er} avril 2020 instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher et portant modification : <ol style="list-style-type: none"> 1° de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ; 2° de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille JO n° 282 du 14 avril 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/04/01/a282/jo
Modification RGD financement mesures AEF	Règlement grand-ducal du 11 mars 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille JO n° 167 du 19 mars 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/03/11/a167/jo
Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)	
Dérogation IFEN	Loi du 20 juin 2020 portant dérogation : <ol style="list-style-type: none"> 1° aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire JO n° 543 du 25 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2020/06/20/a543/jo

Dérogation loi IFEN	<p>Règlement grand-ducal du 25 mai 2020 portant dérogation : aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire</p> <p>JO n° 443 du 25 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/25/a443/jo</p>
Dérogation RGD IFEN	<p>Règlement grand-ducal du 12 juin 2020 portant dérogation : 1° à l'article 6 du règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental ; 2° à l'article 6 du règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental ; 3° à l'article 18 du règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 fixant les détails de la tâche des éducateurs et des éducateurs gradués de l'enseignement fondamental ; 4° aux articles 10, 11 et 15 du règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2014 déterminant les modalités de formations et des épreuves permettant à des agents intervenant dans l'enseignement fondamental d'obtenir l'autorisation d'enseigner en tant qu'instituteur dans les quatre cycles</p> <p>JO n° 494 du 17 juin 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/06/12/a494/jo</p>
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques (SCRIPT)	
Avance librairies	<p>Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 relatif au paiement d'avances aux libraires dans le cadre de la gratuité des manuels scolaires</p> <p>JO n° 422 du 22 mai 2020 : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/05/20/a422/jo</p>

B.1.3. Service des relations internationales

B.1.3.1 Union européenne (UE)

Sous présidence croate, les ministres de l'Éducation ont adopté le 20 février 2020 une résolution sur l'éducation et la formation dans le cadre du Semestre européen. Les défis et objectifs en matière d'éducation et de formation ont pris une place croissante dans le Semestre européen, évolution dont témoigne un nombre accru de recommandations par pays dans ce domaine.

Le 12 mars, la présidence croate a organisé une vidéoconférence informelle entre les ministres de l'Éducation sur les conséquences de l'épidémie de COVID-19 dans l'éducation et la formation.

La présidence croate a dès lors développé un questionnaire pour les États membres afin d'assurer un suivi régulier des mesures mises en place dans les systèmes éducatifs. Les compilations des réponses ont permis un échange d'informations et de bonnes pratiques, extrêmement précieux dans la gestion d'une crise inédite.

Le 18 mai, lors d'une autre vidéoconférence, la levée progressive des mesures anti-COVID-19 a été discutée. Il a été question également de l'organisation des examens de fin d'études et de l'admission des élèves dans l'enseignement supérieur et des mesures relatives à la COVID-19 sur la mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage, y compris le programme Erasmus+, ainsi que des mesures qui pourraient être prises en vue de faciliter la poursuite des échanges en cours et prévus.

Des Conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain ont été prises par procédure écrite, de même que le projet de conclusions du Conseil intitulées Faire face à la crise liée à la COVID-19 dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le 23 juin, les ministres ont procédé à un nouvel échange de vues sur les enseignements tirés de la crise qui serviront de base, à l'avenir, à la prise de décisions en connaissance de cause.

Les ministres responsables de l'enseignement et de la formation professionnels des États membres de l'UE, des pays candidats à l'adhésion à l'UE, des pays de l'EEE et de l'AELE, ainsi que des représentants des partenaires sociaux européens, de la Commission européenne et du Parlement européen, se sont réunis à Osnabrück les 16 et 17 septembre sous présidence allemande. L'objectif de la réunion a été de convenir de mesures concrètes pour une coopération plus étroite dans ce domaine et d'adopter un communiqué commun (Déclaration d'Osnabrück).

Lors d'une vidéoconférence le 30 novembre, les ministres de l'Éducation ont exprimé leur solidarité avec les victimes des attentats terroristes perpétrés récemment en Europe et ont voulu marquer par cela leur attachement à la liberté d'expression et aux valeurs européennes. Les ministres ont ensuite tenu un débat sur les objectifs et les priorités de la coopération entre les États membres dans le domaine de l'éducation et de la formation, afin de réaliser un Espace Européen de l'Éducation d'ici 2025.

Le 24 novembre, la Proposition de recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience a été adoptée, de même que le Projet de conclusions du Conseil sur l'enseignement numérique dans les sociétés européennes de la connaissance.

Les négociateurs de la présidence allemande de l'UE et du Parlement européen sont parvenus le 11 décembre à un accord politique sur le futur programme Erasmus+ 2021-2027. Le nouveau programme Erasmus+ sera doté d'un budget sensiblement accru, d'environ 26 milliards d'euros. Il aura de nouvelles priorités horizontales sur l'inclusion, le numérique et la durabilité et inclura la nouvelle ligne de financement des universités européennes.

En groupe Jeunesse, les négociations principales ont concerné le nouveau règlement du Corps Européen de Solidarité. Un accord a été trouvé en fin d'année et la suite du programme pourra démarrer comme prévu en 2021. Par ailleurs, le chapitre Jeunesse du nouveau règlement du Erasmus+ fut discuté.

Trois résolutions ont été adoptées : elles visent à favoriser la sensibilisation démocratique et encourager l'engagement démocratique chez les jeunes, à mettre en place un programme de travail européen sur l'animation socio-éducative et à améliorer les perspectives des jeunes dans les zones rurales et isolées.

B.1.3.2 Écoles européennes

En 2020, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni deux fois en réunion ordinaire, du 15 au 17 avril sous présidence espagnole, et du 1^{er} au 3 décembre sous présidence française. Deux réunions extraordinaires en visioconférence ont eu lieu sous présidence française le 31 août et le 20 octobre pour analyser les répercussions de la pandémie sur le fonctionnement des écoles et pour définir les mesures à prendre.

Comme dans les écoles nationales, les cours en présentiel ont été remplacés par l'enseignement à distance, et/ou par un enseignement alternatif en groupes A/B. Pour ce faire, des investissements en équipements pour la retransmission en direct (*live streaming*), l'apprentissage numérique et à distance ont été effectués.

Il a été décidé entre autres de permettre à tous les élèves du cycle primaire de passer dans la classe supérieure, sauf lorsque les représentants légaux d'un élève et l'école s'accordent sur un redoublement. Au secondaire, le règlement général a été adapté pour permettre par exemple de suspendre les épreuves harmonisées du 2^e semestre en 5^e année et de reprendre la note B du 1^{er} semestre pour obtenir la note B finale.

Pour la session 2020 du Baccalauréat européen, le Conseil supérieur a décidé l'annulation de l'examen proprement dit. Les notes des épreuves écrites et orales de l'année scolaire et les résultats du pré-bac ont été pris en considération et validés. Les résultats ont été homogénéisés chaque fois que la distribution des notes finales a divergé de manière statistiquement significative par rapport aux années précédentes. Le Conseil supérieur a convenu de permettre aux candidats de demander à présenter à l'automne 2020 la totalité des épreuves écrites et orales annulées.

Il a été retenu que les audits des Écoles européennes agréées pourront être réalisés entièrement ou au moins partiellement à distance.

Le Luxembourg a soutenu les Écoles européennes dans leur lutte contre la COVID-19, en leur mettant à disposition le même matériel sanitaire que pour les écoles et lycées nationaux (masques, gels, gants, etc.).

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2020 de 28.089 élèves, ce qui représente un taux de croissance moyen de 1,40 % par rapport à 2019.

70,46 % de la population scolaire globale se trouvent dans les écoles de Bruxelles (49,33 %) et de Luxembourg (21,13 %).

À la rentrée 2020-2021, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I, au total 3.301 élèves (- 1,50 %), étaient de 341 élèves pour le maternel, 1.224 élèves pour le primaire, et 1.736 élèves pour le secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II, au total 2.635 élèves (+1,4 %), étaient de 219 élèves pour le maternel, 951 élèves pour le primaire, et 1.465 élèves pour le secondaire. L'on constate pour la troisième année de suite, une diminution nette des effectifs. À Luxembourg I (Kirchberg), les effectifs au cycle maternel ont baissé de 117 (-25,50 %), au cycle primaire de 143 (-10,50 %), alors qu'au cycle secondaire les effectifs ont encore augmenté de 211 (+13,80 %). À Luxembourg II (Mamer-Bertrange), les effectifs au cycle maternel ont baissé de 82 (-27,20 %), au cycle primaire de 94 (-9 %), alors qu'au cycle secondaire les effectifs ont augmenté de 212 (+16,90 %)¹. Force est de constater des baisses considérables dans les cycles maternel et primaire

¹ Données sur la rentrée scolaire 2020-2021 des Écoles européennes, doc. 2020

dans les deux Écoles européennes. Ces baisses sont compensées en partie par une croissance au secondaire non négligeable. Cette évolution des chiffres confirme ce qui a été constaté depuis l'ouverture de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette en septembre 2016, et des Écoles internationales de Mondorf-les-Bains, de Junglinster et de Clervaux en septembre 2018. Les écoles internationales et écoles européennes agréées offrent désormais les programmes des écoles européennes dans les sections anglophone, francophone et germanophone. Cette offre connaît un énorme succès depuis sa création, et les démarches législatives nationales et européennes sont entamées pour agrandir ce réseau de deux nouvelles écoles.

B.1.3.3 Conseil de l'Europe

Le ministère est régulièrement représenté aux réunions du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) du Conseil de l'Europe. Le CDPPE supervise les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des ministres en la matière.

La première réunion annuelle du CDPPE, tenue en ligne le 24 avril, a porté sur la crise COVID-19 et son impact sur le secteur de l'éducation. Une nouvelle session plénière extraordinaire s'est tenue en ligne les 11 et 12 juin sur la manière dont les programmes et les outils du Conseil de l'Europe peuvent être utilisés dans les États membres pour répondre aux défis éducatifs créés par la situation sanitaire.

Le *Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie*, projet phare du Service de l'éducation du Conseil de l'Europe, est entré dans sa phase de mise en œuvre.

La 14^e session plénière du CDPPE eut lieu en ligne du 30 septembre au 2 octobre.

Les ministres de l'Éducation des États parties à la Convention culturelle européenne, réunis en ligne à l'occasion de la conférence informelle organisée par la présidence grecque du Comité des ministres le 29 octobre 2020, ont approuvé la déclaration politique *La réponse de l'éducation à la crise de la COVID-19 : le droit à une éducation de qualité en période de pandémie et les défis y afférents*. Les ministres eurent ensuite un débat sur l'utilisation de l'éducation comme un outil pour promouvoir la sensibilisation au patrimoine culturel menacé par le changement climatique dans une culture démocratique.

Le 12 novembre, un accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a été établi et son budget adopté le 8 décembre. Le Luxembourg a nommé un représentant au Comité de direction de l'Observatoire.

B.1.3.4 OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

Le ministère a participé aux deux réunions annuelles du Comité des politiques éducatives auprès de l'OCDE. Les travaux de Comité portent sur l'orientation et le choix des projets poursuivis par la Division des politiques d'éducation et de formation de l'OCDE. Le ministère participe également aux travaux du réseau d'échange sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance.

Le ministère, représenté par la directrice du Service de la formation professionnelle, a participé le 9 octobre au *Sommet sur les compétences 2020 : stratégies de compétences pour un monde en convalescence* organisé par le Gouvernement de Slovénie et l'OCDE.

B.1.3.5 Grande Région

Le ministère a participé aux réunions en ligne du groupe de travail Éducation et Formation qui ont permis un échange de pratiques essentiellement sur l'impact de la pandémie dans le secteur éducatif.

Le programme Sesam GR soutient de nombreux concepts, projets, mesures et actions à destination des pédagogues et des jeunes dans les trois axes suivants : le multilinguisme de la Grande Région et

le plurilinguisme des jeunes, l'éducation à la démocratie et l'interculturalité, et l'éducation à l'orientation professionnelle.

Le ministère s'investit particulièrement dans l'axe portant sur le multilinguisme et le renforcement des parcours plurilingues des enfants et des jeunes dans la Grande Région. Un groupe interrégional d'experts a élaboré une conception cohérente d'éducation aux langues dans la Grande Région. Afin de promouvoir cette conception, des multiplicateurs des différents versants de la Grande Région seront formés.

Le 10 décembre, le manuel *Les stages en entreprises dans la Grande Région*, élaboré par un groupe de travail du projet SESAM'GR fut présenté. Dans le cadre de SESAM'GR, des outils sont développés afin de sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge à la vie professionnelle dans la Grande Région.

Le projet EDUCO rassemble des partenaires du monde éducatif français et luxembourgeois souhaitant initier des réflexions autour d'une coopération éducative franco-luxembourgeoise.

Plusieurs réunions sous forme d'ateliers ont eu lieu en 2020 pour avancer sur les différentes pistes d'opérationnalisation proposées par l'étude de faisabilité.

B.1.4. Service projets et stratégie

Le Service projets et stratégies (SPS) accompagne la mise en œuvre du programme gouvernemental en assurant le suivi des projets y afférents et contribue au développement des stratégies relatives à l'évolution des différents champs de compétences du ministère.

2020 fut marquée par la pandémie de COVID-19 et le SPS a pris part à la gestion de la crise sanitaire dans l'Éducation nationale. Il a notamment mis en place un moyen de communication direct avec les parents et les enseignants : un envoi régulier de newsletters par courriel. Le défi étant de communiquer rapidement sur les mesures souvent décidées dans l'urgence, cet outil de communication directe avec la communauté scolaire s'est avéré un moyen supplémentaire efficace. Depuis le début de la crise sanitaire, une cinquantaine de newsletters ont été envoyées aux enseignants, parents et élèves.

Le SPS a également été impliqué dans le processus *Bildung am Dialog* qui consiste en un échange régulier et constructif entre le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et tous les acteurs de l'éducation formelle et non formelle.

Il a en outre coordonné les multiples demandes et doléances (renseignements, demandes de rendez-vous, messages vidéo, etc.) auxquelles le ministère fait face au quotidien et de manière accrue dans le cadre de la pandémie.

B.2. Direction générale du secteur de l'enfance

B.2.1. Évolution quantitative

En 2020, 25 nouveaux agréments pour SEA ont été accordés et 116 visites dans les SEA ont été organisées par les agents du ministère.

Le nombre de places dans les SEA n'a cessé de croître. Le nombre de places auprès de l'assistance parentale a encore diminué de 211, ce qui correspond à une baisse de 8,27 % par rapport à 2019.

L'offre totale de places dans le secteur de l'éducation non formelle de l'enfance (SEA et assistance parentale) est passée de 24.648 en 2009 à 59.891 places en 2020. Une légère augmentation de 2,73 % est constatée par rapport à 2019.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

B.2.1.1. Évolution des places

Situation au 31.12.2020	2009	2016	2017	2018	2019	2020	Différence 2019/2020	Progression 2019/2020
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	20.308	38.287	40.489	42.417	41.241	42.453	1.212	2,94 %
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	2.734	11.576	12.874	14.046	14.505	15.098	593	4,09 %
Assistance parentale	1.606	3.247	3.000	2.797	2.551	2.340	-211	-8,27 %
TOTAL	24.648	53.110	56.363	59.260	58.297	59.891	1.594	2,73 %

Situation au 31.12.2020	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	4.882 places	37.571 places	42.453 places
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	12.026 places	3.072 places	15.098 places

B.2.1.2. Évolution des agréments

Situation au 31.12.2020	2009	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	350	417	409	410	407	334	340
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	113	354	384	416	441	455	469
Assistance parentale	368	696	699	633	582	532	486
TOTAL	831	1.467	1.492	1.459	1.430	1.321	1.295

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé. Le nombre d'agréments a augmenté au niveau des SEA, conventionnés et commerciaux. Dans le secteur de l'assistance parentale, le nombre d'agréments diminue depuis 2017, avec l'introduction des nouvelles dispositions légales relatives au chèque-service accueil, dont la procédure assurance qualité dans le secteur de l'éducation non formelle.

Alors que le nombre d'annulations d'agrément est resté plus ou moins constant ces dernières années (2015 : 60 annulations ; 2020 : 61 annulations), le nombre de nouveaux agréments est en diminution (2015 : 65 nouveaux agréments ; 2020 : 13 nouveaux agréments).

B.2.1.3. Évolution de l'assistance parentale

En 2020, 30 personnes ont déposé un dossier de candidature auprès de l'agence *Dageselteren*, conventionnée par le ministère. La procédure d'obtention de l'agrément a été entamée par huit nouveaux candidats. 13 nouveaux agréments ont été délivrés.

61 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental qui a décidé de ne plus exercer, soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi.

Les agents du ministère ont organisé 54 visites d'agrément dans le cadre de l'activité d'assistance parentale.

En décembre, l'accueil de 2.511 enfants a été facturé par les assistants parentaux. Parmi ces enfants, on dénombre 657 enfants âgés de zéro à trois ans.

La formation aux fonctions d'assistance parentale prévoit un minimum de 125 heures de formation et 40 heures de stage dans un SEA. En 2020, l'agence *Dageselteren* a proposé 108 formations continues pour assistants parentaux.

B.2.1.4. Développement d'un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches

Le règlement grand-ducal du 19 octobre 2018, entré en vigueur le 7 janvier 2019, a introduit un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches.

Deux demandes d'agrément ont été introduites en 2019 et les agréments ont été accordés en 2020 (limitées à cinq ans).

30 demandes d'information relatives aux conditions d'ouverture ont été traitées en 2020.

B.2.1.5. Cellule réclamation

L'équipe de la cellule réclamation du Service de l'éducation et de l'accueil du ministère regroupe des experts du domaine psycho-social, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois. Ses missions consistent à :

- répondre aux réclamations à l'encontre des SEA et des assistants parentaux ;
- favoriser l'échange professionnel ;
- organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées ;
- développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés ;
- développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2020, 125 réclamations ont été réceptionnées dont 93 concernaient des SEA et 32 l'assistance parentale. Ces réclamations ont été suivies de demandes de prises de position, convocations, contrôles administratifs, visites d'inspection, avertissements, mises en demeure, suspensions d'agrément, suspensions ou refacturation du chèque-service accueil, réductions de la capacité d'accueil, retraits de reconnaissance en tant que prestataire du chèque-service accueil ou de retraits d'agrément.

Le travail quotidien de la cellule réclamation a été fortement impacté par la crise sanitaire. Les membres de l'équipe avaient surtout un rôle d'écoute, d'information et devaient trouver les mots justes pour rassurer les appelants. Par ailleurs, suite aux restrictions sanitaires, les visites d'inspection ont été restreintes au strict nécessaire.

B.2.1.6. Commission qualifications

La commission prévue à l'article 8bis du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 a entre autres comme mission de proposer au ministre une liste des diplômes ou titres d'enseignement qui relèvent des domaines psycho-social, pédagogique ou socio-éducatif.

Elle se compose de représentants des ministres ayant l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et l'enfance dans leurs attributions respectives. Vu la complexité des dossiers, un bureau exécutif a été créé en vue d'assurer la gestion et la préparation des dossiers soumis à la commission.

	2019	2020
Nombre de demande de classification	456	623
Nombre de réunions	8	8

B.2.1.7. Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires du chèque-service accueil (CSA)

Nombre d'enfants	2016	2017	2018	2019	2020
Enfants résidents	45.112	46.851	49.157	51.077	49.035
Enfants frontaliers	709	1.240	1.839	2.347	2.559
Total	45.821	48.091	50.996	53.424	51.594

Depuis septembre 2016, les enfants dont au moins un parent est travailleur frontalier peuvent bénéficier du CSA s'ils sont accueillis dans une structure agréée prestataire CSA.

	2009	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'enfants résidents bénéficiant du CSA	25.972	43.120	45.112	46.851	49.157	51.077	49.035
% de la population résidente totale	33,90	53,30	54,70	56,20	58,20	59,63	56,38

La population totale des enfants âgés de zéro à 12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 86.980 (Source : Statec au 01.01.2020). 49.035 enfants résidant au Luxembourg ont bénéficié du CSA en décembre 2020, soit 56,38 % de la population résidente totale.

Le nombre d'enfants bénéficiaires du CSA a augmenté de manière constante depuis sa mise en place, à l'exception de 2020 où ce nombre a diminué de 1.830, soit une baisse de 3,4 %. La pandémie de COVID-19 explique sans doute cette diminution.

À l'heure actuelle, tous les SEA conventionnés par l'État (340 agréments) sont prestataires du CSA.

La quasi-totalité des SEA à vocation commerciale sont prestataires du CSA, à l'exception de quatre services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Parmi les 486 assistants parentaux agréés en 2020, 466 sont prestataires du CSA. En 2020, 51 demandes de reconnaissance comme prestataire du CSA ont été introduites auprès du ministère.

B.2.1.8. Évolution du budget du Service de l'éducation et de l'accueil

Budget	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431	264.399.814	300.320.606

Budget	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total en €	302.830.301	330.591.823	371.707.718	424.982.768	461.627.811	534.272.132

La croissance du budget entre 2009 et 2020 a été de 515 %.

En 2020, il s'est réparti comme suit :

	Services d'éducation et d'accueil conventionnés	Services d'éducation et d'accueil commerciaux	Assistance parentale	Divers
% du budget total 2020	54,70	40,60	3,10	1,60

B.2.2. Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Afin d'améliorer le dispositif de la démarche qualité, des réflexions ont été poursuivies en étroite collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ). Les premiers concepts d'action généraux et projets d'établissement ont expiré en 2020. Comme l'année précédente, les agents régionaux du SNJ ont rédigé les rapports annuels. En concertation avec le SNJ, ces rapports sont analysés et une procédure est déclenchée en cas de non-conformité par rapport aux obligations légales.

2020 a essentiellement été marquée par la pandémie COVID-19. Ce contexte hors du commun a sollicité des mesures et des ressources importantes afin de permettre au secteur de l'éducation non formelle de s'adapter aux défis quotidiens engendrés par ce climat d'incertitude.

B.2.2.1. Mesures dans le cadre de la crise sanitaire

Des communiqués ont été envoyés régulièrement à tous les acteurs du secteur de l'éducation non formelle pour enfants afin de les informer des dernières décisions du Gouvernement concernant les dispositifs et mesures sanitaires de prévention à mettre en place. En tout ont été envoyés 64 communications aux SEA accueillant des jeunes enfants, SEA pour enfants scolarisés, mini-crèches, assistants parentaux, parents et communes à partir du 12.03.20 jusqu'à la fin de l'année.

Lors des périodes de confinement (suspension des activités), des structures de dépannage ont été organisées et mises en place afin d'accueillir les enfants du personnel du secteur d'aide et de soins.

Le congé pour raisons familiales a été organisé et mis en place à plusieurs reprises en étroite collaboration avec les ministères du Travail et de la Sécurité sociale, le Centre des technologies de l'information de l'État et de la Caisse nationale de santé. Après le déconfinement, entre le 25 mai et le 15 juillet 2020, le Service d'éducation et d'accueil du ministère a émis 1.824 attestations permettant aux parents des enfants de zéro à 12 ans de solliciter un congé pour raisons familiales auprès de la CNS en raison de la fermeture de l'établissement scolaire ou du manque de place dans un service d'éducation ou d'accueil.

Le Service d'éducation et d'accueil a étroitement collaboré à l'organisation du traçage dans les structures d'éducation et d'accueil à partir de juillet 2020.

Des procédures ont été mises en place et régulièrement mises à jour en vue de soutenir les structures d'accueil, les mini-crèches et les assistantes parentales en cas de présence d'un cas confirmé de COVID-19.

La loi jeunesse a régulièrement été modifiée afin d'assurer le financement des structures d'éducation et d'accueil lors des différentes périodes de suspension des activités.

B.2.2.2. Nouveaux projets

Des travaux ont été lancés en vue de la digitalisation des procédures du Service d'éducation et d'accueil du ministère. Vu la complexité des procédures, il a été fait appel à un service de consultance externe. La crise sanitaire a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un système de gestion digitalisée en vue d'optimiser les ressources et d'assurer ainsi une meilleure efficacité.

B.3. Direction générale de l'enseignement fondamental

B.3.1. Service de l'enseignement fondamental

B.3.1.1. Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

Au début de l'année 2020 ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves régionaux et nationaux. Suite à ces élections, dont la dernière étape a eu lieu le 8 février 2020, deux représentants parmi les personnes élues ont été désignés membres de la commission scolaire nationale. Toutefois, la propagation de la crise sanitaire liée à la maladie COVID-19 et la gestion de cette crise n'ont pas permis la convocation de la commission pendant plusieurs mois. En 2020, la CSN ne s'est donc réunie qu'une seule fois, en groupe élargi, pour discuter des missions et fonctions de la CSN ainsi que des manuels de français à l'école fondamentale.

B.3.1.2. Gestion de la crise sanitaire liée à la maladie COVID-19

Un bon nombre des activités de 2020 étaient centrées sur la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, suite à l'aggravation rapide de la situation en février et mars 2020, la décision a été prise de fermer les écoles publiques à partir du 16 mars 2020. Des recommandations ont été fournies aux équipes pédagogiques afin de les soutenir dans l'enseignement à distance des élèves.

Le 25 mai 2020, l'amélioration de la situation a permis le retour à l'école. Afin de continuer à protéger la population vulnérable, un enseignement en alternance a été mis en place. Cette mesure a été préparée à l'avance avec les directions de l'enseignement fondamental et le Syvicol. Une modification de la législation a permis le recrutement de membres du « pool national études surveillées », lesquels ont contribué à assurer l'enseignement en alternance.

Des cours de rattrapage ont été organisés à la fin des vacances d'été afin de permettre aux élèves de combler des lacunes. 4.830 élèves des cycles 2 à 4 ont en profité. Ces cours ont été dispensés par des enseignants de l'école fondamentale, des remplaçants temporaires et des membres du « pool national études surveillées ». Cette même offre était prévue à partir du 9 novembre 2020, mais a malheureusement dû être annulée suite à la nouvelle aggravation de la crise sanitaire.

Pendant toute l'année, le personnel de la direction générale de l'enseignement fondamental a analysé l'évolution de la crise sanitaire en concertation avec les experts et partenaires scolaires afin d'élaborer des recommandations à l'intention du personnel enseignant. Les communiqués y relatifs ont été régulièrement adaptés et transmis aux directions de l'enseignement fondamental et au personnel des écoles.

B.3.1.3. Commissions nationales des programmes (CN-EF)

Voir page 109.

B.3.1.4. Recrutement et affectation d'instituteurs et de chargés de cours

Le recrutement de l'exercice 2020 fut marqué par les contraintes imposées par la pandémie COVID-19. Le défi était de disposer d'un nombre important d'agents capables d'assurer les remplacements des agents actifs infectés ou déclarés vulnérables. À cet effet, 600 remplaçants permanents ont été affectés aux directions de région.

La liste 1 des postes d'instituteurs vacants comptait 750 postes vacants (temps complet et temps partiel confondus) dont 163 au cycle 1 et 587 aux cycles 2 à 4. Sur les 476 candidatures, 450 ont pu être retenues et les 450 agents concernés ont été affectés au poste de leur choix. La liste 1bis

comptait 147 positions ouvertes, dont 45 au cycle 1 et 102 aux cycles 2 à 4. 57 candidatures ont été introduites, 53 ont été retenues et les agents respectifs ont été affectés au poste de leur choix.

Le relevé des postes vacants de juillet 2020 comptait 1.457 positions, dont 302 au cycle 1 et 1.155 aux cycles 2 à 4. Parmi ces postes ouverts, 252 ont été réservés pour les stagiaires-instituteurs à engager en septembre 2020, dont 35 au cycle 1 et 217 aux cycles 2 à 4.

Par la suite, les chargés de cours, membres de la réserve de suppléants, ont pu soumettre une demande de réaffectation d'office, soit à un poste vacant dans la commune ou à la direction de l'enseignement fondamental où ils en occupaient un en 2019-2020 ; 487 agents de la réserve de suppléants ont ainsi pu être réaffectés d'office. 367 membres de la réserve de suppléants ont obtenu un poste suivant leur demande dans le cadre des postes encore vacants après l'affectation des stagiaires-instituteurs et la réaffectation d'office des membres de la réserve.

237 nouveaux contrats à durée déterminée ont été établis à la rentrée pour occuper les postes encore vacants à ce moment.

123 attestations de remplacement ont été établies entre janvier et avril 2020. Au courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021, les stages en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental ont mené à la délivrance de 164 autorisations. S'y ajoutent 53 attestations habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental délivrées à des détenteurs d'un diplôme d'études supérieures préparant à la profession d'instituteur ou à des étudiants ayant accompli avec succès deux semestres dans leur parcours d'études.

En raison d'une deuxième vague COVID-19 et de la qualification des femmes enceintes comme personnes vulnérables, une modification législative a été prévue permettant l'identification d'agents susceptibles d'effectuer des remplacements temporaires moyennant une autorisation de remplacement valable pour l'année scolaire 2020-2021. Jusqu'en décembre, 499 agents ont obtenu cette autorisation temporaire.

B.3.1.5. Simplification administrative et digitalisation des démarches

Un groupe de travail, constitué de délégations des syndicats des enseignants de l'enseignement fondamental, d'une délégation du collège des directeurs et de représentants du MENJE, a retravaillé les procédures en place en vue de simplifier et digitaliser les démarches administratives à réaliser par le personnel enseignant. Ainsi, un nouvel outil a vu le jour facilitant l'introduction des demandes de notification de congés, de dispense et de changement d'horaire.

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, une nouvelle phase de digitalisation de la gestion des remplacements axée sur la déclaration de remplacement a été lancée et les efforts au niveau de l'implémentation de la signature électronique pour les contrats de travail ont été poursuivis.

B.3.1.6. Bilans intermédiaires électroniques

À partir du premier trimestre 2020-2021, les bilans intermédiaires électroniques se sont substitués à la version papier pour tous les élèves des cycles 2.

Lors de chaque échange, le bilan intermédiaire est présenté aux parents moyennant un support informatique (PC, tablette, etc.) et consulté conjointement sur écran. Au cas où des parents souhaiteraient conserver le format papier, ils peuvent en faire la demande lors du premier entretien trimestriel. Une version imprimée sera alors mise à leur disposition après le troisième entretien trimestriel, donc à la fin de l'année scolaire, ceci entre autres dans un souci d'éviter le gaspillage de papier.

B.3.1.7. Passage fondamental/secondaire

Suite à la période de suspension des activités dans le secteur scolaire et éducatif du 16 mars au 24 mai 2020, le calendrier de la procédure d'orientation 2019-2020 au cycle 4.2 a dû être adapté. L'adaptation a e.a. eu un impact sur les différents échanges prévus au cours du 3^e trimestre ainsi que sur les dates d'inscription en classe de 7^e. Le cinquième échange individuel du titulaire de classe avec l'élève, ses parents et, le cas échéant, le psychologue, ainsi que le sixième échange lors duquel un accord respectivement un désaccord sur la décision d'orientation est acté, ont dû être organisés sous forme de visioconférence ou de conférence téléphonique.

Les écoles fondamentales ayant fonctionné en enseignement à distance pendant plus de deux mois, la passation des épreuves communes en mathématiques et en français ainsi que des productions libres n'a pas pu avoir lieu en mars 2020. Les cahiers des épreuves en mathématiques et des productions libres ont pu être utilisés comme exercices supplémentaires à partir du 29 juin 2020 (après les décisions d'orientation). Les épreuves en allemand ayant eu lieu le 12 et 13 mars 2020 n'ont pas été prises en compte et l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire a donc été faite sans les informations recueillies lors des épreuves communes.

Malgré cette modification importante de la procédure d'orientation vers l'enseignement secondaire, pour les 5.312 élèves concernés un taux de concordance de 99,8 % a pu être atteint entre les avis d'orientation des parents et ceux de l'équipe pédagogique. Ce résultat s'explique par les échanges intensifs entre les titulaires de classe et les parents d'élèves dès le cycle 4.1. Les parents étaient donc bien informés sur les performances et les compétences de leur enfant et ont pu présenter leur point de vue sur ses aspirations bien avant la fermeture des écoles mi-mars 2020.

137 psychologues du CePAS, des SePAS, des ESEB de l'enseignement fondamental et des Centres de compétences ont suivi 4.660 élèves du cycle 4.2 dont les parents ont opté pour la participation au testing psychologique.

Les visites des classes du cycle 4 dans les lycées participant aux journées *ORIKA (Orientatioun fir Kanner)* ainsi que les portes ouvertes dans les lycées, ont d'abord été reportées, puis finalement annulées en raison de la situation sanitaire. Un grand nombre d'établissements a alors proposé des portes ouvertes virtuelles et/ou des visites en petits groupes et sur rendez-vous.

La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques utilisés dans les tests, ainsi que pour l'évaluation statistique des données s'est poursuivie.

B.3.1.8. Collaboration avec l'enseignement musical

Voir page 93.

B.3.1.9. Recrutement du personnel spécialisé dans les besoins spécifiques

En 2020, les efforts de recrutement des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) ont été poursuivis afin de permettre à un maximum d'élèves à besoins spécifiques de bénéficier d'une assistance adaptée dans leur classe. Des 121 I-EBS intervenant depuis la rentrée 2020-2021 dans les écoles fondamentales luxembourgeoises, 22 ont été recrutés au printemps 2020.

B.3.1.10. Modifications législatives

Les règlements grand-ducaux et lois suivants ont été publiés dans le contexte de la crise sanitaire :

Règlements grand-ducaux

- Règlement grand-ducal du 15 avril 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires.

L'année scolaire 2019-2020 a été réorganisée en deux semestres au lieu de trois.

- Règlement grand-ducal du 20 mai 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires.

À partir du 11 mai 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, les élèves de l'enseignement fondamental ont été divisés en deux groupes et ont suivi les cours et activités scolaires dans les établissements scolaires publics suivant un système en alternance hebdomadaire.

- Règlement grand-ducal du 15 mai 2020 modifiant
 - 1° le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation ;
 - 2° le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du Concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental ;
 - 3° le règlement grand-ducal modifié du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^e de l'enseignement secondaire.

Au vu de la réorganisation de l'année scolaire 2019-2020 en deux semestres, les entretiens individuels entre les parents d'élèves et le titulaire de classe respectif sur les bilans intermédiaires n'ont pas pu avoir lieu à la fin du deuxième trimestre. La modification réglementaire a annulé ces entretiens. De même, concernant les procédures d'orientation pour les élèves du cycle 4, le calendrier de la procédure d'orientation publié en début d'année scolaire a été adapté. Le présent texte avait également pour objectif de favoriser l'organisation de sessions supplémentaires du concours de recrutement réglant l'admission au stage d'instituteur en 2019-2020.

- Règlement grand-ducal du 28 mai 2020 portant dérogation aux articles 1 et 2 du règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission.

La reprise des cours dans l'enseignement fondamental était prévue pour le 25 mai 2020 et le collège des bourgmestre et échevins devait délibérer sur et transmettre au ministre pour approbation la modification de l'organisation scolaire de l'année scolaire 2019-2020 comprenant le plan de prise en charge en alternance des élèves de l'enseignement fondamental applicable dès le 25 mai 2020.

- Règlement grand-ducal du 19 août 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

Dans le but de pallier les lacunes à la suite du confinement et de consolider les contenus essentiels, le MENJE a décidé de mettre en place un dispositif de remédiation du 31 août au 11 septembre 2020.

Lois

- Loi du 20 juin 2020 portant dérogation :
 - 1° à l'article 26, paragraphe 2, point 3, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;
 - 2° à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Suite à la suspension des activités scolaires, les épreuves communes pour l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire ont été supprimées.

- Loi du 20 juin 2020 portant dérogation aux articles 38, 39 et 68 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Suite à la reprise des cours selon un système en alternance, un plan de prise en charge en alternance des groupes A et B a été proposé, dans chaque commune, par le président du comité d'école et le chargé de direction du service d'éducation et d'accueil (SEA). Sa mise en œuvre du plan de prise en charge en alternance des élèves de l'enseignement fondamental nécessitait éventuellement l'intervention d'un éducateur d'un SEA à l'école et le cas échéant l'intervention de l'enseignant auprès du SEA.

- Loi du 20 juin 2020 portant dérogation à la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

La reprise de cours en alternance est allée de pair avec un renforcement majeur du corps enseignant existant, afin de pouvoir faire face à la division des classes. De même, il fallait prévoir l'éventualité du remplacement d'une partie des instituteurs ou autres intervenants déjà engagés, considérés comme vulnérables. Afin de pourvoir au besoin supplémentaire en personnel enseignant, la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental délivrée par le ministre fut temporairement abrogée jusqu'au 14 septembre 2020.

- Loi du 29 octobre 2020 portant :
 - 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;
 - 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;
 - 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées.

Au vu du classement des femmes enceintes comme personnes vulnérables par le Conseil supérieur des maladies infectieuses du Luxembourg, il convenait de pallier les quelque 200 congés maternité parmi les enseignantes. La condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental délivrée par le ministre fut à nouveau temporairement supprimée jusqu'au 15 juillet 2021.

Les deux règlements grand-ducaux suivants ne s'inscrivent pas dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 :

- Règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental.

Le présent règlement a modifié les modalités du concours réglant l'admission au stage d'instituteur. Il permet aux candidats ayant entamé le dernier semestre de leurs études universitaires, de se présenter à la session du concours de l'année en cours, sans toutefois disposer du diplôme ou d'une attestation de réussite de leurs études. Cependant en vue de l'établissement du classement des

candidats et de leur admission au stage, le jury considère uniquement les candidats ayant remis leur diplôme d'instituteur, ou, à défaut, une attestation de réussite de leur formation au président du jury, à une date fixée par le ministre. Le présent règlement permet également à tout candidat inscrit à une formation en sciences de l'éducation de participer aux épreuves préliminaires afin de donner aux candidats un maximum d'occasions de se présenter.

- Règlement grand-ducal du 5 juin 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental.

Le présent règlement grand-ducal avait pour objectif d'adapter les dispositions en vigueur pour les chargés de cours, membres de la réserve de suppléants, à celles applicables aux instituteurs, afin de leur permettre d'imputer un surplus de maximum 16 heures de formation continue à la prochaine période de référence.

B.3.2 Directions de l'enseignement fondamental

La crise sanitaire a profondément marqué le champ organisationnel de l'éducation et a provoqué une perturbation sans pareil du système éducatif par un impact multidimensionnel dont ont pâti la quasi-totalité des acteurs de l'éducation.

Par conséquent, les activités des directions de l'enseignement fondamental et du Collège des directeurs ont aussi été et demeurent marquées par la crise. Celle-ci a particulièrement mis en exergue l'importance de la solidarité entre tous les acteurs concernés. Suite aux nouvelles dispositions légales et en fonction des modifications permanentes et des situations nouvelles, autant inattendues que complexes, les directions ont su accepter de nouvelles tâches. Elles ont su contribuer, en étroite collaboration avec les services du ministère, les communes et les comités d'école, à enrayer la transmission du virus : elles ont mis en place des mesures adéquates pour pouvoir passer, du jour au lendemain, d'un enseignement dans l'enceinte de l'école à un enseignement entièrement à distance, puis à un mode hybride lors du déconfinement.

Bien que la pandémie ait dicté à tous sa loi d'immobilisme, les 15 directions ont continué à investir un volume de travail considérable dans l'accompagnement des stagiaires. Le Collège a élaboré des dispositions transitoires pour répondre aux nouvelles exigences sanitaires et garantir un stage qui respecte les nouvelles contraintes.

Le Collège des directeurs a poursuivi son engagement en faveur de la simplification et la digitalisation des outils gérant les interactions entre les écoles et les services des directions.

Les échanges réguliers du Collège avec les acteurs institutionnels, notamment le SCRIPT et l'IFEN, ont été intensifiés et des groupes de travail intra-ministériels ont été créés pour promouvoir le développement des acteurs du champ organisationnel de l'éducation.

Dans ce même esprit de développement organisationnel, les directions de région ont été renforcées par l'engagement d'un chargé de gestion administrative.

B.4. Direction générale de l'enseignement secondaire

B.4.1. Service de l'enseignement secondaire

B.4.1.1. Principaux textes légaux et activités connexes en situation de crise

En dehors des textes légaux habituels (règlements grand-ducaux concernant les grilles horaires et les grilles d'examen), le Service de l'enseignement secondaire a élaboré un projet de loi et un projet de règlement grand-ducal concernant les candidats sursitaires et le travail à réaliser dans « l'intérêt de l'Éducation nationale ». Ces textes, désormais en vigueur, permettent aux professeurs-candidats sursitaires l'accès à la fonction de professeur en prenant en compte les décharges dont ils ont bénéficié pour élaborer le travail de candidature sans que celui-ci n'ait été terminé.

De plus, il a été procédé à la modification des dénominations du Lycée Mathias Adam et du Lënster Lycée International School.

Les mesures mises en place par le Service ont principalement porté sur les adaptations effectuées en raison de la crise sanitaire COVID-19 : adaptation des méthodes d'enseignement (enseignement à distance, présentiel en alternance par groupes A et B), de l'organisation des examens et des méthodes d'évaluation en 2019-2020 ; réorganisation de l'année scolaire 2020-2021 en deux semestres au lieu de trois.

B.4.1.2. Commissions nationales des programmes

La loi du 13 mars 2018 portant sur le développement curriculaire de l'Éducation nationale a confirmé le rôle des commissions nationales pour l'enseignement secondaire qui sont appelées à conseiller le ministre, à émettre des avis et à initier des projets. Après des réflexions menées en interne et des concertations avec de nombreux acteurs en 2019 et 2020, il a été possible de consolider les procédures existantes en vue de promouvoir l'approche pédagogique novatrice tant au niveau disciplinaire qu'au plan transdisciplinaire. Une refonte de la réglementation relative au fonctionnement des commissions nationales a été initiée et devrait aboutir au courant de l'année scolaire 2020-2021.

B.4.1.3. Organisation des enseignements

La crise sanitaire a constitué le défi majeur de l'année 2020, l'enjeu principal ayant été de garantir la poursuite de la scolarité pour tous et d'éviter le décrochage scolaire des élèves moins favorisés grâce à un encadrement à distance performant.

Dans un esprit de solidarité formidable des initiatives ont été déployées, grâce au concours de tous les partenaires scolaires – directions, enseignants, représentants des syndicats d'enseignants et des élèves.

En concertation permanente avec tous les acteurs, le Service de l'enseignement secondaire a contribué à la mise en place de nouvelles méthodes d'enseignement et de mesures d'aide aux élèves. En charge de la coordination, la DG-ES a adressé quelque 120 communications aux partenaires scolaires.

En outre, des collaborateurs du Service se sont relayés sept jours sur sept pour participer aux travaux de la Cellule de coordination du MENJE qui assure le relais entre le ministère de la Santé et le milieu scolaire.

B.4.1.4. Examen de fin d'études secondaires

À la suite de la réforme de l'examen de fin d'études secondaires, les adaptations procédurales ont rapproché l'enseignement secondaire classique et l'enseignement secondaire général. Souhaitant poursuivre les efforts de standardisation, le Service de l'enseignement secondaire s'est fixé pour but

de procéder à une refonte systématique de la législation relative à la promotion et à l'évaluation des élèves, y compris la réglementation relative aux examens. Parallèlement des jalons ont été posés pour consolider les procédures administratives et initier une mise en conformité des applications informatiques développées par le CGIE.

Ces projets ont partiellement été différés à partir de mars 2020 en raison de l'émergence de la pandémie de COVID-19. Le Service de l'enseignement secondaire s'est alors engagé à maintenir le déroulement de l'examen de fin d'études secondaires et de garantir une certification standard de haute qualité donnant accès aux études supérieures et universitaires. Une enquête en ligne lancée auprès des 1.500 titulaires des classes de première a permis de préciser la progression pour chaque classe et discipline, de faire établir et valider des programmes d'examen adaptés pour l'année scolaire 2019-2020, de faire élaborer des questionnaires d'examen tenant compte des disparités et comportant des questions obligatoires communes et des questions au choix. Pendant la période du confinement et après la reprise des cours le 4 mai, une organisation rigoureuse et une concertation permanente avec les rédacteurs-experts, les présidents des commissions nationales de l'enseignement secondaire et les directions – quelque 700 interlocuteurs – via la plateforme d'échanges MS-Teams ont permis de relever le défi, ce dont témoignent les résultats d'examen 2020.

B.4.1.5. Centre de coordination des projets d'Établissement (CCPÉ)

Pendant l'année scolaire 2019-2020, 19 projets d'établissement (Pé) ont été mis en œuvre. En 2020-2021, les Pé sont au nombre de 25. Suite aux répercussions de la crise sanitaire, le Conseil d'administration du CCPÉ a accordé exceptionnellement une année de mise en œuvre supplémentaire aux Pé à venir à terme en juillet 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les projets qui sont dans leur quatrième année en 2020-2021 :

Établissement	Intitulé du projet
Lycée Josy Barthel Mamer	Josy Helps !
Lycée Robert-Schuman Luxembourg	CREATE

Le tableau ci-dessous reprend les projets qui sont en 1^{re}, 2^e ou 3^e année en 2020-2021 :

Établissement	Intitulé du projet
Lycée Aline Mayrisch Préphase prolongée	Corebusiness
Lënster Lycée International School 1 ^{re} année	Further Together Zesumme méi wäit.
Lycée Aline Mayrisch 1 ^{re} année	digitalLAML
Lycée de Garçons de Luxembourg 1 ^{re} année	LGL Networking
Lycée Michel Lucius 1 ^{re} année 3	Transforlml
Athénée de Luxembourg 2 ^e année	Humanisme et Innovation
Lycée des Arts et Métiers 2 ^e année	(Digital) Society. Changing Education
Lycée classique de Diekirch 2 ^e année	More than words

Lycée Josy Barthel Mamer 2 ^e année	DKL – Digital Kompetenzen fir d’Liewen
Lycée pour professions éducatives et sociales 2 ^e année	LTPES goes digital
Schengen-Lyzeum Perl 2 ^e année	SLP.Komm
Sportlycée Luxembourg 2 ^e année	Dual Career am Sportlycée; Bausteng fir en erfollegräichen dueblen Projet
École de commerce et de gestion 3 ^e année	Get up Stand up
Lycée Michel Rodange Luxembourg 3 ^e année	digitLMRL
Lycée technique agricole 3 ^e année	Digit@l. Lernen, lehren...
Lycée Guillaume Kroll 3 ^e année	iPad@LGK : apprentissage autonome et différencié
Lycée technique d’Ettelbruck 3 ^e année	Nachhaltigkeit macht Schule – Schule als Raum für nachhaltige Entwicklung

Les six établissements suivants ont commencé la préphase de leur nouveau Pé en octobre 2020.

Établissement	Intitulé du projet
Atert Lycée Rédange	Die Verzahnung von Hausaufgabenzeit und Nachhilfe im ALR
École internationale de Mondorf les Bains	EMIL – mini entreprise – production et vente de produits créatifs
Lycée classique de Diekirch	Lëtzebuerg – Europa via Miersch
Lycée de Garçons Esch	Maîtrise des langues appliquées : clé pour l’orientation et le parcours universitaire
Lycée Robert-Schuman Luxembourg	Digital Evolution
Lycée technique pour professions de santé	Intégration pédagogique des technologies d'Information dans la formation théorique et pratique des professions de Santé

Le budget global accordé aux projets d’établissement de l’année scolaire 2020-2021 est versé par tranches en cours d’année. Il s’élève à 249.788 euros. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 200.

Le conseil d’administration s’est réuni à quatre reprises ; le bureau s’est rencontré deux fois. La remise des plaquettes pour les projets venus à terme en juillet 2019 a eu lieu en janvier 2020 à la Chambre des Salariés (CSL). Les visites traditionnelles des projets dans leur lycée respectif, initialement prévues pour le troisième trimestre, ont été annulées à cause de la crise sanitaire.

Le CCPÉ a planifié en 2020 six journées de formation au projet d’établissement, à l’intention des différents groupes de pilotage. Les deux premières journées de formations ont eu lieu au Lycée de Garçons de Luxembourg en janvier 2020. La suite des formations a été organisée par MS Teams pendant la phase du confinement.

B.4.1.6. Aménagements raisonnables

La commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 38 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 208 élèves après avoir entendu les parents, les élèves et les personnes de référence, ce qui correspond à une augmentation de 5% par rapport à 2019.

Plus de la moitié des élèves concernés (114 dossiers ; +12 % par rapport à 2019) sont inscrits dans une classe inférieure de l'enseignement secondaire. 25 dossiers proviennent de classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage et les projets intégrés ; ce chiffre représente une baisse de 41 % par rapport à 2019. La Commission a été saisie de six demandes de suspension partielle ou totale pour les classes terminales.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur le recours à des aides humaines, une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides technologiques (ordinateur portable, vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice), une présentation adaptée des questionnaires ou le vérificateur orthographique.

Les aménagements raisonnables ont été décidés pour compenser entre autres des déficiences particulières au niveau de la compréhension du langage, de la lecture et de l'écriture. 98 (+ 14% par rapport à 2019) demandes concernent les troubles « dys » ; 46 (+ 15%) demandes ont été faites pour des raisons de troubles déficitaires de l'attention. Des déficiences d'ordre physique (visuel et auditif) ont été constatées auprès de 13 élèves.

S'y ajoutent huit demandes concernant la sphère autistique et six pour des maladies génétiques. L'augmentation des demandes pour troubles déficitaires de l'attention et troubles « dys » continue de manière constante.

Même avec l'instauration des commissions d'inclusion scolaire dans les lycées, les demandes CAR ne cessent de progresser.

B.4.2. Directions de l'enseignement secondaire

Le bureau du Collège s'est réuni régulièrement avec des représentants du ministre pour coordonner les travaux du Collège.

Les sujets suivants ont fait l'objet de nombreuses discussions :

- la mise en œuvre du nouveau stage pédagogique des enseignants,
- la refonte du Fichier élèves, le logiciel servant à la gestion des élèves ainsi qu'à la saisie des évaluations et l'édition des documents,
- la détermination d'une nouvelle procédure pour l'identification des besoins en personnel enseignant ainsi que la répartition des postes sur les différents lycées,
- la promotion de la langue luxembourgeoise dans l'enseignement secondaire,
- l'introduction du coding dans l'enseignement fondamental et le prolongement dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire,
- la diversification de l'offre scolaire du pays, notamment par de nouvelles variantes de sections aux classes supérieures de l'enseignement secondaire classique.

À partir du début du confinement en mars 2020, le bureau du Collège s'est réuni en visioconférence avec les représentants du ministre toutes les semaines et avec le ministre toutes les deux semaines. De mars à juillet, l'adaptation de l'examen de fin d'études secondaires et les modalités de la réouverture progressive des lycées furent au centre de ses réunions.

De septembre à décembre le ministre a consulté et informé régulièrement le collège des directeurs au sujet des mesures à mettre en place en vue de garantir un maximum de sécurité sanitaire dans les lycées. Le dispositif a été adapté régulièrement à l'évolution de la pandémie.

Comme par le passé, le Collège a délégué des représentants pour contribuer aux réflexions de différents groupes, tels que le Centre de coordination des projets d'établissement, le Groupe de planification des besoins en personnel ou encore le Comité à la formation professionnelle.

B.4.3. Service des offres internationales et européennes (SOIE)

L'année 2020, bien que perturbée par la crise sanitaire, a permis à ce jeune service de trouver ses marques et de constituer son équipe. Cela a également été l'occasion de tisser des liens avec les autres services du ministère appelés à travailler régulièrement avec le SOIE.

Les axes de travail du service en 2020 se sont articulés autour des cinq points qui suivent.

B.4.3.1. Priorités en fonction des besoins immédiats des écoles existantes

Recrutement des enseignants

Toutes les écoles internationales publiques à profil européen continuent à recruter chaque année des enseignants, au fur et à mesure que les classes de différents niveaux ouvrent. Ce recrutement concerne des enseignants de l'Union européenne répondant aux exigences réglementaires du Grand-Duché, ainsi qu'aux compétences exigées dans le cadre réglementaire des écoles européennes agréées. Ces postes sont également ouverts aux fonctionnaires du système national qui souhaitent rejoindre le système international public.

Ces recrutements particuliers sont directement effectués par les écoles sur entretien. Le rôle du SOIE est de vérifier la conformité de la candidature. Le nombre de candidatures étant élevé (environ 130 candidatures), le contrôle des dossiers prend un certain temps. Cette étape est nécessaire afin d'éviter des procédures laborieuses et des situations personnelles difficiles à gérer. Le service s'est adapté en conséquence pour accompagner les écoles et perfectionnera cette prise en charge en 2021 en partenariat avec le service RH.

Gestion informatisée des données

L'agrément des écoles européennes impose l'usage d'une application de gestion des fichiers, des bulletins, de la vie scolaire et des examens, baptisée *School Management System*. Cette solution est utilisée par toutes les écoles européennes. Le déploiement a été préparé en collaboration avec le CGIE pour un lancement en 2021.

Tâches des enseignants

À la différence du système national traditionnel, les enseignants du fondamental et du secondaire dépendent d'une même direction. L'organisation interne des écoles internationales affecte les tâches des enseignants et demande un mode de calcul spécifique auquel le service collabore afin de rester conforme à la réglementation en vigueur. De la même façon, les grilles horaires proposées par les différentes écoles commencent à être harmonisées en vue d'une publication future au Journal officiel.

Enseignement obligatoire du luxembourgeois

Conformément aux lois portant création des écoles internationales à profil européen, l'enseignement de la langue luxembourgeoise est obligatoire de la première année primaire (P1) à la troisième année secondaire (S3), et optionnel avec présentation au baccalauréat de S4 à S7. Afin de proposer une progression pédagogique cohérente et adaptée à l'hétérogénéité du public, une démarche de création d'un programme spécifique a été initiée en 2020.

B.4.3.2. Accompagnement des équipes en charge des futurs établissements

Trois nouveaux projets d'écoles ont occupé le service en 2020. Deux projets sont prévus en 2021 (écoles européennes agréées de Mersch et Luxembourg-ville) et un troisième en 2024 (Esch-Belval). Ces projets nécessitent une procédure d'accompagnement qui mobilise plusieurs acteurs : les groupes de pilotage des écoles, l'Administration des bâtiments publics, les services du ministère, les communes concernées et les institutions européennes.

Ce partenariat permet des avancées efficaces dans les différents projets. Le rôle du service est de coordonner, de documenter la démarche et de s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour permettre l'ouverture de ces nouvelles écoles dans des conditions optimales.

B.4.3.3. Mobilisation des services partenaires

Le SOIE s'appuie fortement sur les deux Directions générales de l'enseignement fondamental et du secondaire. L'expérience acquise par ces deux services permet de répondre favorablement à bon nombre de situations déjà rencontrées dans les écoles et les lycées.

Le fonctionnement particulier des écoles internationales à profil européen fait que le fondamental et le secondaire font partie du même établissement et donc de la même direction. Cette situation inédite dans le système éducatif national demande des adaptations dans différents domaines, car les compétences ne sont plus les mêmes. Le rôle des communes n'est absolument pas comparable car les bâtiments comme l'encadrement sont étatiques. En la matière, le rôle du service est d'apporter un conseil dans les différentes situations qui se présentent, et de proposer des modifications législatives nécessaires.

B.4.3.4. Observation qualitative des systèmes internationaux en place

Différents choix ont été faits par le ministère afin d'offrir aux enfants étrangers des solutions adaptées aux particularités de chacun, tout en gardant une forte volonté d'intégration dans le pays. À l'heure actuelle, trois systèmes éducatifs internationaux sont accessibles dans des établissements publics :

- le système britannique agréé par l'Université de Cambridge qui permet d'accéder à l'examen de fin de cycle Advanced Level,
- le International Baccalaureate, appelé également « Bac de Genève », agréé par l'International Baccalaureate Organisation en langues anglaise et française,
- le système européen agréé par les institutions européennes qui permet d'accéder au baccalauréat européen.

Le service a entamé fin 2020 une évaluation des différents systèmes afin d'avoir une vision stratégique du développement des années à venir.

B.4.3.5. Organisation interne du service

L'embauche récente de personnes présentant des profils complémentaires a donné lieu à une répartition des tâches et la définition de modalités de fonctionnement pour améliorer le partage de l'information :

- secrétariat général : gestion des contacts, du planning, des courriers officiels, des archives ;
- chef de service : coordination des tâches, liaison avec les services, représentation, expertise pour la délégation européenne ;
- chef de la délégation luxembourgeoise auprès du secrétariat général des écoles européennes : représentation nationale des écoles européennes de type 1 et agréées à Bruxelles ;
- conseillère en systèmes éducatifs : chargée de la gestion du dossier écoles européennes agréées et lien administratif avec le secrétariat général des écoles européennes à Bruxelles ;
- conseiller en analyse et prospective : définition des stratégies et rédaction des avant-projets de lois liés aux écoles internationales ;
- experte en relations internationales : chargée du dossier des écoles IB et Cambridge et du développement de la langue luxembourgeoise dans les écoles internationales.

B.5. Direction générale de la formation professionnelle

B.5.1. Service de la formation professionnelle (SFP)

B.5.1.1. Élèves et apprentis inscrits à la formation professionnelle au 1^{er} novembre

Total	DT	DAP	CCP
8.816	3.397	4.668	751

DT : diplôme de technicien

DAP : diplôme d'aptitude professionnelle

CCP : certificat de capacité professionnelle

B.5.1.2. Impact de la pandémie COVID-19 et mesures compensatoires

Lors du confinement au printemps 2020, afin de garantir une réduction des déplacements, le SFP a décidé, de commun accord avec les Chambres professionnelles, que les apprentis ne se rendraient plus auprès de leurs entreprises formatrices et que les stages et les activités en relation avec la formation patronale au CNFPC seraient suspendus.

Les classes terminales de la formation professionnelle ont suivi les apprentissages à distance jusqu'au 3 mai 2020 inclus. L'évaluation des activités réalisées dans le cadre de l'enseignement à distance s'est déroulée de manière formative. Du 4 mai 2020 jusqu'au dernier jour de classe, les cours ont repris selon un modèle en alternance. À partir du 4 mai, les apprentis des classes terminales ont pu retourner à leur poste d'apprentissage, pour les secteurs dont le déconfinement a été décidé et si les conditions de travail garantissaient la sécurité sanitaire.

La préparation adéquate au projet intégré final (PIF) a primé sur l'enseignement pendant cette période. Aucune évaluation certificative des contenus du deuxième semestre n'était prévue. Tous les modules du deuxième semestre, y compris les modules préparatoires aux études supérieures, ainsi que les rattrapages des modules fondamentaux du premier semestre, ont fait objet d'une dispense.

De plus, la durée des projets intégrés finaux a été adaptée et leur contenu limité à la matière traitée jusqu'à la fin du premier semestre de l'année scolaire 2019-2020.

Pour les classes non terminales, la continuité pédagogique fut assurée par l'enseignement à distance jusqu'au 10 mai 2020. À partir du 11 mai, un dispositif en alternance a été mis en place et les élèves sont retournés à leur poste d'apprentissage.

Afin de maîtriser les contenus indispensables en vue d'une admission aux classes subséquentes, il y avait lieu de définir pour chaque année d'études des contenus prioritaires. Les équipes curriculaires, ainsi que les commissions nationales de l'enseignement général ont été chargées de définir ces contenus.

Les apprentis qui ont réalisé un apprentissage transfrontalier ont pu retourner dans leur établissement scolaire respectif dès sa réouverture.

Les répercussions que la crise sanitaire pourrait avoir sur l'ensemble du Grand-Duché de Luxembourg n'étant pas prévisibles, le SFP a décidé, de commun accord avec les Chambres professionnelles patronales, de prolonger le délai de conclusion des contrats d'apprentissage de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2020.

De plus, les apprentis ont reçu la possibilité de s'inscrire dans leur lycée sans avoir conclu de contrat d'apprentissage.

Les CNFPC assurent la prise en charge des élèves qui n'ont pas trouvé de poste d'apprentissage, ou qui l'ont perdu pour une raison ou une autre. Le personnel socio-éducatif des CNFPC encadre les

jeunes, essaie d'optimiser le *matching*, afin de les réintégrer rapidement sur le marché du travail et offre des cours de mise à niveau (en langues et mathématiques).

Le MENJE a mis en place une prime unique pour la promotion de l'apprentissage dans le contexte de la COVID-19. Cette prime unique vise à pallier le risque de la réduction de postes d'apprentissage, garantir l'insertion des jeunes en formation professionnelle, augmenter le nombre de postes d'apprentissage, favoriser la reprise des contrats d'apprentissage et soutenir les organismes de formation.

Le *diplôme +* qui accueille les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et de la formation du technicien est une nouvelle formation, qui s'étend sur deux semestres et qui permet de développer des compétences transversales (*computer skills*, gestion de projets, etc.) ainsi que les *soft skills* (gestion d'équipes et du temps, esprit initiative, etc.). Cette formation offre un maximum de flexibilité, afin de préparer chaque participant de manière optimale, soit à la recherche d'un emploi, soit à l'accès à des études supérieures. Un certificat est délivré aux participants pour chaque module réussi.

B.5.1.3. Digitalisation

Dans le cadre de son processus de numérisation, deux « assistants » sur myGuichet.lu simplifient la demande de congé individuel de formation et de son remboursement. Un cahier des charges pour une version numérique du carnet d'apprentissage a été élaboré avec les Chambres professionnelles et sera développé en 2021. Les certificats et diplômes sous forme électronique pour six classes pilotes ont été délivrés via la plateforme Europass. M-Files a été introduit comme gestion de documents électroniques (GED). La gestion des manuels scolaires se fait désormais par la plateforme en ligne *eSchoolBooks*.

B.5.2. Cellule VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître ses compétences et un parcours professionnel par l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou du brevet de maîtrise. Cette valorisation se fait sur base des compétences professionnelles acquises par un apprentissage formel, non formel et par la voie du bénévolat.

En 2020, 330 demandes ont été introduites, dont 263 recevables.

Au total, 157 personnes dont la demande a été déclarée recevable (1^{er} dossier), et qui ont souhaité bénéficier d'un accompagnement, ont reçu les coordonnées d'un accompagnateur pour la constitution de leur demande de validation sur le fond (2^e dossier).

Concernant l'évaluation des demandes de validation sur le fond, les commissions d'évaluation ont prononcé 53 validations totales. 33 dossiers sont en 2020 au stade de validation partielle. 90 personnes ont reçu un refus.

B.5.3. INFPC

B.5.3.1. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2020, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a instruit 1.857 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2018 et 2019.

La formation *Cofinancement de la formation en entreprise* a été suivie par 47 participants, répartis sur cinq sessions.

Les travaux d'analyse concernant la construction d'une nouvelle base de données, en relation avec le CTIE, se sont poursuivis.

B.5.3.2. Observatoire de la formation

Plusieurs publications, outils et sondages concernant quatre axes de travail ont été réalisés.

1. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue :

- Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2017 ;
- Infographies sur la formation professionnelle continue par secteur d'activité en 2017 ;
- Évolution des pratiques de formation : analyse de l'activité de formation des entreprises 2007-2017 ;
- La formation dans les entreprises du secteur privé au Luxembourg, article paru dans *Les Cahiers de la Grande-Région*, N° 3, édité par le LISER ;
- L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2018 ;
- L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2018.

2. Transition École-Vie Active (TEVA) :

- Animation TEVA - génération 2015-2018 : début de carrière des jeunes issus de la formation professionnelle initiale ;
- Baromètre de l'intégration professionnelle servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés entre 2009 et 2018 de sept générations de jeunes diplômés de la formation professionnelle initiale par formation (www.teva.lu).

3. ReferNet - Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) :

- Un *Policy report* dématérialisé (outil VET-Ref) sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP ;
- Trois articles courts portant sur des développements nationaux récents ;
- Un *Spotlight*, résumé des principales caractéristiques du système national d'EFP ;
- Trois rapports : assistance à l'interprétation et à la diffusion des scores luxembourgeois pour l'*European Skills Index (ESI)* ; contribution nationale à l'étude du Cedefop sur *L'avenir de l'EFPI en Europe* ; contribution nationale au *Mobility Scoreboard*, tableau de bord européen sur la mobilité dans le cadre de l'EFPI (enseignement et formation professionnels initiaux).

4. Offre des organismes de formation

Conception et administration d'un sondage sur l'offre et les pratiques des organismes de formation auprès de 1.216 contacts (organismes de formation agréés).

B.5.3.3. Portail lifelong-learning.lu

En 2020, le portail national de la formation tout au long de la vie compte 283 organismes de formation membres, contre 273 en 2019 (+4 %). Il a enregistré en moyenne 55.000 visites par mois et près de 250.000 pages ont été consultées mensuellement, niveau de fréquentation similaire à celui de 2019.

Le portail présente 9.900 formations couvrant tous les secteurs d'activité de l'économie luxembourgeoise (+4 % par rapport à 2019). En raison du contexte sanitaire, le nombre de formations proposées à distance avec le *digital learning* a considérablement augmenté, représentant 15 % de l'offre globale en 2020, contre 1 % en 2019.

L'offre de formation digitalisée des organismes de formation se décline dans de nombreux domaines, avec en tête les langues, l'informatique, la direction d'entreprise et le développement personnel et professionnel. Ces domaines ont également été les plus consultés par les visiteurs du site tout au long de l'année.

Deux séances d'information à destination des organismes de formation ont été organisées en visioconférence à des fins d'adhésion au portail. *Formanews*, la newsletter du portail relayant l'actualité et l'offre de formation continue, compte 5.300 abonnés (5.100 en 2019).

En avril, un accès direct à l'ensemble des formations en *digital learning* depuis la page d'accueil du portail a été mis en ligne. Les formations en *e-learning* et en *blended learning* y incluent les classes

virtuelles et les webinaires, peuvent ainsi être sélectionnées par les visiteurs selon le domaine de formation, la langue, la durée ou encore le mode d'apprentissage.

En juillet, la nouvelle version digitale du répertoire des organismes de formation a été proposée en téléchargement à partir du portail. Un dépliant d'information a été diffusé auprès des entreprises, des institutions et des organismes en charge de l'orientation et de l'emploi.

Les travaux destinés à l'amélioration de l'expérience utilisateur sur le portail et à l'optimisation constante du positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche ont été poursuivis.

B.5.3.4. Communication

Une déclinaison de la campagne visant à promouvoir le portail *lifelong-learning.lu* a été réalisée afin de communiquer spécifiquement sur l'offre de formation en *digital learning*.

La page Facebook de l'INFPC compte plus de 3.000 abonnés. Cette plateforme ainsi que les comptes *LinkedIn* et *Twitter* ont été utilisés comme relais de diffusion tout au long de l'année.

Cinq séances d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) ont été organisées en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. Des annonces publicitaires communes ont été diffusées. Une vidéo d'animation visant à présenter le dispositif de VAE a été réalisée. Le projet sera finalisé au premier trimestre 2021.

L'INFPC a été représenté, à travers un stand d'information, lors des différents événements publics dédiés à la formation et/ou à l'emploi, en présentiel et en virtuel : *HR Lux Trade Fair*, *Jobdag*, *Infobourse Deng Zukunft - däi Wee*, *Moovijob*, *Unicareers*, *Human Capital Europe*.

Le service d'information téléphonique Infoligne a traité plus de 800 appels et e-mails concernant les nombreux thèmes et dispositifs relatifs à la formation tout au long de la vie (offre de formation, congés formation, aides spécifiques, VAE, etc.). Les demandes d'information sont également adressées à l'INFPC via les réseaux sociaux.

Près de 20 articles (communiqués de presse, interviews) ont été publiés dans la presse écrite et en ligne.

Les publications de l'Observatoire de la formation ont été diffusées auprès des différents publics concernés par les thématiques traitées.

Les travaux visant à renforcer l'écosystème digital de l'INFPC ont été poursuivis. Une identité digitale commune aux sites Internet et activités de l'INFPC est en cours de création.

B.5.4. CNFPC – Esch et Ettelbruck

B.5.4.1. Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP)

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des COIP pour jeunes adultes âgés de 18 ans et plus. Le nombre total d'élèves inscrits s'élève en 2020 (années scolaires 2019-2020 et 2020-2021) à 333 (Esch : 319 et Ettelbruck : 14) y inclus les élèves des classes pour réfugiés. En collaboration avec l'OLAI, 36 jeunes réfugiés ont suivi une formation pour favoriser leur intégration (Esch : 25 et Ettelbruck : 11).

B.5.4.2. Formation professionnelle initiale et modules préparatoires

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève en 2020 (années scolaires 2019-2020 et 2020-2021) à 556 (Esch : 414 et Ettelbruck : 142) y inclus 77 élèves issus d'une formation de technicien se préparant aux études supérieures (modules préparatoires).

Le CNPFC-Ettelbruck offre également l'apprentissage CCP aide-ménagère. Neuf apprentis ont suivi cette formation qui s'étend sur trois ans.

B.5.4.3. Formation patronale préparant au CCP

Les CNFPC ont offert en 2020 à 44 jeunes (Esch : 18 et Ettelbruck : 26) n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC leur formation patronale dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs, aide-mécanicien, peintre-décorateur et restauration et service. La durée des conventions est en principe d'une année. L'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

B.5.4.4. Projet JobElo

Fruit d'une collaboration entre le le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et le MENJE, ce projet a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes (18-30 ans) dits décrocheurs, en vue d'une intégration sur le marché du travail. Ceux-ci ont accès à un accompagnement leur permettant de se (re)mobiliser sur un projet professionnel et de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins.

En 2020, cinq élèves à Ettelbruck ont bénéficié de ce projet.

B.5.4.5. Formation professionnelle continue

Cours du soir et promotion sociale

Le CNFPC a organisé 105 cours du soir (Esch : 51 et Ettelbruck : 54) dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre de personnes inscrites était de 751 (Esch : 366 et Ettelbruck : 385).

Formation professionnelle continue

Plus de 50 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2020, 1.276 personnes (Esch 760 et Ettelbruck 516) ont été formées dans ce cadre y inclus les formations de reconversion professionnelle.

Mesures complémentaires en collaboration avec l'ADEM

Le SFP préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2020, 80 demandeurs ont été sélectionnés pour participer aux différentes mesures organisées dans les deux CNFPC.

B.6. Direction générale de l'inclusion

2020 s'est caractérisée par la consolidation du dispositif global d'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques. Priorité absolue fut donnée à l'inclusion des élèves dans l'enseignement régulier grâce à l'action des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS), des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) et des Commissions d'inclusion et d'inclusion scolaires dans les enseignements fondamental et secondaire (CI et CIS). Les Centres de compétences (CC) et la Commission nationale d'inclusion (CNI) créés par la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire interviennent de façon subsidiaire.

Comme dans tous les domaines de l'éducation, 2020 fut également fortement marquée par la pandémie de COVID-19. Des efforts considérables ont été déployés pendant les différentes phases pour protéger tant les élèves à besoins spécifiques que les enseignants et autres intervenants. Une attention particulière a été portée aux besoins individualisés des élèves, compte tenu de leur vulnérabilité éventuelle et de leur capacité à mettre en œuvre les gestes barrière préconisés. Les élèves à besoins spécifiques furent parmi les premiers à bénéficier d'un suivi personnalisé et d'interventions directes dès la fin du mois d'avril 2020, avant la réouverture des écoles.

B.6.1. Ressources humaines

Les moyens mis à disposition pour répondre aux besoins des élèves à besoins spécifiques se sont développés continuellement.

B.6.1.1. À l'enseignement fondamental

L'instituteur I-EBS assure la prise en charge, dans le respect d'une approche inclusive au sein de l'école, des élèves présentant des problèmes d'apprentissage et des problèmes comportementaux. Pour ce faire, il assure la concertation avec le titulaire de classe et l'équipe pédagogique concernés ainsi que la communication avec les parents. S'y ajoute le conseil du personnel du service d'éducation et d'accueil (SEA) concerné. De plus, l'I-EBS coordonne les mesures de prise en charge inclusives au niveau de l'école, élabore une démarche pour l'encadrement des élèves à besoins spécifiques lors de la rédaction du Plan de développement scolaire (PDS) en concertation avec le personnel de l'école et le personnel du SEA, et assure le lien avec la Commission d'inclusion régionale. En 2020, 20,70 postes d'I-EBS (équivalents temps plein ETP) ont été créés. Le nombre total de postes d'I-EBS intervenant dans les écoles fondamentales luxembourgeoises s'élève actuellement à 109,55 ETP. Dans les années à venir, le ministère s'efforcera d'atteindre le nombre de 150 I-EBS, afin que chaque école profite d'un spécialiste local.

Les effets opérationnels de la réorganisation structurelle du dispositif d'aide et de soutien des EBS se sont consolidés. Placées sous l'autorité des directeurs adjoints chargés de leur coordination dans leur région, les ESEB ont poursuivi le processus de développement de la qualité des interventions axé sur les exigences de réactivité, d'efficacité et de lien étroit avec les écoles. En 2020, 45 postes (équivalents temps plein ETP) ont renforcé les ESEB dans les directions de l'enseignement fondamental.

B.6.1.2. À l'enseignement secondaire

Les efforts déployés afin d'implémenter une équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) dans les lycées se sont poursuivis. À cet effet, 47,25 postes (ETP) ont été créés en 2020 et les recrutements sont en cours.

Dans le cadre du développement de la qualité, l'accent est mis sur une formation ciblée des membres des ESEB à travers un stage adapté, une formation continue spécifique et des échanges entre pairs.

B.6.1.3. Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée (CC)

51,5 postes (ETP) ont été créés en 2020 pour les besoins des CC. Le ministère assure ainsi que les élèves concernés bénéficient d'une prise en charge tout en renforçant l'encadrement ambulatoire des élèves, conformément au principe de l'inclusion, qui reste au cœur de l'école luxembourgeoise.

B.6.2. Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)

B.6.2.1. Évaluation du dispositif de scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Un vaste projet d'évaluation du dispositif de scolarisation des élèves à besoins spécifiques a été entamé en 2020. Il comprend plusieurs volets.

Le premier volet consiste en un sondage des enseignants, du personnel socio-éducatif, des directions et des parents d'élèves. Il porte sur des aspects pratiques de l'organisation de la scolarisation des EBS, l'adéquation des ressources mobilisées, et le fonctionnement des I-EBS, des ESEB, des Centres de compétences, des CI/CIS ainsi que de la CNI.

Un deuxième volet examine le fonctionnement de la CNI à travers des observations, des entretiens avec les agents et les membres de la commission ainsi qu'à travers des analyses structurelles.

Un troisième volet analysera et évaluera le fonctionnement des Centres de compétences.

Le croisement des données issues de ces projets complémentaires permettra d'évaluer, entre autres, si des processus pourraient être davantage fluidifiés, si des éléments du cadre législatif devraient être adaptés afin d'optimiser la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

B.6.2.2. Conventions de collaboration entre l'État et l'Université de Luxembourg

En 2020, deux conventions de collaboration ont été signées entre l'État et l'Université de Luxembourg.

La première convention fut signée le 30 juin 2020 en vue du développement d'un outil de dépistage à grande échelle des déficiences visuelles fonctionnelles.

La deuxième convention fut signée le 30 novembre 2020 afin de développer des outils de diagnostic de troubles des apprentissages.

B.6.2.3. Critères d'éligibilité des élèves EBS au transport CAPABS

Le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques et le service CAPABS (transport Complémentaire d'Accessibilité pour Personnes À Besoins Spécifiques) du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ont élaboré des critères d'éligibilité des élèves EBS au transport CAPABS. Le recours des EBS au CAPABS est ainsi organisé de façon plus transparente, uniforme et équitable.

B.6.3. Commission nationale d'inclusion (CNI)

En 2020, la CNI s'est réunie 39 fois en bureau et 31 fois en séance plénière. Au total, 1.766 dossiers ont été évalués et discutés, dont 652 nouveaux dossiers avec demande de diagnostic spécialisé. En comparaison avec 2019, la CNI a traité 676 dossiers de plus et affiche une croissance d'activité de 62%. La très grande majorité de ces dossiers supplémentaires concerne les dossiers de dépistage du Centre de Logopédie, du Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) et du Centre pour le développement moteur et corporel (CDM). En réunion plénière sont également discutées les clôtures de dossiers, les propositions de fin de mesure à confirmer par la CNI et les reconductions des scolarisations à l'étranger.

Répartition des demandes de diagnostic spécialisé par Centre :

	CDI	CDV	CDM	CDA	CDSE	CEJHP	CTSA	CL
%	18 %	5 %	5 %	26 %	18 %	3 %	13 %	12 %

Concernant les 1.707 propositions de prises en charge émises par la CNI, la répartition se présente comme suit (nombre de propositions pour au moins une de ces prises en charge) :

	Intervention spécialisée ambulatoire (ISA)	Atelier spécifique	Scolarisation spécialisée	Autres
%	24 %	28 %	18 %	30 %

Cependant, il faut noter qu'un très grand nombre d'élèves a profité d'une combinaison de plusieurs mesures de prises en charge. 42 % des propositions sous « Autres » consistaient en une guidance des professionnels par le Centre concerné.

Le confinement et la crise sanitaire ont également eu leur impact sur les travaux de la CNI. Après seulement quelques jours de fermeture des bureaux en mars, la CNI avait réorganisé ses réunions, et a traité les dossiers par visioconférence.

B.6.3.1. Introduction de dates limites

Afin de permettre une meilleure répartition des dossiers à analyser lors des différentes réunions (bureau et plénière), la CNI a décidé d'introduire différentes dates limites, notamment en ce qui concerne les dossiers de dépistage, les rapports à remettre par les personnes de référence pour des élèves scolarisés à l'étranger ainsi que les propositions de fin de mesure. La nouvelle date limite la plus importante fut celle du 1^{er} mars, date d'introduction d'une demande de diagnostic spécialisé, pour laquelle le Centre concerné garantit la finalisation du diagnostic avant les vacances d'été. 69 dossiers furent introduits pour ce délai du 1^{er} mars, ce qui représente 11 % de tous les dossiers introduits en cours d'année.

B.6.3.2. Digitalisation des dossiers

Tous les dossiers de la CNI, 2.212 actifs et 1.808 inactifs, ont été digitalisés pour augmenter la flexibilité d'accès et de traitement. Certaines procédures, comme l'envoi de dossiers pour lecture aux membres, la mise à disposition du dossier initial aux Centres ou le transfert du diagnostic spécialisé aux CI ont ainsi pu être réalisées par voie digitale.

B.6.3.3. Mise en place de procédures simplifiées

Pendant le confinement, la CNI a émis un certain nombre de recommandations spécifiques en ce qui concerne la réalisation d'un diagnostic spécialisé, la constitution d'un dossier, etc. De cette manière, les commissions d'inclusion ont pu continuer à introduire des dossiers malgré la crise sanitaire.

La répartition en dossiers dits « évidents » (pour lesquels tous les acteurs impliqués sont d'accord avec la prise en charge proposée) et dits « à discuter » a permis une meilleure structuration des discussions en séance plénière et surtout une simplification considérable (moins de déplacements des acteurs impliqués, rapidité dans les propositions aux parents, traitement d'une plus grande quantité de dossiers en séance plénière). Cette simplification a été appréciée par tous les acteurs impliqués.

B.6.4. Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée (CC)

Sauf indiqué autrement, les données ci-dessous portent sur l'année civile 2020.

B.6.4.1. Centre de Logopédie (CL)

D'après la loi du 23 septembre 2018, tout élève malentendant, sourd ou privé de l'usage de la parole a le droit de suivre son enseignement dans la langue des signes. Ainsi, le CL s'est posé comme objectif d'intégrer la langue des signes allemande de manière généralisée dans l'éducation des élèves présentant des déficiences auditives sévères ou profondes. À cette fin, un nouveau concept bimodal a été élaboré et des mesures concrètes ont été prises à partir de la rentrée scolaire 2020-

2021 : l'enseignement systématique de la langue des signes allemande (*Deutsche Gebärdensprache, DGS*) dans les classes spécialisées du CL, l'établissement d'un curriculum (*Lehrplan DGS*), l'encadrement d'élèves malentendants par des interprètes en langue des signes et l'offre de cours en DGS pour les élèves intégrés dans l'enseignement fondamental, les parents et les enseignants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et du CL.

Quatre nouvelles classes logopédiques régionales ont été créées à Feulen et à Dudelange. Le nombre total d'élèves scolarisés dans une classe logopédique s'élève actuellement à 260. De nouvelles classes régionales sont prévues à la rentrée scolaire 2021-2022 à Differdange et à Grevenmacher.

Le nombre d'élèves pris en charge par le CL s'est stabilisé. 2.000 élèves ont été inscrits dans un atelier d'apprentissage spécifique et ont ainsi profité d'une thérapie langagière intensive hebdomadaire.

Le Centre de diagnostic a réalisé +/- 250 diagnostics spécialisés, un nombre à la hausse.

Le nombre de tests auditifs réalisés par l'Audiologie pédagogique, ainsi que le nombre de bilans logopédiques augmentent également d'année en année.

B.6.4.2. Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV)

Malgré la crise sanitaire et dans le souci du développement de la qualité, le CDV a, en collaboration avec l'IFEN et l'INAP, su s'adapter très vite aux conditions exceptionnelles de la pandémie et a maintenu un très grand nombre de formations. En 2020, 73 collaborateurs du CDV ont suivi 14 formations continues spécifiques offertes par des spécialistes externes. La durée totale de tous les modules offerts était de 997 heures. En sus, 56 personnes du personnel du CDV ont suivi sept formations spécialisées proposées par des experts du CDV. Le nombre total de ces formations internes s'élève à 112 heures.

La formation *Ech gesinn eppes wat s du net gesäis*, proposée à plusieurs reprises et s'adressant aux enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire, a créé un grand réseau de multiplicateurs dans les structures scolaires contribuant ainsi à la prévention et à l'appréciation adéquate de besoins fonctionnels liés à la vue.

L'année 2020 a aussi été marquée par le développement substantiel des aides didactiques tactiles par le service TactiPed. L'engagement supplémentaire de professionnels du Design 3D accessible et l'acquisition d'outils supplémentaires de production ultra-performants permettent dorénavant au CDV d'offrir aux élèves une qualité inégalée d'aides didactiques, tout en multipliant la vitesse de réalisation. Les technologies mises en œuvre réduisent énormément l'effort nécessaire à chaque élève pour faire partie de l'enseignement régulier. Le TactiPed a par ailleurs produit 3.000 faceshilds dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Avec 159 demandes de prises en charge, le CDV a encore une fois connu une sollicitation croissante de ses services.

En 2020, le CDV a entamé un projet de recherche avec l'Université de Luxembourg portant sur quatre années. Avec l'outil de travail qui sera élaboré conjointement avec l'université, le CDV souhaite détecter les élèves qui ont des problèmes fonctionnels et qui, à défaut de recevoir les aides appropriées, risquent de subir un échec scolaire.

Dans le souci d'assurer une meilleure visibilité des aides techniques, didactiques et méthodologiques, le CDV a décidé de migrer toutes ses ressources (bibliothèque spécialisée, aides didactiques, braillothèque, aides auxiliaires et ressources informatiques avec logiciels adaptés) dans son « troisième lieu ». Avec l'engagement d'un bibliothécaire documentaliste et l'intégration du « troisième lieu » du CDV dans le réseau de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BNL), la visibilité de la documentation a été considérablement améliorée.

En tant qu'expert de documents accessibles, le CDV soutient les acteurs publiant des ouvrages utilisés dans l'enseignement. Un syndicat de l'enseignement fondamental a ainsi, avec le soutien du CDV, élaboré une série de publications de manuels scolaires répondant aux normes du *Design for all*.

Avec l'aide du CDV, les publications de Info-Handicap seront dorénavant publiées selon les normes WCAG 2.1. En collaboration avec l'IFEN, le CDV offre des cours aux intéressés.

Côté recherche et suite au succès inattendu d'un premier projet de coopération internationale, sous l'égide du CDV, un deuxième projet a été soumis et reçu favorablement par l'ANEFORÉ. Le nouveau projet, OPEYE II *Open and portable software library for rapid eye tracking*, vise l'adaptation des produits existants, reconnaissant les mouvements des yeux, aux spécificités des personnes ayant des besoins relatifs à la vue.

B.6.4.3. Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)

Depuis sa création en 2018, le CDSE a connu une augmentation constante des demandes de diagnostics et d'interventions. Ainsi, 339 dossiers ont été traités par les agents du CDSE en 2020. La grande majorité de ces élèves ont été de sexe masculin (83%). Étant donné que chaque élève accompagné par le CDSE peut profiter d'une ou plusieurs mesures (p.ex. diagnostic spécialisé, intervention spécialisée ambulatoire), le nombre des mesures instaurées dépasse nettement celui des dossiers traités. Le CDSE a mis en place 23% de mesures en plus que l'année précédente. Les demandes de conseil et guidance des professionnels ont particulièrement augmenté : six fois plus de demandes en 2020 qu'en 2019. Comme les années précédentes, la majorité des demandes sont venues de l'enseignement fondamental (69%).

Des mesures non spécifiques – c.-à-d. des mesures qui ne sont pas destinées à un élève particulier – ont été établies, comme p.ex. un groupe psychothérapeutique pour élèves.

Quant à la scolarisation spécialisée au niveau des annexes du CDSE et des Centre socio-thérapeutiques (CST), la réintégration scolaire a connu ses premiers succès, grâce à l'étroite collaboration avec le corps enseignant de l'enseignement fondamental et secondaire.

Lors de son premier colloque international *SchülerInnen die Systeme sprengen*, une soirée d'échange d'expériences fut organisée le 21 novembre pour les parents et le public intéressé. Le 22 et 23 novembre, une formation pour professionnels a donné des pistes d'intervention pour le travail avec des élèves ayant des besoins socio-émotionnels élevés. En raison de la situation sanitaire actuelle, le colloque s'est déroulé en live stream avec en moyenne 120 participants par jour.

En collaboration avec l'IFEN, d'autres formations spécialisées internes ont été mises en place: *Comprendre les principes de l'approche par compétences, de la construction des savoirs et de la motivation des élèves, de la différenciation des apprentissages et de l'évaluation formative* ; *Life Space Crisis Intervention* ; *International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF)* de l'Organisation mondiale de la santé ; *Entwicklungspädagogische Förderung von Kindern und Jugendlichen mit sozio-emotionalem Förderbedarf (ETEP)* ; *Médiation et Stop-Mobbing*. Toute l'équipe du CDSE profite régulièrement de supervisions et d'intervisions.

Deux nouvelles offres de cours ont été créées pour les professionnels : *Stress<Detox* se basant sur le programme *Mindful Self-Compassion*, combinant les domaines de la pleine conscience et de l'auto-compassion, visant à développer des compétences d'autorégulation émotionnelle (six sessions de deux heures avec 6-8 participants) et la formation *STEP-Enseignant* apportant un soutien à l'organisation du quotidien scolaire.

En 2019-2020, 347 élèves de 21 classes ont suivi pendant 19 semaines un programme de pleine conscience.

Finalement, en 2020, le CDSE a continué à développer sa présence sur Internet en complétant son site Web et en ouvrant des comptes sur les réseaux sociaux.

B.6.4.4. Centre pour le développement des apprentissages (CDA)

Lors du confinement au printemps, toutes les activités sont passées au télétravail en deux semaines. Cette transition rapide vers le télétravail a permis d'assurer le soutien en ligne des élèves, voire des parents en situation de détresse, la rédaction de rapports et l'organisation de formations en ligne.

En 2020, le CDA a enregistré 551 demandes (enfants et jeunes) dont 237 en provenance de la CNI et 314 en provenance de parents ayant contacté le CDA directement. 141 demandes ont été clôturées en 2020. 149 dossiers ayant mené à un diagnostic spécialisé ont été terminés. Le travail du CDA fut tributaire de la crise sanitaire, qui a ralenti considérablement le processus du diagnostic. D'un côté, il est impossible de passer certains tests standardisés par visio-conférence, de l'autre côté, de nombreux rendez-vous furent annulés en raison de la pandémie.

Un projet pilote en collaboration avec le CGIE a mis à disposition d'enfants et jeunes atteints de troubles des apprentissages, des tablettes comme outil de compensation. Le CDA a assuré la gestion informatique des appareils, l'initiation aux outils technologiques pour les enfants, parents et professionnels, les cours de dactylographie, la formation continue, l'acquisition d'applications, l'acquisition de périphéries spécifiques et l'élaboration de tutoriels. En 2020, 54 tablettes ont été mises en circulation. Le projet est en cours d'évaluation.

Un domaine en pleine expansion est celui du soutien offert au terrain. En 2020 l'équipe de formation a reçu 29 demandes en formation continue et cinq en coaching spécifique. Ces formations sont en majeure partie organisées avec l'IFEN.

Dans un but de consolidation des ressources et de transparence des procédures, le CDA a repris l'entièreté des activités du CePAS dans le domaine des difficultés et troubles des apprentissages.

Le « troisième lieu », centre de documentation avec bibliothèque, testothèque et ludothèque, a connu un grand succès. En 2020, 800 titres ont été empruntés par 210 lecteurs, malgré la diminution des emprunts pendant la crise sanitaire. Un système de retour 24/24 a été installé en fin d'année afin d'augmenter la qualité du service.

Dans le cadre de la convention de 2018 signée entre le ministère, le CDA et l'Université de Luxembourg sur l'inventaire des tests standardisés dans le domaine des troubles des apprentissages, un vadémécum de référence doté de conseils pratiques pour les professionnels du terrain a été rédigé.

Cet inventaire est une première étape vers l'élaboration de tests spécifiques pour le contexte multilingue du Luxembourg. L'élaboration de ces tests fait partie d'une deuxième convention signée entre les mêmes partenaires en décembre 2020 et qui prendra fin en avril 2025 avec l'élaboration de deux batteries de tests normés dans les domaines de la lecture, de l'écriture et du calcul.

B.6.4.5. Centre pour le développement moteur et corporel (CDM)

2020 a été marquée par une augmentation importante d'élèves et de nouveaux collaborateurs : 74 élèves ont fréquenté les classes du CDM à Strassen (par rapport à 57 - 70 élèves les années passées). Les membres du Service ambulatoire sont intervenus pour 45 élèves à l'enseignement fondamental et un élève à l'enseignement secondaire.

13 élèves suivaient une scolarisation spécialisée simultanée et à titre complémentaire (scolarité mixte) au CDM et dans une classe de l'enseignement fondamental.

Dépistage et prise en charge

La population cible de la section 2 du CDM se compose d'enfants susceptibles de présenter un trouble spécifique du développement moteur.

Le dépistage systématique des troubles spécifiques du développement moteur a pu être réalisé à ce jour dans huit directions régionales (3.248 élèves du cycle 1.2.).

329 élèves ($\pm 10\%$) présentant des symptômes spécifiques ont pu être identifiés, dont 180 ont profité d'une prise en charge individuelle et 149 d'une prise en charge en groupe.

Gestion de la crise sanitaire

Après le confinement du printemps, la reprise des cours au CDM s'est faite à partir du 25 mai. Un concept sanitaire a été élaboré par la Cellule de développement scolaire du CDM avec tout le personnel du Centre. Les défis spécifiques qui se posaient – et se posent toujours - pour le CDM étaient le respect de la distanciation physique avec les élèves, le port du masque déconseillé pour la majorité des élèves, la prise en charge interdisciplinaire, la vulnérabilité des élèves, la gérance de l'internat et la désinfection rigoureuse du matériel.

Développement de la qualité

Un accent particulier a été mis sur l'implémentation du concept *International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF)* dans le quotidien professionnel par le biais de formations internes.

Lors de trois journées pédagogiques et dans les groupes de travail, la Charte scolaire, le site Internet et le concept de l'Intervention spécialisée ambulatoire (ISA) du CDM ont été finalisés.

B.6.4.6. Centre pour le développement intellectuel (CDI)

Depuis la crise sanitaire, le CDI s'est vu contraint de réaliser des adaptations majeures dans ses démarches journalières : à savoir un enseignement à distance garantissant aux élèves à besoins spécifiques une scolarisation adaptée à la situation ainsi que la mise en place d'une plateforme digitale donnant aux collaborateurs accès à un réseau de matériel didactique pédagogique et rééducatif.

Malgré les circonstances, 120 dossiers furent finalisés, soit une hausse de 64 % par rapport à l'année précédente.

S'appuyant sur les diagnostics spécialisés, les prises en charges actuelles se répartissent ainsi :

Type de prise en charge	Nombre d'élèves bénéficiaires
Scolarisation spécialisée	357
Intervention spécialisée ambulatoire	61
Prise en charge rééducative	Psychomotricité : 216
	Ergothérapie : 110
	Orthophonie : 256
Conseil / Guidance	28

En considération de la pandémie persistante et malgré les restrictions sanitaires imposées, le CDI a poursuivi sa démarche qualitative sur les trois piliers suivants.

Développement de l'organisation

- création d'une Cellule d'accompagnement social et de promotion à la santé (CASPS) prenant en charge la médecine scolaire en collaboration avec la division de la médecine scolaire du ministère de la Santé, la mise en œuvre du Projet d'accueil individuel (PAI) et l'accompagnement des parents et des élèves pour les démarches sociales
- mise en place de cycles professionnels et occupationnels au niveau national
- nouveaux projets de cohabitation inclusifs (nouvelles constructions) avec diverses communes (Belvaux, Berchem, Echternach et Luxembourg)
- nouveau flyer d'information
- cahier de liaison renforçant le partenariat avec les parents
- classeur Portfolio documentant le développement personnel et scolaire de l'élève

- Kommunikationstafel reprenant un vocabulaire spécifique représenté par des pictogrammes et servant de moyen de communication alternative

Développement du personnel

Depuis sa création le CDI s'est continuellement renforcé en personnel et compte actuellement 325 collaborateurs.

Une matinée pédagogique planifiée en avril 2020 a dû être reportée au vu de la crise sanitaire.

Un examen-concours pour le recrutement de professeurs en pédagogie spécialisée a eu lieu pour la deuxième fois et trois candidats professeurs-stagiaires ont été retenus.

Un catalogue interne de formations continues, adapté aux besoins et sur demande des collaborateurs, a été réalisé avec l'IFEN. Maintes formations ont malheureusement été annulées suite aux restrictions sanitaires.

Développement de l'enseignement

Le site Internet du CDI a été adapté dans le contexte de la pandémie afin d'être plus accessible aux professionnels, élèves et parents. Il propose des outils dans le cadre de l'enseignement à distance.

Un nouveau concept pédagogique adapté aux jeunes de 16 – 18 ans au sein du cycle professionnel et occupationnel (CPO) a vu le jour.

Une *unterrichtsimmanente Förderung* (interventions en classe concertées entre les membres de l'équipe pédagogique et les autres professionnels) tout comme l'instauration de téléconsultations en rééducation ont été mises en place.

Par ailleurs, un projet d'inclusion a été réalisé en collaboration avec Regatta.lu - Sailing schools. Deux élèves accompagnés d'une enseignante de l'annexe Belvaux sont partis en Bretagne avec d'autres lycéens.

B.6.4.7. Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)

2020 a présenté moult changements.

La crise sanitaire a rendu nécessaire la mise en place de l'enseignement à distance pour les élèves atteints d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Par la suite, lors du déconfinement, il a fallu tout mettre en place pour aider les élèves à respecter les mesures sanitaires.

L'administration, les rééducateurs, l'équipe de diagnostic, de conseil et de guidance, les intervenants spécialisés ambulatoires et la direction se retrouvent désormais à une même adresse.

Dans le cadre du Réseau eurégional sur l'autisme, le CTSA est impliqué dans un partenariat stratégique du projet Erasmus+ pour une formation complémentaire certifiée sur l'autisme / TEACCH / ICF axée sur la pratique *Praxisorientierte Weiterbildung - Anlehnung an den TEACCH Ansatz* pour 20 professionnels, dont quatre du CTSA. Le projet a été lancé en collaboration avec le *Zentrum für Förderpädagogik* à Eupen, la *Autonome Hochschule Ostbelgien* et la *Martin-Luther-King-Schule* à Aachen.

Le personnel s'est formé à une nouvelle méthode spécifique pour enfants et adolescents avec TSA, la méthode FLOORTIME.

Le Plan éducatif individualisé (PEI) de base a été adapté à la population cible du CTSA.

Le *Leitbild* du CTSA a été élaboré en collaboration avec le SCRIPT, sur la base de réunions communes lors des Journées pédagogiques, et d'un travail individuel et collectif de tout le personnel au CTSA.

Au mois de février, deux robots sociaux QT ont été acquis. Ils aident les élèves à mieux se concentrer et participer aux activités pédagogiques.

En matière de sensibilisation, un spectacle de théâtre sur l'autisme *Is There Life on Mars*, placé sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, a été réalisé en collaboration avec Autisme Luxembourg a.s.b.l., et présenté à deux reprises en janvier 2020 à l'Escher Theater et au Kinneksbond Mamer.

Vu le grand nombre de demandes de la part des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire, le CTSA a offert plusieurs formations continues, ainsi que des séances de coaching. Il a également mis en place des formations continues pour les fonctionnaires et employés en stage.

Côté chiffres, 98 élèves fréquentent les classes de cohabitation (+ 15 par rapport à l'année précédente) et 153 élèves bénéficient d'une intervention spécialisée ambulatoire - ISA (+ 48 élèves). Le nombre du personnel est passé de 69 à 79.

Pour répondre à la demande, quatre nouvelles classes ont été aménagées pour la rentrée scolaire 2020-2021. Pour les plus jeunes élèves, une troisième classe a été créée sur le site de l'ancien bâtiment scolaire à Weimerskirch, en collaboration avec la Ville de Luxembourg. La commune de Bettendorf a mis à disposition deux salles de classe dans le bâtiment de l'école fondamentale à Gilsdorf. Le Lycée Michel Lucius au Limpertsberg a donné la possibilité d'ouvrir une classe de cohabitation sur le campus. Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, les classes de cohabitation du CTSA sont réparties sur 10 sites différents.

B.6.4.8. Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP)

Début 2020 fut marqué par le déménagement du CEJHP dans des locaux à Strassen. Comme en 2019, le CEJHP a connu une multitude de nouvelles demandes de prise en charge. Ainsi, 272 demandes furent introduites au cours de l'année 2020, dont 14 en provenance de la CNI.

Suite au confinement, le diagnostic spécialisé n'a pu être réalisé que pour 84 de ces dossiers et pour 96 dossiers introduits en 2019.

Les efforts du CEJHP en matière de sensibilisation de tous les partenaires scolaires ont permis d'intensifier la détection d'élèves de l'enseignement secondaire qui, en 2019, étaient encore fort sous-représentés.

En raison du risque sanitaire, il fut impossible d'organiser l'offre pull-out planifiée car elle aurait regroupé des élèves en provenance de tous les coins du pays. Cette offre avait pour but de permettre aux élèves du CEJHP de s'échanger, de se stimuler intellectuellement, de s'investir dans de nouveaux domaines. Elle a été remplacée par une offre diversifiée grâce à l'outil Teams, laquelle n'a pas fonctionné comme souhaité : la distance rend difficile la création de nouveaux liens d'amitié. Les psychologues et les pédagogues du CEJHP ont été confrontés à une demande de suivi accrue lors de la phase de retour à l'école après le confinement.

Les enseignants-ressource du CEJHP a travaillé en présentiel et à distance. Tout comme en 2019, leur intervention a permis d'adapter d'une part la durée du parcours scolaire des enfants et jeunes à haut potentiel et d'autre part les pratiques pédagogiques et didactiques en classe aux besoins de ces élèves. Le suivi socio-émotionnel par les enseignants-ressource a été l'un des éléments les plus appréciés par les élèves et les parents.

L'équipe du CEJHP s'est formée à l'IFEN et à l'étranger. Les liens avec les chercheurs internationaux en matière de haut potentiel ont été intensifiés.

B.6.4.9. Agence de transition à la vie autonome (ATVA)

Avec la pandémie COVID-19, la scolarisation à distance, le confinement et l'augmentation du chômage des jeunes sont devenus un défi pour de nombreux adolescents.

Le contact personnel avec les jeunes à besoins spécifiques a dû être réduit d'un moment à l'autre à des appels téléphoniques ou des chats vidéo. De nombreux jeunes ont instantanément été

confrontés à des craintes et, surtout, à un manque de perspectives. De nombreux projets qui avaient été développés avec eux au début de l'année ont dû être interrompus.

De mi-mars à mai, la préoccupation principale a été d'offrir aux jeunes un soutien psychologique. Avec la reprise de l'activité économique, il a cependant été possible de travailler à nouveau de manière plus concrète. La participation à divers ateliers, stages ou services volontaires fut de nouveau possible. Pour de nombreux jeunes, il était important de pouvoir préparer la rentrée en automne, qui, malgré la pandémie, a ouvert de nouvelles possibilités.

Tout au long de l'année 2020, malgré la crise sanitaire, 38 nouvelles demandes ont été adressées à l'ATVA. Sur ces 38 demandes, 27 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge individuelle. Il est à noter que, pour la première fois, des demandes ont également été reçues concernant des jeunes à besoins spécifiques ayant été scolarisés à l'étranger, et préparant leur retour au Luxembourg. Sur les 27 nouvelles prises en charge, six élèves sont venus de l'étranger (Belgique et Allemagne).

Au total, l'ATVA s'est occupé de 50 jeunes à besoins spécifiques.

Parmi eux

- trois ont suivi une formation pour adultes au CNFPC,
- un a commencé un apprentissage CCP vente,
- six ont obtenu un contrat de travail en milieu protégé,
- un a obtenu un emploi avec un contrat de réinsertion-emploi (CRE),
- un a signé un contrat de travail à durée indéterminée.

L'ATVA est devenu un interlocuteur de plus en plus important en tant que service de conseil et d'information sur la transition vers une vie indépendante.

L'ATVA a organisé deux formations internes et une supervision pour son personnel.

B.7. Direction générale du secteur de la jeunesse

B.7.1. Service de la jeunesse

B.7.1.1. Politique de la jeunesse

Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

En vue d'une politique de la jeunesse basée sur les connaissances, des travaux scientifiques sont réalisés dans le cadre d'un accord de collaboration entre le ministère et l'Université du Luxembourg ; des recherches et des évaluations sont ainsi menées dans le domaine de la jeunesse et un centre de documentation digital sur les questions des jeunes est tenu à jour (www.jugend-in-luxemburg.lu).

En 2020, la priorité a porté sur les travaux de recherche en vue du prochain rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg. Le rapport dressera un état du bien-être et de la santé des jeunes au Luxembourg. En raison de la pandémie actuelle, une enquête représentative intermédiaire du *Youth Survey* a été menée en juillet 2020 ainsi que des entretiens qualitatifs avec des jeunes (YAC+). L'objectif est d'analyser la situation des jeunes âgés de 12 à 29 ans au Luxembourg durant la pandémie COVID-19. De premiers résultats ont été publiés en automne 2020. Les résultats de l'enquête du YAC+ seront intégrés au prochain rapport sur la jeunesse du Luxembourg, dont la publication est prévue pour la mi-2021. Un concept élargi pour le centre de documentation digital est en développement, ainsi qu'une étude sur le potentiel et la valeur de l'éducation non formelle dans le travail jeunesse (*Jugendarbeit*).

Dans le cadre d'une collaboration spécifique entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Santé et l'Université du Luxembourg, de nouvelles publications fondées sur les données de l'enquête HBS (*Health Behaviour in School-aged Children*) ont été réalisées.

Concernant la politique européenne, tous les chapitres du *Youthwiki*, encyclopédie européenne sur les politiques nationales de la jeunesse des États membres, ont été mis à jour et des chapitres supplémentaires ont été rédigés. Dans le cadre du projet *European Knowledge Centre for Youth Policy*, le *country sheet* a été mis à jour.

Concernant le programme du Fonds social européen, le projet Catalogue de mesures NEET a été finalisé.

Plan d'action Promotion de la santé affective et sexuelle

Le nouvel outil « Let's Talk about Sex ! », publié en décembre 2020 et qui s'adresse aux professionnels qui encadrent et accompagnent les jeunes, s'inscrit dans les objectifs du Plan d'action national « Santé affective et sexuelle » (PAN - SAS).

Un groupe de travail a initié l'élaboration d'un nouveau matériel pédagogique. Sous la coordination de la direction de la Santé, les quatre ministères porteurs du PAN - SAS et avec le Planning Familial, le Centre LGBTIQ+ Cigale, la HIV Berodung de la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (APEMH) ont amené leur expérience en matière de sexualité des jeunes. Le classeur de 120 pages édité en langues allemande, française et anglaise contient 44 fiches théoriques, illustrées ludiquement, complétées par des références et un répertoire d'acteurs en matière de santé affective et sexuelle au Luxembourg. La publication de ce guide sera complétée par des formations. L'élaboration de fiches didactiques est prévue à moyen terme.

Plan d'action LGB-T-I

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pluriannuel établi en 2018 par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région avec neuf autres ministères, le catalogue des formations continues proposées au personnel enseignant et psycho-socio-éducatif est

régulièrement mis à jour. En raison de la crise sanitaire de nombreuses formations ont dû être reportées à 2021 et le catalogue sera à nouveau adapté.

Un guide adressé aux professionnels du secteur concernant l'encadrement de jeunes transsexuels dans les structures socio-éducatives et scolaires est en cours de finalisation avec des informations sur le cadre juridique existant. La publication du guide se fera au premier semestre 2021.

Égalité des chances

Le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes est le fruit d'une collaboration interministérielle. Suite à une analyse transversale des besoins dans tous les domaines d'action de l'Éducation nationale, neuf actions concrètes ont été proposées afin de permettre une meilleure intégration et inclusion de chacun. Les différentes actions visent à donner un accès égalitaire à l'acquisition de base en matière de codage, de promouvoir les compétences en lecture, de sensibiliser le personnel enseignant à l'égalité, de promouvoir l'égalité sans discrimination, d'intéresser davantage de garçons aux professions socio-éducatives, de promouvoir la santé et le bien-être des filles et des garçons, d'améliorer l'équilibre des sexes au niveau de la gouvernance dans l'éducation, d'impliquer davantage les parents dans l'éducation des enfants et finalement d'aborder la thématique de la représentation stéréotypée des jouets.

Services socio-éducatifs (SSE)

Le Service socio-éducatif, placé sous l'autorité du directeur du lycée, fonctionne en collaboration étroite avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires tout en formant soit un service séparé du SePAS soit un seul et unique service avec le SePAS avec les missions suivantes :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- prévenir la violence et les conflits ;
- assister les élèves en difficulté.

Afin de soutenir au mieux le développement des nouveaux SSE ainsi que le développement de l'offre périscolaire et la participation des élèves, le Centre de ressources du Service de la jeunesse a lancé un certain nombre d'actions.

Un catalogue de formations continues 2020-2021 a été réalisé. Les médias sociaux et les fake news, l'éducation sexuelle et affective, l'éducation non formelle, l'animation socio-éducative dans les lycées et la prévention de la violence et des conflits sont abordés de façon prioritaire.

Des échanges thématiques trimestriels entre le Centre de ressources et les SSE ont été organisés afin de garantir l'échange entre les membres des SSE des différents lycées.

Le Centre de ressources du Service de la jeunesse a publié le premier numéro de son nouveau magazine *You(th)@School*, élaboré avec le personnel des SSE. Le nouveau site youthatschool.lu a été lancé.

B.7.1.2. Organisations et mouvements de jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes, la collectivité et les pouvoirs publics.

Cinq associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 30.500 €. Localement, des subsides d'un montant total de 62.600 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

B.7.1.3. Services pour jeunes

Les services pour jeunes se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation, et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2020, le budget total était de 18.416.733 €, avec 3.940.737 € à titre de participation aux frais de fonctionnement et 14.475.996 € à titre de participation aux frais de salaires.

Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif, des communes ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux, ainsi que de deux structures de logement pour jeunes. L'effectif total des éducateurs était de 154,850 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 53 maisons de jeunes locales (140,35 ETP), deux maisons de jeunes régionales (8,5 ETP), cinq services de logement (2 ETP) et cinq services *Outreach* (4 ETP). Ces services sont cofinancés à hauteur de 50 % par les villes ou communes dans lesquelles ils sont implantés.

Services conventionnés

D'autres services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques : Daachverband vun de Lëtzebuerger Jugendstrukturen, Agence nationale d'information pour jeunes, Conseil national de la jeunesse du Luxembourg (représentant 29 organisations de jeunesse), Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles des Lëtzebuerger Guiden a Scouten, Service Formation de la Fédération nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses, Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises, Centre de médiation, Services vacances de la Croix-Rouge, du Foyer de la femme et de Caritas Jeunes et Familles, Entente des gestionnaires des centres d'accueil, Kanner- a Jugendtelefon de Caritas Jeunes et Familles, Service d'animation de Sportkrees Attert, Groupement européen des Ardennes et de l'Eiffel, Anonym Gléckspiller asbl – Ausgespillt, Mérite Jeunesse, Letzebuerger Landjugend, Mouvement écologique – MOVE, HARIKO, COOPERATIONS asbl - Jugendbüro ÉISLÉCK, Jugendwunnen am quartier ARBORIA – Differdange, Croix-Rouge luxembourgeoise (prise en charge de jeunes DPI), Caritas jeunes et famille (prise en charge de jeunes DPI).

L'effectif total du personnel était de 74,175 ETP.

B.7.2. Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)

B.7.1.1. Prises en charge individuelles

L'équipe psycho-sociale et éducative du Centre de consultation a suivi un total de 635 cas (174 nouveaux élèves en 2020), dont 55% de filles, 43% de garçons, et 2% de trans-inter-gender au cours de 3.486 rendez-vous, dont 1.117 consultations à distance. À ces chiffres s'ajoutent les permanences physiques (102 personnes sollicitant un conseil ou de l'aide en se présentant sans rendez-vous), tout comme les permanences téléphoniques (533) et les appels concernant les aides financières (309). Il y a eu 145 demandes d'information via le site Web (avec une hausse des demandes en mai et juin).

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'élèves	934	808	834	635
Nombre de consultations (RDV)	4.644	4.552	4.473	3.529
Moyenne par élève	4,97	5,63	5,06	5,55

Les consultations se répartissent comme suit :

Type de consultation	Mode présentiel en %	Mode distanciel en %
consultations psychologiques	47	19,4
rééducation en psychomotricité	11,4	5,8
consultations mixtes (d'orientation et psychologiques)	2,6	1,9
consultations en orientation	3,9	2
demandes d'information	2,2	2,1
consultations relevant du domaine social	1,3	0,4

Parmi les problématiques psycho-sociales les plus traitées en 2020, l'on retrouve prioritairement les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (22%), les troubles de l'humeur (affectifs) (15%), les difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale (14%), les troubles du comportement et troubles émotionnels (13%) et les difficultés liées à l'éducation et à l'alphabétisation (7%) à côté d'autres troubles (d'après la nomenclature du CIM 10). Le nombre de consultations « dys » a diminué par rapport aux années précédentes comme le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa a repris ce dossier à partir de la rentrée scolaire 2020-2021. Les demandes de consultation sont traitées en 5,55 rendez-vous par client en moyenne.

Depuis le début du confinement, le Centre de consultation propose via une helpline téléphonique une assistance psychologique (8002-9393).

Depuis fin octobre 2020, le CePAS assure des permanences physiques au sein de la Cellule de coordination COVID du MENJE (CECO).

B.7.1.2. Prises en charge collectives

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, ...), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CePAS est intervenu quatre fois en 2020 afin de procurer une aide organisationnelle pour faire face à des événements tragiques ou offrir des encadrements de classes et de groupes. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à cinq reprises.

Le GAP s'est réuni quatre fois en 2020.

Une réunion avec l'asbl D'Ligue et une réunion avec le Collège des directeurs ont été organisées en vue d'une étroite collaboration.

Le GAP a contribué aux travaux et réunions de différentes instances partenaires. Il a organisé une formation destinée aux membres des SePAS et des équipes socio-éducatives *Drames en milieu*

scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide et une journée de travail interne qui ont dû être reportées.

Le CePAS propose, en étroite collaboration avec les SePAS des lycées, des activités de groupe favorisant l'échange entre jeunes et développant diverses compétences sociales :

- *STOP & GO Welcome!* : travail sur l'intégration du vécu, la prise de décision, l'estime de soi et la pensée créative pour 54 élèves des classes CLIJA de trois lycées ; formation *FLASH* sur les compétences clés pour six futurs intervenants *STOP & GO Welcome!* de deux lycées ;
- *Stress Less* - ateliers de gestion de stress : le CePAS, afin de répondre aux contraintes de l'emploi du temps des élèves, a augmenté les suivis en individuel ;
- *Stress Less @ lycée* : ateliers préventifs réalisés au sein de deux lycées demandeurs pour sept classes de 7^e et de 3^e ; les ateliers n'ont pas pu se tenir pour trois classes en raison des mesures anti- COVID ;
- des groupes *transgender* continuent avec des permanences mensuelles, avec chaque fois en parallèle des groupes de rencontre pour jeunes et des groupes de rencontre pour les parents des jeunes. Des permanences téléphoniques sont également offertes ;
- *Plateforme accrochage scolaire (PAS)* : Après la phase de transfert du projet initial, deux lycées ont implémenté leur concept de prévention du décrochage scolaire adapté aux besoins des élèves ;
- cours de *remédiation* : les cours de remédiation pour les élèves « dys » continuent en 2020 avec un total de 136 heures de cours qui se distribuent sur huit heures de cours hebdomadaires pour le français (n=2) et l'allemand (n=6). 19 élèves avec dyslexie-dysorthographe y participaient régulièrement. 80 heures de cours n'ont pas pu avoir lieu en raison des mesures anti-COVID. Les cours de remédiation ont été repris par le CDA à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

B.7.1.3. Coordination, formation continue et approche qualité

Dans le cadre de sa mission de coordination des SePAS, le CePAS a organisé cinq réunions d'échanges et d'information professionnelles nationales sur des thèmes d'actualité, dont la gestion de la crise COVID dans les lycées. Une vingtaine de concertations en groupes professionnels ont eu lieu principalement via Teams, et visaient l'échange de bonnes pratiques en matière d'*outreach* en temps de COVID, de téléconsultation et de renforcement des compétences socio-émotionnelles des jeunes (résilience, adaptations au changement, gestion du stress). Le Centre de ressources du CePAS a rédigé et mis à disposition des équipes SePAS et SSE, via un Groupe Teams :

- un vademecum *Outreach* ;
- des guidelines *Helpline et téléconsultation COVID-19* ;
- quatre notes - COVID lignes directrices et recommandations pour le personnel psycho-socio-éducatif ;
- un recueil d'articles scientifiques et de ressources psycho-pédagogique en lien avec la COVID, les besoins des jeunes et la pratique psycho-sociale et éducative en milieu scolaire ;
- des supports de communication grand public pour la période de confinement (campagne *Well-being@home*).

Le programme annuel de formation continue est resté en 2020 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques. 13 formations ont été organisées à l'attention des SePAS, du CePAS, et du personnel enseignant (15,5 journées entières de formation avec 177 participants au total). Cinq formations ont eu lieu via Teams. Dix formations ont été annulées pour cause de COVID-19.

Au total, 109 professionnels ont participé à sept supervisions soit 28 séances correspondant à 14 journées entières, dont 11 séances à distance via Teams.

Un séminaire public de deux jours a eu lieu en mars 2020 sur le thème de *L'aide psycho-sociale sous contrainte* (54 professionnels). Une visioconférence a été organisée sur *Les leçons de la pandémie, comment se réinventer pour le bien-être de nos jeunes* (330 participants, dont des enseignants, des acteurs du secteur socio-éducatif et aussi du milieu artistique et médical).

Comme toutes les années, les équipes SePAS et CePAS ont poursuivi leur travail au niveau du développement qualité et des pratiques, documenté dans le rapport qualité global annuel.

B.7.1.4. Aides financières

La loi du 13 juillet 2006 portant organisation du CePAS, a introduit deux subventions pour soutenir les élèves, respectivement leurs familles à faible revenu pendant la scolarisation à l'enseignement secondaire. On distingue : (1) la subvention annuelle pour ménage à faible revenu calculée en fonction des revenus du ménage et située entre 630.38€ et 945.55€ par élève et par an, et (2) la subvention mensuelle du maintien scolaire, payée à l'élève adulte en situation de détresse psycho-sociale et contraint d'habiter seul. Elle couvre ses frais de vie, de loyer et de scolarité.

	Année scolaire 2019-2020	Remarque	Budget total €
Subvention pour ménage à faible revenu	6.995 élèves bénéficiaires		5.826.984,14
Subvention du maintien scolaire	278 élèves bénéficiaires	dont 99 subventions pour élèves bénéficiaires de protection internationale (BPI)	1.396.896,99
TOTAL			7.223.881,13

B.8. Direction générale de l'intégration

B.8.1. Service de la scolarisation des enfants étrangers

B.8.1.1. Base légale

Le Service de la scolarisation des enfants étrangers (dit SECAM) travaille sur un avant-projet de loi, dont la finalité est la prise en charge systématique de l'ensemble des élèves nouvellement arrivés. À cette fin, le service prévoit de se doter d'une base légale, lui permettant de développer ses missions relatives à l'accueil, l'orientation, l'intégration et l'accompagnement scolaires des élèves. Pour chacun de ces axes, des stratégies ont été développées, visant à réduire l'impact des origines sociales et culturelles sur les performances scolaires de l'élève, tout en valorisant son identité, son répertoire linguistique et culturel, ses acquis et ses compétences.

B.8.1.2. Accueil et orientation des élèves de 12 à 24 ans par la CASNA

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 983 candidats sont passés par la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouvellement arrivés (CASNA). La baisse du nombre de candidats (moins 240 candidats par rapport à 2018-2019) s'explique par la pandémie.

15.09.2019 – 15.09.2020 : 983 candidats

15.09.2018 – 15.09.2019 : 1.223 candidats

15.09.2017 – 15.09.2018 : 1.145 candidats

Les principales nationalités des candidats lors des entretiens étaient les suivantes :

Principales nationalités	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Portugais	14,63 %	17,91 %	18,96 %
Luxembourgeois (retour au pays)	10,32 %	7,60 %	8,08 %
Français	7,01 %	5,97 %	6,41 %
Syriens	6,21 %	5,72 %	8,17 %
Érythréens	6,21 %	9,32 %	10,01 %
Afghans	6,21 %	4,50 %	2,46 %
Italiens	5,81 %	5,07 %	5,92 %
Capverdiens	3,3 %	2,86 %	1,84 %

213 de ces 983 candidats étaient âgés de 18 à 24 ans dont 89 demandeurs de protection internationale (DPI) concernés par la procédure du parcours d'intégration accompagné (PIA). Les principales nationalités de ces derniers étaient : syrienne (23,60 %), érythréenne (20,22 %) et afghane (17,89 %). Les candidats ont été orientés vers des classes d'accueil (27), vers la formation professionnelle (4), vers la formation des adultes (30), vers des cours d'alphabétisation pour adultes (6). 19 candidats sont encore en cours d'orientation. Trois candidats ne se sont pas présentés à l'entretien.

B.8.1.3. Classes pour élèves nouvellement arrivés

Classes spécialisées d'accueil de l'État à l'enseignement fondamental

Conformément à la législation en vigueur sur l'accueil des élèves nouvellement arrivés, des classes spécialisées d'accueil de l'État sont créées selon le besoin. L'effectif de ces classes peut dès lors

varier d'un trimestre à l'autre. Au mois de juillet 2020, on comptait 18 classes d'accueil étatiques pour 196 élèves.

Classes d'accueil et classes d'insertion de l'enseignement secondaire général

Inscriptions au mois de juillet 2020 selon le fichier élèves :

	Classes d'accueil			Classes d'insertion				Total
	ACCU	CLIJA	CLIJA+	VP	5ADF	GIF	GIA	
Elèves inscrits	407	128	168	275	125	404	187	1.694
Nombre de classes	23	7	13	21	8	28	11	111
Nombre de lycées	19	3	11	5	5	5	4	

B.8.1.4. Mesures spéciales à l'attention d'élèves nouvellement arrivés

Mesures liées au confinement

Lors des débuts de l'enseignement à distance, la CASNA a mis en place une série de mesures à destination de 90 élèves, non encore inscrits auprès d'un établissement scolaire. Un enseignement à distance a été mis en place à partir du 20 avril. Le service a également proposé des cours du 8 juin au 15 août, dispensés par des étudiants, dans les locaux de l'Institut national des langues. Chaque élève ayant participé à ces cours s'est vu remettre une recommandation d'orientation en vue d'une inscription dans un lycée pour l'année scolaire 2020-2021.

Cours d'été

Pendant les vacances d'été 2020, le service a offert, pour la cinquième année consécutive, des cours de français gratuits à 99 élèves, âgés de 12 à 16 ans.

Projet d'alphabétisation de jeunes élèves nouvellement arrivés

Dans le cadre du Plan d'action national d'intégration, le service a développé, avec le soutien du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, deux projets ayant comme objectif l'alphabétisation de jeunes nouvellement arrivés : le premier offre des cours de langue aux élèves qui ne maîtrisent ni l'alphabet latin, ni les langues de scolarisation du pays ; le second s'adresse à des élèves plutôt francophones, qui maîtrisent mal l'alphabet latin. 21 élèves bénéficient actuellement de ces cours.

Actions à l'attention des enseignants

Le service a proposé des formations au personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement fondamental et secondaire :

- Journées de l'accueil des classes ACCU, CLIJA et CLIJA+ (2 journées) ;
- Journée de l'accueil : accueillir et intégrer un élève nouvellement arrivé à l'enseignement fondamental (1 journée) ;
- formation continue : L'orientation vers l'enseignement secondaire – Différentes voies pour différents profils linguistiques (3 journées) ;
- Relations école-famille et médiations interculturelles dans le cadre de la formation initiale des enseignants : cours proposé aux étudiants en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg.

L'accompagnement des professeurs et des lycées accueillant des élèves nouvellement arrivés fait partie des missions du service. Au total, le service est intervenu à 50 reprises dans les lycées : 35

conseils de classe, dix accompagnements de lycées et cinq sessions d'orientation pour des classes d'accueil.

B.8.1.5. Médiateurs interculturels

En 2020, le service comptait 84 médiateurs interculturels (12 engagés en CDI et 72 freelances) pour 39 langues différentes. En 2019-2020, le service a comptabilisé 8.926 demandes de médiations interculturelles (+ 1.451 par rapport à 2018-2019).

Les cinq langues les plus demandées étaient l'arabe (2.403), le portugais (1.541), le bosnien-croate-monténégrin-serbe (1.170), le tigrigna (914) et le persan/farsi (740).

B.5.1.6. Éducation plurilingue et interculturelle

Développement de la langue et de la culture portugaises

On distingue plusieurs offres de cours, lesquelles touchent au total 3.630 élèves :

- projet Assistant de langue portugaise au cycle 1 mis en œuvre pour 549 élèves dans huit écoles ;
- cours intégrés (ayant lieu pendant l'horaire scolaire) : 98 cours suivis par 1.158 élèves ;
- cours parallèles (ayant lieu en dehors de l'horaire scolaire et suivant le programme de l'enseignement du portugais à l'étranger) : 96 cours suivis par 1.306 élèves ;
- cours complémentaires (ayant lieu en dehors de l'horaire scolaire et en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental) : 54 cours suivis par 617 élèves.

Le Cadre de référence des cours complémentaires de langue portugaise a été signé par la secrétaire d'État aux Communautés portugaises Berta Nunes, et par le président de l'Institut Camões, Luis Faro Ramos. Le cadre ainsi que le curriculum de ces cours ont été publiés en ligne en français et en portugais.

Enseignement de la langue portugaise à l'enseignement secondaire classique

Avec le Service de coordination de l'enseignement portugais de l'Ambassade du Portugal au Luxembourg, le SECAM a élaboré un projet visant à intégrer le portugais comme une des langues d'option de la branche « 4^e langue vivante » de la section A de l'ESC. À ces fins, un curriculum pour le niveau A1 de la langue portugaise a été développé. Celui-ci se base sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (2001), son Volume complémentaire (2018) et le Référentiel Camões pour la langue portugaise à l'étranger (2017). Les curricula pour les autres niveaux (A2, B1) sont en phase de développement.

Éducation interculturelle

Dans le cadre de la collaboration avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le Centre d'éducation interculturelle (IKL), une nouvelle convention a été négociée et signée en octobre 2020. L'IKL a pour mission de promouvoir le vivre ensemble et l'éducation interculturelle au Luxembourg.

Renforcement du service

12 nouveaux collaborateurs ont rejoint le service afin d'améliorer la prise en charge des élèves nouvellement arrivés.

B.8.2. Institut national des langues (INL)

L'année académique 2019-2020 a été marquée par une augmentation de 7 % du nombre d'inscriptions au niveau des cours de langues et des certifications nationales et internationales, atteignant ainsi 19.869 inscriptions (18.644 en 2018-2019). Cette augmentation correspond à la demande croissante de cours de luxembourgeois, de français et de *Sproochentest*.

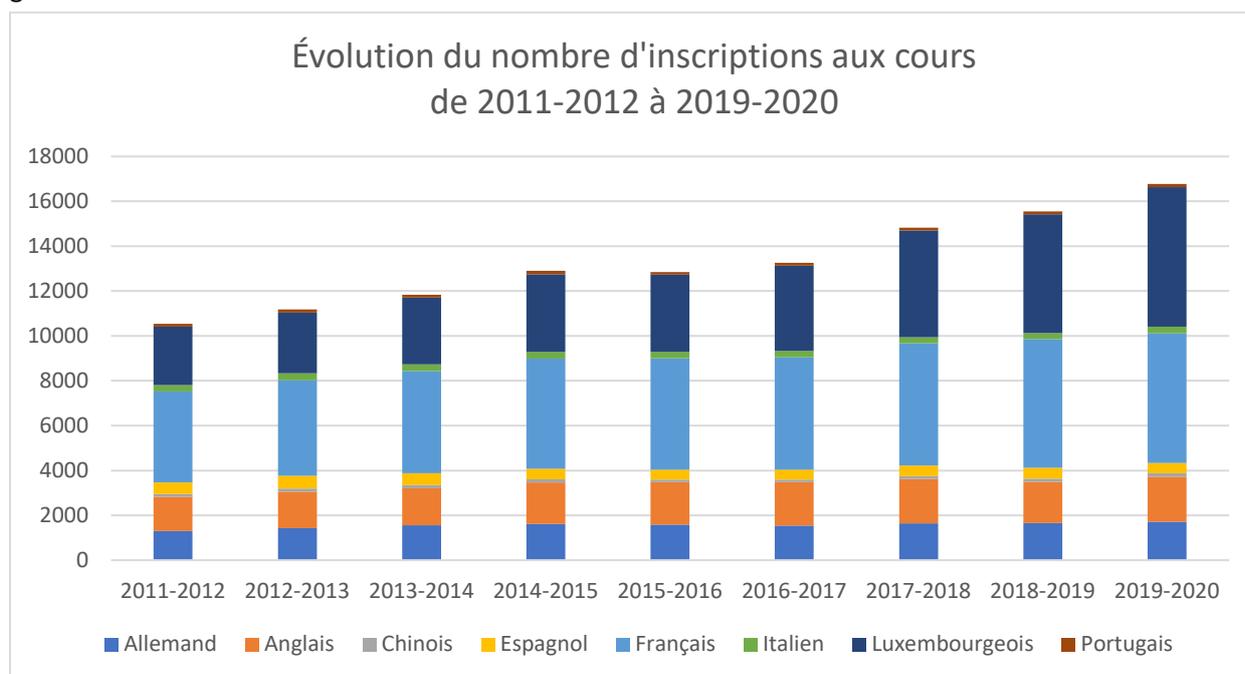
L'INL a mis en place un certain nombre de mesures qui permettent de satisfaire un maximum de demandeurs – la création d'un guichet permanent des examens et la réorganisation des sessions orales qui se tiennent dorénavant chaque jour de la semaine, le recrutement de personnel enseignant et la formation systématique de stagiaires dans les disciplines les plus demandées. Dans ce même ordre d'idées, des projets de digitalisation ont démarré ou se sont poursuivis en 2019-2020, notamment la digitalisation de la partie compréhension orale du *Sproochentest* en collaboration avec l'Université du Luxembourg, la création de tests en ligne pour le luxembourgeois et, à partir de la rentrée 2019, l'introduction d'un outil *blended learning* pour toutes les langues. S'y ajoute le projet d'une plateforme e-learning pour le luxembourgeois, dont le niveau A1 est en cours d'élaboration.

Afin de répondre à cette demande croissante, les effectifs pédagogiques et administratifs ont connu une augmentation substantielle des effectifs. Enfin, les locaux actuels de l'INL, avec ses annexes à Belval et Mersch, permettent une planification conséquente de l'offre.

B.8.2.1. Cours de langues

En 2019-2020, l'INL a organisé 925 cours (829 en 2018-2019) et totalise 16.773 inscriptions, soit 8 % de plus qu'en 2018-2019. Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 5.772 inscriptions concernaient le français, alors que le luxembourgeois en comptait 6.216, 17 % de plus qu'en 2018-2019. Il est à noter que les inscriptions dans les autres langues restent plus ou moins stables avec un total de 4.785 inscriptions.

Depuis la rentrée 2020-2021, l'INL a investi dans de nouvelles formules d'apprentissage des langues : tables de conversation et tandems linguistiques. Tous les apprenants de l'INL sont invités à participer gratuitement à ces activités.



B.8.2.2. Certifications nationales

Suite aux difficultés d'absorption de la demande début 2018, l'INL a réorganisé le *Sproochentest*. Chaque enseignant de luxembourgeois est dorénavant impliqué dans le *Sproochentest* à raison de deux leçons par semaine et la tenue des épreuves s'opère du mardi au vendredi, alternant les épreuves d'expression orale et de compréhension de l'oral. Ce système permet de faire passer chaque jour entre 20 et 30 candidats, de réduire les délais d'attente et de tester un maximum de candidats. Ainsi, 2.380 candidats ont pu s'inscrire au *Sproochentest*, et les listes d'attente ont pu être évacuées. Le taux de réussite sur l'ensemble des sessions de la période s'élève à 75 %.

L'INL a fait passer les examens *Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF)* à 111 candidats en 2019-2020 (129 candidats en 2018-2019). Le taux de réussite a été de 47 %.

B.8.2.3. Certifications internationales

Le nombre de candidats est passé de 737 en 2018-2019 à 605 en 2019-2020. Les examens anglais (*IELTS* et *Cambridge Assessment English*) affichent le plus grand nombre de candidats, soit 287 au total. Étant donné que beaucoup d'universités anglophones requièrent ces certificats ou diplômes, les sessions sont rapidement complètes.

Le nombre de candidats aux certifications internationales a légèrement baissé en 2019-2020 et plusieurs sessions d'examen, surtout pour l'anglais, ont dû être annulées en raison du confinement au printemps 2020.

B.8.2.4. Promotion de la didactique du luxembourgeois

L'INL assure une formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*. La promotion 2019-2020 comptait 29 candidats dont 23 ont obtenu leur diplôme.

Les manuels d'apprentissage du luxembourgeois *Schwätzt dir Lëtzebuergesch ? A1* et *A2* ont été réédités. Plus de 40.000 exemplaires ont été vendus depuis leur parution. Ils sont utilisés comme supports de cours à l'INL, dans les formations organisées par le Service de formation des adultes et les écoles de langues privées ou encore les lycées. La publication du manuel B1 a eu lieu à la rentrée 2020-2021.

B.8.2.5. Infrastructure à Belval

Dès son ouverture, l'annexe de l'INL à Belval, a connu un succès immédiat : 133 classes en 2019-2020 par rapport à 111 classes en 2018-2019 et une progression de 41 % du nombre d'inscriptions entre 2017 et 2020. Le potentiel de développement continue à être très important et dépendra également des infrastructures adaptées. 15 salles sont actuellement disponibles.

B.8.2.6. Médiathèque

Depuis le déménagement de l'INL au boulevard de la Foire en avril 2018, la médiathèque de l'INL a finalisé son adhésion au réseau des bibliothèques luxembourgeoises, BIBNET. Toute la collection est consultable dans le catalogue collectif du réseau a-z.lu.

Dans le cadre du nouvel aménagement, la médiathèque a également été équipée d'un système *radio frequency identification technology (RFID)* qui permet de sécuriser les documents contre le vol et de faciliter la gestion des transactions.

Ces changements ont permis de donner plus de visibilité à la médiathèque : 877 étudiants inscrits au semestre d'hiver 2019 et une moyenne de 877 prêts par mois (semestre d'hiver 2019). À l'heure actuelle, le fonds de la médiathèque comprend 12.831 ouvrages, tous supports confondus.

B.8.2.7. Qualité et communication

Dans une démarche d'amélioration continue du travail de l'INL, l'apprenant est placé au centre des préoccupations. Dans cette optique, l'INL réalise des études de « satisfaction apprenants » après chaque semestre. Les deux enquêtes de 2019-2020 ont récolté plus de 3.100 réponses ainsi que 1.918 réponses à l'enquête en lien avec la COVID-19. Un taux de satisfaction général de 7,86 sur 10,00 a été obtenu pour la qualité des services et des formations.

L'INL est également présent sur les réseaux sociaux – sa page Facebook est régulièrement mise à jour et compte plus de 2.700 abonnés.

L'INL a participé à la Foire de l'étudiant et au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

B.8.2.8. Développement et monitoring de l'INL

Les nouveaux enseignants de l'INL ont participé à 13 heures de formation d'introduction à l'INL. 45 heures de formation ont été destinées à l'habilitation des examinateurs des certifications internationales et nationales, dont 39 heures pour les examens français du DELF-DALF. L'INL a en outre consacré 104 heures aux formations de développement professionnel et personnel. Vu l'importance des technologies numériques dans l'enseignement et afin d'épauler les enseignants lors du confinement au printemps 2020, 50 heures ont été consacrées au numérique dans l'enseignement des langues. Les aspects abordés furent, entre autres, l'enseignement à distance par visioconférence, l'enseignement en *blended learning* et le développement de contenus numériques, tels que vidéos d'apprentissage ou tests en ligne. D'autres formations ont porté sur la création de tâches d'évaluation et le bien-être au travail.

B.8.2.9. Collaboration nationale et internationale

L'INL est membre de l'*Association of Language Testers in Europe* (ALTE) et de l'*Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services* (EAQUALS). Ces deux adhésions lui permettent des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues.

Le Luxembourg est membre du *Centre européen des langues vivantes* (CELV) du Conseil de l'Europe. Le directeur de l'INL représente le Luxembourg au sein du Comité de direction et promeut les activités du CELV au Luxembourg.

B.8.3. Service de la formation des adultes

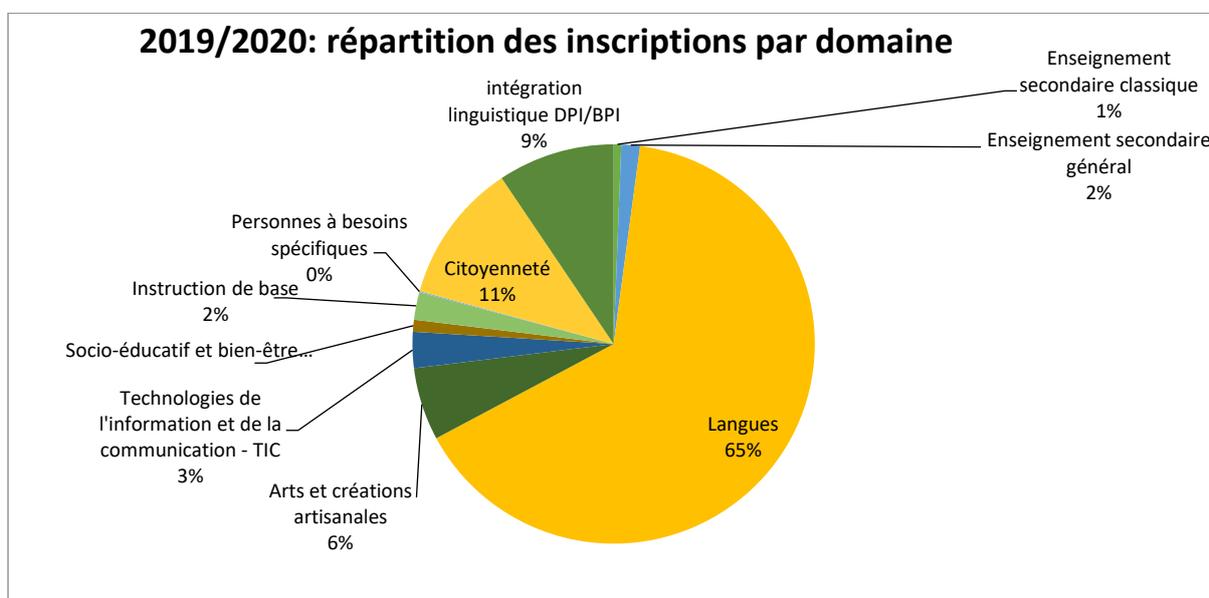
Le Service de la formation des adultes (SFA) a pour mission de développer et de promouvoir la formation des adultes ainsi que d'organiser des formations pour adultes dans les domaines de la 2^e voie de qualification, de l'instruction de base, de l'intérêt général et de la promotion sociale.

Les formations sont ouvertes à tous, poursuivent une logique d'éducation populaire et offrent une perspective de promotion sociale, de promotion professionnelle ou d'épanouissement personnel.

Le tableau page suivante donne un aperçu des inscriptions dans les différents domaines de formation.

Domaine de formation	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Enseignement secondaire classique	91	115	121	164
Enseignement secondaire général	578	516	493	571
Langues	15.931	17.480	18.420	17607
Arts et créations artisanales	1.433	1.527	1.599	1593
Technologies de l'information et de la communication	1.078	1.239	1.122	789
Sciences, économie et environnement, socio-éducatif et bien-être	358	449	358	262
Instruction de base	1.054	851	738	604
Cours pour adultes à besoins spécifiques	269	287	289	25
Citoyenneté (CAI et loi nationalité)	2.516	3.001	3.705	3068
Intégration linguistique primo-arrivants, DPI, BPI	214	1.193	1.719	2542
Total	23.522	26.658	28.660	27.225

Depuis 2017-2018 les cours d'intégration linguistique incluent aussi des cours d'alphabétisation pour primo-arrivants, demandeurs de protection internationale (DPI) et bénéficiaires de protection internationale (BPI), ce qui explique la diminution des inscriptions de l'instruction de base proprement dite.



B.8.3.1. 2^e voie de qualification

Les personnes, qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets de qualification, peuvent accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire moyennant la participation aux cours de 2^e voie de qualification.

Les formations, offertes en présentiel (cours du soir et cours en journée) ou à distance (e-learning), sont adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier vie familiale, emploi et formation. En 2019-2020, 571 apprenants étaient inscrits à une classe de l'enseignement secondaire général. La plateforme e-campus a pris en charge 207 apprenants adultes qui préparaient le diplôme de fin d'études secondaires classiques en section G ou les modules complémentaires permettant aux techniciens d'accéder à des études supérieures via e-learning.

Suite à l'arrivée en nombre de DPI, le SFA a également développé des dispositifs permettant à des adultes d'accéder à l'enseignement luxembourgeois et aux qualifications professionnelles. Depuis 2016, des classes de 5^e d'intégration ont été organisées en enseignement du jour. L'accent est mis

sur un apprentissage intensif de la langue française. Depuis la rentrée 2018-2019, le Service collabore avec Caritas Luxembourg pour offrir aux primo-arrivants adultes, qui ne maîtrisent pas les langues du pays, un parcours de 2^e voie de qualification donnant accès aux études secondaires classiques, générales et aux différentes voies de la formation professionnelle. 152 apprenants adultes ont bénéficié de ce dispositif en 2019-2020.

B.8.3.2. Instruction de base pour adultes

L’instruction de base s’adresse aux adultes en situation d’illettrisme. Au Luxembourg sont considérées en situation d’illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l’écriture et le calcul (compétences de base) pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. L’instruction de base vise aussi les personnes issues de l’immigration qui n’ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet que l’alphabet latin. La demande et l’offre ont connu une hausse suite à l’arrivée en nombre de DPI. Le nombre d’inscriptions est passé de 334 en 2014-2015 à 604 en 2019-2020. Ce chiffre a néanmoins légèrement chuté par rapport à 2018-2019 du fait qu’il s’avère difficile de proposer des cours d’instruction de base en e-learning. En réponse aux besoins accrus, le SFA a développé des outils de repérage des compétences de base ainsi que du matériel didactique approprié pour l’instruction de base en langue allemande ou en langue française.

B.8.3.3. Cours d’intérêt général

La formation générale des adultes comprend les domaines des langues, de l’art et des créations artisanales, des sciences, de l’économie et de l’environnement, du socio-éducatif et bien-être, et des TIC. Parmi les 20.251 inscriptions aux cours d’intérêt général, la grande majorité des apprenants a opté pour une formation linguistique (87 %). Les TIC regroupent 4 % des inscriptions, les arts et créations artisanales 8 % et les deux autres domaines 1 %.

Les cours d’intérêt général sont offerts par des lycées, des associations ou des communes qui bénéficient d’agrément délivrés par le SFA.

Sur 20.251 inscriptions, 8.962 (44 %) sont effectuées auprès des associations, 7.734 (38 %) auprès des communes et 3.555 (18 %) auprès des lycées et du SFA.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 17.607 inscriptions en formation linguistique, 47 % concernaient le luxembourgeois, 36 % le français, 5 % l’anglais, 4 % l’allemand et 8 % treize autres langues. Depuis 2000-2001, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées dans des cours de langue luxembourgeoise à 2019-2020 avec 8.376 inscriptions, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable. L’afflux aux cours de langues résulte de trois raisons majeures : l’augmentation permanente de l’immigration, la volonté accrue d’apprendre les langues officielles du Luxembourg et le nombre croissant de personnes désirant accéder à la nationalité luxembourgeoise.

B.8.3.4. Cours de citoyenneté

Les cours de citoyenneté représentent aujourd’hui un autre pilier important de la formation générale des adultes. Suite à l’entrée en vigueur de la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité, le certificat *Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg* peut être acquis en participant soit à des cours pendant 24 heures, soit à un examen. Les cours et l’examen, dispensés en trois langues, portent sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et communales du Luxembourg et l’histoire du Grand-Duché et son intégration européenne.

En 2020, 1.137 certificats ont été émis pour des personnes ayant participées aux cours et 502 certificats à des personnes ayant réussi à l’examen.

B.8.3.5. Actions éducatives familiales- *family learning*

Alors qu'en 2018-2019, 148 parents nouvellement arrivés ont été formés sur le thème de l'apprentissage en famille et du système scolaire luxembourgeois, en 2019-2020, 46 familles ont participé aux diverses activités organisées dans ce cadre.

B.8.3.6. Intégration linguistique des DPI/BPI et primo-arrivants

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), initialement mis en place pour les DPI, le SFA assure le volet de la formation linguistique et de l'orientation vers la formation des adultes, aussi bien pour les DPI que pour les BPI.

Ce projet se divise en deux étapes :

- des cours d'Intégration linguistique 1 (IL1) : neuf heures durant lesquelles les personnes reçoivent une présentation du système scolaire luxembourgeois et de la situation linguistique, ainsi qu'une initiation à la langue luxembourgeoise. Une orientation est réalisée individuellement à l'issue des cours IL1. Les personnes sont alors inscrites en cours d'alphabétisation ou en cours de français langue étrangère ;
- des cours d'Intégration linguistique 2 (IL2) : au moins 120 heures de cours d'alphabétisation ou de français langue d'intégration (FLI) visant un niveau A1.1.

Entre septembre 2019 et septembre 2020, 677 inscriptions ont été enregistrées en cours IL1 et 1.865 (971 l'année précédente) en cours IL2, réparties comme suit :

- 674 en cours d'alphabétisation (augmentation de 43 % par rapport à l'année précédente),
- 1.191 en cours de FLI (augmentation de 50,5 % par rapport à l'année précédente).

Le nombre élevé d'inscriptions en IL2 s'explique par une augmentation de 17 % du nombre d'apprenants par rapport à l'année précédente et par le fait que les personnes peuvent suivre plusieurs sessions de cours IL2 afin d'atteindre le niveau A1.1 en français.

Pendant le confinement, le SFA a développé de nouveaux outils pédagogiques et du matériel didactique pour permettre des cours IL complètement à distance. Ceci a permis d'améliorer la qualité et la diversité des ressources utilisées dans les cours IL de façon générale, notamment l'autonomisation des apprenants. Dès juillet 2020, des cours en apprentissage hybride ont ainsi été offerts.

B.8.3.7. Formation en milieu pénitentiaire

Le Service enseignement et formation des centres pénitentiaires de l'État du SFA offre aux détenus des deux centres pénitentiaires à Schrassig-Kohlenberg (CPL) et à Givenich (CPG) des cours d'enseignement de base et des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire général.

Les cours varient du niveau débutant au niveau avancé et sont offerts dans différentes langues.

En 2019-2020, 274 apprenants, dont 24 femmes, étaient inscrits au CPL et 98 apprenants, dont huit femmes, au CPG.

B.8.3.8. Promotion de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes

L'outil d'information du SFA est le catalogue annuel de l'éducation et de la formation des adultes, paru en 2020 pour la 29^e fois à 25.000 exemplaires. Les informations fournies par le catalogue sont également accessibles sur le site du ministère et sur www.lifelong-learning.lu.

Afin de rendre visible et de promouvoir l'offre de la formation des adultes, le Service a participé au Jobdag et au Festival de la Migration et de la Citoyenneté en février 2020. En juillet, août et septembre 2020, le SFA a organisé une campagne publicitaire (affichages sur bus et dans le tram,

annonces dans les journaux et spots au radio). Une présence digitale à la journée d'orientation pour signataires du CAI et à la Foire agricole digitale a également été assurée par le SFA.

Le droit d'inscription à un tarif réduit est l'outil national par lequel des personnes économiquement défavorisées, migrantes ou fragilisées par rapport au marché de l'emploi, sont incitées à participer à l'éducation et à la formation des adultes. Des bons donnent droit à un tarif d'inscription réduit (10 € par cours) aux cours dispensés par les lycées, les communes, les associations conventionnées et l'Institut national des langues. En 2019-2020, 13.970 bons ont été émis, dont 49 % par l'ADEM, 16 % par le MIFA - Département de l'intégration dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et 5 % par l'Office national de l'accueil pour les DPI, 19 % par l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et 11 % par les offices sociaux. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de français, de luxembourgeois, d'allemand et d'anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC. 22 % des bons émis n'ont pas été utilisés et ont expiré ; 15 % des bons n'ont pas encore été utilisés, mais restent valables.

B.8.3.9. Activités et projets européens et internationaux

Dans le cadre de la stratégie européenne « Éducation et Formation 2020 », le SFA représente le ministère dans le groupe de travail Éducation et Formation des Adultes. Le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques.

Le rapport *Eurydice Adult Education and Training in Europe* a été conçu et rédigé par le Service de la formation des adultes.

Le SFA est le service coordinateur de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes. Le Service est également la structure nationale de support pour la plateforme électronique de l'éducation et de la formation des adultes – EPALE. Il a organisé dans ce contexte des formations des formateurs et a participé à nombre de conférences et webinaires.

Le SFA est membre de *European Basic Skills Network – EBSN*. Ce réseau regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base.

Le SFA a élaboré la contribution nationale du rapport mondial de l'UNESCO sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE).

B.8.4. Service de la reconnaissance des diplômes

En 2020, le Service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 5.788 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires et/ou professionnelles. 910 demandes concernaient l'une des autres autorités compétentes, essentiellement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé.

2.700 dossiers de demande n'étaient pas complets et des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

3.439 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence ou une assimilation à un diplôme ou une certification luxembourgeoise.

Dans le secteur de la santé, 257 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (diminution de 25,51 % par rapport à 2019), entre autres pour 28 infirmiers ainsi que pour 149 aides-soignants.

Dans le secteur socio-éducatif, 470 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (diminution de 22,31 % par rapport à 2019), notamment pour 362 éducateurs ainsi que pour 108 auxiliaires de vie. 374 autorisations d'exercer ont par la suite été prononcées pour des diplômes étrangers reconnus, notamment pour 290 éducateurs ainsi que pour 84 auxiliaires de vie. 154 autorisations d'exercer ont été attribuées pour les diplômes d'État d'éducateur luxembourgeois (diminution de 6,67 % par rapport à 2019).

Dans le secteur de l'artisanat, 32 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (diminution de 11,11 % par rapport à 2019), 474 à un diplôme d'aptitude professionnelle - DAP

(diminution de 3,46 % par rapport à 2019) et quatre au certificat de capacité professionnelle - CCP (une en 2019). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi de salarié qualifié, les autres demandes en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.275 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales (augmentation de 1,92 % par rapport à 2019), 509 à un diplôme de technicien (augmentation de 4,95 % par rapport à 2019). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur ou au marché de l'emploi.

Par ailleurs, 418 classifications du niveau d'études ont été prononcées (diminution de 30,65% par rapport à 2019) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer voire réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois, une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspondait leur niveau d'études au Luxembourg et profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

216 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées (diminution de 19,40 % par rapport à 2019), entre autres 106 concernant le secteur socio-éducatif, 60 concernant le secteur de l'artisanat ainsi que 35 concernant les baccalauréats de pays tiers.

En 2020, le nombre de reconnaissances prononcées a diminué de 9,86 % tandis que la baisse du nombre total des demandes est de 2,85 %. Les demandes de certificats de reconnaissance d'équivalence ont rapporté au total 501.850 EUR (diminution de 6,67 % par rapport à 2019).

B.8.5. Maison de l'orientation

B.8.5.1. Maison de l'orientation – un guichet unique

En 2020, la Maison de l'orientation a accueilli 8.688 citoyens. Le numéro du standard (8002 81 81) a été appelé 2.994 fois et 729 demandes par courriel sont parvenues au service de coordination via l'adresse électronique (info@m-o.lu). Les demandes portent sur tous les volets de l'orientation scolaire et professionnelle, du choix des études secondaires, de la formation professionnelle initiale et adulte, des études supérieures, des formations continues ainsi que des questions de réorientation scolaire et professionnelle de personnes de tout niveau de qualification.

Le site Internet www.maison-orientation.public.lu permettant de trouver des informations sur les études, le monde du travail, le changement de parcours professionnel et les différentes mesures d'aides et d'accompagnements a été traduit en allemand. Il a été consulté 84.568 fois par 21.556 visiteurs. Un concours en ligne invitant les jeunes internautes à se familiariser avec le site Internet a atteint plus de 10.000 personnes. Les 380 fiches-métiers du www.Beruffer.anelo.lu ont été consultées à 116.710 reprises. Enfin, 2.419 personnes suivent les actualités de la Maison de l'orientation sur les réseaux sociaux.

La Maison de l'orientation a participé à la foire *Be active : Déng Zukunft, dai Wee* et à la Foire de l'étudiant virtuelle lors de laquelle elle a proposé plusieurs webinaires.

Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi

Jusqu'au confinement en mars 2020, l'ADEM-OP a encadré 91 classes scolaires au Beruffsinformatiounszenrum (BIZ) ou au sein des établissements scolaires. Par ailleurs 5.917 personnes ont bénéficié soit d'un encadrement individuel en orientation professionnelle, soit d'un accompagnement dans le cadre d'un placement en apprentissage.

Pendant le confinement au printemps, les entretiens d'orientation ont été effectués par téléphone. En raison de la pandémie, l'ADEM-OP a mis en place des inscriptions en ligne aussi bien pour l'apprentissage initial que pour l'apprentissage pour adultes. Jusqu'au 31 décembre 2020, 1.194 jeunes ont conclu un contrat d'apprentissage initial et 691 personnes un contrat d'apprentissage pour adultes.

Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)

Le CePAS compte 356 consultations en orientation dans le cadre de consultations psycho-sociales et éducatives. À cela s'ajoutent 152 demandes d'information concernant surtout le système scolaire et les différentes formations offertes. Il s'agit pour la plupart d'adolescents et de jeunes adultes qui sollicitent les services du CePAS, mais il arrive que des adultes à la recherche d'un emploi ou en phase de réorientation y soient également pris en charge. Parallèlement, le CePAS accompagne les SePAS des lycées en matière d'orientation ainsi que dans le cadre du processus de réorganisation des tâches et du partage de leurs expériences avec les membres des Cellules d'orientation.

Antenne locale du Service national de la jeunesse Luxembourg

11 agents socio-éducatifs accueillent les jeunes dans les bureaux au sein de la Maison de l'orientation pour les conseiller, proposer des activités structurées ainsi que des alternatives à l'inactivité (ateliers, stages, service volontaire), établir un projet personnel ou offrir un accompagnement individuel.

Pendant la pandémie, les agents ont pu maintenir le contact avec les jeunes en leur proposant du conseil et des entretiens par téléphone, courriel ou visioconférence.

Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA)

Voir page 68.

Activités transfrontalières et internationales

La Maison de l'orientation participe et contribue aux activités des réseaux européens liés à l'orientation scolaire et professionnelle et à l'emploi *Euroguidance*, *Europass* et *Careersnet*. Le service de coordination a notamment participé à la rencontre *Learning by leaving* organisée en ligne depuis Vienne (A) sur le thème de la mobilité inclusive. Les échanges se sont poursuivis avec les réseaux francophones et transfrontaliers, en particulier autour de présentations d'outils numériques liés à l'orientation, avec un webinaire spécifique consacré au nouveau guichet virtuel de la Maison de l'orientation.

Dans le cadre du projet Interreg SESAM'GR, visant à offrir aux jeunes dès le plus jeune âge, les compétences-clés pour vivre, évoluer et travailler dans une Grande Région transfrontalière attractive et compétitive, le service de coordination a fourni des exemples de bonnes pratiques pour une publication présentant les activités d'orientation dans la Grande Région.

B.8.5.2. Maison de l'orientation – les Cellules d'orientation dans les lycées

Démarches d'orientation et Cellules d'orientation

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation a finalisé l'analyse et l'évaluation formelle de 39 démarches d'orientation dans le cadre de 42 entrevues individuelles avec ses correspondants dans les lycées. Les résultats seront présentés dans un rapport final en 2021.

En mars et en octobre, les coordinateurs des Cellules d'orientation ont été invités à des réunions portant notamment sur le programme de formation *Hochschullehrgang Careers Education and Guidance in Schools*, les avancées du système *edvance 2.0*, le format virtuel de la 34^e édition de la Foire de l'étudiant et l'orientation à distance. En juin, un premier bilan a été fait sur l'orientation scolaire et professionnelle pendant le confinement et le déconfinement. Dans le cadre du processus de réorganisation et de réaffectation des ressources au sein des lycées, les missions et domaines de compétences des membres et coordinateurs des Cellules d'orientation et des membres des SePAS ont pu être davantage clarifiés.

Enfin, pour faciliter l'échange et la mise à disposition d'informations aux professionnels de l'orientation, la réalisation d'un espace professionnel virtuel a démarré.

Projets à l'attention des jeunes

Dans le cadre des partenariats avec IMS et CARE, les projets *DayCare* et *Digital Explorer* proposés aux lycées ont permis à 350 élèves de 23 lycées de faire un stage d'orientation. 65 élèves ont découvert la transformation digitale dans le cadre du *Digital Explorer*.

Dans le cadre de *M-Proj*, 90 élèves de 2^e en provenance de quatre lycées ont bénéficié d'un soutien personnel d'un mentor issu du monde professionnel afin de définir ou d'affiner leur projet professionnel. Une partie des rencontres a été conduite par vidéo-conférence, expérience virtuelle fortement appréciée.

Par ailleurs, 205 élèves ont participé aux ateliers de découverte de professions et métiers élaborés avec le Luxembourg Science Center.

Pour soutenir le développement des compétences communicatives des jeunes de 15 à 26 ans, la Maison de l'orientation s'est engagée à participer à l'élaboration d'un programme d'accompagnement dans le cadre du projet *Young Pros*. 18 participants de 12 lycées se sont intéressés à la présentation du projet pilote.

Formation continue sur l'orientation scolaire et professionnelle

Le Service de coordination et l'IFEN élargissent et adaptent en continu l'offre des formations proposées aux membres des Cellules d'orientation des lycées et aux agents de la Maison de l'orientation en fonction des besoins identifiés. En 2019-2020, une quarantaine de formations ont été proposées. Le programme de formation *Hochschullehrgang Careers Education and Guidance in Schools* visant à professionnaliser la fonction de coordinateur, élaboré en étroite coopération avec la *Pädagogische Hochschule Niederösterreich* a démarré fin 2020. 12 participants suivront pendant sa phase pilote les six modules répartis sur deux années scolaires. En outre, des journées de réflexion ont été proposées aux Cellules d'orientation favorisant ainsi l'apprentissage entre pairs.

Enfin, une formation spéciale a été suivie par trois fonctionnaires-stagiaires du service de coordination de la Maison de l'orientation.

B.8.5.3. Forum orientation

Le Forum orientation s'est penché le 23 octobre 2020 sur l'orientation à distance dans les lycées, le concept virtuel de la Foire de l'étudiant, l'outil d'orientation proposé par le Luxembourg Science Center, à savoir des ateliers de découverte de professions et métiers ainsi que le lancement du *Hochschullehrgang Careers Education and Guidance in Schools*.

B.9. Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille

Le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) n'a évidemment pas été épargné par les conséquences de la pandémie de coronavirus. Si pour certains, le confinement a été synonyme de moments privilégiés en famille, il a en revanche exacerbé les problèmes de ceux qui vivent dans une situation familiale plus précaire. Grâce au télétravail et aux outils de communication modernes, les services de l'AEF ont pu poursuivre leur mission. Dès la mise en place des premières restrictions sanitaires, les moyens nécessaires ont été déployés pour garantir l'accès des bénéficiaires aux mesures d'aide dont ils avaient besoin, en 2020 plus que jamais.

En parallèle, la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille a constitué, avec les représentants du ministère de la Justice et du ministère de la Santé, un Comité interministériel consacré à une réforme législative qui redéfinira durablement le secteur de l'AEF, tout particulièrement la protection de la jeunesse.

Par ailleurs, afin d'élaborer un dispositif d'assurance qualité et un cadre de référence pour le secteur de l'AEF, le MENJE et ses partenaires, ANCES asbl et FEDAS Luxembourg asbl, ont lancé un processus de concertation avec les principaux acteurs de l'AEF. Dans cette optique, le *Social Lab*, laboratoire d'échange d'idées et de témoignages, a vu le jour et continuera ses travaux en 2021.

Le MENJE a également lancé en 2020 deux appels à candidatures. Le premier appel vise la création de 30 places de logement encadré pour soutenir les jeunes en détresse dans leur recherche de logement. Le second concerne la création de 22 places pour mineurs non accompagnés souhaitant introduire une demande de protection internationale.

De manière générale, les mesures d'aide sont en principe proposées soit par les administrations ministérielles soit par des partenaires prestataires conventionnés avec le ministère :

Prestataire conventionné	Activité
Solidarités Jeunes a.s.b.l.	Refuge Centre socio-thérapeutique
Jongenheem a.s.b.l.	Centre d'insertion socio-professionnelle
Fondation EPI	Centre d'insertion socio-professionnelle
Päerd's Atelier a.s.b.l.	Centre d'insertion socio-professionnelle
Wunnengshëllef a.s.b.l.	Logement pour jeunes adultes en détresse
Croix-Rouge luxembourgeoise	Intervention en situation de crise familiale Centre socio-thérapeutique Centre psychothérapeutique pour enfants
Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf	Familles SOS du village d'enfants Centre socio-thérapeutique
ARCUS	Centre socio-thérapeutique
Telos a.s.b.l.	Centre socio-thérapeutique
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	Service Dys-Positiv
Fondation Kannerschlass	Centre psychothérapeutique pour enfants

B.9.1. Service de l'aide à l'enfance et à la famille

Dans le cadre des centres d'insertion socio-professionnelle, le ministère se donne un nouveau concept pour repenser les missions de ces services. Un groupe de travail intra ministériel s'est formé autour des Services aide à l'enfance et à la famille, enseignement secondaire, formation professionnelle et scolarisation des élèves à besoins spécifiques. Ce groupe s'est concerté à plusieurs reprises pour tenter d'allier enseignement de base, ateliers pratiques et suivi socio-éducatif en vue de donner aux jeunes concernés les meilleures chances de réussite possibles.

Un sixième centre socio-thérapeutique, géré par la Fondation Kannerschlass, a ouvert ses portes au Cents. Un nouveau gestionnaire d'une structure de logements encadrés a vu le jour. L'asbl Cercle Eric Haas a ouvert une structure à Berg accueillant cinq jeunes majeurs.

Le ministère a participé au projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance, appelé EUR&QUA. Le groupe s'est donné pour mission d'élaborer un diplôme de protection de l'enfance dans le réseau transfrontalier. La *Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes* propose à partir du semestre d'été 2021 une formation continue intitulée *Transregionaler Kinderschutz und Kinderrechte in der Grossregion*.

Depuis 1989, le gouvernement participe au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés (les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., AGEDOC a.s.b.l., Anne a.s.b.l.). En 2020, la participation financière étatique s'est élevée à €15.783.831,00 contre €14.924.015,00 en 2019 (+5,8 %). 134,3 postes étaient conventionnés.

Dans l'enseignement secondaire, le régime internat comptabilisait 462 places et le régime semi-internat, 21 places. Au 1^{er} janvier 2020, 350 places (75,75 %) étaient occupées dans les internats socio-familiaux de l'enseignement secondaire. Les deux internats de l'enseignement fondamental comptent 70 places, dont 68 étaient occupées au 1^{er} janvier 2020 (97,14 %).

Le régime des semi-internats a perdu de son attrait suite aux organisations horaires des lycées et des offres de cours d'appui. La seule structure de semi-internat fréquentée par un nombre élevé de jeunes est celui de Wiltz car il propose un concept de suivi étroit des jeunes et de leur famille.

Le projet de création d'un internat à Pétange a été poursuivi avec le dépôt, à l'automne 2020, du projet de loi. Le nouvel internat socio-familial de Pétange sera géré par l'asbl Les internats Jacques Brocquart et pourra accueillir jusque 60 jeunes âgés de 10 ans et plus. L'ouverture est prévue pour 2024.

B.9.2. Office national de l'enfance

L'Office national de l'enfance (ONE), créé par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille s'adresse à tout enfant et à tout jeune adulte jusqu'à 27 ans, qui réside sur le territoire du Luxembourg et qui rencontre une situation de détresse psycho-sociale dans sa vie quotidienne. Suite à une évaluation des ressources et des difficultés de l'enfant et de sa famille, l'ONE peut mettre en place des mesures d'aide individuelles, soit ambulatoires soit institutionnelles ou en famille d'accueil.

2020 fut une année de consolidation des activités entamées en 2019. En effet, l'ONE a développé son offre de formations pour les professionnels. Il a approfondi ses relations avec les acteurs de l'AEF et de l'éducation à travers ses sept offices régionaux établis à Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbrück, Grevenmacher, Luxembourg et Wiltz. Il a élargi son action dans le domaine de la prévention par la mise en place de mesures ambulatoires dans les familles en détresse psycho-sociale.

2020 fut aussi et surtout une année marquée par la pandémie de COVID-19. Vu qu'un des objectifs de l'ONE est d'œuvrer en tant que *paperless office*, il s'est rapidement adapté au télétravail, assurant ainsi la poursuite de toutes les activités pendant le confinement.

L'ONE a aménagé la helpline 8002 9393 pendant les vacances de Noël 2020. Des agents du domaine psycho-social de l'ONE étaient joignables tous les jours de 8h00 à 22h00, weekends et jours fériés inclus.

2020 en chiffres

Les mesures ambulatoires d'aide et de soutien répondent en grande partie à l'objectif de prévention que s'est fixé l'ONE. Ces mesures augmentent d'année en année et sont passées de 7.438 mesures en 2019 à 7.674 en 2020. Le confinement et les mesures sanitaires n'ont pas affecté les demandes de mesures d'aides ambulatoires.

Les mesures d'accueil en institution ou en famille d'accueil étaient plutôt stables entre 2015 et 2019. Une légère diminution se remarque en 2020, ce qui peut s'expliquer par le confinement. En effet, pendant cette période, certains foyers ont été mis en quarantaine, retardant par conséquent le placement des enfants. En parallèle, certains jeunes ont réintégré leur famille lors du confinement. Les mesures institutionnelles restent à 78 % des mesures judiciaires. Ce chiffre reste stable par rapport aux années précédentes.

Le nombre de demandeurs d'aide, toutes mesures confondues, continue d'augmenter d'année en année. 6.632 demandeurs ont obtenu une aide en 2019 ; 6.847 en 2020.

Année **2016** **2017** **2018** **2019** **2020**

		2016	2017	2018	2019	2020		
Mesures ambulatoires d'aide et de soutien	Aide socio-familiale en famille	151	133	146	131	106		
	Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille	2340	2380	2476	2535	2551		
	Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)	312	404	454	451	476		
	Consultation psychologique ou psychothérapeutique	1703	2000	2314	2521	2700		
	Soutien psychosocial par l'orthophonie / Consultation psychomotricité ou ergothérapeutique / Intervention orthopédagogique précoce	844	1267	1643	1800	1841		
	Total	5350	6184	7033	7438	7674		
Mesures d'accueils institutionnels ou en famille d'accueil	Jour	Accueil en famille	37	27	25	13	7	
		Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique	54	115	104	119	124	
		Total	91	142	129	132	131	
	Jour / Nuit	Standard	Accueil de base	395	425	402	400	351
			Accueil d'enfants de moins de 3 ans	48	52	59	55	64
			Accueil en famille	549	579	589	601	584
			Accueil orthopédagogique	257	267	257	285	277
			Total	1249	1323	1307	1341	1276
		Spécialisé	Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger	176	169	170	175	155
			Accueil psychothérapeutique	89	88	104	120	157
			Accueil urgent en situation de crise	130	147	137	131	107
			Total	395	404	411	426	419
			Total de mesures consolidées par année	7085	8053	8880	9337	9500

Nombre d'individus	4942	5570	6287	6632	6847
--------------------	------	------	------	------	------

B.9.3. Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)

B.9.3.1. Chiffres-clés 2020

Le CSEE accueille des mineurs qui lui sont confiés par les autorités judiciaires, principalement les Tribunaux de la Jeunesse de Luxembourg et de Diekirch.

En 2020, le CSEE détenait l'autorité parentale sur 217 mineurs, dont 80% de garçons. Sur les 217 mesures actives, 36 concernent des placements dans l'unité de sécurité (l'unité fermée du centre), parmi lesquelles quatre filles.

En termes de nouveaux accueils, le Centre socio-éducatif a totalisé 97 nouveaux placements en 2020. 25 des 97 mineurs placés en 2020 le furent au sein de l'unité de sécurité, dont 21 garçons et quatre filles.

Les mineurs placés viennent principalement, et à parts plus ou moins égales, de leur famille d'origine ou des foyers de l'aide à l'enfance.

En 2020, 17 mineurs ont intégré le milieu ouvert du CSEE à partir de l'unité de sécurité alors que neuf mineurs ont fait le chemin en sens inverse.

B.9.3.2. Groupes de vie

Une nouvelle antenne à Bourglinster accueille un groupe de filles depuis mai 2020. C'est une première pour le Centre socio-éducatif dont les activités étaient jusqu'alors limitées aux sites de Dreiborn et Schrassig. Le site de Bourglinster est beaucoup plus intégré dans la communauté locale, créant ainsi un mode de vie plus naturel.

Les groupes de vie sur les sites de Dreiborn et de Schrassig ont été marqués durement par la pandémie, ce qui a entraîné des déménagements successifs et une grande instabilité pour les équipes.

Les groupes de vie ont cependant profité d'un changement dans l'organisation du travail des psychologues. Ceux-ci ont été affectés directement aux groupes de vie plutôt qu'au sein d'un service autonome. Les psychologues peuvent ainsi agir au plus près des besoins des jeunes.

B.9.3.3. Institut d'enseignement socio-éducatif

Dans la nouvelle structuration de l'offre scolaire, le service éducatif prend en charge les élèves les plus difficilement scolarisables. Le service regroupe et met en cohérence plusieurs offres antérieures.

Un pas en avant important fut pris par les ateliers d'initiation. Les ateliers ont formalisé les compétences que les élèves peuvent acquérir. Cette formalisation a permis de développer une voie vers la certification dans le cadre des classes d'orientation professionnelles du système scolaire.

B.9.3.4. Unité de sécurité

Suite à sa mission de contrôle externe, le service du contrôleur externe des lieux privés de liberté a communiqué dans son rapport de fin 2019 une série de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'unité de sécurité. Plusieurs d'entre elles furent mis en pratique en 2020 notamment la généralisation et la traduction en plusieurs langues du livret d'accueil destiné aux mineurs nouvellement admis, la réalisation d'une analyse d'impact en matière de protection des données en vue d'améliorer le dispositif de vidéo-surveillance, la présence systématique d'encadrants pédagogiques la nuit. Grâce au renforcement des équipes, aucune sanction d'isolement temporaire n'a été prise contre des pensionnaires de l'unité de sécurité depuis la fin du mois de janvier 2020.

B.9.3.5. Situation sanitaire COVID-19

Le CSEE n'a pas pu totalement réduire son activité au printemps 2020. En effet, les mineurs sont accueillis jour et nuit et beaucoup ne disposent pas d'un foyer familial qu'ils auraient pu intégrer durant le confinement de mars à mai. Diverses mesures furent prises pour adapter le fonctionnement du centre à la situation, parmi lesquelles :

- passage en enseignement à distance pour l'Institut d'enseignement socio-éducatif : pour les élèves qui purent réintégrer un foyer familial, un soutien régulier fut mis en place pendant le confinement,
- réorganisation des groupes de vie : les groupes de vie furent rassemblés sur le site de Schrassig, de manière à libérer le site de Dreiborn,
- mise en place d'un groupe Quarantaine/Malades sur le site de Dreiborn,
- mise en place d'un groupe Quarantaine pour les mineurs nouvellement admis à l'unité de sécurité, en attendant les résultats d'un test COVID-19,
- télétravail pour une grande partie des personnels administratif, technique et enseignant.

Le Centre socio-éducatif resta épargné par la pandémie jusqu'au mois d'octobre quand une chaîne d'infection s'est déclarée. Des mesures plus drastiques furent alors mises en place pour contrer les

transmissions à l'intérieur du centre. Au total en 2020, il y eut 33 cas positifs à la COVID-19. Trois seulement ont concerné des mineurs.

La crise sanitaire a eu un impact certain sur le travail de développement : des formations continues portant sur le concept pédagogique ont dû être annulées à deux reprises ; les travaux de préparation à la construction de nouvelles unités de vie furent considérablement ralentis.

B.9.4. Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse - AITIA

Grâce à la grande solidarité entre les services et départements, l'encadrement des enfants et des jeunes durant les différents moments de la pandémie ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions.

B.9.4.1. Département Hébergement

Le département Hébergement regroupe six foyers d'accueil, un service de logement en milieu ouvert et un service psycho-social.

Chiffres-clés :

Effectifs selon le type de prise en charge ²	01.10.20	01.10.19	01.10.18	01.10.17
1. Total hébergement en centre d'accueil	65	65	79	69
Centre d'accueil classique (CAC) et Centre d'accueil spécialisé (CAS)	47	47	58	57
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	18	18	21	12
2. Total accompagnement en milieu ouvert	14	16	10	23
Enfants/Adolescents et leurs familles	9	12	8	10
Jeunes adultes	5	4	2	13
TOTAL	79	81	89	82

Le pourcentage des placements judiciaires reste très élevé avec 93,62% (44 enfants) par rapport à 6,38% (3 enfants) d'accueils volontaires, dont une mineure réfugiée non accompagnée.

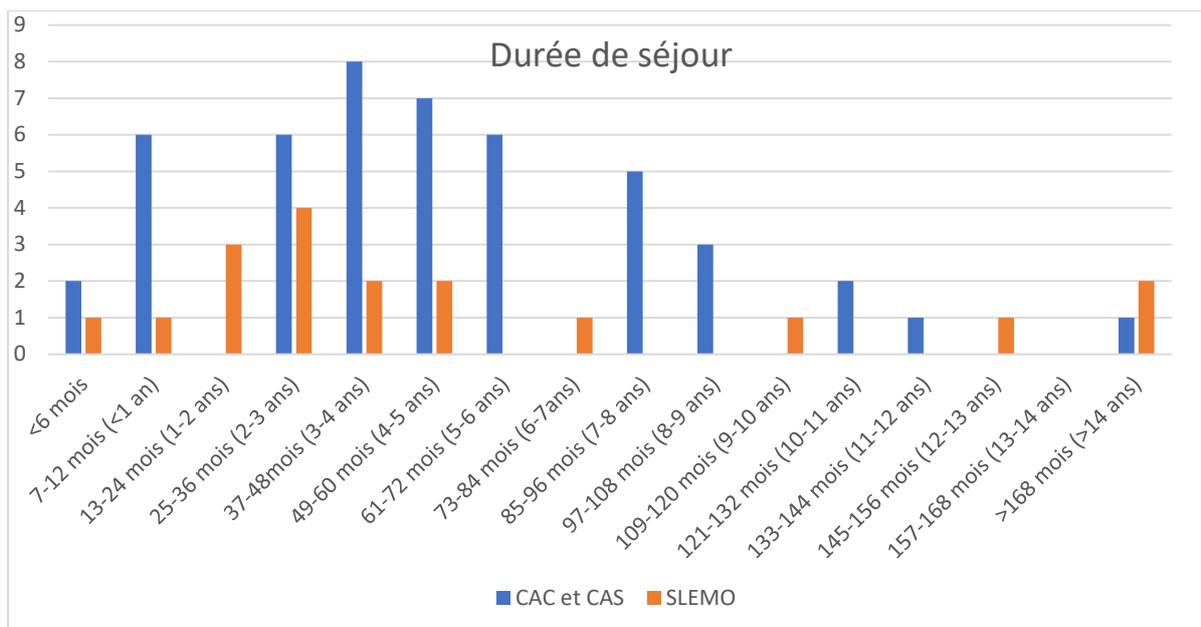
Entre octobre 2019 et octobre 2020, cinq enfants de moins de 18 ans, dont deux fratries, ont pu réintégrer leur famille, une jeune adulte est partie vivre dans une autre institution, une jeune adulte est retournée vivre en famille et cinq jeunes adultes ont quitté l'institution pour vivre en autonomie. 14 changements internes ont eu lieu : dix entre les foyers d'accueil et quatre des foyers d'accueil vers les structures SLEMO.

L'âge des pensionnaires majeurs et mineurs se répartit comme suit :

Classe d'âge	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18 ans +	Total
Garçons	3	9	11	8	3
Filles	1	6	16	11	35
Total	4	15	27	19	65

Le tableau page suivante montre la durée de séjour au 01.10.2020 des enfants et des jeunes adultes accueillis dans les foyers d'accueil (CAC et CAS) et au SLEMO.

² Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis.



B.9.4.2. Département Prévention

Le Service Treff-Punkt est une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés. Le Service Treff-Punkt a diversifié son offre d'encadrement des visites et peut désormais proposer, à côté de l'encadrement ordinaire des visites, un encadrement familial, intensif et social.

L'encadrement intensif des visites s'adresse aux enfants dont le parent visiteur présente une santé mentale fragile et dont le comportement relationnel nécessite une prise en charge spécifique.

La crise sanitaire a fortement impacté les visites et le travail avec les familles après une période de fermeture du Service entre le 26 mars et le 24 avril 2020.

	2020	2019	2018	2017	2016
Service Treff-Punkt					
Dossiers traités	179	266	231	173	213
Enfants accompagnés	241	348	418	227	187
Visites programmées	1.644	4.984	3.274	2.790	3.051
Service Treff-Punkt Prison					
Dossiers traités	12	23	20	19	23
Enfants accompagnés	23	32	28	31	26
Visites programmées	39	99	65	84	81
Total ST-P et ST-PP					
Dossiers traités	191	289	400	192	236
Enfants accompagnés	264	380	446	258	213
Visites programmées	1.683	5.083	3.339	2.874	3.132

La collaboration du Service Treff-Punkt Prison avec la direction et le personnel du centre pénitentiaire permet à des enfants de pouvoir rester en contact avec leurs parents détenus. Ces visites sont programmées en principe deux fois par mois.

En 2020, le Service a pu ouvrir deux nouvelles antennes, à Esch/Alzette et à Wiltz, ce qui permet d'organiser des visites plus près des familles qui ont des difficultés à se déplacer.

B.9.4.3. Département Thérapeutique

Le département Thérapeutique regroupe le centre psychothérapeutique Andalê à Dudelange et le centre psychothérapeutique Arriva à Wahlhausen. Ce dernier a ouvert son service de consultation en janvier 2021.

Le centre psychothérapeutique Andalê (CTÂ) accueille des enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale et qui présentent une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien, du comportement et de l'apprentissage.

Pendant le confinement, le CTÂ fut obligé de fermer ses portes. Le contact avec les enfants et les parents fut maintenu par téléphone et visioconférence. Le centre de jour a réouvert ses portes le 4 mai 2020, trois semaines avant la réouverture des écoles. Les mesures d'hygiène imposées par la pandémie ont limité les activités thérapeutiques avec les enfants aux seules matinées.

Depuis 2019, l'offre du CTÂ regroupe un Service de consultation (SeCo) et un Centre de jour (CJ).

Chiffres clés :

Effectifs selon le type de prise en charge	01.10.20	01.10.19	01.10.18	01.10.17
1. Nouvelles demandes	18	36	42	26
2. Demandes ayant abouti à une prise en charge SeCo et CJ	15	21	18	
3. Poursuites des prises en charge de 2019	7	6		
4. Prises en charge au CJ	7	4	4	10 ³
TOTAL	22	27	18	10

La répartition par sexe montre un surnombre de garçons (19 garçons et trois filles).

B.9.4.4. Département Centre de ressources

Ce département se compose :

- des services socio-éducatifs ambulatoires qui proposent des visites accompagnées et des mesures d'encadrement individuel. En 2020, 28 enfants du département Hébergement ont profité des visites accompagnées, dix enfants ont eu des visites de fratries et 25 enfants ont reçu un encadrement individuel ;
- des activités socio-éducatives qui proposent des ateliers en groupe ou en individuel aux enfants hébergés dans les foyers d'accueil d'AITIA ;
- du service d'inclusion scolaire qui assure la collaboration entre l'école fondamentale et les foyers d'accueil ;
- du service formation ;
- du service accompagnement pédagogique du personnel.

Suite au confinement, le nombre total des visites et des activités a beaucoup diminué, mais les services ont essayé de répartir les activités réalisables de façon égalitaire sur un grand nombre d'enfants, tout en mettant l'accent sur les activités/visites en individuel et en veillant à éviter les activités de groupe.

Le confinement a permis à certains enfants d'avancer significativement dans leur parcours scolaire, étant donné qu'ils ont pu apprendre en individuel avec un des pédagogues du service. Ces observations mènent à réfléchir aux solutions à proposer, en temps normal, à ces enfants surmenés dans un contexte scolaire classique.

³ Avant l'ouverture du SeCo en 2018 il s'agissait d'une prise en charge intensive ou spécifique au CJ.

B.9.5. Service de l'adoption

B.9.5.1. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Trois organismes étaient agréés et conventionnés par l'État en 2020 : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a.s.b.l. (AIAE) (pays partenaires : Vietnam, Corée du Sud et Inde), Naledi a.s.b.l. (pays partenaire : Afrique du Sud) et le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise (pays partenaires : Bulgarie, Burkina Faso, Portugal, Slovaquie). La Croix-Rouge luxembourgeoise est également en charge de l'encadrement des adoptions nationales.

Les organismes agréés encadrent et évaluent les candidats adoptants ; ils réalisent également les rapports post-adoptifs sur les adoptions finalisées à envoyer dans le pays d'origine des enfants. En 2020, l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a suivi en post-adoption 14 familles, Naledi, 27 familles et la Croix-Rouge, 12. Des réunions de concertation sont régulièrement organisées entre le ministère et les organismes d'adoption agréés.

Le ministère a mis en place un certain nombre de mécanismes devant permettre le respect des principes mis en place par la Convention de La Haye. Ainsi, tout candidat à l'adoption internationale doit passer par une phase de préparation à l'adoption pour être informé en détail de la procédure d'adoption ainsi que des enjeux juridiques, psychologiques et sociaux d'une adoption. Le cycle de préparation à l'adoption comprend deux séances d'information générale sur l'adoption et trois séances de sensibilisation à l'adoption. Le secteur de l'adoption internationale est en continuelle évolution et le contenu des séances est régulièrement mis à jour.

Également conventionnée par le ministère, la Maison de l'Adoption, gérée par la Croix-Rouge luxembourgeoise, propose un accompagnement avant et après l'adoption et, selon les besoins, un coaching parental ou un soutien psychologique des adoptés, des parents biologiques, des adoptants ou de toute personne concernée par une adoption. Elle répond aussi aux questions que tout professionnel peut se poser en lien avec une adoption.

B.9.5.2. Au niveau national

En 2020, le ministère avait prévu cinq séances d'information générale sur l'adoption ; trois séances en français et deux en luxembourgeois. En raison de la pandémie, deux séances d'information ont dû être annulées, les autres furent organisées en ligne. La participation aux séances a baissé par rapport à 2019. Ainsi, seuls 43 couples et quatre célibataires ont participé à la première phase de la procédure d'adoption, contre 55 couples et sept célibataires en 2019.

48 personnes (23 couples et deux célibataires) ont continué la procédure d'adoption commencée en 2020 ou avant et ont participé à des séances de sensibilisation à l'adoption organisées par la Maison de l'Adoption. Quatre couples ont participé à des séances de sensibilisation spécifiques (adoption enfant grand, adoption fratrie, adoption enfant à besoins spécifiques, adoption intrafamiliale). Six couples ont participé à des séances de sensibilisation spécifiques 2^e adoption.

Au final, le ministère a émis 25 certificats de participation au cycle de préparation à l'adoption qui donnent la possibilité aux candidats de s'inscrire auprès d'un des trois organismes d'adoption agréés pour continuer la procédure.

10 couples ont participé à des séances de préparation à l'accueil organisées par la Maison de l'Adoption.

Les organismes d'adoption ont adapté leurs conditions de travail aux mesures sanitaires et continué à évaluer les candidats. 19 couples ont obtenu un avis favorable leur donnant la possibilité de poursuivre leur projet d'adoption.

En 2020, 17 couples ont exprimé leur désir d'adopter un enfant en provenance de l'Afrique du Sud et Naledi a évalué positivement sept de ces couples ; un couple a par la suite retiré son dossier et pour un couple, la procédure a dû être arrêtée. L'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a évalué positivement sept couples (cinq pour le Vietnam et deux pour la Corée du Sud). La Croix-Rouge luxembourgeoise a terminé l'évaluation de cinq couples, dont quatre pour une adoption nationale et

une pour une adoption internationale (Slovaquie). En tout, 12 dossiers d'adoption ont été déposés dans les différents pays partenaires.

En 2020, 12 enfants, huit garçons et quatre filles, ont intégré leur nouvelle famille. Ce nombre est en baisse par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique notamment par la crise sanitaire internationale. Si au Luxembourg, l'Autorité centrale et les organismes d'adoption agréés ainsi que les autres autorités impliquées dans la procédure d'adoption ont pu continuer à fonctionner, certains des partenaires à l'étranger avaient complètement cessé leurs activités.

Les restrictions de voyage imposées par certains pays ont eu pour conséquence que les parents ont généralement dû décaler la rencontre de leur enfant. Pour les enfants adoptés au Vietnam, une procédure collective a été négociée pour tous les enfants en procédure d'adoption par des résidents de l'Union européenne et un vol spécial a permis à une partie des adoptants de se déplacer au Vietnam malgré les restrictions de voyage.

Tous les enfants accueillis en 2020 étaient âgés entre un et quatre ans à leur arrivée au Luxembourg. Trois étaient dits à besoins spécifiques. Les quatre enfants nés au Luxembourg et adoptés en 2020 étaient tous des enfants nés sous X.

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption ²		Nombre d'évaluations finalisées ³		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg ⁴		Nombre d'adoptions finalisées ⁵	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Afrique du S.		5	17	8	7	5	4	4	3	5	2
Bulgarie		4	6	2	0	2	1	2	2	2	2
Burkina Faso		1	2	1	0	1	0	1	0	1	0
Brésil		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Colombie		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Corée du S.	3	3	3	2	4	2	3	1	5	0
Inde		3	2	2	0	1	1	1	0	1	1
Luxembourg ¹		7	8	3	4	0	0	4	4	4	0
Portugal		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Slovaquie		3	6	0	1	0	0	0	0	0	0
Vietnam		6	4	5	5	4	4	0	2	3	0
Total international CLH :		22	39	18	13	13	10	8	7	13	5
Total international ≠ CLH :		3	3	3	2	4	2	3	1	5	0
Total international (CLH + ≠ CLH) :		25	42	21	15	17	12	11	8	18	5
Total national :		7	8	3	4	0	0	4	4	4	0
TOTAL :		32	50	24	19	17	12	15	12	22	5

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note¹ : Les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés sous X ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note² : Le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note³ : Le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note⁴ : En adoption internationale = enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale = enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁵ : Le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'état civil de la Ville de Luxembourg, voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés sous X).

B.9.6. Service des droits de l'enfant

La réalisation des droits de l'enfant étant mise en œuvre par un grand nombre d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, le Service des droits de l'enfant poursuit des objectifs de coordination, de mise en commun des réflexions et des ressources, de sensibilisation, voire de formation des enfants et des jeunes, mais aussi des parents et des professionnels.

En 2020, les activités de sensibilisation, les conférences pour les parents et le grand public ou les journées d'études pour professionnels ont malheureusement dû être annulées en raison de la pandémie.

Le Service s'est rapidement orienté vers le télétravail. Les réunions virtuelles quotidiennes ont ainsi permis de maintenir un esprit d'équipe fort et de progresser considérablement avec les partenaires ECPAT et UNICEF. Un large éventail de brochures et de documents de réflexion a été développé et les réunions de concertation interministérielles ont pu avoir lieu au sein des instances concernées :

- Comité interministériel des droits de l'enfant,
- Comité interministériel de l'Enfance et de la Jeunesse,
- Comité interministériel de lutte contre la traite des êtres humains,
- Comité interministériel LGBTI,
- Comité interministériel des droits humains.

Les activités suivantes ont été entreprises :

- sensibilisation des enfants et des jeunes :
 - avec le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (CESAS) et le Planning familial, adaptation au contexte national d'une bande dessinée française visant la sensibilisation des enfants aux diverses situations pouvant mener à l'abus sexuel,
 - avec le SCRIPT, préparation d'une mallette pédagogique pour l'enseignement fondamental sur la perception de son corps et sur le droit de refuser tout attouchement de certaines parties de son corps, sur base de l'exposition itinérante « *Echt Klasse* » du Petze-Institut Kiel (Allemagne) ;
- protection des enfants contre l'abus sexuel dans le cadre d'institutions sociales et éducatives ainsi que dans le sport :
 - document stratégique sur la mise en place de procédures et d'un point de contact pour les victimes dans les institutions sociales et éducatives (suite de la journée d'étude organisée en 2019 sur le même sujet),
 - document stratégique de discussion sur les mesures à prendre dans le cadre des clubs sportifs en vue de protéger les jeunes sportifs contre l'abus sexuel ;
- protection des enfants contre la violence physique :
 - élaboration d'un guide pratique à l'attention des parents présentant les conséquences négatives de la punition corporelle et les alternatives éducatives ;
- enseignement des droits de l'enfant :
 - organisation de cours sur les droits de l'enfant à l'IFEN, à l'attention des candidats instituteurs, psychologues et éducateurs de l'Éducation nationale,
 - avec l'UNICEF et le SCRIPT, élaboration d'un module d'enseignement des droits de l'enfant pour l'enseignement secondaire, dans le cadre du cours Vie et Société ;

- renforcement de la défense des droits de l'enfant sur le plan politique et législatif :
 - entrée en vigueur de la loi du 1^{er} avril 2020 instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher, indépendant et rattaché à la Chambre des Députés et inscription de l'avis obligatoire de l'Ombudsman pour tous les projets ayant trait à la situation des enfants dans la procédure législative ;
- coopération avec les organismes publics et privés actifs en matière de droits de l'enfant :
 - mise en place d'une plateforme de réflexion commune avec les acteurs privés œuvrant en matière d'abus sexuel d'enfants.

Sur le plan international, le Service a assuré la représentation du Luxembourg aux réunions des organismes suivants :

- Conseil de l'Europe
 - Comité des parties de la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote),
 - Comité directeur des droits de l'enfant (CDENF) ;
- Commission européenne
 - Comité informel des coordinateurs des droits de l'enfant,
 - Comité conjoint Droits de l'enfant/Migration.

B.10. Direction générale de l'enseignement musical

B.10.1. Législation

Après la mise en vigueur du règlement grand-ducal déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes, ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement, une modification dudit règlement a été élaborée et des branches supplémentaires et leurs programmes d'études respectifs ont complété ainsi la liste existante.

Le travail de réforme sur la loi-cadre de l'enseignement musical a avancé.

La crise sanitaire a nécessité des modifications de la base réglementaire, afin de permettre à tous les élèves de pouvoir terminer l'année scolaire dans les meilleures conditions possibles.

B.10.2. Commission nationale des programmes

19 réunions de la commission nationale des programmes de l'enseignement musical ont eu lieu : elles ont porté sur le travail préparatoire en vue de la modification du règlement grand-ducal susmentionné et les nouvelles branches mises en place, à savoir l'harmonie, le carillon, le chant grégorien et l'improvisation. De nouveaux groupes d'experts ont été créés pour mettre à jour les programmes existants et concevoir les programmes des nouvelles branches. Au total 67 réunions de groupes d'experts ont eu lieu.

B.10.3. Commission interministérielle

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu au ministère de l'Intérieur pour discuter des défis administratifs et financiers en exécution des règlements concernant l'organisation scolaire, les conventions, le classement du personnel, le droit du travail, le financement, etc.

Un nouveau fichier à remplir par les communes a été élaboré en concertation avec le ministre de l'Intérieur pour le calcul de la participation financière de l'État dans le cadre de l'enseignement musical. Le nouveau fichier permet un meilleur contrôle automatisé des données renseignées par les communes.

B.10.4. Commission consultative

Cinq réunions ont eu lieu afin d'émettre à l'attention des communes des avis de classement concernant la reconnaissance des diplômes du domaine musical. 94 dossiers de chargés de cours ont été traités et avisés par la commission.

B.10.5. Certificat spécial

Cinq demandes d'obtention d'un certificat spécial ont été introduites par les communes pour des personnes ne répondant pas aux critères de formation et d'admission aux emplois de chargés de cours. Les cinq demandes ont été évaluées et avisées par le commissaire à l'enseignement musical.

B.10.6. Surveillance de l'enseignement musical

Le commissaire à l'enseignement musical est chargé du contrôle des organisations scolaires et le cas échéant des conventions relatives en vue de leur approbation par les ministres compétents, ainsi que du contrôle des listes d'élèves, par rapport à la base réglementaire en vigueur.

Un modèle de fichier pour l'organisation scolaire a été élaboré par le commissaire et mis à disposition des communes, tout comme un modèle de fichier pour les listes d'élèves. Les deux documents faciliteront la saisie par les communes et faciliteront le contrôle des données saisies par les communes.

B.10.7. Stages de formation orchestre

Suite à une audition-concours pour des stages de formation orchestre, six stagiaires (sur 11) ont été retenus, et bénéficieront chacun d'un stage de trois mois à hauteur d'une semaine par mois au sein de l'OPL. Deux stagiaires de la Musique militaire grand-ducale se sont vus prolonger leur stage de formation orchestre pour trois mois supplémentaires.

B.10.8. Subventions au minerval

Suite à la mise en vigueur du règlement grand-ducal du 14 décembre 2016 fixant les conditions et modalités de l'allocation d'une aide à l'enseignement musical, 1.109 demandes ont été introduites, dont 962 ont été approuvées, 127 refusées et 12 sont restées incomplètes malgré les demandes de renseignements supplémentaires. Un montant total de 173.017,96 euros a été versé.

B.10.9. Formation continue des enseignants

66 enseignants ont pris part des formations continues organisées par le ministère ou des partenaires.

B.10.10. Collaborations entre écoles fondamentales et écoles de musique

À la demande conjointe d'écoles fondamentales et d'écoles de musique, un modèle de projet-pilote de collaboration a été élaboré par les Directions générales de l'enseignement musical et de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2019-2020. Il a permis l'intervention d'un enseignant d'une école de musique dans une classe de l'école fondamentale.

À la suite de projets-pilotes dans 26 classes de l'enseignement fondamental, un modèle définitif de collaboration a été mis en place par les deux Directions générales à la rentrée 2020-2021. Des projets de collaborations dans plus de 100 classes de l'enseignement fondamental ont été dès lors autorisés et mis en place.

B.10.11. Conventions

Plusieurs conventions ont été conclues afin de maintenir les opportunités d'expérience pour les élèves ou les enseignants des établissements d'enseignement musical luxembourgeois.

Une convention a été signée avec l'établissement public Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte (Philharmonie) pour pérenniser la collaboration dans les domaines suivants : l'organisation annuelle d'un concert avec l'OPL et des étudiants en soliste; l'organisation annuelle d'un concert *side by side*, réunissant des musiciens de l'OPL et des élèves des conservatoires luxembourgeois ; l'organisation annuelle de stages de formation orchestre à l'OPL; le développement de l'offre scolaire et éducative pour les écoles fondamentales et les lycées. Dans ce contexte, plus de 2.000 classes ont pu suivre, dans leur salle de classe, via la chaîne Youtube du ministère, le concert scolaire exclusif de l'OPL *Der Nussknacker*.

Une convention avec la fondation École de musique de l'UGDA a été signée pour pérenniser l'organisation de stages et projets pédagogiques dans le domaine musical, des sessions régulières du *National Youth Wind Orchestra Luxembourg* et du Concours pour jeunes solistes.

Une convention a également été signée avec l'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg pour pérenniser l'organisation de stages et projets pédagogiques dans le domaine musical, d'une session annuelle du *National Youth Choir* et de quatre à cinq formations continues pour enseignants chaque année.

B.11. Service national de la jeunesse

B.11.1. Offres pédagogiques

Les équipes spécialisées basées dans les quatre centres Marienthal, Hollenfels, Base nautique Lultzhausen et Forum Geesseknäppchen offrent des programmes pour les services d'éducation et d'accueil (SEA), les maisons de jeunes (MJ), les organisations de jeunesse (OJ), les groupes scolaires de l'enseignement fondamental (EF) et de l'enseignement secondaire (ES). Elles organisent également des formations pour le personnel éducatif de ces structures et pour des animateurs spécialisés.

Les équipes éducatives proposent des activités sous les slogans suivants : Natur erliewen, Sport erliewen, Team erliewen, Medien erliewen, Kreativität erliewen.

Les centres Hollenfels et Marienthal proposent également une infrastructure permettant aux groupes d'y séjourner.

B.11.1.1. Natur erliewen

Hollenfels offre des activités *Natur erliewen*. Ces activités se déroulent principalement au centre même (1.265 participants). L'équipe encadre également des activités à la ferme pédagogique du Marienthal (851 participants). En 2020, les différentes activités ont ainsi compté 2.116 participations (2.030 participants uniques, 108 groupes uniques).

L'équipe *Natur erliewen* a proposé une formation continue pour enseignants (15 participants), 12 formations pour personnel de maisons relais (238 participants) et cinq workshops/formations pour multiplicateurs (166 participants). En tout, 419 personnes ont participé aux 19 activités de formation (120 heures de formations au total).

L'équipe éducative a contribué à l'offre du réseau de formation *Bauernhofpädagogik in der Großregion*. Elle est engagée dans le réseau de l'Éducation au développement durable de la Grande Région et du Benelux. Elle coopère en outre avec le centre de jeunesse écologique de Sremski Karlovci en Serbie.

En 2020, le nombre de nuitées à Hollenfels s'est élevé à 1.410.

B.11.1.2. Sport erliewen

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade par la Base nautique Lultzhausen.

De plus, 28 élèves de 7^e du Lycée du Nord (classes à projet) ont utilisé la base nautique pendant trois jours chaque semaine.

À ces activités régulières s'ajoutent les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants); la régata *Sailing schools* en partenariat avec le Groupe Luxembourgeois de Croisières et de Régates (156 participants, dont 56 skipper et co-skipper); ainsi que l'organisation de la *Freestyle Tour* au Grand-Duché (sur les sites de la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, la Däichhal à Ettelbruck et la Carré Rotondes à Luxembourg-Ville) avec en total de 1.112 participants (dont cinq groupes et 40 classes).

Suite à l'annulation de l'édition 2020 de la *Nuit du Sport*, un nouveau projet a vu le jour pour continuer à promouvoir l'activité physique chez les jeunes, le *Beactive@Jugendhaus*. En collaboration avec dix maisons de jeunes, cette première édition a accueilli environ 500 participants.

Des formations de spécialisation pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines escalade en salle et sports freestyle (19 participants). Les formations en sports nautiques et en voile ont dû être annulées suite aux mesures anti-COVID-19.

Les différentes activités ont enregistré un total de 3.730 participations (2.141 participants uniques, 131 groupes uniques).

B.11.1.3. Team erliewen

Activités team-building

Sous la dénomination commune *Team erliewen*, le centre Marienthal propose des stages regroupant les thématiques de la dynamique de groupe, de la perception du corps et de l'apprentissage interculturel.

Une nouvelle activité de dynamique de groupe a été lancée en 2020 : l'*Escape Room*. Suite à la crise sanitaire, l'activité est devenue *Escape Area*. Elle a connu un rapide succès. Depuis le lancement en début d'année, 724 jeunes ont y participé (48 groupes uniques).

Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

Le SNJ, en partenariat avec le Groupe animateur (une association de jeunes animateurs) a organisé 21 camps, colonies ou week-ends avec 704 participants au total.

Deux activités dans le domaine de l'écologie et de l'environnement (33 participants), sept activités internationales et multiculturelles (214 participants), quatre activités artistiques (124 participants) et quatre activités sportives et de plein air (115 participants) ont été organisées en partenariat avec d'autres associations.

Au total, le SNJ a coorganisé 38 activités avec 1.190 participants. En 2020, 24 jeunes demandeurs de protection internationale entre 8 et 18 ans ont participé à dix camps ou colonies.

25 camps, colonies et weekends ont dû être annulés à cause du COVID-19.

Formations pour animateurs

En 2020, 299 personnes ont participé à 18 formations pour aide-animateurs et animateurs, organisées en partenariat avec le Groupe animateur, les *Lëtzebuurger Guiden a Scouten* et l'École de musique de l'UGDA. 19 animateurs ont participé à deux formations spécifiques pour chefs de camp.

Une journée d'échange sur les activités de vacances avec 44 participants a été organisée par la commission consultative à la formation de l'Animateur A.

En 2020, 434 nouveaux brevets (120 brevets d'animateur A, 180 brevets d'animateur B, 99 brevets d'animateur C, 30 brevets d'animateur E et cinq brevets d'animateur F) ont été envoyés aux animateurs qui ont participé à une formation homologuée.

Dans le cadre de la crise sanitaire, certaines activités ont dû être annulées ou reportées (formations Animateur A et Animateur B, formation transfrontalière dans la Grande Région, 24^e symposium pour les organisateurs et collaborateurs des activités de loisirs au niveau communal *Spillen an der Fräizäit*).

Trois formations sur les mesures sanitaires et les gestes barrière à adapter lors des camps, colonies et formations ont été organisées pour tous les animateurs, formateurs et chefs de camps. Environ 1.400 personnes ont participé à ces formations en ligne.

Peer Mediation / S-Team : Setz dech an !

94 jeunes médiateurs ont terminé leur formation en médiation scolaire en 2019-2020. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (15 weekends de formation, 86 élèves), soit la formation interne (huit élèves) assurée par les accompagnateurs adultes qualifiés à cette fin. De plus, en 2019-2020, dix enfants de l'école fondamentale ont, eux aussi, terminé leur formation en tant que médiateur par les pairs.

16 établissements scolaires de l'enseignement secondaire, quatre établissements de l'enseignement fondamental et quatre maisons relais participent au projet, mis en œuvre avec le SCRIPT.

Après avoir régulièrement reçu des retours sur le manque de flexibilité du projet face aux besoins du terrain en termes de prévention des conflits, les porteurs du projet ont initié un nouveau projet, intitulé *S-Team : Setz dech an !*. Il met l'accent sur le vivre ensemble, tout en responsabilisant les enfants et les jeunes à leur rôle dans la prévention de la violence. Il sera opérationnel pour l'année scolaire 2021-2022.

B.11.1.4. Medien erliewen

Media factory

L'équipe *Medien erliewen* au Marienthal a proposé des stages permettant de réaliser ses propres créations audiovisuelles. D'autres stages permettent de développer une approche critique des médias.

L'équipe éducative a soutenu 25 personnes dans leurs démarches de tournage et montage dans le cadre de coachings et workshops (44 heures).

En tout, 33 films ont été réalisés grâce aux activités organisées par l'équipe du centre. 11 films ont été réalisés sur demande dans le cadre de différents partenariats, huit dans le contexte des différentes activités du SNJ. Un total de 48 prêts de matériel audiovisuel a été atteint en 2020.

De plus, l'équipe *Medien erliewen* a co-organisé le concours *Créajeune* dans la Grande Région (trois séances au Luxembourg, Sarrebruck, Trèves et Metz à 1.008 spectateurs). Dans ce contexte, cinq jurys jeunes ont été encadrés. Ces derniers ont sélectionné 67 films dans quatre catégories.

Le concours *Crème Fraîche*, organisé dans le cadre du Luxembourg City Film Festival, comprend deux volets, les *60 second clips* (19 clips reçus en 2020) et *scénario* (huit projets en 2020). Les travaux ont été projetés devant 360 spectateurs au Kinépolis, Kirchberg. Le tournage du scénario gagnant du concours *Nice to meet you* en partenariat avec le CNA a dû être reporté à 2021.

Le film *Absence*, gagnant du concours *Crème Fraîche* en 2019 et produit par le SNJ et CNA a été montré lors de la soirée des court-métrages du Luxembourg City Film Festival au Kinépolis.

Les activités au Marienthal *Team Erliewen* et *Medien erliewen* ont compté un total de 4.284 participations (2.656 participants uniques, 140 groupes uniques).

989 personnes se sont rendues au centre Marienthal pour des formations, conférences, journées de réflexions ou réunions de service organisées par leurs propres soins.

Le centre Marienthal a compté en 2020 un total de 2.955 nuitées.

BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation aux risques et aux opportunités liés aux TIC dans le cadre de BEE SECURE (le *Safer Internet Centre* du Luxembourg) auprès des enfants, des jeunes et de leur entourage. Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau *Insafe* et *INHOPE*, qui regroupe les différents *Safer Internet Centres* du monde entier, soutenus par la Commission européenne.

Le SNJ a organisé 490 formations dans le cadre scolaire (environ 10.000 jeunes sensibilisés), 18 sessions dans le cadre du secteur jeunesse (environ 250 jeunes), 25 soirées d'information pour parents et 22 formations pour multiplicateurs (environ 350 enseignants et éducateurs). Suite à la pandémie de COVID-19, une trentaine de formations ont eu lieu en ligne, même si d'autres ont dû être annulées.

En 2020, l'initiative BEE SECURE a fêté ses 10 ans avec des conférences en ligne et un concours sur Facebook.

En 2019-2020, la campagne de sensibilisation *#CHECKYOURFACTS - Gleaf net alles um Internet* a été menée en collaboration avec le Zentrum fir politesch Bildung (ZpB). Le SNJ a également soutenu le ZpB dans le développement de la plateforme www.filterbubble.lu, qui permet de déterminer dans quelle mesure l'on est pris dans sa bulle de filtres et comment en sortir.

La nouvelle campagne de sensibilisation 2020-2021 *Bass de sécher ?!* aborde l'influence des images sur la vie des jeunes.

B.11.1.5. Kreativitéit erliewen

BEE CREATIVE

BEE CREATIVE a comme objectif d'une part de motiver les enfants et jeunes à se lancer dans la création à l'aide d'outils techniques et des nouveaux médias et d'autre part de promouvoir l'esprit d'entreprise. À partir de 2015, il a mis en place une vingtaine de *makerspaces* pédagogiques dans des établissements de l'enseignement secondaire et quatre *makerspaces* pour les maisons relais et écoles fondamentales.

Depuis 2018, BEE CREATIVE a un accord de partenariat avec l'a.s.b.l. CODE CLUB Luxembourg afin de promouvoir le *coding* au *makerspace* BASE1 du SNJ. Lors d'un *Summercamp* de trois jours en 2020, les jeunes participants ont réalisé un projet de robot.

En décembre, le SNJ a organisé la première édition du *Makerfest@Jugendhaus* qui pendant deux jours a rassemblé plus de 100 jeunes et éducateurs.

BEE CREATIVE a publié deux éditions du magazine *MakerMag*, qui s'arrêtera en 2021. Plus de 2.500 magazines ont été distribués gratuitement aux enfants et jeunes.

En 2020, le projet *MAKERKOFFER* a été lancé avec le support financier du Fonds national de la recherche. Au cours de l'année, des coaches du *makerspace* BASE1 ont développé des activités de différents niveaux de difficultés pour les *coffres MAKER* dans les domaines variés du *coding*, l'électronique et la couture.

Le *makerspace* Base1 est un espace équipé avec différents outils techniques et animé par une équipe de huit experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation, l'impression 3D ou le design.

Pendant le *Walk-in* les jeunes peuvent réaliser leurs propres projets avec le soutien des experts sur place. En 2020, plus de 1.040 visites y a été comptabilisées.

Le *makerspace* offre aussi des workshops dans différents domaines pour des groupes des établissements d'éducation formelle et non formelle. En 2020, plus de 30 groupes ont profité de cette offre.

Initiatives

Via le dispositif *Projet GO*, le SNJ dispose d'un moyen de soutien financier pour des micro-projets organisés par des jeunes ou en faveur des jeunes.

En 2020, l'équipe a reçu 26 demandes de soutien financier, dont 16 ont été retenues. Dix projets ont dû être annulés ou reportés à cause de la crise sanitaire.

L'espace *Project Squat* s'est développé en un véritable incubateur pour ses membres : des groupes de jeunes et des associations œuvrant pour la jeunesse. Des bureaux, du matériel professionnel et des workshops sont mis à disposition. Actuellement, 24 membres sont inscrits au *Project Squat – ASBL Incubator*. L'adhésion est réglée par un contrat, qui doit être renouvelé chaque année. Les membres ont été invités à participer à quatre formations en ligne et un événement de networking en présentiel.

Le 19 septembre 2020, le SNJ a organisé la 13^e édition du festival *On Stéitsch*, en partenariat avec le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg et de nombreuses organisations de jeunesse. Adaptée au contexte de la crise sanitaire, l'édition 2020 a enregistré 1.500 visiteurs au total, 17 stands d'associations ou de maisons de jeunes, 16 concerts de rap, 20 shows de danse et groupes de musique, sept chanteurs, un DJ et une exposition.

B.11.1.6. Communication

Sites Internet

Le nouveau site www.erliewen.snj.lu a été lancé et permet maintenant de regrouper toutes les offres des différents centres du SNJ. Les activités tournent autour de cinq champs thématiques pour mieux refléter leur diversité : *Natur erliewen, Sport erliewen, Kreativitéit erliewen, Medien erliewen et Team erliewen*.

Le site www.bee-secure.lu a fait peau neuve et propose maintenant aux utilisateurs un tout nouveau visuel, une nouvelle structure facilitant la navigation et l'expérience utilisateur, ainsi qu'un catalogue de formations.

Publications

Les publications *Stages pour groupes scolaires* et *Weekends, camps & colonies* ont été réédités pour l'année scolaire 2020-21. D'autres publications, comme le dossier de l'animateur 4 *Erlebnispädagogik mit Gruppen* et le dossier du formateur ont également été mis à jour.

Le magazine du secteur jeunesse *Youthmag* a été publié à deux reprises. L'édition de printemps a mis l'accent sur la mobilité des jeunes comme le Service volontaire et le Corps européen de solidarité, alors que l'édition d'automne s'est concentrée sur la durabilité ainsi que les événements ou activités dites *green*.

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation intitulée *Les écrans en famille*, un guide a été réalisé sur un usage des écrans adapté à l'âge.

Événements

Le 29 septembre, le secteur de la jeunesse s'est rassemblé pour la troisième édition de la *Foire vun der Jugendarbecht* au Forum Geesseknäppchen. En présence du ministre Claude Meisch, la centaine de participants a ainsi pu s'imprégner de toutes les nouveautés du SNJ et des exemples du terrain.

Le SNJ a participé à trois événements jeunesse, telle la *Foire de l'étudiant*, et 23 événements grand public tels que le *Safer Internet Day* ou le *European Cyber Security Month* avec des stands BEE SECURE, des animations de sensibilisation ou en ligne.

B.11.2. Transition vers la vie active

Le SNJ a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes pendant la phase de transition vers la vie active en offrant information et conseil sur les offres de formations, sur la vie professionnelle et sur les alternatives à l'inactivité. Durant tout leur parcours dans une des offres du SNJ, les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel en vue d'une réintégration à l'école ou à une formation, un accès à la vie professionnelle ou dans leur choix d'une alternative concrète à l'inactivité. Pour remplir ces missions, le SNJ s'appuie sur un réseau d'antennes locales réparties à travers le pays.

B.11.2.1. Offres pour jeunes en transition

Service volontaire

En 2020, 433 nouveaux volontaires se sont engagés à plein temps pour une durée entre deux semaines et 12 mois dans une mission d'utilité publique au Luxembourg ou bien au-delà des frontières. 280 organismes de droit public ou privé détiennent en 2020 un agrément pour accueillir ou envoyer des volontaires, dont 25 ont reçu un nouvel agrément au cours de l'année.

Le service volontaire national (SVN) s'adresse à des jeunes résidents qui désirent s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. Les volontaires et les organisations sont accompagnés lors de leurs missions par un agent d'une antenne locale du SNJ. En 2020, 367 jeunes (305 en 2019) ont

démarré un service volontaire national. 25 semaines d'introduction préparant les jeunes à leur engagement ont été proposées, ainsi que 50 rencontres thématiques sur des sujets tels que citoyenneté et identité au niveau régional.

Le service volontaire européen (SVE) est co-financé par le Corps européen de solidarité, une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. 58 jeunes y ont participé en 2020 :

- 20 volontaires ont été accueillis en long terme au Luxembourg,
- 38 jeunes ont été envoyés à l'étranger : 23 missions long terme ; 11 missions court terme ; quatre Luxembourgeois ont participé au projet de groupe coordonné par le SNJ (*volunteering partnership*) Act Green en Grèce. En tout, 16 jeunes européens y ont participé.

Le service volontaire de coopération (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. En 2020, seulement sept jeunes résidents ont pu entamer une mission à l'étranger en raison de la crise sanitaire et un jeune venant d'un pays tiers a été accueilli au Luxembourg. 21 jeunes ont été obligés d'interrompre leurs missions et de retourner au Luxembourg avant terme.

20 sessions de formations ont été organisées à l'attention des 131 volontaires dans le cadre du cycle de préparation et de formation à un service volontaire à l'étranger.

Sur un total de 433 nouveaux volontaires⁴, 367 se sont engagés au niveau national, 58 en Europe et huit dans le monde.

Ateliers

Les ateliers permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec leurs idées et talents dans des ateliers pratiques tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet d'insertion réaliste.

En tout, 88 participants de neuf nationalités différentes ont été accueillis sur les trois sites du SNJ (Colmar-Berg, Luxembourg-Ville et Esch/Alzette) pour une durée d'une semaine à 12 mois, avec en moyenne 62 jours de présence par jeune. Parmi ces participants, âgés en moyenne de 20 ans, quatre jeunes avaient le statut de bénéficiaire de protection internationale. 66 jeunes ont quitté les ateliers en 2020 pour renouer avec l'école ou une formation qualifiante (23 jeunes), pour effectuer un service volontaire (10), conclure un contrat de travail (huit) ; pour 23, aucune information n'est disponible. Ainsi, la participation à un atelier pratique constitue pour plus de 75 % des jeunes un tremplin efficace.

Maintien scolaire et remédiation au décrochage

Le SNJ a comme mission de proposer des activités périscolaires visant le maintien scolaire, d'organiser l'échange avec les lycées concernant les élèves en risque de décrochage et d'assurer un suivi des décrocheurs scolaires. Dans ce contexte, les agents du SNJ adoptent une démarche proactive, en partenariat avec les acteurs du monde scolaire.

Accompagnement des élèves en risque de décrochage

L'expression « élèves en risque de décrochage » désigne des élèves en transition vers un apprentissage ou une nouvelle filière scolaire et ne disposant pas de solution stable pour leur apprentissage ou leur formation. En 2020, les agents du SNJ ont analysé la situation de 1.442 élèves à risque identifiés par leur personne de référence dans les lycées (enseignant bénéficiant d'une décharge spécifique pour ce travail). La prise de contact avec ces élèves est facilitée par les interventions en classe réalisées en amont dans les lycées partenaires (activités *Op der Sich no enger*

⁴ Les nouveaux volontaires sont les volontaires qui ont débuté leur engagement en 2020 ; s'y ajoutent les volontaires dont la mission a commencé en 2019.

Ausbildungsplatz - OSNA, visites en classe, réunion parents). En 2019-2020, les agents du SNJ ont réalisé 50 journées OSNA et 153 visites en classe. 46 classes ont été reçues dans une antenne locale du SNJ.

Suivi des décrocheurs

Les agents du SNJ ont contacté individuellement 1.323 décrocheurs scolaires sur base de listes mensuelles afin de s'informer sur leur situation et leurs besoins. L'objectif de cette mesure est d'identifier les jeunes qui ont besoin d'aide pour pouvoir raccrocher avec une activité et de les inviter à un premier entretien.

Classes d'orientation

Le SNJ collabore depuis 2015-2016 avec le Lycée Bel-Val (LBV) pour offrir des classes d'orientation dans un environnement extra-scolaire et scolaire adapté aux besoins du jeune. Ainsi, les jeunes participent en dehors des leçons d'enseignement à un stage d'orientation, un service volontaire ou un atelier qui ensuite est pris en compte lors de la décision de promotion à la fin de l'année scolaire. En 2019-2020, 19 apprenants étaient inscrits à ces classes au LBV, dont neuf ont obtenu un accès à une formation professionnelle. Ces classes accueillent à la rentrée 2020-2021 16 élèves, dont 12 effectuant un stage d'orientation et quatre un service volontaire.

Ce modèle de collaboration entre éducation formelle et non formelle a suscité l'intérêt d'autres lycées. Mais l'évolution de la pandémie COVID-19 n'a pas permis aux lycées intéressés de développer de nouveaux projets.

Stages de découverte

Les stages de découverte du SNJ permettent aux jeunes, qui ne sont plus scolarisés et qui ne travaillent pas, de confirmer leur projet professionnel ou bien encore de décrocher un contrat d'apprentissage. En 2020, 201 stages de découverte ont été organisés auprès de 167 entreprises ou organisations disposés à encadrer un jeune malgré les restrictions sanitaires.

Catalogue – formation

Le catalogue-formation du SNJ complète l'offre de soutien aux jeunes en transition vers la vie active en proposant des formations dans les domaines suivants : projet de vie, pratique professionnelle, *life skills* et développement personnel. Certaines formations ont dû être prestées en ligne, d'autres ont été organisées en présentiel. En tout 22 formations avec 89 participants ont eu lieu.

Trois nouvelles formations ont été développées ayant comme but de rapprocher les jeunes des langues et de la culture locale : *Kachen op Lëtzebuergesch*, *Cuisiner en français* et *Lëtzebuerg a seng Kultur*.

Concernant la formation *À la recherche d'un apprentissage*, le format adapté aux restrictions sanitaires a connu un franc succès : cette formation en ligne, accompagnée d'un tutoriel a été proposée 11 fois depuis avril 2020. Ce nouveau format va être maintenu au-delà de la crise sanitaire.

B.11.2.2. Maison Eisenborn

La Maison Eisenborn est une structure de logement temporaire qui accueille des jeunes âgés de 18 à 30 ans, qui font face à un problème de logement dans le cadre d'une mobilité internationale, comme p.ex. un service volontaire (12 chambres sont réservées à ce public) ou n'ayant pas ou plus d'attaches familiales au Luxembourg (quatre chambres).

Fin décembre, huit volontaires étaient logés à la Maison Eisenborn. Treize jeunes étudiants ont pris adresse à Eisenborn et y logent occasionnellement, p.ex. pendant leurs vacances de semestre, pour un weekend à passer avec leurs amis au Luxembourg, ou encore pendant un stage dans le cadre de leurs études supérieures.

B.11.2.3. Accueil au pair

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair, assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair. 94 familles et 233 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil respectivement l'approbation comme jeune au pair.

On peut constater que le nombre de demandes d'approbation est en constante augmentation depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013. Par conséquent, les cas où le SNJ doit intervenir en tant que médiateur se multiplient proportionnellement. Il s'est donc avéré nécessaire d'adapter les procédures de manière conséquente afin d'éviter des conflits et prévenir toute sorte d'abus. 2020 fut ainsi axée sur la mise en place de procédures de contrôle et d'évaluation plus strictes.

La crise sanitaire ne semble pas avoir changé l'intérêt des jeunes venant de l'étranger d'être accueillis comme jeunes au pair au Luxembourg. Ainsi, il a été décidé de créer une agence au pair reconnue par l'État, chargée de la mise en relation des familles d'accueil et des jeunes au pair, ainsi que de la médiation interculturelle. Elle devrait débiter ses travaux début 2021.

Si les jeunes viennent des quatre coins du monde, les pays d'origine les plus répandus sont les Philippines, le Cameroun, le Brésil et Madagascar.

Les jeunes au pair doivent participer à une session d'information obligatoire à leur arrivée. En 2020, le SNJ a organisé 14 sessions auxquelles plus de 200 jeunes au pair ont participé.

Le site bilingue www.au-pair.lu informant les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg a été adapté aux nouvelles procédures. Ces informations peuvent également être consultées sur guichet.lu. Un nouveau formulaire a été mis en ligne sur guichet.lu afin de faciliter la procédure pour les jeunes au pair et les familles d'accueil.

B.11.2.4. Visas vacances-travail

Ce programme d'échange permet à des jeunes et jeunes adultes de passer des vacances dans un pays partenaire et de découvrir une autre culture. Accessoirement, le jeune peut exercer une activité rémunérée ou suivre des études. Jusqu'à présent, le Luxembourg a conclu des arrangements pour des *work & holiday visas* avec l'Australie, le Canada, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Taiwan. La mission du SNJ est de promouvoir ces arrangements et de gérer le site y dédié www.workandtravel.lu.

B.11.2.5. Communication

Sites Internet

Après la refonte graphique du programme fin 2019, le site Internet du service volontaire a été complété et finalisé début 2020. Un espace dédié aux organisations, ainsi que des vidéos témoignages et une sélection exhaustive de missions s'y sont ajoutés.

Afin d'informer encore mieux et davantage les familles et jeunes étrangers intéressés, le SNJ a entièrement revu le site de l'au pair du Luxembourg.

Sessions d'information

Afin d'informer les jeunes sur les différents programmes et offres du SNJ dans le domaine de la transition, le SNJ organise des sessions d'information dans ses divers locaux, mais aussi en ligne. En 2020, 45 sessions d'information régionales et 12 sessions d'information sur le service volontaire ont eu lieu.

Événements et autres présences

Le 19 février a eu lieu la quatrième édition de la foire *Deng Zukunft, Däi Wee #Infobourse fir Jonker an Elteren*. Cette bourse aux informations et contacts est le rendez-vous au Sud du pays pour les jeunes qui veulent saisir les opportunités s'offrant à eux, que ce soit en tant qu'étudiant, apprenti ou volontaire. Sur 40 stands d'information, plus de 600 jeunes, avec leurs parents, ont rencontré des représentants d'entreprises, de services d'orientation et d'information ainsi que de la société civile.

L'édition 2020 de la soirée de l'engagement s'est tenue au Carré - Exit07 à Hollerich. Outre un concept adapté à la situation sanitaire, l'événement s'est doté d'une nouvelle identité visuelle et ce fut la première année où les jeunes ont reçu un *portfolio de l'engagement*, leur permettant de documenter leurs compétences acquises dans un cadre non formel.

Le programme service volontaire a participé aux éditions digitales de la *Foire de l'étudiant* et de la foire *Unicareers* avec des stands digitaux où les participants pouvaient poser leurs questions à l'aide d'un *chat*. La présence virtuelle à la *Foire de l'étudiant* a été complétée par un webinaire ayant accueilli plus de 80 jeunes.

Les programmes dans le cadre de la transition du SNJ ont aussi été présentés au festival *On Stéitsch* sous forme d'un stand physique.

À côté d'une présence digitale (différents réseaux sociaux et *google ads*) tout au long de l'année, le service volontaire a profité d'une campagne de promotion OOH (out of home) en début d'année. Celle-ci était principalement adressée aux jeunes de 16 à 30 ans qui résident au Luxembourg et s'est concentrée sur des endroits stratégiques, tels que les gares, l'Université du Luxembourg et une sélection de bars.

Les antennes locales du SNJ ont, elles aussi, adapté leur communication et se sont concentrées sur une présence digitale, axée sur les réseaux sociaux.

B.11.3. Innovation

B.11.3.1. Formation continue

Offres en formations continues

48 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse, dont 34 ont dû être annulées à cause de la COVID-19. Alors que 333 personnes étaient inscrites aux formations, seules 200 personnes ont finalement participé.

La formation des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue d'une durée de 30 heures se compose de cinq modules. En 2020, 112 personnes étaient inscrites à la formation, réparties en six groupes, dont deux groupes en luxembourgeois et allemand et quatre groupes en français. En raison de la pandémie, la formation a dû être annulée au printemps. Par conséquent, seules 36 personnes ont pu terminer la formation, à savoir deux groupes en langue française et un groupe en langues luxembourgeoise et allemande.

Dans le contexte de la crise sanitaire, un webinaire ayant comme thème *La sensibilisation au Covid-19 auprès des jeunes* a été organisé le 16 septembre. En outre, le SNJ a offert une formation en ligne pour animateurs et formateurs d'activités d'éducation non formelle le 17 septembre 2020.

Validation des formations

La validation des formations continues pour le personnel du secteur de l'éducation non formelle est assurée par la commission de la formation continue. En 2020, 549 demandes provenant soit d'organismes de formations continues (415), soit directement de services de l'éducation non formelle (134) ont été traitées. Sur ces 549 demandes, 517 ont obtenu une validation.

Réorganisation de la formation continue

Le programme gouvernemental prévoit la mise en place d'agences de formations continues proposant aux professionnels du secteur de l'enfance et de la jeunesse une offre en formations de haut niveau. Dans ce contexte, le SNJ a rencontré à plusieurs reprises les principaux acteurs du secteur. Ces entrevues ont permis d'une part d'identifier les possibilités et les contraintes existantes, et d'autre part d'esquisser une première approche pour le nouveau dispositif de la formation continue dont les travaux d'élaboration et de mise en place se poursuivront en 2021.

B.11.3.2. Publications

Dans le cadre du développement de la qualité, ont été édités en 2020, dans la série *Guides pédagogiques*, le dossier *Partizipation in der Offenen Jugendarbeit in Luxemburg – Methoden und Qualitätsstandards* ; dans la série *Études et conférences*, le dossier *Les parents en tant que partenaires dans l'éducation non formelle* et dans la série *Cahiers parents* le dossier *Enfants et médias*. En outre, le SNJ a publié dans le domaine de l'éducation plurilingue les deux affiches *Vivre le plurilinguisme ! - Encourager les enfants* et *Vivre le plurilinguisme ! - Accompagner les enfants* (en français et luxembourgeois).

Nouvelle collection lancée en 2020, les fiches thématiques expliquent et illustrent les différents champs d'action du cadre de référence ; elles s'adressent principalement aux assistantes parentales.

Dans le cadre de la conférence nationale *La pédagogie centrée sur l'enfant*, quatre films pédagogiques ont été réalisés en collaboration avec différentes structures d'éducation et d'accueil.

B.11.3.3. Projets et campagnes

Projets Innovation

Le SNJ offre un soutien financier aux projets des services d'éducation et d'accueil (SEA) et maisons de jeunes qui ont un aspect novateur dans le domaine de l'éducation non formelle et qui visent le développement de la qualité pédagogique. En 2020, le SNJ a soutenu 12 projets du secteur jeunesse (sur 14 propositions de projets reçues) et sept projets de SEA (sur dix propositions de projets reçues).

Campagne #BeActive@Jugendhaus

Afin de soutenir les maisons de jeunes dans l'organisation d'activités de promotion de l'exercice physique, le SNJ a lancé le projet *#BeActive@Jugendhaus*. Les dix maisons de jeunes participantes ont attiré plus de 400 jeunes à travers divers ateliers comme le football freestyle, le yoga et la capoeira.

B.11.3.4. Enquêtes et études

Le SNJ a lancé une enquête auprès du personnel des SEA afin d'obtenir des informations sur leurs impressions et expériences durant la crise sanitaire. 971 personnes ont répondu.

En outre, le SNJ a contribué au rapport sur le système d'éducation et d'accueil de la petite enfance au Luxembourg. Cette analyse sera publiée dans le *OECD country background report*. L'objectif principal du rapport est de fournir des recommandations pour renforcer la performance du système d'éducation et d'accueil au Luxembourg, en accord avec les objectifs politiques nationaux.

B.11.3.5. Conférences

En novembre, la neuvième conférence nationale sur l'éducation non formelle s'est déroulée en ligne et avait comme thème *La pédagogie centrée sur l'enfant*. 334 collaborateurs des SEA y ont participé. La première partie de la conférence était consacrée à l'éducation non formelle en période de pandémie.

Dans le cadre du projet de recherche de l'Université du Luxembourg *Collaboration with parents and Multiliteracy in Early Childhood Education - COMPARE*, le SNJ a organisé une vidéoconférence d'une journée sur la collaboration avec les parents et les littéracies plurilingues. Environ 220 professionnels du secteur de la petite enfance y ont pris part.

En juillet, le SNJ a organisé une conférence en ligne sur le travail des maisons de jeunes pendant la pandémie. Elle a rassemblé 58 participants.

En décembre, suite à une enquête sur la situation des collaborations entre les structures de jeunesse, une conférence en ligne a rassemblé 109 participants pour aborder les perspectives de la mise en réseau.

B.11.3.6. Conseil scientifique pour l'éducation plurilingue

Le conseil scientifique accompagnant la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue dans la petite enfance se réunit deux fois par an. En 2020, la première réunion a dû être annulée en raison de la COVID-19. La deuxième a eu lieu en ligne en octobre et a porté sur le bilan des trois dernières années de la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue. Le conseil scientifique s'est félicité de la rapidité et l'ampleur de la mise en place du programme d'éducation plurilingue dans les structures de la petite enfance. En outre, il a approuvé les adaptations des lignes directrices visant à faciliter la compréhension du programme. Les lignes directrices adaptées seront publiées dans la nouvelle édition du cadre de référence en 2021.

En octobre, la plupart des membres du conseil scientifique ont participé à la vidéoconférence *Collaboration avec les parents et littéracies plurilingues* du projet COMPARE où ils ont proposé différents ateliers pour les professionnels du secteur de la petite enfance.

B.11.4. Développement qualité

B.11.4.1. Soutien du développement de la qualité

Plusieurs publications ont été rééditées en 2020. Notamment dans la série Développement Qualité, le dossier *L'auto-évaluation sur base du cadre de référence dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants*, le *Manuel d'élaboration du projet d'établissement pour les assistantes parentales* (avec l'Agence Dageselteren), le *Manuel d'élaboration des concepts d'action généraux pour les services d'éducation et d'accueil pour enfants* (en français et en allemand), et les *Outils de gestion de la qualité dans les maisons de jeunes*. À ces publications s'ajoute le document *Bilan 2019 sur l'assurance qualité auprès des services de l'éducation non formelle*.

Le site www.enfancejeunesse.lu vise à offrir une information exhaustive aux acteurs concernés par l'éducation non formelle. Il a été mis à jour régulièrement et en partie remanié.

Deux formations ont été organisées pour les responsables des services d'éducation et d'accueil, comptant 28 participants en tout.

Neuf formations sur le cadre de référence sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes ont été réalisées dans le cadre du cycle de formation de début de carrière de l'IFEN.

B.11.4.2. Suivi de la qualité

Les agents régionaux du SNJ ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux des SEA et des MJ et les projets d'établissement des assistants parentaux. 674 concepts de SEA et 466 projets d'établissement des assistants parentaux ont été introduits et avisés en 2020.

Lors de visites sur place, l'adéquation de la pratique éducative avec les concepts d'action généraux / les projets d'établissement est vérifiée. 633 visites dans les SEA, 96 dans les MJ et 454 auprès des assistants parentaux ont été réalisées en 2020.

Sur base de ces visites, les agents régionaux rédigent annuellement un rapport sur chaque structure. 495 rapports sur les assistants parentaux, 747 sur les SEA et 54 sur les MJ ont été rédigés en 2020.

B.11.5. Le SNJ au temps du coronavirus

DIY masques des ateliers

Face à la pénurie de masques de protection dits alternatifs ou non-médicaux, le SNJ a lancé une action de fabrication de masques, le DIY-Maske-Kit. S'adressant aux participants des offres du SNJ, cette initiative a permis aux jeunes entre 16 et 30 ans de participer activement aux appels de soutien lancés par le Gouvernement.

Rapatriement de volontaires luxembourgeois et étrangers

Suite la pandémie de COVID-19, le SNJ a procédé au rapatriement des volontaires résidents ou étrangers qui le souhaitent. Afin d'assurer leur sécurité, tous les volontaires ont continué à recevoir leurs indemnités et à bénéficier d'une couverture d'assurance. Les jeunes volontaires ont réintégré leurs missions, dès le déconfinement du mois de mai.

Contact avec les jeunes

Afin de garantir le contact entre les agents du SNJ et les jeunes, les rendez-vous ont eu lieu par téléphone ou par visioconférence. En outre, de nombreuses conversations via des messageries instantanées ont permis un contact régulier et un échange réactif.

Les agents ont également mis en place des formations, des sessions d'information et des entretiens en ligne afin de continuer à soutenir et à assurer le suivi des jeunes.

Via la plateforme et helpline www.schouldoheem.lu, les agents du SNJ ont établi une permanence pour les jeunes nécessitant de l'aide dans la réalisation leur projet professionnel.

Portail www.coronavirus.enfancejeunesse.lu

Dès la fin du mois d'avril 2020, le SNJ a mis en place un portail temporaire pour accompagner les professionnels du secteur de l'éducation non formelle et de l'école fondamentale (C1-C4) dans la reprise des activités après le confinement.

Différentes suggestions d'activités pédagogiques en lien avec les règles d'hygiène, les émotions et relations sociales, le coronavirus, la nature, le mouvement et les médias y sont proposées. Les chargés de direction des SEA, des maisons de jeunes et les assistants parentaux y disposent d'un espace pour poser leurs questions.

Campagne Stoptheviruslux #bassdedomm

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de COVID-19, le SNJ a lancé sur les réseaux sociaux la campagne de sensibilisation Stoptheviruslux s'adressant aux jeunes. Sous le hashtag #bassdedomm, la campagne présente, sous forme de courtes vidéos, des situations du quotidien rappelant aux jeunes les gestes barrières.

La campagne comporte une vingtaine de vidéos créées avec une dizaine de jeunes *influencers* luxembourgeois et trois maisons de jeunes.

Conversion des agents régionaux

Pendant le confinement, les visites des agents régionaux auprès des SEA, des MJ et des assistants parentaux ont été annulées. Néanmoins, certaines visites se sont déroulées par vidéoconférence. Dans le contexte de la réouverture des écoles fondamentales et des structures d'accueil, les agents régionaux ont été chargés d'autres missions. 18 ont participé à la mise en place du système en alternance.

Pendant la période de la crise sanitaire, plusieurs mesures de soutien ont été mise en place :

- Pour soutenir le système en alternance dans les maisons relais, un *pool* SEA avec du personnel supplémentaire a été constitué. L'organisation du *pool* a été assurée par la division Transition vers la vie active, en collaboration avec les agents régionaux. Afin de préparer le personnel supplémentaire, une formation a été organisée par vidéoconférence pour 281 participants. Le *pool* SEA a été fonctionnel jusqu'aux vacances d'été.
- À partir du 1^{er} octobre un *pool* de jeunes volontaires a été constitué et formé pour renforcer un besoin temporaire en personnel SEA.
- Le document *L'éducation non formelle pendant la crise du coronavirus* suggère des pistes de réflexions pour les activités.

B.11.6. Logistique et congé-jeunesse

B.11.6.1. Logistique

Au centre Erpeldange, 404 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été loué 66 jours, avec un total de 2.079 nuitées au chalet et sous tentes.

Au centre Weicherdange, 439 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été loué pendant 58 jours, avec un total de 1.808 nuitées au chalet et sous tentes.

Au centre Larochette, 447 jeunes ont participé à 65 formations et rencontres organisées par le SNJ ou par des services pour jeunes.

Dans le cadre de la pandémie, le centre Larochette a été mis à disposition d'une maison relais entre mai et juillet. Des tentes équipées ont été mises à disposition du ministère de la Santé pour les centres de consultations COVID-19 et du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour la *Wanteraktioun* au Findel.

Le service de prêt de matériel a traité 151 demandes de matériel pour activités de jeunesse, dont 74 ont dû être annulées.

B.11.6.2. Congé jeunesse

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2020, 240 demandes ont été soumises au SNJ ; 168, soit un total de 723 jours, ont été accordées.

B.12. SCRIPT

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) est au service de tous les acteurs du système éducatif. En 2020, il a fait preuve de flexibilité afin de déployer d'innombrables efforts pour offrir aux élèves, enseignants et parents l'aide dont ils ont eu besoin lors de la fermeture des établissements scolaires. Les travaux de l'ensemble des membres du SCRIPT se sont principalement concentrés sur le lancement et la gestion quotidienne des initiatives mises en place en raison de la crise sanitaire. La ligne d'assistance téléphonique, le site Web www.schouldoheem.lu ou encore la *Summerschool 2020* n'en sont que des exemples.

B.12.1. Divisions du SCRIPT

Le SCRIPT compte six divisions, dont chacune a des attributions spécifiques.

B.12.1.1. Division de l'innovation pédagogique et technologique

La division développe des projets à partir d'idées novatrices, en accord avec la politique éducative du ministère, et dans des domaines variés tels que la pédagogie, la technologie, la culture, les médias ou encore le développement durable. Elle accompagne également des établissements scolaires dans la réalisation de projets.

La coordination des différents projets requiert une collaboration intense avec d'autres divisions du SCRIPT.

Principaux projets 2020 :

1. Organisation des premières élections de la représentation nationale des parents d'élèves (*national Elterevertriebung*)
2. Présentation officielle du [Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias \(Medienkompass\)](#)
3. Publication du [Digital Game based learning](#)
4. Visioconférence sur l'introduction du codage au cycle 4 de l'enseignement fondamental
5. Élaboration par un groupe de travail des bases pour le nouveau cours *Sciences numériques*
6. Introduction du *Medienpass*, livret dans lequel sont documentées les compétences médiatiques des élèves de l'enseignement fondamental
7. Poursuite des *Maker Spaces*, qui font partie de l'initiative [Bee Creative : préparer les jeunes aux défis du Luxembourg digital](#)
8. Phase finale du [Projet Apprentissage sur Scène \(PASS\)](#), destiné aux élèves de la voie de préparation et conception d'une brochure accompagnant le projet
9. Brochure [Voie de préparation - Handlungskonzept](#), élaborée par le Lënster Lycée et à destination des lycées offrant la voie de préparation
10. Projet *Léieren dobaussen* qui fait redécouvrir aux enfants de 3-12 ans la nature comme environnement d'apprentissage et rend les sciences naturelles attractives
11. Projet *Bildung fir eng nohalteg Entwécklung* dans le cadre duquel trois lycées vont réaliser un « écologie-check » de leur bâtiment et trois autres lycées établissent des suggestions sur comment atteindre les [17 objectifs du développement durable des Nations Unis](#) dans les écoles
12. Finalisation du [Kannercampus Belval](#), où une équipe d'enseignants et d'éducateurs a élaboré un concept pédagogique, qui s'est transformé en plan d'architecte, dans l'objectif de créer un quotidien agréable
13. Participation de dix équipes de l'enseignement fondamental et secondaire à un Lego Challenge, la *First Lego League*, au Lycée Ermesinde le 18 janvier 2020
14. Participation de 130 classes du cycle 4.1 à des ateliers de codage organisés par le SCRIPT et des partenaires du coding entre octobre et décembre 2020 dans le cadre de l'[EU Codeweek](#).

B.12.1.2. Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques

La division promeut, coordonne et organise des activités dans les établissements scolaires. Celles-ci peuvent se rattacher à la promotion de la lecture, à la culture, l'entrepreneuriat, au journalisme, aux TIC, aux branches STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), au bien-être et à la santé ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles et les lycées. Elle met un accent particulier sur la collaboration avec des associations et institutions des milieux de la recherche et de l'entrepreneuriat ainsi que des domaines sociaux et culturels.

En 2020, en raison de la pandémie, plusieurs projets ont été annulés, d'autres ont pris une autre forme, grâce à la créativité du SCRIPT et de ses partenaires.

Le [Virlièsconcours](#) a été organisé à distance à l'aide d'outils numériques et le périodique *forum papers* a été proposé sous format numérique. *read-y*, la plateforme de livres numériques, réalisée avec la BnL, a pu ouvrir, donnant accès aux élèves à plus de 25.000 ouvrages.

Des projets musicaux tels que [Be a He\(a\)ro](#) et [mimamu.lu](#) *Mir maache Musek*, se sont également adaptés en proposant des vidéos ou des présentations sous format digital. [makedra.lu](#) (*Maach keen Drama*) a également adapté son offre et réalisé des courts-métrages portant sur l'écriture de dialogues, la construction de scénarios, la création de costumes et d'accessoires, permettant aux enseignants de réaliser des activités avec leurs élèves.

La promotion de l'initiative européenne [Youthstart.eu](#), qui propose aux classes plus de 25 défis sur le thème de la durabilité, de l'économie circulaire, de l'entrepreneuriat et de l'estime de soi, s'est poursuivie. Le projet initial des [Entrepreneurial Schools](#) fut repensé et a donné naissance au label national *Sustainable Entrepreneurial Schools*.

Le projet *Peer-Mediation* a été repensé, et devient [S-Team : Setz dech an !](#) Côté santé affective et sexuelle, des ateliers pédagogiques tels que *Wou kommen d'Puppelcher hier ?* ont pu être organisés, de même que les pièces de théâtre *Was heißt hier Liebe ?* et *Ein Känguru wie Du*. La division a contribué à l'édition de la brochure *Nu(e) sur le net !*, à l'élaboration de la documentation pour parents [Wat äntwären ?](#) ainsi qu'à l'organisation d'une conférence *Intersex ? Variationen der Geschlechtsmerkmale? Eine Woche zum Lernen und Lehren*.

L'initiative *Gesond iessen, méi bewegen* a continué d'être promue. *Bicycool* a été lancé pour encourager la mobilité à vélo et enseigner la sécurité aux enfants. *Clever move* se poursuit.

Une thématique qui touche aujourd'hui beaucoup de jeunes est le développement durable. La division a continué son travail de sensibilisation dans les écoles, notamment à travers l'exposition itinérante *On water* des célèbres photographes Yann Arthus-Bertrand et Philippe Bourseiller ou encore celle de *Nanoq – imag(in)ing climate change* d'Ilona Mettiäinen. Le projet *Frozen Ground Cartoons* explique le permafrost de manière ludique et les ateliers *Antarctica Day*, proposés dans les écoles, transmettent nombre d'informations sur les nuits et jours polaires. Dans le domaine de la construction durable, *Eis gebaute Welt* permet aux jeunes de se reconnecter à leur environnement.

Le concours Jeune Journaliste – avec le soutien du *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB) et du Conseil de presse – et la collaboration avec Graffiti asbl, où les élèves peuvent se familiariser avec le média radio, se sont poursuivis. Les médias sont d'ailleurs très utilisés dans le domaine du développement durable, notamment pour le projet commun entre le SCRIPT et *Youth4Planet Luxembourg*, où les classes scolaires se voient offrir la possibilité de tourner et monter des films.

I'mPOSSIBLE fut lancé avec le [Luxembourg Paralympic Committee](#), afin d'intégrer des personnes en situation de handicap aux activités sportives et d'utiliser le sport pour mieux les inclure dans la société.

Le SCRIPT a lancé [Kulturama.lu](#), collaboration avec le *Kulturministère*. Il a également créé une nouvelle plateforme Web mettant en relation les écoles avec les experts de la finance, de la durabilité, du travail, des start-ups et de divers autres secteurs, grâce au développement des *Entrepreneurial Schools*. Le SCRIPT soutient chaque année des olympiades de connaissances dans

différentes disciplines : philosophie, latin, sciences naturelles, mathématiques, informatique, robotique et métiers.

B.12.1.3. Division du développement du curriculum

Cette division accompagne les Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CN-EF) et de l'enseignement secondaire (CN-ES) dans leur travail de développement et d'actualisation des programmes scolaires et assure leur mise en réseau. Elle veille à la continuité et à la cohérence des programmes et travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs qui contribuent à assurer l'accompagnement scientifique du développement curriculaire. Dans le cadre de ses missions, la division du développement du curriculum coordonne les travaux curriculaires qui découlent de la diversification de l'offre scolaire.

Refonte de la procédure du développement de programmes à l'enseignement secondaire

La division examine la procédure de création et de révision des programmes scolaires afin de mettre en place des outils pratiques à libre usage des commissions nationales des programmes et de promouvoir la cohérence entre les programmes scolaires.

Révision des programmes disciplinaires à l'enseignement secondaire

De nombreux programmes disciplinaires de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique ont été révisés et adaptés aux exigences de l'enseignement moderne. La division a accompagné ces travaux en mettant à la disposition des groupes de travail les ressources ainsi que l'appui nécessaires.

Formation professionnelle

La cellule de compétence pour la conception curriculaire dans le cadre de la formation professionnelle, créée parallèlement à la réforme de la formation professionnelle, a poursuivi ses missions visant à accroître la qualité de l'enseignement.

Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CN-EF)

En 2020, trois ans après la création des CN-EF, la division du développement du curriculum a été doté d'un secrétariat gérant tous les dossiers concernant les CN-EF.

Suite à une demande des parties prenantes, et en étroite collaboration avec les présidents et secrétaires des commissions, la division a entamé une planification de transformation par scénarios autour du Plan d'études de l'enseignement fondamental.

La division a également entamé d'autres projets, dont :

- la construction d'un site Internet pour l'accompagnement des commissions nationales ;
- la mise en place d'un accès aux demandes par guichet unique ;
- le développement d'un guide d'utilisateur pour les présidents des CN-ES ;
- la création du *CoLab*, outil de concertation et de collaboration ;
- le canevas des programmes.

B.12.1.4. Division du développement de matériels didactiques

2020 a vu la digitalisation s'accroître, aussi bien au niveau des manuels numériques que des applications ou plateformes d'apprentissage mises à disposition des élèves et des enseignants. Depuis quelques années, la division du développement de matériels didactiques vise une approche hybride avec la mise à disposition de manuels papier et numériques, voire le développement de

matériel complémentaire exclusivement digital, que ce soit sous forme de PDF, de sites et /ou de plateformes et d'applications.

À l'enseignement fondamental, la plupart des manuels sont disponibles en version PDF. Les nouveaux projets comportent tous un important volet consacré au numérique. Le nouveau matériel développé pour le cours de français, par exemple, dispose de son propre site Internet (www.efrancais.lu) et d'une application. Des manuels numériques, surnommés bibliomanuels, sont développés pour compléter le matériel papier.

À l'enseignement secondaire, les manuels numériques sont mis à disposition des élèves via un code d'accès aux plateformes des éditeurs fourni dans l'application *mybooks*. Tous les manuels obligatoires édités par le ministère sont disponibles en version numérique. Ces versions peuvent être consultées en ligne, téléchargées, et / ou imprimées.

Une attention particulière est portée au développement et à la modernisation des outils numériques. Voir à titre d'exemple le matériel de la discipline Vie et Société, de la chimie et des mathématiques (learn.vieso.lu/ / educhimie.lu / edumathe.lu). Le SCRIPT met à disposition des licences pour de plateformes telles que [Educ'ARTE](http://EducARTE), [FWU Mediathek](http://FWU-Mediathek) ou meinUnterricht.de. L'enseignement à distance a accéléré l'utilisation d'outils et de contenus digitaux en classe (que ce soit en ligne ou en présentiel) ainsi que leur développement.

Dans un but de professionnalisation et d'harmonisation de l'offre digitale, le SCRIPT s'est engagé dans une collaboration avec le prestataire Pearltrees qui offre une plateforme de partage et d'échange de contenus didactiques et pédagogiques sous forme de « perles », c'est-à-dire d'éléments de contenus qui peuvent être agencés séparément ou linéairement selon les besoins de l'enseignant et/ou des élèves. Le matériel du cours VIESO pour l'enseignement secondaire est déjà disponible via Pearltrees.

Un corollaire du processus de professionnalisation de la division est la sensibilisation des différents partenaires - dont les auteurs, les enseignants, les éditeurs – aux aspects plus techniques du travail d'édition : les droits d'auteur, le langage, les éléments graphiques, la mise en page, l'impression. Des guides ou des lignes directrices à l'attention des enseignants-auteurs ont été rédigés et sont mis à leur disposition, des formations et des tutoriels sont organisés.

Si la professionnalisation de la division a mené à une plus grande production *in-house*, les collaborations avec des maisons d'édition étrangères ont également augmenté.

Le fait de se positionner comme acteur à part entière sur le marché du livre scolaire et comme partenaire de qualité pour des maisons d'édition privées, permet au SCRIPT d'acquérir une bonne réputation d'éditeur de matériel scolaire.

Le SCRIPT a présenté ses nouveaux produits lors de la LuxDidac, qui s'est tenue en ligne.

Des formations, organisées par les enseignants-auteurs des manuels, sont proposées à l'IFEN et permettent aux enseignants de se familiariser avec le nouveau matériel. Des produits phares du SCRIPT ont été présentés via des formations en ligne.

B.12.1.5. Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative

La division produit des données et des statistiques détaillées et en assure la qualité et la sécurité, et ce, à des niveaux très variés : effectifs des élèves et des enseignants, diplômes et certifications, évolution des nationalités, première langue parlée à la maison par les élèves, infrastructures scolaires, budget, etc. Elle produit aussi des analyses sur des thèmes précis : décrochage scolaire, transition des élèves après leur diplôme, taux de réussite scolaire, etc. Elle réalise des études prospectives sur l'évolution de la population scolaire et des besoins en personnel enseignant. Elle fournit au ministère, aux établissements scolaires et à différentes parties prenantes des informations et des données actualisées. La division participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse d'enquêtes nationales et internationales. En même temps, elle développe et met au point

des outils et des instruments relatifs à la *data literacy* et accompagne les établissements scolaires dans la lecture, l'interprétation et l'utilisation de données dans le cadre de leurs plans de développement de l'établissement scolaire (PDS).

Réalisation de statistiques et d'analyses

La division a participé à de nombreuses initiatives de collecte de données du groupe *UNESCO OECD Eurostat (UOE) joint data collection*.

Elle a procédé, en collaboration avec le ministère de la Santé, à des analyses détaillées sur l'état de la progression du virus dans la population scolaire. La division a soutenu le Comité de pilotage « COVID-19 and education » dans la rédaction de deux rapports publiés par le ministère en août et novembre 2020.

Elle a collaboré avec le STATEC dans le domaine des statistiques de recherche et développement.

La division a continué son activité d'amélioration de la diffusion de l'information statistique. En octobre, le site *edustat.lu* a été mis en ligne. *edustat.lu* a pour vocation de digitaliser les produits statistiques, notamment les brochures. Il permet de réactualiser rapidement le contenu et de mettre ainsi des informations utiles à disposition du public. Les utilisateurs peuvent y retrouver des chiffres clés mais également des statistiques plus spécifiques, ainsi qu'une série d'articles thématiques et des conseils méthodologiques autour de l'usage des données.

Un *Dashboard Data* est mis en œuvre. Son objectif est de soutenir les professionnels de l'éducation dans le développement de leur établissement scolaire, grâce à des visualisations de tendances basées sur des données fournies quasiment en temps réel.

En 2020, la division a conclu la première version du coffre méthodologique. Le coffre méthodologique propose aux établissements scolaires des supports méthodologiques et des questionnaires dans les différentes phases-clés de planification, d'autoréflexion et de rétrospection du PDS (état des lieux, évaluation/bilan). Le coffre méthodologique est accessible via le nouveau portail *edvance 2.0*.

Avec l'accompagnement d'une experte en droit, la division a mis en route un travail de réflexion d'envergure pour mettre ses activités en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

La division a continué à coordonner les épreuves standardisées et les épreuves communes des cycles 4.2 de l'enseignement fondamental.

Accompagnement scientifique et méthodologique

- Évaluation du projet RECONNECT (ESG)
- Auto-évaluation de l'École Européenne Lux 1
- Évaluation du matériel didactique de français aux cycles 2 et 3
- Évaluation des dossiers *Summerschool* des cours de rattrapage
- Évaluation du site *meinunterricht.de*
- Évaluation au Lycée Robert-Schuman de l'utilisation des iPads en classe et à la maison (ESC)
- Accompagnement méthodologique de l'état des lieux du projet *Jardins pédagogiques – Léieren am Gaart* au Luxembourg (EF)
- Analyse des fiches réponses des qualifications au concours *Naturwissenschaftsolympiad* (ES)
- Évaluation de la nouvelle formation *Diplom +*
- Questionnaires via *EvaSys*
- *Bridge-Builder* entre l'Université du Luxembourg et le MENJE
- Analyse de l'utilisation du site www.schouldoheem.lu.

En particulier, la division coordonne le projet Erasmus+ *DATADRIVE : The Power of Data to Take Smart Decisions for School Improvement* (2019-2021) en collaboration avec les ministères et chercheurs de la Belgique, de la Croatie, des Pays-Bas, de la Pologne et de l'Angleterre. En 2020, des

cadres et des instruments relatifs à la qualité de l'école et l'usage de données ainsi que des contenus pour la formation continue y relative ont été élaborés. Les formations destinées aux établissements scolaires participants se sont déroulées en virtuel.

B.12.1.6. Division du développement des établissements scolaires

Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Les écoles fondamentales ont été accompagnées et conseillées de manière continue par 11 instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) dans chacune des étapes du processus. Les I-DS initient et alimentent les réflexions en organisant des échanges de pratiques, des collectes et des analyses de données et en mettant en évidence les facteurs de réussite qui favorisent le développement scolaire. Ainsi, un travail de sensibilisation autour de l'intégration des démarches de développement et d'innovation des écoles dans le deuxième PDS (2021-2024) a été continué en 2020.

Les lycées ont continué la mise en œuvre de leur PDS en 2020, accompagnés par une équipe de collaborateurs de la division. Si la pandémie a contraint certains lycées à reconsidérer les objectifs préalablement fixés dans leur PDS, les développements, notamment en matière d'enseignement à distance, d'intégration des TIC, de méthodes d'enseignements innovantes, de collaboration entre membres de la communauté scolaire et d'organisation scolaire ont été considérables. Une enquête a été menée début 2020 auprès des cellules de développement scolaire de 44 établissements de l'enseignement secondaire pour faire le point sur leur fonctionnement et leurs besoins. Un cycle de formations pour les membres des CDS a été élaboré. Des collaborateurs de la division ont entamé, en novembre 2020, une tournée virtuelle des lycées, afin de proposer un accompagnement fondé sur les réels besoins des lycées et d'apporter un soutien pour les étapes charnières du cycle PDS (bilan trisannuel, état des lieux et remise du PDS 2).

Outils transversaux

La plateforme *advance* qui permet de coordonner et de suivre le PDS a été complètement retravaillée afin d'en améliorer l'ergonomie et la convivialité. De nouveaux modules et fonctionnalités y ont été intégrés pour faciliter et optimiser les démarches engagées. Un guide de référence pour le développement scolaire ainsi qu'un coffre méthodologique contenant des méthodes d'évaluation diversifiées et adaptables selon les besoins des enseignants complètent l'offre. Le site <https://www.developpement-scolaire.lu>, mis en ligne en janvier 2021, propose des ressources nombreuses et variées (articles, vidéos, podcast, dossiers thématiques, etc.) autour du thème du développement scolaire.

Organisation de rencontres collectives

Une des cellules de travail nouvellement créées en 2020 au sein de la division organise des événements collectifs pour favoriser la mise en réseau, les échanges et le développement professionnel du personnel des écoles et des lycées. Ainsi, depuis septembre 2020, la cellule de travail a réalisé un inventaire de salles, de sujets, de formats et de référents possibles pour des événements futurs et élaboré une feuille de route pour l'année 2020-2021. La division a notamment prévu des projections de films animées par les réalisateurs et organisées en tant que formation continue sous le format Ciné débat. D'autres événements prennent la forme de webinaires, de colloques, de lectures publiques ou encore de journées pédagogiques régionales voire nationales. Des réunions d'échange en collaboration avec l'IFEN ont également été organisés.

Projet PITT

PITT, projet commun entre l'Université du Luxembourg et le SCRIPT, consiste à fournir aux enseignants des lycées un matériel pédagogique innovant ainsi qu'un cadre réflexif sur l'enseignement lui-même grâce à des *DigiSnacks*, *webcasts* et formations continues.

Veille scientifique et recherche

Depuis septembre 2020, l'activité *Veille scientifique et recherche* contribue à la diffusion des résultats de recherche sur des thématiques centrales et émergentes.

Réseau européen

La coordination du projet européen *Ensemble pour accompagner le développement des écoles de demain*, qui réunit le SCRIPT au Luxembourg, le Réseau CANOPÉ et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation en France et le *Pädagogisches Landesinstitut Rheinland-Pfalz* en Allemagne, s'est poursuivie. En octobre s'est tenu en ligne le séminaire *Développement scolaire et accompagnement pédagogique à l'heure du numérique*.

B.12.1.7. Le SCRIPT au temps de la COVID-19

Lorsque les écoles ont dû fermer et que l'enseignement à distance a été mise en place, le SCRIPT a joué un rôle majeur dans l'adaptation des activités scolaires et la création d'offres numériques alternatives pour les écoles.

Schouldoheem.lu

À partir de la mi-mars 2020, avec la mise en place de la plateforme *schouldoheem.lu*, le SCRIPT a rapidement mis à disposition le matériel d'enseignement et d'apprentissage, aussi bien pour les élèves que pour le corps enseignant et les parents. Cette plateforme proposait à la fois du matériel didactique, des tutoriels et des *challenges* pour les élèves. Au cours des seuls trois premiers mois (phase de confinement), entre le 19 mars 2020 et le 21 mai 2020, le site a été consulté plus d'un million de fois.

Avec la mise en place du *Teachers Corner* sur *schouldoheem.lu*, la création de tutoriels ainsi que de *webcasts* (qui ont enregistré plus de 2 300 clics), plus de 152 événements ont eu lieu entre mars et juillet 2020 dans le domaine des rencontres d'échange, des *DigiSnacks*, des formations IFEN et des *webcasts*. Le SCRIPT a créé la plateforme P2P Helpdesk (*peer-to-peer*) via l'outil en ligne MS Teams, facilitant échanges d'idées et entraide entre lycées. Des réunions virtuelles régulières d'une heure, les *DigiSnacks*, ont favorisé le partage de pratiques et d'outils pédagogiques autour du numérique.

Afin de promouvoir et d'encourager l'engagement, la créativité et la motivation des élèves, l'équipe du site *www.eduart.lu* a lancé six concours d'art via *schouldoheem.lu* avec des thèmes très différents. Entre le 23 mars et le 20 mai, le SCRIPT a proposé un total de 32 *challenges* auxquels plus de 3.000 élèves ont participé.

Summerschool

La *Summerschool* a permis aux élèves des enseignements fondamental et secondaire de rattraper avant la rentrée de septembre 2020 certaines lacunes liées à l'enseignement à distance ou en alternance. Les enseignants ont élaboré 47 dossiers de révision mis en ligne sur *schouldoheem.lu* le 31 août 2020.

Ligne d'assistance téléphonique

De nombreuses demandes écrites ont été envoyées via le formulaire de contact de *schouldoheem.lu*. Grâce à un système d'assistance interne du SCRIPT, les demandes ont pu être traitées rapidement. Il a également été décidé de mettre en place un service d'assistance téléphonique (8002 90 90) afin d'offrir aux parents, aux élèves et au corps enseignant une assistance quasi permanente pour toutes les questions relevant de l'apprentissage à domicile et des mesures sanitaires et dans le but de fournir – en coopération avec le CePAS – un soutien psychologique. Alors que dans la première phase du confinement, il y eut beaucoup de questions techniques sur l'accès aux nouveaux outils, l'IAM, les modalités et les possibilités de l'enseignement à domicile, plus le confinement durait, plus

le besoin d'une assistance psychologique s'est manifesté. En vue de mieux répondre à cette demande, une coopération plus poussée a été mise en place avec le CePAS. Une équipe de psychologues s'est relayée. Une dizaine de membres du personnel du SCRIPT ont été mobilisés de manière flexible pour la ligne d'assistance et ont fourni en plusieurs langues des conseils et des informations spécifiques. De mars à septembre 2020, la ligne d'assistance a été sollicitée plus de 10.000 fois.

Production de masques de protection en plexiglas pour le personnel médical

Du 25 mars au 28 avril 2020, grâce à une coopération entre le CGIE et le SCRIPT, plus de 2.000 *face shields* ont été produits. Pendant cette période, 60 imprimantes 3D ont fonctionné pratiquement 24 h/24. 21 bénévoles de tout le pays ont pris part à cette opération.

Collaboration au niveau du traçage et de la supervision des élèves

Pendant plusieurs semaines, une vingtaine de membres du SCRIPT ont contribué au *contact tracing* organisé par la direction de la Santé. Lors de la reprise des cours en alternance en mai, une trentaine de membres du SCRIPT ont aidé temporairement à l'encadrement des classes de l'enseignement fondamental.

B.12.2. Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

En 2020, malgré le contexte sanitaire défavorable, l'IFEN a poursuivi sa mission de formation du personnel enseignant, éducatif et psycho-social en respectant ses priorités :

- développer une offre de formation diversifiée et innovante pour les personnels en insertion professionnelle ou en formation continue,
- renforcer l'individualisation des parcours de formation,
- déployer sa démarche qualité, en interaction avec les équipes opérationnelles.

Le stage pour le personnel enseignant, éducatif et psycho-social, réformé à la rentrée scolaire 2019, a été mis en œuvre avec les adaptations imposées par la conjoncture. L'ensemble des enseignements prévus a eu lieu, avec des modalités et un calendrier aménagés selon les termes de la loi du 20 juin 2020 portant dérogation : 1° aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire.

Les formations en ligne ont connu un essor sans précédent et leur mise en œuvre a demandé une grande agilité de fonctionnement, à l'IFEN comme aux participants et aux formateurs. Les nouvelles modalités de formation proposées ont pu être évaluées par ces derniers, dans le cadre de la démarche qualité : des enquêtes ciblées ont démontré la forte satisfaction des publics concernés, mais également la nécessaire vigilance qui doit accompagner ce mode de formation à distance.

B.12.2.1. Missions de l'IFEN

L'IFEN, créé par la loi modifiée du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue du personnel enseignant, éducatif et psycho-social. Il remplit cette mission grâce à une équipe de 75 personnes.

Il dispose de 44 salles de formation sur le site eduPôle de Walferdange. Un second site doit être mis en service en avril 2021, à proximité immédiate de l'Université du Luxembourg, à Esch-Belval. Équipé d'une douzaine de salles de formation, dont des salles d'éducation musicale et artistique, il proposera également une salle tiers-lieu dédiée à la réflexion, à la recherche et aux échanges sur de nouveaux dispositifs pédagogiques.

Les publics-cibles de l'activité de l'IFEN sont très variés :

- sous-groupe de l'enseignement :
 - enseignants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de la formation d'adultes,
 - enseignants des Centres de compétences et du Centre socio-éducatif de l'État.
- sous-groupe éducatif et psycho-social :
 - agents des écoles fondamentales, des lycées et de la formation d'adultes,
 - agents des Centres de compétences et des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB),
 - agents du Service national de la jeunesse (SNJ) et des institutions de la Direction générale de l'Aide à l'Enfance et à la Famille : Office national de l'enfance (ONE), Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (AITIA).

B.12.2.2 Stage et cycle de formation de début de carrière

Publics concernés

L'IFEN propose plus d'une dizaine de dispositifs de stage distincts, adaptés aux différents publics accueillis, avec pour fil rouge le lien entre théorie et pratique, la pratique réflexive et l'individualisation des parcours.

Depuis sa création, en juillet 2015, l'IFEN a formé plus de 5.000 agents.

	Fonction	Recrutement 2017 (stage terminé)	Recrutement 2018 (stage terminé)	Recrutement 2019	Recrutement 2020
Enseignement fondamental	Instituteurs	161	206	274	253
Enseignement secondaire	Professeurs, professeurs d'enseignement technique, maîtres-instituteurs et formateurs d'adultes	173	154	155	174
Voie de préparation	Instituteurs de l'enseignement secondaire	8	14	13	2
Personnel éducatif et psycho-social	Experts, spécialistes et professionnels en sciences humaines	4	13	44	23
Totaux		346	387	486	452

Nombre de fonctionnaires stagiaires des promotions 2017 à 2020

	Fonction	Recrutement 2017 (stage terminé)	Recrutement 2018 (stage terminé)	Recrutement 2019	Recrutement 2020
Enseignement fondamental	Chargés de cours, membres de la réserve de suppléants	A2		228	185
		B1	53	8	20
Enseignement secondaire	Chargés d'enseignement	194	217	212	263
Personnel éducatif et psycho-social	Toutes catégories confondues	118	289	283	194
Totaux		365	742	700	695

Nombre d'employés en période de stage des promotions 2017 à 2020

Adaptation des parcours à la situation créée par la pandémie de COVID-19

Certaines mesures ont dû être prises afin d'adapter, dans l'urgence, les dispositifs de formation et d'évaluation de certains agents de l'Éducation nationale en période de stage ou d'initiation.

Ces mesures devaient notamment permettre aux agents concernés de poursuivre et de clôturer leur parcours de formation de manière équitable et assurer le maintien de la qualité des dispositifs de formation et d'évaluation des compétences professionnelles. Elles sont détaillées dans la loi du 20 juin 2020 citée plus haut.

Intervenants du stage et du cycle de formation de début de carrière

Les descriptifs de missions des intervenants qui accompagnent les stagiaires sont disponibles sur le site de l'IFEN www.ifen.lu. Au 31 décembre 2020, leurs effectifs sont les suivants :

	Enseignants de l'enseignement fondamental	Enseignants de l'enseignement secondaire	Sous-groupe éducatif et psycho-social	Total
Conseillers pédagogiques	246	427	52	725
Personnes de référence	244	378	103	725
Formateurs	95	254	79	428
Conseillers didactiques		56		56
Coordinateurs de stage		49		49

L'Institut propose à ces intervenants des formations centrées sur l'analyse et l'échange de pratiques, organisées selon différentes modalités : formation certifiante en collaboration avec l'Université du Luxembourg, séminaires, regroupements entre pairs, etc. 2.006 inscriptions à ces formations ont été enregistrées en 2019-2020.

B.12.2.3. Formation continue des personnels de l'Éducation nationale

Chiffres

En 2019-2020, l'IFEN a organisé 2.486 formations continues et géré 68.597 inscriptions à ces formations (dont 5.820 inscriptions de stagiaires, ces derniers ayant désormais la possibilité de choisir, dans le catalogue de la formation continue, des cours adaptés à leur parcours individualisé).

Parmi les 2.486 formations continues organisées, 1.650 étaient des formations nationales (soit 66,4 % du total, part en diminution) et 836 (33,6 %) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques. En termes d'inscriptions, les formations internes représentent un peu moins de 25 % du nombre total d'inscriptions gérées par l'IFEN.

On notera la proportion importante de formations internes organisées à l'intention de l'enseignement secondaire (50 %) alors que ce dernier génère moins de 40 % des inscriptions gérées par l'IFEN. À titre de comparaison, l'enseignement fondamental représente 33 % des formations internes et plus de 50 % des inscriptions gérées. Ces données témoignent de l'intérêt particulièrement élevé de l'enseignement secondaire pour des formations au sein des établissements. Une analyse détaillée des données de l'enseignement secondaire montre d'ailleurs que 35 % des inscriptions y sont liées à des formations internes, contre un peu moins de 15 % à l'enseignement fondamental.

Mais la proportion la plus élevée de formations internes concerne les Centres de compétences, pour lesquels ces modalités représentent plus de la moitié des inscriptions : 54,25 % des 2.942 inscriptions enregistrées.

Parmi les 68.597 inscriptions, 90,5 % concernent l'enseignement fondamental (51,7 %) ou secondaire (38,8 %). Les Centres de compétences génèrent 4,3 % des inscriptions, suivis des services du ministère (2,4 %) et de la formation des adultes (1,9 %). Les maisons-relais ne représentent que 0,4 % des inscriptions.

La hausse remarquable du nombre total d'inscriptions traitées en 2019-2020 résulte de plusieurs facteurs :

- Comme précisé plus haut, l'adaptation de la loi portant création de l'IFEN, en août 2019, permet désormais aux stagiaires d'intégrer, dans leur programme individuel de formation, des cours proposés dans le cadre de la formation continue.

- Parmi les demandes traitées par l'IFEN en 2020 figurent également les formations suivies par des enseignants du fondamental et du secondaire en période d'approfondissement : 48 heures de formation obligatoire sont prévues dans ce nouveau cadre.
- 2019-2020 correspond également au début d'une nouvelle période de référence pour les enseignants du fondamental, tenus de suivre 48 heures de formation continue sur trois ans. Beaucoup d'entre eux ont choisi de planifier ces formations dès le début de la période de référence.
- Enfin, le confinement mis en place mi-mars a entraîné des annulations de cours en présentiel, mais de nouveaux cours en ligne ont suscité un vif intérêt. Ainsi, entre le 13.03 et le 15.07.2020, plus de 640 sessions de formation en présentiel ont dû être annulées, mais les formations en ligne organisées sur la même période ont permis d'accueillir 256 groupes et plus de 8.500 inscriptions.

Obligation de formation continue pour tous les enseignants

La formation continue fait partie intégrante de la tâche des enseignants de l'enseignement secondaire depuis 2007, et de la tâche des enseignants de l'enseignement fondamental depuis 2009.

Confronté à la crise sanitaire, le ministère a décidé de prolonger de trois mois la période de comptabilisation des heures de formation continue obligatoire.

Axes de développement

L'IFEN conçoit ses formations en fonction des objectifs de formation du personnel enseignant, éducatif et psycho-social, mais également avec la volonté d'inscrire les apprentissages dans le temps et de faciliter leur partage au sein des équipes pédagogiques. Les circonstances particulières rencontrées en 2020 ont amené l'IFEN à accélérer le développement des formations en ligne, même si d'autres modalités de formation ont continué à être proposées, lorsque les règles sanitaires le permettaient : séminaires, journées pédagogiques, formations continues séquentielles, conférences, coachings ou supervisions.

En revanche, les autres types de formation encouragés par l'Institut, comme les hospitations, les regroupements entre pairs ou les réseaux d'échange, se sont poursuivis de manière limitée, en fonction des possibilités et des choix de chaque établissement. Les équipes pédagogiques, les enseignants et les personnels éducatifs et psycho-sociaux ont donc continué à échanger sur leur pratique professionnelle grâce à des dispositifs informels.

Les formations pour une meilleure utilisation du matériel numérique, ainsi que la création puis l'adaptation de formations à distance, ont été deux axes majeurs de développement de la formation continue en 2019-2020.

Formations concernant l'utilisation du matériel numérique

Le domaine *Medienpädagogik – Medienerziehung* organise l'offre de formations en quatre volets :

- *Compétences technologiques - Maîtrise des outils liés aux TICE,*
- *Éducation aux médias,*
- *Utilisation des tablettes numériques,*
- *Enseignement et apprentissage à distance depuis mars 2020, suite au confinement lié à la crise sanitaire.*

Ces formations s'adressent aussi bien à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire, aux enseignants et au personnel éducatif et psycho-social.

Durant les quatre années passées, les inscriptions aux formations du domaine *Medienpädagogik – Medienerziehung* ont compté pour un sixième environ du total des inscriptions gérées par l'IFEN.

Formations en ligne

L'Institut a réalisé des enquêtes qualité ciblées sur ces formations, auprès des participants et des intervenants concernés.

Les réponses des participants à l'enquête en trois vagues, menée entre avril et juillet 2020, témoignent de leur réel intérêt pour les formations en ligne proposées par l'IFEN. Les participants souhaitent que l'offre de formations en ligne soit pérennisée, même si des demandes d'adaptations ponctuelles sont parfois formulées : privilégier plusieurs séances de formation sur un même thème plutôt qu'une séance longue, proposer des cours différenciés en fonction du niveau de maîtrise technique des participants, rendre les participants actifs, prévoir des exercices d'application réalisables par les participants eux-mêmes, etc.

De leur côté, les formateurs indiquent leur satisfaction concernant les fonctionnalités offertes par l'outil utilisé, comme le partage d'écran, la possibilité de diffuser des vidéos ou d'utiliser des applications liées, la possibilité d'enregistrer les formations et de donner des consignes et un retour aux participants, les groupes de discussion et les chats, ou encore, le travail collaboratif sur des documents partagés.

Afin d'approfondir ces enquêtes, l'IFEN a mené une nouvelle étude, fin 2020, pour comparer les taux de satisfaction des participants concernant les formations en ligne, d'une part, et les cours en présentiel, d'autre part (sur la période comprise entre le 16/03/2020 et le 20/07/2020).

Les résultats de cette étude sont repris ci-dessous. Le tableau présente les taux de réponses *Oui* et *Tout à fait*, en % :

Item	Cours en ligne (%)	Cours en présentiel (%)
Structure du cours bien conçue	85,5	89
Contenus suffisamment approfondis	73,5	87,1
Présentation compréhensible	87,7	88,8
Illustration par des exemples pratiques	88,8	86,9
Facilité de transposition dans la pratique	78,1	81
Satisfaction globale concernant la formation	82,9	86,9

Les formations en ligne obtiennent des taux de satisfaction inférieurs, mais ces taux restent à des niveaux élevés, situés entre 73,5 % et presque 89 %.

B.12.2.4. Démarche qualité

La loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale inscrit la démarche qualité parmi les missions de l'Institut.

L'IFEN a structuré cette démarche qualité en 2019, en s'inspirant du modèle EFQM (*European Foundation of Quality Management*). Il a également intégré dans sa réflexion la version conçue par et pour les administrations publiques européennes à partir du modèle EFQM, à savoir le CAF (*Common Assessment Framework*).

La démarche qualité développée par l'Institut est donc construite autour des concepts fondamentaux de l'excellence promus par le modèle EFQM : apporter de la valeur à ses clients, réussir grâce au talent de ses collaborateurs et à une organisation performante, favoriser la créativité et l'innovation, mettre en œuvre une vision avec intégrité et agilité, soutenir des résultats qui répondent aux besoins des différentes parties prenantes.

Réalisations

Une fois le cadre conceptuel posé, l'Institut a recensé ses différentes parties prenantes, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ou des institutions directement concernées par son activité :

- ses clients : les participants aux formations,

- ses partenaires : formateurs des stages et de la formation continue, intervenants des stages (conseillers pédagogiques, personnes de référence, conseillers didactiques, coordinateurs de stage), collègues des directeurs, etc.,
- son personnel,
- les autorités politiques et services ministériels.

Des priorités ont été définies :

- informer et mobiliser l'équipe IFEN dans l'amélioration continue des prestations et des processus,
- recueillir de façon régulière et structurée l'opinion des participants et des formateurs
- analyser ces données et fournir des éléments utiles pour les activités opérationnelles et le pilotage de l'Institut.

Plusieurs projets ont alors été mis en œuvre, parmi lesquels :

- la révision complète des questionnaires soumis aux participants et aux formateurs,
- la digitalisation des enquêtes d'évaluation,
- la création d'enquêtes ciblées sur les formations d'aide à l'enseignement en ligne,
- le choix d'indicateurs qualité et création d'un tableau de bord de la formation continue,
- la conception de documents-outils sur les parcours de formation et les stages proposés, à l'intention des nouveaux arrivants,
- etc.

Bilan et tableau de bord 2020

Les données recueillies grâce aux enquêtes qualité sont valorisées de différentes façons :

- rapports standardisés, adressés après chaque formation aux gestionnaires de formation, aux formateurs et, le cas échéant, aux délégués à la formation,
- rapports ciblés, à la demande,
- analyses détaillées, en lien avec l'actualité ou avec des projets,
- indicateurs et tableau de bord : parmi les questions posées, certaines ont été retenues comme indicateurs essentiels de satisfaction des clients ou des partenaires de l'IFEN,
- supports de communication interne et externe : notes et présentations institutionnelles, affichages, site www.ifen.lu, réponses à des questions parlementaires, etc.

En 2020, l'équipe de l'IFEN, confrontée à la pandémie, s'est appuyée sur ces rapports et analyses, ainsi que sur ses échanges avec les formateurs, pour adapter les contenus et les modalités des formations en termes de rythme des cours, de structuration des contenus pour permettre le travail en ligne, de modalités d'échanges entre formateurs et participants, etc...

Dans le cadre de la démarche qualité, l'Institut a conçu son tableau de tri des archives et signé une convention entre l'IFEN et les Archives nationales de Luxembourg, en juin 2020.

L'IFEN réalise désormais un tableau de bord annuel, à partir des réponses de ses participants à quelques questions clés.

Voici les résultats obtenus depuis la mise en place des nouvelles enquêtes en ligne, en septembre 2020, toutes formations confondues (stages et formation continue) :

Thèmes	Items évalués	Réponses Oui et Tout à fait (%)
Contenus des formations	Les contenus de formation sont adaptés aux besoins de chacun.	82,2
	Les formateurs aident les participants à transférer leurs acquis dans la pratique.	81,3
Méthodes pédagogiques employées	Les approches méthodologiques sont diversifiées.	69,8
	Les interactions avec les autres participants sont suffisamment nombreuses.	70,1
Bénéfices retirés des formations	La formation incite à réfléchir sur sa pratique professionnelle.	68
	La formation incite à faire évoluer sa pratique professionnelle.	68,2
	La formation fournit des outils utiles pour le développement personnel des participants.	84,7
Bilan global	La formation a permis de développer les compétences professionnelles des participants.	69,7
	Le participant recommandera la formation suivie à des collègues.	76,5
	Le participant est globalement satisfait de la formation suivie.	79

B.12.2.5. Le Centre de documentation pédagogique (CDP)

Le CDP remplit des missions variées : prêt gratuit de livres, de matériel didactique, etc. au CDP et à distance ; analyse des besoins en médias et documents des professionnels de l'éducation ; contribution à un catalogue en ligne en association avec les bibliothèques du réseau bibnet.lu et a- z.lu ; appui et conseil dans le cadre de recherches documentaires, information du public sur l'activité du centre : visites guidées, présentation sur le site www.ifen.lu, etc.

Le nombre d'utilisateurs inscrits au CDP a poursuivi son augmentation atteignant un total de 3.594 personnes en 2020, dont 870 nouvelles inscriptions.

Le confinement et la charge de travail générée par la mise en place du travail à distance ont eu un impact négatif inévitable sur l'activité de prêt : la diminution du nombre d'emprunts a cependant pu être limitée grâce à l'envoi des ouvrages par voie postale, et le nombre d'emprunteurs actifs (ayant effectué au moins un emprunt dans l'année) s'est maintenu à 76 % de l'effectif 2019 (soit 433 personnes).

Le nombre de documents au catalogue du CDP a augmenté : il atteint aujourd'hui près de 25.000 références. Le fonds s'est considérablement enrichi depuis 2015 (quelque 14 000 documents) et l'offre proposée s'est diversifiée grâce au lancement d'une bibliothèque numérique, en 2019 : 3.161 prêts physiques et plus de 1.400 consultations de livres en ligne enregistrés en 2020 (à titre de comparaison, 1.510 prêts physiques avaient été comptabilisés en 2015).

Conçu en collaboration avec la BnL et accessible via le site www.ifen.lu, le service de bibliothèque en ligne *eLibrary* permet de satisfaire les attentes d'un public parfois éloigné de Walferdange ou indisponible pendant les heures d'ouverture.

Enfin, en 2020, le CDP a mis en œuvre différentes actions ciblées à l'intention de ses publics, parmi lesquelles la constitution d'un nouveau fonds *Coding* et d'une bibliographie sur www.educoding.lu; la participation à la journée *Medienkompass* en mars ; la réalisation d'une visite virtuelle du CDP ; la mise en place d'une bibliothèque de jeux vidéo en collaboration avec le SCRIPT et d'une

bibliothèque regroupant les manuels scolaires édités par le ministère ; la révision du plan de classement et de la signalétique.

B.12.3. Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE)

B.12.3.1. Études et développements informatiques

Application Fichier élèves

La nouvelle version de l'application, le FE², a été complétée à divers niveaux :

- évaluation et promotion : suite des adaptations de la réforme ESG de 2018 avec la promotion des classes de 3G ; nouveau mode de saisie des épreuves de septembre (ajournement, ...),
- le Lycée Ermesinde (LEM) et ses spécificités : mise en place des bulletins du cycle supérieur.
- offre scolaire : définition de l'offre scolaire par les écoles, et transmission vers le site mengerschoul.lu,
- mise en place du volet inscription : supervision des élèves du lycée avec tous les détails ; intégration des élèves des centres de compétences via un système de lycée d'attache ; interface avec le RNPP,
- divers améliorations et ajouts : gestion des activités périscolaires, supervision des années d'études du lycée, outils liés à la situation sanitaire (demande iPad, gestion des bulletins de fin d'année),
- formation professionnelle : intégration complète de l'ancien FEM dans le FE².

Application Fichier élèves modulaire (FEM) et ePI

L'ancienne application FEM a été désactivée, toutes les fonctionnalités ayant été migrées vers le FE².

Des modifications réglementaires ont nécessité des adaptations au niveau de la promotion : prise en compte des notes gravement insuffisantes, non évaluation de compétences en raison de la situation sanitaire. L'application a été complétée avec de nouvelles fonctionnalités : gestion de divers types de dispenses, interface avec le portail eduBoard, nouveau mode de saisie des évaluations par auditoire, nouveau mode de saisie des inscriptions par module.

Application BAC

Des adaptations et ajouts ont été faits pour des éditions : certificat de notes, circulation des copies, indemnisations. L'interface avec le portail eduBoard a été élargie.

Application Scolaria

- Bilans intermédiaires : gestion de l'envoi du Bilan intermédiaire par e-mail aux parents, avec protection du PDF par mot de passe ; intégration de l'évaluation des cours lusophones, avec définition sous forme d'inscription spéciale
- Déclaration des heures de remplacement : mise en place d'un workflow allant de la déclaration des leçons par le remplaçant et le remplacé, jusqu'au service RH, en passant par les validations des présidents d'école et des directions régionales, avec diverses notifications et interfaçage avec la base Syclope
- Crise sanitaire : accès spécial pour les gestionnaires de la Cellule de coordination COVID-19, écran de gestion des cas index

Application Syclope

La gestion des déclarations de remplacement de l'enseignement fondamental a nécessité des adaptations, notamment de l'intégration avec Scolaria (où sont déclarés les remplacements) et de l'interface avec le CGPO. Diverses petites adaptations ont été faites : contrats, précisions pour le personnel CePAS / SePAS.

Application eFormation

Une nouvelle version de l'application a été mise en service, suite à l'entrée en vigueur en août 2019, des nouvelles modalités pour le stage et la période d'approfondissement des enseignants. De nouveaux types de membres du personnel sont également pris en charge désormais, comme le sous-groupe éducatif et psycho-social.

Les spécificités (Centres de compétences, AITIA, ENAD, SFA, ...) ainsi que les situations transitoires ont sensiblement complexifié les automatismes de détermination des périodes de formation des différents types de personnel. Par ailleurs, un interfaçage a été mis en place avec le CGPO, permettant de prendre en considération les formations connues du MENJE dans le calcul des carrières.

Application Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)

Le périmètre de l'application GICEA a été largement étendu avec la mise en place d'un accès pour les formateurs du MENJE. Ceux-ci peuvent désormais encoder les présences aux cours directement dans GICEA ce qui facilite la gestion administrative des cours en éducation des adultes. Dès avant la crise de la COVID-19, GICEA a été adapté afin de permettre la gestion et le référencement des cours en ligne sur le site www.lifelong-learning.lu. Les apprenants ont désormais la possibilité de s'inscrire en ligne à l'aide d'un nouveau portail qui permet un paiement par carte bancaire ou virement pour tous les cours gérés par le MENJE.

Portail eduBoard.lu

Le portail eduBoard permet aux élèves de consulter les résultats du Bac ainsi que la promotion à la formation professionnelle. En 2020, le portail a servi plus particulièrement aux élèves bacheliers pour le choix des options et de la moyenne annuelle à prendre en compte en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, le portail a permis aux bacheliers de générer une clé unique à fournir au Service des équivalences de Bruxelles, permettant à ce dernier de vérifier en ligne la réussite à l'examen en vue de leur inscription à une université belge.

eduConnect.lu

Instauré en 2020, eduConnect a comme finalités de faciliter la communication et la collaboration entre la communauté de l'éducation formelle et celle de l'éducation non formelle et de permettre aux acteurs de l'éducation non formelle d'accéder à un riche éventail de services et de ressources numériques de l'Éducation nationale. eduConnect est gouverné par le système de gestion des identités et des accès (IAM, <http://iam.cgie.lu>) du CGIE.

eduKey (<http://www.edukey.lu>)

2020 fut marquée par une augmentation conséquente des besoins en protection des données personnelles et plus particulièrement en sécurité informatique, surtout dans les contextes du télétravail des agents du ministère et du l'enseignement à distance.

À cet effet, le CGIE a introduit le service eduKey qui apporte une sécurité accrue dans la connexion sur les comptes utilisateurs IAM. En plus de la double authentification (2FA, Two Factor Authentication) qui s'est développée sur de nombreuses plateformes, « eduKey » permet aux plus expérimentés de se diriger vers une clé FIDO-U2F pour assurer la protection physique de leurs comptes IAM. Avec eduKey, le CGIE fournit à ses utilisateurs un nouveau mode d'authentification sécurisé : l'accès utilisateur à facteurs multiples basé sur les technologies OTP (One Time Password) et FIDO-U2F (Fast IDentity Online - Universal Second Factor).

eForms (<http://www.eforms.lu>)

L'arrêt Schrems II du 16 juillet 2020 de la Cour de justice de l'Union européenne sur le transfert de données à caractère personnel vers les États-Unis a amené le CGIE à arrêter sa plateforme

formstack.com hébergée dans le cloud aux États-Unis et à implémenter sa propre plateforme locale de génération dynamique de formulaires en ligne dénommée eforms.lu.

eForms propose de nombreuses fonctionnalités et n'exige pas de l'utilisateur les compétences d'un programmeur.

Application Untis Central

Le système centralisé de gestion et de calcul des tâches Untis Central a été étendu suite à la loi du 1^{er} août 2018 portant fixation des conditions et modalités d'un compte épargne-temps (CET) dans la Fonction publique.

Portail edVance 2.0 (<https://ssl.education.lu/edvance2/>)

Le CGIE élabore, en collaboration avec le SCRIPT, une nouvelle version de la plateforme de gouvernance du MENJE edVance qui a comme objectif la gestion des projets et la distribution des ressources aux écoles. L'année 2020 était marquée par les implémentations suivantes : (1) « Luxtrust only » login, (2) Fonctionnalités pour les I-DS (saisie des entrevues avec les écoles, dashboard avec mesures par domaine d'activité ...) (3) Nouvelles fonctionnalités pour les établissements : bilans des mesures PDS, état des lieux (rapports, médiathèque, intégration application WESPE (application de statistiques SCRIPT), etc.

myBooks 3.0 (www.mybooks.lu ; app.mybooks.lu)

L'application de gestion de la gratuité des manuels scolaires a vécu sa troisième édition en 2020, avec l'introduction d'une logique différée pour les manuels acquis précédemment et de manuels "consommables" (livres de travail, etc.) et une nouvelle option permettant d'annuler un choix de disciplines effectué auparavant.

Parallèlement, l'application eSchoolBooks (www.eschoolbooks.lu) a connu des évolutions importantes comme l'intégration des manuels de la formation professionnelle et l'amélioration des flux.

Nouvelle plateforme ECM

Afin de réaliser une architecture documentaire intelligente garantissant la gestion et la mise à disposition sécurisées de documents et de contenus aux administrations et aux services du MENJE, une plateforme ECM (Entreprise Content Management) a été implémentée en 2019. En 2020, plusieurs solutions sur mesure ont été développées ou adaptées afin de répondre aux besoins des administrations et des services. Chaque solution est représentée par un coffre sur la plateforme ECM.

- Coffre Courrier (Gestion du courrier du MENJE) : La notion de courrier confidentiel a été introduite. Désormais, le traitement du courrier (flux de travail, accès) varie selon le type de courrier : classique ou confidentiel. Le coffre a été élargi pour que non seulement le courrier entrant mais également le courrier sortant puisse être traité.
- Coffre ONE (Gestion sécurisée des factures de l'Office national de l'enfance) : Des modifications ont été réalisées pour que la gestion des utilisateurs ne se fasse plus via le serveur lui-même (back-end - non accessible pour les utilisateurs de l'administration) mais via l'interface d'utilisateur (front-end). À l'aide de cette modification, l'administration elle-même dispose d'un mécanisme pour gérer de manière autonome tous ses utilisateurs.
- Coffre SIGEx (Système informatique de gestion sécurisée de questionnaires d'examen) : restructuration complète du coffre existant ; adaptations permettant au Service de la formation professionnelle de gérer ses questionnaires d'examen ; gestion d'accès des rédacteurs-experts facilitée.
- Coffre S-EBS (Gestion sécurisée des dossiers des élèves à besoins spécifiques) : mise en production

- Coffre Médiation scolaire (Gestion sécurisée des réclamations et des recommandations) : consolidation
- Coffre SECAM (Service de la scolarisation des enfants étrangers – Gestion des dossiers des élèves nouvellement arrivés) : coffre en développement afin d'aider le service à gérer les différentes étapes de l'accueil (ouverture du dossier, évaluation des acquis scolaires antérieurs, informations supplémentaires sur la situation familiale, ...).
- Coffre DEF (Directions de région – Gestion des dossiers du personnel) : mise en production et formations sur mesure dans les directions régionales.
- Coffre SFP (Service de la formation professionnelle – Gestion des documents curriculaires) : en phase de développement, il servira à la gestion des propositions d'adaptation et de modification des documents curriculaires de la formation professionnelle.
- Coffre COVID-Tracing (Gestion des cas positifs COVID-19 confirmés) : en phase de développement, destiné à la gestion des cas positifs COVID-19 de scénario 1 dans les établissements scolaires de l'enseignement fondamental.

Application TERA

L'application TERA (Teacher Requirements and Assignments), développée en 2018, sert à la digitalisation de la procédure des affectations du personnel enseignant à un poste ouvert. Depuis 2020, les lycées n'ont plus besoin de saisir manuellement les tâches des enseignants par spécialité : les données sont récupérées à partir de l'application UntisCentral et mises à la disposition des lycées dans TERA (grâce au principe de l'exportation et de l'importation de données à l'aide de fichiers csv). Après vérification des données par les lycées, les besoins relatifs sont calculés. Ces derniers sont ensuite utilisés pour déterminer l'ordre de priorité pour la distribution des postes disponibles par spécialité.

IFEN – Gestion informatisée de la formation continue et du stage

Le CGIE accompagne l'IFEN dans la digitalisation de la gestion de son offre de formation continue des enseignants. Le portail de gestion de l'IFEN a été enrichi par l'implémentation d'outils d'importation et de génération de statistiques. Les préparatifs ont été entamés pour une nouvelle plateforme IFEN 2.0. Parallèlement un nouvel environnement d'apprentissage en ligne (IFEN MOODLE) a été instauré pour assurer les besoins en formations à distance. Cet environnement intègre désormais les applications MS Teams et Panopto.

eSchoolBooks 2.0 (<http://www.eschoolbooks.lu>)

Depuis plusieurs années, le CGIE fait évoluer la digitalisation de la gestion des manuels scolaires pour l'enseignement secondaire. L'application eSchoolBooks 2.0 intègre maintenant en une seule plateforme l'application eSchoolBooks 1.0 destinée à l'enseignement secondaire et l'application Horaires et programmes destinée à la formation professionnelle.

Modernisations diverses

- Appli Restopolis : nouvelles versions pour Android et iPhone
- eCopy, eReservation, eduLink, eduSMS : migration vers la technologie ASP.NET Core
- Payment Center (<http://pay.cgie.lu>) : mise en production de la version 2.0 (digitalisation de l'envoi des factures / rappels et envoi par courriel ; ajout d'un code QR (Payconiq) sur les factures pour faciliter le paiement mobile)
- eRestauration (<http://www.erestauration.lu>) : modernisation du Back Office
- mentschoul.lu : multiples optimisations (distinction des établissements publics et privés sur la carte, ajout d'annexes des écoles sur la carte, optimisation cache, ajout de l'offre scolaire dans les portraits d'école etc.)

- one2one (<http://app.one2one.lu>) : intégration de la gestion des procès-verbaux de retour, intégration dans Helpdesk Tool moyennant une nouvelle API, migration de Zuludesk vers JAMF School.

Lëtzebueger Informatiks-Olympiad

En 2020, la 29^e édition de la Lëtzebueger Informatiks-Olympiad a été organisée en collaboration avec le CGIE. Les quatre lauréats luxembourgeois ont participé à la 32^e I.O.I., qui aurait dû se dérouler à Singapour, mais qui s'est de facto déroulée en ligne. Au total 345 élèves de 87 pays ont participé.

B.12.3.2. Informatique distribuée et support

Besoins en équipements informatiques

Comme chaque année, le CGIE procède au renouvellement partiel et à l'extension du parc informatique des lycées et des administrations. Des marchés publics permettent de négocier des prix avantageux sur base de gros volumes de sorte qu'il est possible de donner entière satisfaction aux demandes croissantes des lycées. Outre l'extension des infrastructures Wifi dans les lycées et dans les administrations, le parc informatique de l'Éducation nationale a été enrichi de 15.600 tablettes, 1.800 ordinateurs et 2.820 ordinateurs portables.

Mise en service / migration de nouveaux bâtiments

Le CGIE a procédé à l'installation, la mise en service et/ou la migration de nombreux bâtiments.

- Planification du réseau informatique : LCD Mersch, LMRL, LTA Gilsdorf, EIDE, CDI Echternach, Hôpitaux Robert Schuman (CNI), Centre thérapeutique Pütscheid (CNI), Terres Rouges/Belval, Rives de Clausen, CDI Mondercange.
- Mise en service complète : Cloche d'Or (50 postes), CTSA Leudelange (24 PC), CDI Belval (40 PC), Avenue Emile Reuter (880 PC) DR Remich à Schengen (8PC), CC Leudelange (24 PC)

Réseaux, sécurité et systèmes informatiques

Le CGIE a procédé à de nombreuses migrations, restructurations, planifications et études dont :

- Migrations eduWorks : LAML, ECG, SLL, INL, LMRL, SNJ, CC-CL, ZLS, CDI Clervaux
- Fileserver +28TB Upgrade, Extension du concept de sécurité (LAPS & RANSOMWARE Killswitch)
- Upgrade Link entre les Data Centers Luxembourg/Aldringen et Esch/Belval à 10G (+ nouveau matériel réseau Switch + Firewall)
- Upgrade des premiers bâtiments à une bande passante de 10Giga
- Extension des accès VPN pour le télétravail à plus de 300 connexions concurrentes par jour
- Gestion des identités et des accès (IAM) :
 - eduKey - Renforcement de la sécurité au niveau de l'authentification IAM
 - renouvellement de l'infrastructure serveur
 - guest accounts pour élèves de l'école de la police
 - adaptations dans le cadre du *home schooling*
 - comptes IAM pour personnel enseignant des conservatoires et écoles de musique
 - chiffres : 46.631 Comptes parents ; 82.751 comptes IAM4kids ; 69.219 comptes IAM
- Mise en production d'un nouveau cluster DB SQL
- Extension du système helpdesk (OTRS) vers de nouvelles administrations.

B.12.3.3. Protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel nécessite la mise à jour régulière des procédures et outils en place. Par conséquent, il a été :

- constaté que le registre du traitement se prête également à une utilisation systématique comme outil de travail ; sa structure a été adaptée afin de permettre une utilisation plus intuitive.
- procédé à la révision des conventions encadrant l'échange de données à caractère personnel avec des acteurs externes ;
- procédé à la sensibilisation des agents du CGIE et du MENJE à la problématique du transfert de données à caractère personnel vers les États-Unis suite à l'arrêt Schrems II de la Cour de justice de l'Union européenne ;
- procédé à la mise en place de solutions développées en interne en remplacement de celles proposées par des sous-traitants transférant des données à caractère personnel aux États-Unis.

B.13. Direction générale RH et affaires juridiques

B.13.1. Service ressources humaines (SRH)

Actuellement, 48 agents, regroupés en trois divisions distinctes, sont en charge de la gestion quotidienne du personnel des services du MENJE ne faisant l'objet d'aucune loi-cadre, du personnel des lycées et des écoles internationales publiques, du personnel des Centres de compétences ainsi que des directions de région et des écoles de l'enseignement fondamental.

En outre, le SRH assure la coordination de la planification pluriannuelle des besoins en personnel, le contrôle des procédures et des méthodes en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que la gestion des demandes effectuées auprès de la Commission d'économies et de rationalisation (CER) au bénéfice de l'intégralité des services et des administrations rattachées au MENJE.

L'organigramme du SRH est divisé en trois niveaux : stratégique, opérationnel et gestion.

Des cellules spécifiques existent au sein des trois niveaux ; elles ont en charge de :

- la gestion du personnel du ministère ;
- la gestion du personnel de l'enseignement fondamental ;
- la gestion du personnel de l'enseignement secondaire ;
- la gestion du personnel des Centres de compétences ;
- la gestion électronique des documents ;
- la gestion des postes accordés.

B.13.2. Cadre du personnel de l'enseignement fondamental

B.13.2.1. Planification des besoins

Chaque année, un rapport général comportant, notamment, une évaluation des besoins prévisibles en personnel enseignant et éducatif pour la période couvrant les cinq années à suivre, est élaboré par la commission permanente d'experts.

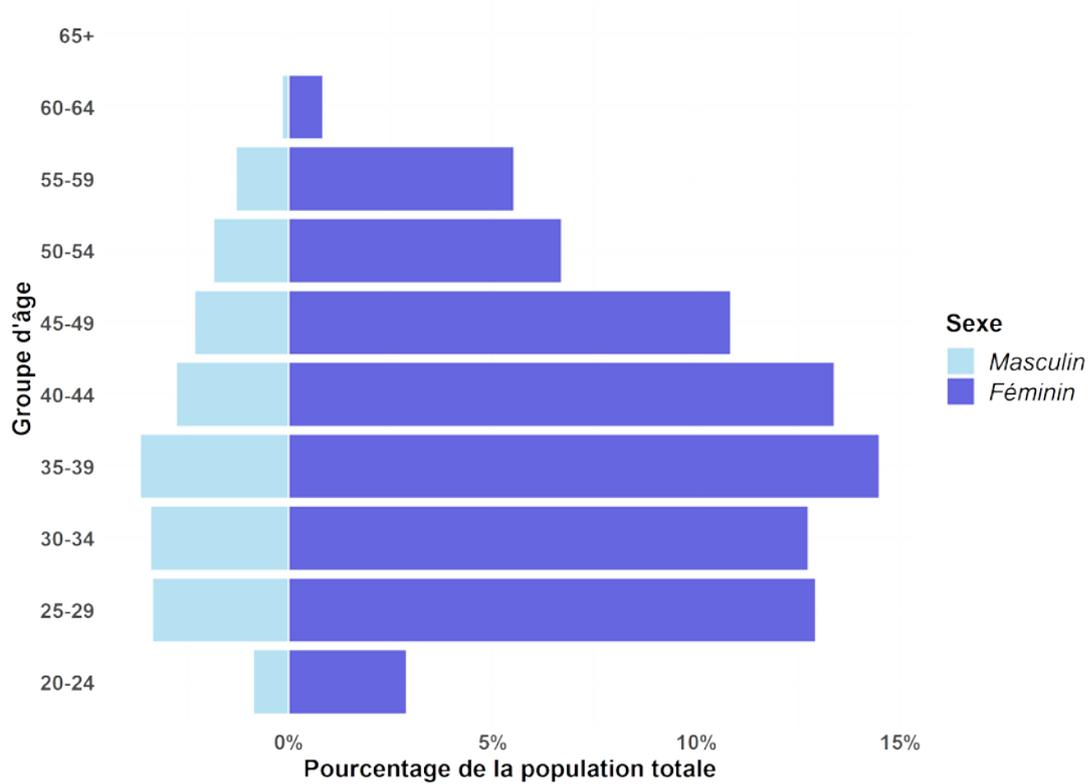
Le nombre élevé d'agents appartenant au groupe de traitement A2 est notamment dû à l'ouverture du recrutement aux détenteurs d'un bachelors en relation avec l'un des objectifs de l'enseignement fondamental, faite en 2018. Ainsi, 209 agents équivalent temps plein (ETP) *Quereinsteiger* ont été recrutés en 2020. Cette nouvelle voie de recrutement permet de répondre à la pénurie de diplômés en sciences de l'éducation, tout en assurant un enseignement de qualité.

B.13.2.2. Recrutement

259 candidats se sont inscrits au concours de la session 2019-2020. Parmi eux, quatre candidats se sont retirés, 35 candidats visaient le cycle 1 et 220 candidats les cycles 2 à 4.

B.13.2.3. Pyramide d'âge (personnes)

Il convient de noter que la part des agents féminins dans l'enseignement fondamental reste largement supérieure à celle des agents masculins, tous groupes d'âge confondus.

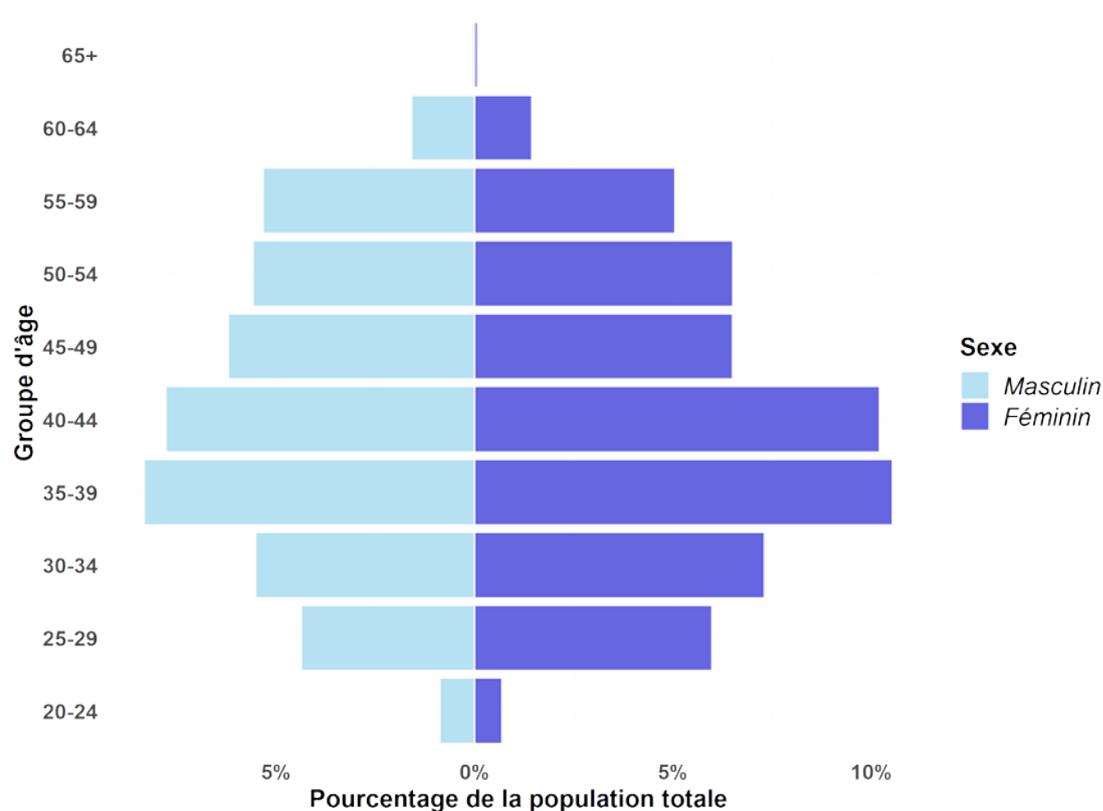


B.13.2.4. ETP par groupes

Groupes de traitement / d'indemnité	Remplaçants permanents	Employés	Fonctionnaires	Total
Autres	362,08	41,61	0	403,69
Groupe A1	0	86,05	97,75	183,80
Groupe A2	0	520,39	4.363,90	4.884,29
Groupe B1	0	711,62	106,30	817,92
Groupe C1	0	17,81	1,00	18,81
Groupe D1		2,00		2,00
Total	362,08	1.379,48	4.568,95	6.310,51

B.13.3. Cadre du personnel de l'enseignement secondaire

B.13.3.1. Pyramide d'âge (personnes)



B.13.3.2. ETP par groupes

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Assistants pédagogiques	Employés	Employés de droit privé	Fonctionnaires	Salariés	Total
Autres	144	8	0	0	0	152
Groupe A1	0	886,32	4	2.786,68	0	3677
Groupe A2	0	484,50	4	518,40	0	1.006,90
Groupe B1	0	424,52	1	222,30	0	647,82
Groupe C1	0	40,95	0	8	0	48,95
Groupe D1	0	43,50	0	158,25	0	201,75
Groupe D2	0	3	0	2,80	0	5,80
Groupe D3	0	7,80	0	69	0	76,80
Salariés	0	0	0	0	478,85	478,85
Total	144	1.898,60	9	3.765,43	478,85	6.295,87

B.13.3.3. Recrutement

817 candidats se sont inscrits au concours de recrutement 2019-2020. Parmi eux, 480 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement, dont 205 se sont retirés, 121 ont échoué aux

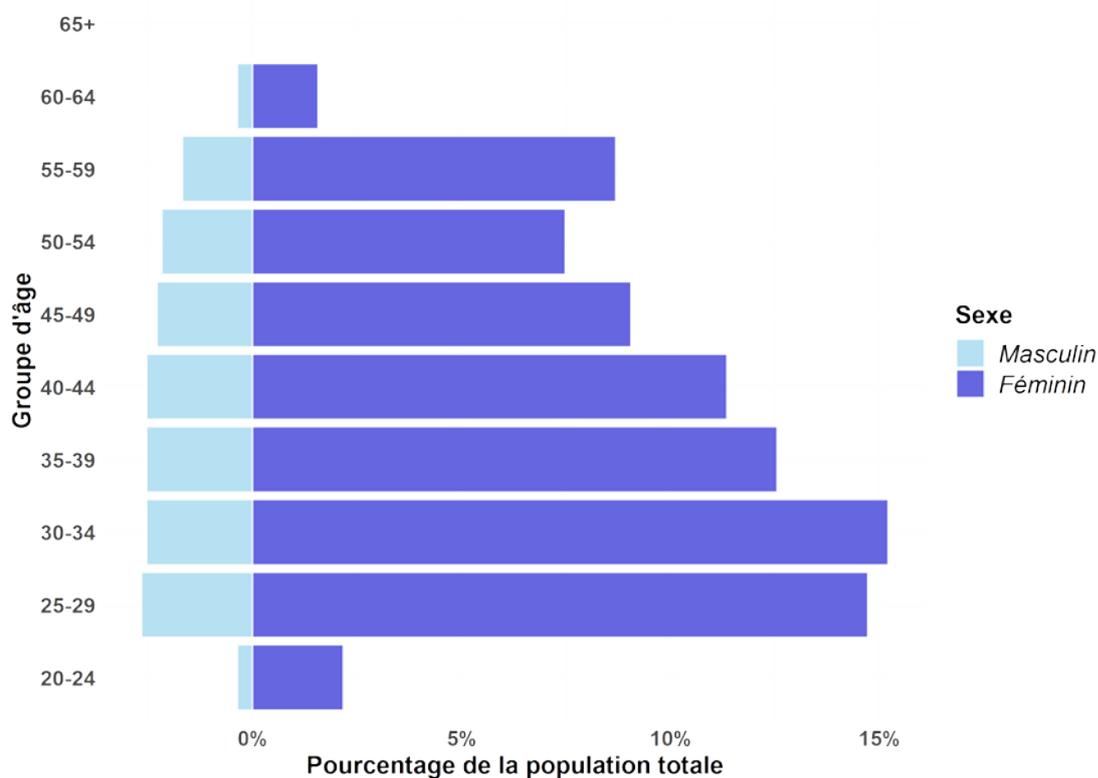
épreuves et 12 ont réussi, sans pour autant être classés en rang utile. Ainsi, 139 candidats ont été recrutés, bien que le plan de recrutement prévoyait un recrutement possible de 280 candidats.

	Inscrits	Admissibles	Retraits	Échecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
2019-2020	817	480	205	121	12	139

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Plan de recrutement	255	276	280	274	280
Candidats inscrits	531	509	514	531	817
Candidats recrutés	153	158	139	140	139
Postes non occupés	102	118	141	134	141

B.13.4. Centres de compétences

B.13.4.1. Total des personnes (pyramide d'âge)



B.13.4.2. ETP par groupes

Groupe de traitement / d'indemnité/ de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	105,80	117,20	0	223
Groupe A2	209,15	100,75	0	309,90
Groupe B1	56,70	34	0	90,70
Groupe C1	29,85	5,50	0	35,35
Groupe D1	16,55	3	0	19,55
Groupe D2	2	0	0	2
Groupe D3	3	2	0	5
Salariés	0	0	41,11	41,11
Total	423,05	262,45	41,11	726,61

B.13.4.3. Répartition

Agence pour la transition vers une vie autonome

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	1	1,75	2,75
Groupe A2	3,75	0	3,75
Groupe B1	1,75	0	1,75
Total	6,50	1,75	8,25

Centre pour le développement des apprentissages Maria Teresa

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	15	5	20
Groupe A2	7	4,70	11,70
Total	23	9,70	32,70

Centre pour le développement des compétences relatives à la vue

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	8,25	12	0	20,25
Groupe A2	24	5,25	0	29,25
Groupe B1	6,75	1	0	7,75
Groupe C1	5,25	1	0	6,25
Groupe D1	3	0	0	3
Groupe D3	1,25	0	0	1,25
Salariés	0	0	5,75	5,75
Total	48,50	19,25	5,75	73,50

Centre pour le développement intellectuel

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	34	25,55	0	59,55
Groupe A2	68	28,25	0	96,25
Groupe B1	17,75	22	0	39,75
Groupe C1	9,75	3,75	0	13,50
Groupe D1	10,55	2	0	12,55
Groupe D2	1	0	0	1
Groupe D3	0,75	1	0	1,75
Salariés	0	0	17,33	17,33
Total	141,80	82,55	17,33	241,68

Centre pour le développement moteur

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	7,75	2,75	0	10,50
Groupe A2	45,25	7,50	0	52,75
Groupe B1	8,75	4	0	10,75
Groupe C1	3	0	0	3
Groupe D1	1	1	0	2
Groupe D2	1	0	0	1
Groupe D3	1			1
Salariés	0	0	4,90	4,90
Total	67,75	15,25	4,90	87,90

Centre pour le développement socio-émotionnel

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	10,80	8,80	19,60
Groupe A2	11,40	11,25	22,65
Groupe B1	2,70	1	3,70
Total	24,90	21,05	45,95

Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	5	4,50	9,50
Groupe A2	0,50	3	3,50
Groupe C1	0,50	0	0,50
Total	6	7,50	13,50

Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	11,50	2,25	0	13,75
Groupe A2	33	13,30	0	46,30
Groupe B1	11,25	3	0	14,25
Groupe C1	2	0,75	0	2,75
Salariés	0	0	2,95	2,95
Total	57,75	19,30	2,95	80

Centre de logopédie

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employé de l'État	Fonctionnaire d'État	Salarié de l'État	Total
Groupe A1	12,50	54,60	0	67,10
Groupe A2	16,25	27,50	0	43,75
Groupe B1	7,75	3	0	10,75
Groupe C1	8,35	0	0	8,35
Groupe D1	2	0	0	2
Groupe D3	0	1	0	1
Salariés	0	0	10,19	10,19
Total	46,85	86,10	10,19	143,14

B.14. Direction générale des finances

B.14.1. Service Technique, Accueil et Réception - STAR

Le STAR regroupe les volets : service technique, accueil, réception, archivage, bâtiment, imprimerie, logistique, parking et accès. Il est également en charge du volet événementiel du ministère.

En 2020, comme les années précédentes, plusieurs déménagements ont eu lieu. Outre le fait de déplacer le mobilier proprement dit, un déménagement comprend également le déplacement et le branchement des téléphones et du matériel informatique, ceci en étroite collaboration avec le CGIE et le CTIE.

Le service a organisé des livraisons régulières aux écoles : questionnaires d'examen de fin d'études, des épreuves communes pour le cycle 4.2, etc.

La pandémie de COVID-19 a apporté de nouveaux défis. Dans l'urgence, tout un système de distribution a été mis en place pour assurer la livraison de divers matériaux de sécurité et sanitaire à toutes les infrastructures de l'enseignement et ceci dans un temps record.

Chiffres 2020

Stock/Logistique

927 commandes, pour un total de 158.874 articles, ont été traitées par l'équipe stock et expédiées à leur destinataire respectif.

Courrier

Le service courrier a été équipé d'un système d'affranchissement automatique en 2019. Ce système répertorie tous les courriers sortants. En 2020, 84.950 courriers ont été affranchis pour un total de 103.195,85 EUR.

Imprimerie

Feuilles imprimées noir & blanc : 2.152.218

Feuilles imprimées couleur : 3.972.479

Total : 6.124.697 (20% de plus qu'en 2019)

Parc automobile

Le parc automobile compte désormais sept véhicules. Quelque 72.000 km ont été parcourus en 2020.

Réception/Accueil téléphonique

22.080 appels en 233 jours ouvrables ont été reçus, soit une moyenne de 80 appels par jour. Dans les deux réceptions (rue Aldringen et rue Philippe II), 1.623 visiteurs ont été accueillis.

OTRS (Open source Ticket Request System)

De janvier à décembre, 946 « tickets » ont été traités.

Archives

De janvier à décembre, +- 720 dossiers personnels ont été demandés par différents services.

Commandes et distribution de matériel COVID19 :

- Masques chirurgicaux : 6.640.800
- Masques FFP2 : 8.400
- Tubulards : 392.000
- Visières : 7.500
- Enveloppes, affiches, flyers : 281.725
- Écrans de protection : 12.186
- Adhésifs : 3.600

- Présentoirs A3 : 2.300
- Solution hydro-alcooliques : 55.000
- Cônes de délimitation : 6.000
- Gants nitril/vinyl : 22.600
- Distributeurs de désinfectant : 1.200

B.14.2. Service des écoles privées

En 2020, 15 écoles privées sont subventionnées par l'État.

B.14.2.1. Nouveaux projets d'infrastructures

Un nouveau site pour l'école Waldorfschoul a été trouvé au Kirchberg - Grünewald. La phase d'étude ensemble avec le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg est en cours.

Le Lycée technique privé Emile Metz a acquis les terrains sur la route de Beggen nécessaires au projet de construction d'une annexe à Dommeldange.

L'École privée Charlemagne a trouvé à Contern un terrain pour la construction de son nouvel établissement.

L'agrément définitif de l'International Montessori Schoul à Hobscheid a été établi.

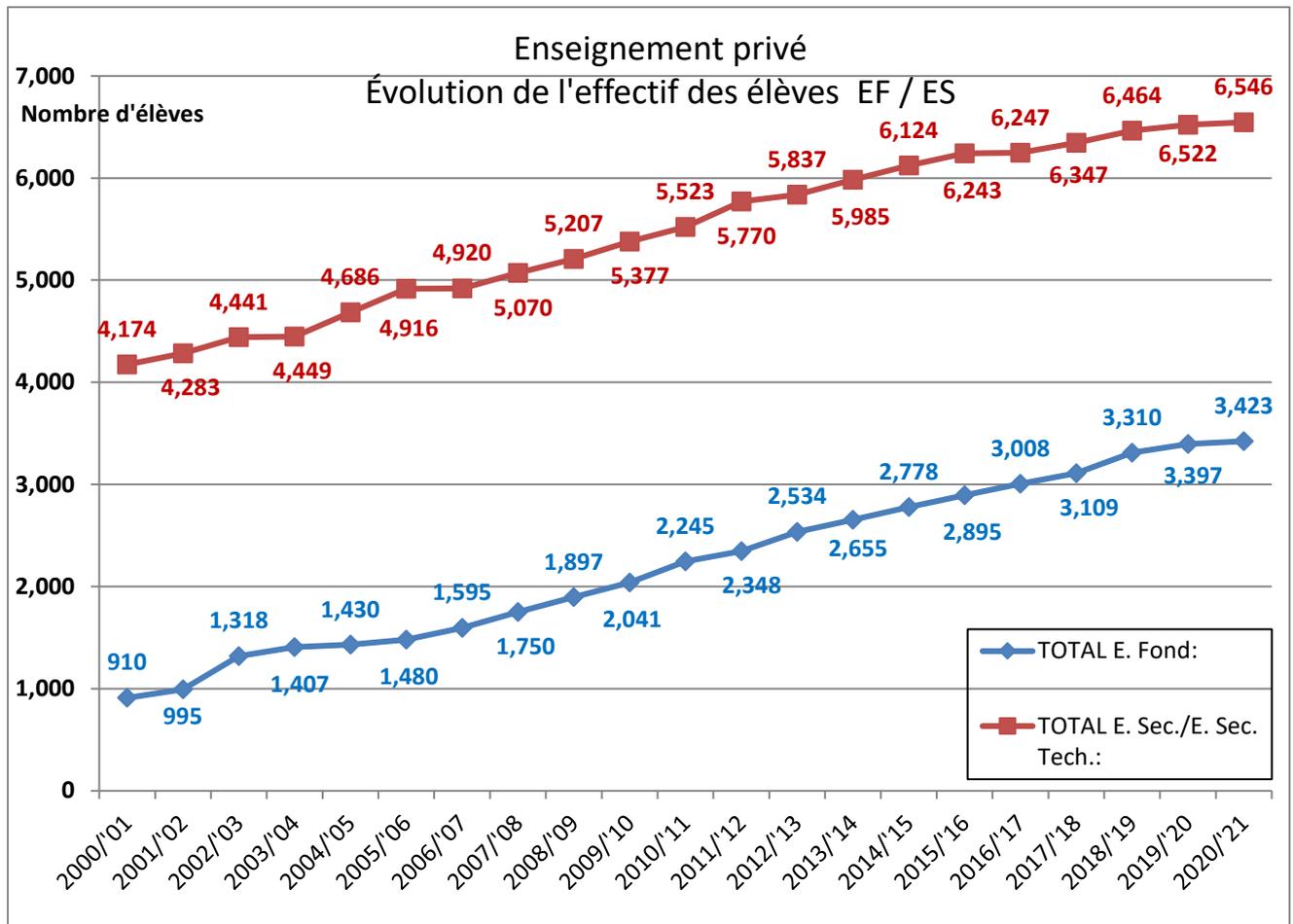
B.14.2.2. Chiffres

À l'enseignement fondamental, 3.423 élèves sont inscrits. Une seule école applique les programmes de l'enseignement public, à savoir l'école privée Notre-Dame (St. Sophie). Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de 10.

À l'enseignement secondaire, 6.546 élèves sont inscrits. Sept écoles appliquent les programmes de l'enseignement public. Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de six.

Certaines écoles privées proposent l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire (Notre-Dame, Waldorf, International School of Luxembourg, St. Georges, École et Lycée français du Luxembourg).

Écoles privées	Total élèves
Lycée technique privé Emile Metz	533
Écoles privées Fieldgen & Ste Anne (Agedoc)	2.482
Écoles privées Notre-Dame (Ste Sophie)	772
École privée Marie-Consolatrice	447
École privée Grandjean	136
École Charlemagne	109
École maternelle et primaire Maria Montessori	93
École privée "Over the Rainbow"	192
Fräi-ëffentlech Waldorfschoul	388
Vauban - École et Lycée français du Luxembourg	2.533
International School of Luxembourg	1.361
St George's International School	863
Scuola Materna Cattolica Italiana	13
International Montessori Schoul	47
Total	9.969



Au total 9.969 élèves sont inscrits dans une école privée, dont 3.423 élèves à l'enseignement fondamental et 6.546 élèves à l'enseignement secondaire. L'évolution de l'effectif des élèves est légèrement croissante aussi bien à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire.

B.14.2.3. Financement

Le ministère participe aux frais de fonctionnement des écoles privées – y inclus les frais de personnel et les frais d'exploitation – en versant une participation par école par rapport aux nombres d'élèves et selon un taux fixé par la loi : 90% pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public et 40% pour les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public.

Le Service des écoles privés assure le suivi des projets d'infrastructures, s'il s'agit d'une nouvelle construction sur un nouveau site ou s'il s'agit d'une transformation, amélioration ou modernisation d'un bâtiment existant. L'État prend en charge 80% du devis approuvé par le ministre et accompagne les écoles privées dans leurs démarches en vue d'établir de futurs projets d'investissement.

B.15. Direction générale des infrastructures

B.15.1. Service de planification des infrastructures

Lycée Michel Lucius

Après la rénovation de l'aile 4000 du Lycée Michel Lucius, les cours y ont repris en janvier 2020.

Lycée technique du Centre

La nouvelle infrastructure au Limpertsberg comprenant un restaurant scolaire avec 300 places et un hall sportif à trois unités a été mise en service en septembre.

La construction du nouveau pavillon du Lycée technique du Centre au Kirchberg a été finalisée en décembre.

École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette

Pour combler le déficit en salles de classe, une salle de classe a été ajoutée au bâtiment modulaire au campus scolaire à Differdange et six salles de classe sous forme de conteneur ont été installées dans la cour du site Victor Hugo à Esch-sur-Alzette. En outre, dix salles de classe et des locaux pour la restauration scolaire ont été aménagés dans le bâtiment *Léierbud* à Differdange.

Lycées à Diekirch

Trois salles de classe ont été aménagées dans les anciens locaux du *Bicherbus* à Diekirch pour les besoins du Lycée classique de Diekirch, de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg et du Nordstad-Lycée.

Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck

L'inauguration du nouveau bâtiment du Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck abritant 18 salles de classe, trois salles de sciences et six laboratoires professionnels a eu lieu en octobre.

Centre pour le développement intellectuel (CDI) - Annexe Belvaux

Le CDI - Annexe Belvaux a déménagé fin décembre dans ses nouveaux locaux.

Directions de l'enseignement fondamental et Centres de compétences

Des locaux supplémentaires pour l'installation de directions de l'enseignement fondamental et de Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée sont en cours d'aménagement, dont le bâtiment Le Cinq à Strassen, le bâtiment Elise à Leudelange, le bâtiment Terres Rouges à Esch-Belval et le bâtiment Hireknopf à Capellen. La direction de l'enseignement fondamental de Remich a été installée dans le bâtiment 3-5, Konzerwee à Schengen.

Lycée Edward Steichen

Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment au Centre scolaire Reuler pour l'école primaire du Lycée Edward Steichen ont commencé en avril.

Lënster Lycée International School

L'avant-projet sommaire relatif à la construction du nouveau bâtiment pour l'enseignement primaire du Lënster Lycée International School a été finalisé.

Nordstad-Lycée

Le projet de loi de construction du Nordstad-Lycée à Erpeldange-sur-Sûre a été déposé en août.

Lycée Guillaume Kroll

La planification d'une extension pour les formations du *Future Hub* est en cours.

B.15.2. Cellule infrastructures ASFT

Les tableaux sont classés dans les annexes page 148 et suite.

La Cellule infrastructures ASFT⁵ de la Direction générale des infrastructures est en charge de la gestion des dossiers techniques et des demandes d'aide financière de l'État pour la Direction générale du secteur de l'enfance (SEA), la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF), la Direction générale du secteur de la jeunesse (SJ) et la Direction générale de l'enseignement musical (EM).

En 2020, la Cellule a réalisé 16 avis sur plans relatifs aux projets dans le secteur SEA, parmi lesquels quatre projets intégrés (tableau n°1). En relation avec de nouveaux projets, 13 entrevues avec les communes respectives ont été organisées.

Dans le secteur AEF, 47 projets sont en cours de réalisation (tableau n°2).

Dans le secteur SJ, la Cellule a élaboré dix avis sur plans (tableau n°3).

En ce qui concerne les nouvelles conventions de bâtisses, elles étaient au nombre 20 dans le SEA (tableau n°4), une dans le SJ (tableau n°5) et 14 dans l'EM (tableau n°6).

Dans le cadre de ses activités, la Cellule a effectué 56 visites d'agrément dans les crèches, 46 visites d'agrément dans les maisons relais, une visite d'agrément dans une mini-crèche. Elle a effectué pour le secteur AEF 22 visites d'agrément ASFT et 38 visites de projets. 35 visites d'agrément ont été effectuées pour le compte du SJ. Un rapport technique a été rédigé pour chaque visite d'agrément.

La Cellule a réalisé 20 décomptes de convention SEA, un décompte pour SJ et un autre pour EM (tableaux n°7, 8, 9).

Au total, la Cellule a traité 310 dossiers SEA (tableau n°10), 495 dossiers AEF (tableau n°11) et 187 dossiers SJ (tableau n°12).

12 demandes de prise en charge des frais de loyer ont été introduites auprès de la Commission des Loyers par les gestionnaires suivants : Solidarité Jeunes (2), Caritas Jeunes et Familles (2), Croix Rouge luxembourgeoise (1), Ances (1), Fedas Luxembourg (1), ACT Together (1), Phoenix (1), Fondation Kannerschlass (1), AITIA (1), Arcus (1).

La pandémie de COVID-19 a eu un impact non négligeable sur les activités et la gestion des dossiers techniques de la Cellule. Les travaux de construction et les projets en général ont été retardés de plusieurs mois ; de même les visites d'agrément furent suspendues pendant le confinement ce qui explique également la légère diminution du nombre de projets réalisés par rapport à 2019.

B.15.3. Restopolis

B.15.3.1. Restopolis en chiffres

Le service gère actuellement 81 restaurants, 52 cafétérias et deux *food trucks*. Restopolis compte la plus grande majorité des restaurants et cafétérias des établissements de l'enseignement secondaire classique et général parmi ses structures ainsi que les restaurants de l'Université du Luxembourg, le restaurant de l'École de la Police Grand-Ducale et le restaurant de l'école fondamentale étatique *Eis Schoul*. Restopolis se charge en outre de la restauration de cinq services d'éducation et d'accueil et de trois internats. L'administration de Restopolis est composée de 21 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine est de 565. Le service a servi en moyenne 10.995 plats par jours. Le nombre de clients du service de restauration scolaire et universitaire est de 70.000. En 2020, Restopolis a cuisiné 1.704.295 repas dans les restaurants et vendu 2.336.720 produits cafétéria.

⁵ Activités socio-familiales et thérapeutiques

B.15.3.2. Répercussions de la pandémie

Tous les restaurants et cafétérias scolaires et universitaires ont fermé à partir du 16 mars 2020. Les structures de restauration ont repris leur service à partir du 4 mai 2020 avec la vente en ligne des sacs repas personnalisés *Frupstut*.

Le service a vendu 10.242 sacs repas *Frupstut* de mai à décembre 2020 ; 8.228 sacs repas *Snacktut* ont été distribués gratuitement aux élèves en isolement de septembre à décembre. La baisse du taux de fréquentation de 36 % en 2020 par rapport à 2019 s'explique par la fermeture de toutes les structures de restauration scolaires et universitaires pendant le confinement en mars et avril.

B.15.3.3. Sac repas *Frupstut*

Restopolis s'engage à garantir une alimentation saine et équilibrée à ses convives, même en temps de pandémie. C'est pourquoi le service a introduit en mai le nouveau sac repas *Frupstut*. Le convive avait le choix parmi plusieurs formules de menus froids et sandwiches qu'il pouvait commander sur le site ou l'application de Restopolis la veille avant 20 heures. Entre mai et juillet 2020, les sacs repas pour les élèves étaient livrés devant les salles de classe tandis que ceux pour les enseignants et les collaborateurs des écoles étaient déposés dans un endroit défini par ces dernières. En raison du grand succès la nouvelle offre a été complétée de repas chauds à partir de la rentrée 2020-2021. Depuis septembre 2020, les convives ont d'ailleurs la possibilité de commander leur sac repas le jour même dans leur restaurant scolaire ou universitaire. Avec chaque *Frupstut* sont proposées plusieurs options gratuites comme du lait frais du *Schoulmëllechprogramm*, des fruits frais du *Schouluebstprogramm* et des couverts.

B.15.3.4. Mesures COVID-19

Tous les points de vente Restopolis ont rouverts à la rentrée 2020-2021. Depuis, Restopolis applique des mesures COVID-19 très strictes dans l'ensemble de ses restaurants et cafétérias. Des distributeurs pour solutions hydroalcooliques sont placés à l'entrée de chaque restaurant et cafétéria. Restopolis a mis en place des écrans de protection dans la ligne de distribution et aux caisses. Le port des masques est obligatoire pour les convives sauf lorsqu'ils sont assis à table. Un marquage au sol à des points stratégiques leur rappelle de garder les distances nécessaires.

Le positionnement des tables et chaises à l'intérieur des restaurants est organisé en fonction des règles en vigueur. À la rentrée, un maximum de dix convives fut autorisé à s'asseoir à une table. Ce nombre a été réduit à quatre convives par table. Les buffets (salades et fruits) en libre-service restent fermés. Les collaborateurs de Restopolis servent les produits dans la ligne de distribution. Le libre-service se limite aux plats en emballage individuel. Dans le but de surveiller le nombre de convives qui mangent dans les restaurants, Restopolis a instauré le nouveau système de plateaux préparés. À l'entrée des restaurants se trouvent des chariots avec des plateaux préparés qui contiennent des couverts, une serviette en papier et un verre. Le nombre de places libres correspond à celui de plateaux préparés qui sont disponibles sur les chariots. Si les chariots ne contiennent plus de plateaux libres, le convive est invité à repasser plus tard ou à commander son plat *Frupstut* à emporter. Les bouteilles en verre sont ouvertes par les collaborateurs de Restopolis. Cette mesure permet d'éviter que les convives utilisent le même ouvre-bouteille. Restopolis a renoncé à mettre des cruches avec de l'eau potable sur les tables. Toutefois, les fontaines d'eau ainsi que les distributeurs self-service du genre *Fructomat* sont en service. Les distributeurs automatiques gérés par Restopolis sont désinfectés avant et après chaque pause. Tous les convives peuvent commander gratuitement un *eduMask* lavable et réutilisable sur le site Internet de Restopolis.

B.15.3.5. Augmentation des taux de produits bio-locaux d'ici 2025

Les taux minimums actuels de Restopolis sont de 5% de produits biologiques et de 30% de produits locaux. Restopolis va augmenter progressivement à partir de l'année scolaire 2020-2021 le taux des produits locaux à 50%, dont 2/5 de produits bio-locaux.

B.15.3.6. Introduction d'un plat 100% biologique en septembre 2020

Restopolis offre quotidiennement un plat 100% biologique dans tous ses restaurants scolaires et universitaires.

B.15.3.7. Ouverture du restaurant *Agora Limpertsberg by Restopolis*

Le nouveau restaurant d'une capacité de 300 convives a ouvert le 17 septembre 2020. Il accueille les convives du Lycée Technique du Centre et du Lycée Michel Lucius.

B.15.3.8. Projet pilote *eduGarden*

Restopolis souhaite renforcer son engagement en faveur d'une gastronomie scolaire plus durable et a mis en place des micro-serres dans la *Brasserie Am Schloss* sur le site *eduPôle* Walferdange et au restaurant *Forum Geesseknäppchen* pour une phase test. Les légumes sont utilisés par les chefs de cuisine.

B.15.3.9. Projets pour 2021

- Réouverture du restaurant scolaire du Lycée des Garçons Luxembourg
- Ouverture de la *Restopolis Food Academy* à l'*eduPôle* Walferdange. Cette cuisine d'essai sera un lieu où Restopolis pourra élaborer et tester de nouvelles recettes et un centre de formation pour ses collaborateurs.
- Ouverture du nouveau restaurant scolaire de l'École de Police à Luxembourg-Findel
- Ouverture du nouveau restaurant scolaire du Lycée Technique Agricole à Gilsdorf
- Ouverture du nouveau restaurant scolaire de l'École Internationale de Differdange
- Ouverture du nouveau restaurant scolaire de l'annexe du Lycée Technique du Centre à Luxembourg-Kirchberg

B.16. Organes liés au MENJE

B.16.1. Anefore

Créée en 2007 et placée sous l'autorité nationale du MENJE, l'Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse (ANEFORÉ) est l'agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité au Luxembourg. Elle est également le centre national Europass et Euroguidance, le bureau d'assistance nationale eTwinning, l'unité nationale du réseau Eurydice et le correspondant national du réseau Youth Wiki. Eurodesk est sous-traité à l'Agence nationale pour l'information des Jeunes.

En 2020, le budget communautaire disponible pour cofinancer des projets du programme Erasmus+ s'est élevé à 9.692.358 € et celui pour les projets du Corps européen de solidarité à 1.010.632 €. Le budget total disponible, soit 10.702.990 €, a augmenté de 7,17 % par rapport à 2019.

Anefore a reçu 168 propositions de projets en 2020. Les plus nombreuses (154) ont été déposées pour des projets de mobilité (l'action clé 1), des partenariats stratégiques (action clé 2), ou des projets de dialogue pour la jeunesse (action clé 3). Deux candidatures ont été soumises en vue de mobilités individuelles pour des activités de coopération transnationale. Quant au Corps européen de solidarité, l'appel à propositions a généré 12 candidatures : deux demandes pour des activités de volontariat, sept pour des projets de solidarité et trois pour des activités de réseautage.

85 candidatures de projets ont été sélectionnées à la suite de l'évaluation qualitative, ce qui porte le taux de réussite des candidatures soumises à 50,60 %. Ce taux de réussite plus faible qu'en 2019 s'explique par le fait que le budget disponible du secteur de la jeunesse a été largement en-deçà de la demande. Le budget total engagé s'est élevé à 7.636.618,38 €, dont 7.024.337,38 € pour 76 projets des actions clés 1, 2 et 3 ainsi que deux mobilités individuelles pour des activités de coopération transnationale du programme Erasmus+ et 675.051 € pour financer sept projets et trois activités de réseautage du Corps européen de solidarité.

La Commission européenne a lancé deux appels à propositions complémentaires pour des projets de partenariats stratégiques sur l'éducation numérique et sur la créativité culturelle et artistique, ce qui a impliqué un budget supplémentaire au budget disponible de 1.243.409 €. Anefore a reçu au total 12 candidatures pour ces appels.

Six lycées sont bénéficiaires d'un projet de mobilité Erasmus+ 2020, ce qui leur permet d'envoyer en formation continue au total 82 membres du personnel éducatif et d'offrir à 137 élèves l'opportunité d'effectuer un stage à l'étranger. Neuf établissements scolaires participent à des projets de partenariats stratégiques sélectionnés en 2020. Trois lycées offrant le brevet de technicien supérieur (BTS) sont également bénéficiaires de projets de mobilité dans l'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'enseignement scolaire, 12 candidatures pour des mobilités individuelles eTwinning ont été reçues, dont neuf ont pu être sélectionnées.

Anefore engage des efforts considérables pour offrir conseil et suivi sur mesure aux bénéficiaires et pour promouvoir les programmes et autres initiatives européennes gérés par l'Agence. Les événements qui ont spécialement marqué l'année 2020 ont été les activités de réseautage *You Go Youth Goals*, *The Sustainability Academy - 5Rs in Youth work* et la Semaine des programmes européens en ligne, qui a permis à Anefore de perpétuer la tradition de la conférence annuelle et de conclure d'une manière positive cette année particulière avec ses bénéficiaires.

Anefore poursuit une collaboration étroite avec divers partenaires, tant au niveau national qu'europpéen. Située à eduPôle Walferdange, l'Agence met à profit sa proximité géographique avec les acteurs clés de l'éducation et de la formation au Luxembourg et continue à multiplier les opportunités d'échanges et de synergies.

B.16.2. Langue luxembourgeoise

B.16.2.1. De Commissaire fir d'Lëtzebuenger Sprooch

De Commissaire huet den Aktiounsplang ëm d'Lëtzebuergesch virbereet. Hien hat eng Tournée geplangt, wou den Educatiounsminister sech sollt mat de Bierger auszetauschen. En huet mam ZLS zesumme geschafft fir déi nei Editioun vun der Orthografie vum Lëtzebuergesch. En huet d'Reeditioun ënnerstëtzt vun der geograferescher Kaart vu Lëtzebuerg mat den Uertsnumm op Lëtzebuergesch. En huet gehollef bei enger Editioun mat weesentleche Wierker aus der lëtzebuergeschsproocheger Literatur. Eng Partie Membere vu sengem Comité interministériel hunn e spezialiséierte Glossaire vun hirem Ministère op Lëtzebuergesch opgestallt, dee vum ZLS verbessert gouf.

De Commissaire huet d'Demarche initiéiert fir e Programm iwwer de berufflechen Austausch op Lëtzebuergesch an der Formatioun vum Agent administratif et commercial. Op seng Demande ass eng national Kommissioun entstanen fir d'Programmer vum Lëtzebuergesch an den öffentlechen europäesche Schoulen.

De Commissaire huet mat ZLS an INLL e Programm fir den Dag vun der Lëtzebuenger Sprooch opgestallt. En huet e Projet vun engem Règlement entworfen fir de Präis fir d'Verdénkschter ëm d'Lëtzebuenger Sprooch. E war a Reunionen derbäi fir eng Etüd iwwer d'Jugendsprooch am Lëtzebuergesch.

De Commissaire huet Verrieder vun der Académie Nancy-Metz a vu Schoulen aus dem Grenzgebitt gesinn, fir do d'Léiere vum Lëtzebuergesch ze verbessern. De Commissaire huet sech ofgeschwat mat der Direktioun vun den Affaires européennes wat de Statut vum Lëtzebuergesch an der EU ugeet.

De Commissaire war bei der Konferenz iwwert Études parlementaires an der Chamber a bei sechs Videokonferenzen am Kader vum Colloque vun der Luxemburgistik. En huet eng Delegatioun aus der hollännescher Provënz Frisland empfaangen, mam kinnekleche Kommissär an der regionaler Ministesch, déi sech iwwer déi sproochlech Situatioun am Grand-Duché informéiert huet.

B.16.2.2. Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch

Den Interessi un der Lëtzebuenger Sprooch wiisst weider, wat natierlech direkt Repercussiounen op d'Aarbecht vum Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS) huet: méi Ufroen vu Bausse bei sproochlechen Zweiwelsfäll, méi Ufroen vun de Medien, méi e grouss Reach an de soziale Medien, däitlech méi Consultatiounen am Lëtzebuenger Online Dictionnaire (LOD), eng ëmmer méi grouss Nofro no Coursen, Iwwersetzungen a Korrekturen an eng encourageant Demande no de Publikatiounen vum Zenter. Deem massive Surplus un Aarbecht gouf duerch geziilt Recrutement Rechnung gedroen, esou datt den ZLS och am Krisejoer déi laangfristeg Ziler net aus den Ae verluer huet.

Personalentwécklung

Zwee Linguisten, ee Computerlinguist, ee Sproochhistoriker an eng administrativ Hëllef huet den Zenter 2020 rekrutéiert, esou datt den ZLS elo eng Ekipp vu 14 Leit huet. Och de Comité de relecture vum LOD gouf duerch zwou Persoune verstärkt.

Lëtzebuenger Online Dictionnaire

Den Interessi fir d'Lëtzebuenger Sprooch beim Grand public weist sech néierens besser wéi an de Freqüentatiouns-Zuele vum Lëtzebuenger Online Dictionnaire: 2020 sinn net manner ewéi 9 Milliounen Wiederbuch-Artikelen gekuckt ginn. An der Moyenne ginn all Dag 2.500 Leit op de Site a ruffen eng 25.000 Artikelen op. Ronn 2.220 Entréeën.

Neierungen am LOD am Iwwerbléck:

Covid-19-Glossaire: Duerch dëse Glossaire goufen op ee Coup ëm déi 300 Wierder beschriwwen, déi duerch d'Corona-Kris (méi) an de Gebrauch koumen (Caddieflucht, Otemnout, Teststatioun ...).

Template-Artikelen: Déi Zort vun Artikel weist d'Wuert eleng mat senger grammatescher Kategorie. Iwwer 1.600 där Artikele goufen 2020 bäigesat (Chargeur, Geessefouss, prellen, tweeten, zuschan, ...).

Verlinkung mam Luxemburger Wörterbuch (LWB): Et gouf eng Lëscht opgestallt vun den zum Deel vereelzte Wierder, déi bis elo nach net am LOD ze fanne waren, awer heefeg an der online Versioun vum LWB gesicht ginn.

Phoneetesche Transkriptiounen: An Zesummenaarbecht mam Institut fir lëtzebuergesch Sprooch- a Literaturwëssenschaft vun der Uni Lëtzebuerg gouf ugefaangen, phoneetesche Transkriptiounen vun den LOD-Wierder bäizesetzen.

Integratioun vun der Gebäerdesprooch: An Zesummenaarbecht mat der Associatioun Hörgeschädigten Beratung SmH ginn elo déi beléiftsten LOD-Wierder a kuerze Videoen an der Gebäerdesprooch gewisen.

Speziell Schrëft fir Leit mat Dyslexie: Am Beräich Accessibilitéit gouf och nach e weidere Schrëft ënnerholl: De LOD-Site kann neierdénks an enger Schrëft (OpenDyslexic) gekuckt ginn, déi bei verschiddenen Dyslexie-Symptomer beim Liesen hëlleft.

Publikatiounen

D'Lëtzebuergesch Orthografie: Déi aktualiséiert a completéiert Orthografie vun der Lëtzebuergesch Sprooch gouf am November 2019 presentéiert. D'Nofro war esou grouss, datt 2020 schonn déi drëtt Oplo verdeelt gouf. Enn 2020 ass déi 4. Oplo an den Drock gaangen. Tirage: 4.000.

Aläert, jauwen, Zockerboun: De Band 1 vun der neier Buchserie Lëtzebuergesch Wuertschatz setzt 123 Pärelen aus der Lëtzebuergesch Sprooch an Zeen. Enn November koum d'Buch an den Handel, scho viru Chrëschttag waren déi 2.500 Bicher verkaaft, esou datt ganz séier nogedréckt gouf.

D'Lëtzebuergesch Verben: Dat aktualiséiert Verbeebuch ass änlech konzipéiert wéi D'Lëtzebuergesch Orthografie an ass den Nofollger vum bekannte „gréng“ Verbeebuch, dat vergraff war.

Grammaire de la langue luxembourgeoise: Och dat „blot“ Grammairesbuch war 2020 op eemol vergraff, esou datt den ZLS eng iwwerschafter Ausgab an der aktualiséierter Orthografie dovun erausbruecht huet. Ënnergitt: Grammaire vun der Lëtzebuergesch Sprooch.

Eis Sprooch richteg schreiwen: Dat bekannt Léierwierk vum Josy Braun ass 2020 vum Zenter och op Franséisch an op Englesch iwwersat ginn, fir der frankofoner an der anglofoner Bevëlkerung en einfachen Zougang zu der Rechtschreiwung ze erméiglechen.

Formatiounen

Wéinst der completéierter Orthografie war d'Nofro no Orthografiescoursen 2020 immens grouss. Wéinst Corona hunn awer eng Rei Presenzcoursë missen annulléiert ginn an digital ëmgebaut.

Hei e klengen Iwwerbléck: Formation continue „Lëtzebuergesch Sprooch a Kultur“ op der Uni.lu, orthografesch Coursen um INL, um Inap, um Ifen, op der Uni.lu, ... Den ZLS an den LOD goufen an der Seniorenakademie vun RBS presentéiert. Um INL gouf och e Virtrag iwwer Friemwierder gehalen an op der Uni Zürich en Online-Virtrag iwwer d'Lëtzebuergesch Grammaire.

Hotline- a Korrektur-Ufroen

Iwwer 500 Maile mat Froen zu der Lëtzebuergesch Sprooch sinn zejoert am Zenter ukomm (d'Ortho-Bestellungen net matgezielt).

Texter iwwersat oder nogelies huet den ZLS 2020 ënner anerem fir den Educatiounsministère (Covid-FAQ, Flyeren, Newsletteren, ...) fir d'Léierplattform schouldoheem.lu, fir de Script, fir Jonk Fuerscher,

fir de Kulturministère, fir d'Santé, fir de Guichet, asw. Net ze vergiessen eng Partie Glossairë fir eenzel Ministèreen.

Ausserdeem huet den ZLS 2020 iwwer 30 Opname verbessert, iwwersat an opgehall fir d'Repondeure vu staatleche Servicer.

Promotioun vun der Sprooch

An der Press/um Radio: „Kuriositéit aus der Lëtzebuerger Sprooch“ um Radio 100,7, „Wieder-Wieder“ Rubrik am Télécran, d'Warte vum Luxemburger Wort, Serie iwwer Flouernimm am Lëtzebuerger Journal, zwee grouse Beiträg Lëtzebuerger Nimm fir Uebst a Geméis a fir Kraider a Gewierzer am Tageblatt, Covid-19-Glossaire an diversen Medien, Dossieren oder Reportagen am Magasin EDI vum Educatiounsministère, am CityMag, um Uelzechtkanal, am *Le Monde diplomatique* asw.

Sozial Medien: Zanter Enn 2020 ass den ZLS och op Facebook an op Instagram aktiv. Enn 2020 hunn dem ZLS iwwer 600 Leit op Twitter gefollowt.

Aktiounen an Initiativen

2020 ass den ZLS Member vun der European Federation of National Institutions for Language ginn. Et gouf eng Partie Entrevuë mat eminenten Acteure vun der Lëtzebuerger Sprooch (dem Commissaire Marc Barthelemy, dem Conseil fir d'Lëtzebuerger Sprooch CPLL, dem Alain Atten, dem Lex Roth, Wikimedia Lëtzebuerg etc.), ausserdeem gouf et Kontakt zu (Sprooche-)Vertrieder aus Frisland (Holland) a vun Attert (Belsch) an den ZLS huet un enger Reunion vum Rat für deutsche Rechtschreibung an un engem ELRC-Workshop (European Language Resource Coordination) deelgeholl.

D'Internetsitten ortho.lod.lu a schreiwen.lu goufen orthografesch adaptéiert. Et gouf un de Wuertlëschte vum Spellchecker a vu Microsoft geschafft. Eng Partie Postkaarten a Sous-mainen goufen ënner d'Leit bruecht Am éischte Lockdown goufen Live-Ortho-Quizen organiséiert. Bei der virtueller Walfer Dictée am November huet den Zenter gehollef. En éischte Webinaire iwwer déi nei ZLS-Publikatioun gouf organiséiert, eng éischt Newsletter verschéckt an d'Wuert vum Joer 2020 gesicht: Corona virun #bleiftdoheem an Heibleifskärchen.

B.16.3. Observatoire national de la qualité scolaire

L'Observatoire national de la qualité scolaire (ONQS) a pour mission d'évaluer la qualité scolaire au Luxembourg, d'établir des rapports thématiques contenant ses constats et de transmettre ses recommandations au Gouvernement et à la Chambre des députés. En juillet 2020, l'ONQS a finalisé la rédaction de ses deux premiers rapports thématiques : le premier rapport propose une rétrospective critique de l'évaluation systémique en éducation au Luxembourg, le second analyse le rôle de l'éducation dans la préparation des jeunes aux défis du 21^e siècle. Les deux rapports ont été remis en mains propres au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ils seront aussi transmis aux membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la Chambre des Députés afin de contribuer à un débat serein.

L'ONQS a par ailleurs effectué une revue de la littérature scientifique sur plusieurs thématiques prioritaires : l'entrée à l'école, l'égalité des chances, le climat scolaire, l'inclusion scolaire et l'orientation des élèves. Il s'est également échangé avec des experts internationaux sur l'élaboration d'un système d'indicateurs de qualité en matière d'éducation en vue de la publication de son premier rapport trisannuel en 2022. En ce qui concerne la structure et la trame de ce rapport, elles ont été élaborées et validées en interne par les observateurs. Le rapport trisannuel de l'ONQS portera sur l'analyse de la situation scolaire existante, sur l'évaluation de la politique éducative menée et sur l'élaboration de recommandations pour améliorer la qualité scolaire.

Début 2020, l'ONQS a continué sa tournée de présentation auprès des partenaires scolaires. Celle-ci a toutefois été interrompue en mars par le confinement et les mesures de distanciation physique. En septembre 2020, l'ONQS a pris contact avec les 15 directions de région de l'enseignement fondamental pour discuter du contingent et de sa modulation par l'indice social afin de mieux comprendre son mécanisme d'application sur le terrain. Jusqu'en décembre 2020, une dizaine d'échanges ont eu lieu, soit en présentiel soit par visioconférence.

L'ONQS a commandité des études ou contribué à l'élaboration de projets de recherche avec des universités et des instituts de recherche, notamment :

- un partenariat avec l'Université du Luxembourg et le LISER a été signé dans le cadre du projet ESICS (Évaluation du Système d'Indicateur social appliqué au Contingent du personnel Scolaire) ;
- une autre collaboration avec l'Université du Luxembourg porte sur l'organisation en cycles d'apprentissage, le fonctionnement des équipes de cycle et l'analyse des méthodes d'évaluation à l'enseignement fondamental ;
- une convention avec l'Université de Liège porte sur trois études concernant le climat scolaire, le bien-être des enseignants et des élèves et l'impact de la crise liée à la COVID-19 sur la santé mentale ;
- la première phase de l'étude SIVA (Systematic Identification of High "Value-Added" in Educational Contexts), commanditée en 2019 auprès de l'Université du Luxembourg, a été clôturée dans les délais en décembre 2020. Cette étude vise à identifier les pratiques pédagogiques efficaces et à analyser les stratégies organisationnelles mises en œuvre par les écoles fondamentales.

L'ONQS a pris part à plusieurs conférences et formations nationales et internationales en lien avec ses thématiques prioritaires.

B.16.4. Service de médiation scolaire

Le Service de médiation scolaire (SMS) a été créé par la loi du 18 juin 2018 portant institution d'un service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaires de l'Éducation nationale. Il travaille de manière indépendante et est dirigé par le médiateur scolaire, nommé pour une période de sept ans.

Le SMS compte actuellement quatre agents, dont deux sont en charge, entre autres, d'assister le médiateur scolaire dans la résolution des conflits qui lui sont soumis par les parents d'élèves mineurs, par les élèves majeurs ou par les agents de l'Éducation nationale.

Les réclamations individuelles sont introduites par écrit auprès du SMS après que les réclamants aient effectué les démarches administratives appropriées instituées dans le cadre de la communauté scolaire, sans avoir réussi à obtenir satisfaction.

Lors de son deuxième exercice, à savoir pour la période scolaire allant du 15 septembre 2019 au 14 septembre 2020, le SMS a enregistré un total de 130 réclamations individuelles, dont 108 ont pu être clôturées à la date du 14 septembre 2020.

Les 130 réclamations individuelles étaient réparties comme suit : 65 concernaient des élèves de l'enseignement fondamental, 51 des élèves de l'enseignement secondaire et 14 des élèves scolarisés dans des écoles internationales, publiques ou privées.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le SMS a conduit 139 médiations pour l'ensemble des 130 réclamations qu'il a enregistrées. Si certaines réclamations requièrent la mise en place de plusieurs médiations, d'autres se limitent à un redressement administratif lequel ne nécessite, a priori, pas de médiation.

Depuis son institution, le Service de médiation scolaire accompagne de manière continue 17 élèves dont les parents n'ont depuis la saisine du Médiateur scolaire pas encore retrouvé une aisance

suffisante pour communiquer directement avec certains acteurs encadrant la scolarité de leur enfant.

Les domaines de compétence couverts par le SMS sont le maintien scolaire (72 réclamations), l'inclusion des enfants à besoins spécifiques (38 réclamations), ainsi que l'intégration (12 réclamations), écoles privées et publiques confondues. Le SMS a également été saisi à huit reprises pour des réclamations dont l'objet ne tombait cependant pas dans son champ de compétences. Celles-ci ont été transmises « pour attribution » aux départements ministériels compétents, tel que prévu à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'État et des communes. Le SMS n'est destinataire d'aucune information sur la suite réservée à ces réclamations.

Parmi les 130 réclamations, 19 concernaient des jeunes adolescents qui ne se trouvaient plus dans l'obligation scolaire. Au jour de la publication de ce rapport, certains de ces jeunes n'ont pas retrouvé le chemin de l'école, et le SMS les a orientés vers le Service national de la jeunesse.

Au cours de cette deuxième année d'exercice, la solide collaboration installée entre le SMS et certaines institutions, tels l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJU) ou l'Ombudsman, s'est davantage renforcée. Ces institutions n'hésitent en effet pas à recommander aux parents ou aux élèves majeurs qui s'adressent à eux de saisir directement le SMS, conscients que ce dernier est davantage outillé pour soutenir les réclamants.

Il est à noter que de plus en plus de réclamants sont conseillés par des agents de la communauté scolaire de saisir le médiateur scolaire, et de plus en plus d'agents de l'Éducation nationale entrent directement en contact avec le SMS afin de demander un accompagnement dans leurs démarches concernant des cas individuels.

Le SMS constate que malgré la fermeture des écoles pendant le confinement, le nombre de saisines du SMS est en hausse par rapport à son premier exercice. Contrairement aux attentes, cette hausse n'est pas en lien avec ladite pandémie.

Cette hausse, qui renforce le rôle du SMS dans le paysage des services de l'Éducation nationale, est le fruit du bouche-à-oreille volontairement véhiculé par des parents et élèves satisfaits et soulagés d'avoir enfin trouvé un interlocuteur neutre auprès du système éducatif pour y déposer leurs doléances. Par ailleurs, il s'agit là également du résultat d'un ensemble d'efforts de promotion du SMS entrepris au cours de l'année écoulée pour aller vers les agents de l'Éducation nationale ou des associations. En sus, et pour autant que les mesures sanitaires l'ont permis, des cours ont été organisés à l'IFEN pour familiariser les participants avec les missions du SMS. Ce dernier a également participé à plusieurs événements au cours desquels il a pu être invité à se présenter : Journée ALJ dédiée aux mesures de soutien aux décrocheurs scolaires, *Afterwork médiation* de l'Association luxembourgeoise de la médiation et des médiateurs agréés (ALMA), rencontre du Rotary Club Luxembourg, Journée « Prévention du harcèlement et des violences scolaires », etc.

Finalement, et en application de l'article 3 de la loi du 18 juin 2018 précitée, le SMS a adressé au ministre de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la Jeunesse 14 recommandations générales. Il a également émis une recommandation individuelle à l'attention d'une direction.

Il est renvoyé pour le détail au rapport d'activité annuel du Service de médiation scolaire à télécharger sur le site www.mediationscolaire.lu.

C. Annexes

C.1. Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT

Voir tableau des abréviations page 172.

Tableau n°1 : Projets en cours SEA

Commune/ asbl	Projet	Description	Capacité max.		
			0-2	2-4	4-12
MAISONS RELAIS					
AC Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess cycles 1 - 4	nouv. construction		279	
AC Käerjeng	SEA préscolaire cycle 1 <i>Projet intégré</i>	nouv. construction école préscolaire avec SEA /projet intégré	220		
AC Mondercange	Nouveau SEA Mondercange	nouv. construction C1 - 4		407	
AC Esch-sur-Sûre	Nouveau SEA	nouv. construction Campus scolaire et sportif C1 -4		387	
AC Differdange	SEA UM BOCK	projet de rénovation et d'extension C 1- 2 précoce inclus		200	
AC Kopstal	SEA Bridel	projet d'extension C 1 - 4 précoce inclus		348	
AC Leudelage	SEA Leudelage <i>Projet intégré</i>	nouv. construction SEA cycles 1 - 4 Phase I et II		264	
AC Esch-sur-Alzette	SEA Wobrécken <i>Projet intégré</i>	nouv. construction C 1 - 4		341	
AC Rumelange	SEA Rumelange	projet d'extension SEA Rumelange (bâtiment existant C 3 et 4) nouvelle construction C 1 - 2		207	
AC Esch-sur-Alzette	SEA Sprätzenhaus	projet de transformation ancienne caserne pompiers en SEA pour C 1 - 4 (précoce exclus)		195	
AC Esch-sur-Alzette	Bësch SEA	projet de rénovation école en forêt +SEA		64	
AC Luxembourg	Ecole & SEA Kiem Luxembourg	projet d'extension C 2 - 4		273	
AC Sanem	SEA Soleuvre école 2000	nouv. construction précoce / C 1 - 4		254	
AC Kehlen	SEA ELMEN	projet de construction d'un nouv. bâtiment scolaire + SEA à Elmen nouveau quartier résidentiel à Olm C 1 - 4 (précoce exclus)		445	
AC Lorentzweiler	SEA Lorentzweiler	projet d'extension SEA enfants scol et SEA jeunes enfants		61	

AC Clervaux	SEA Internationale Grundschule Edward Steichen <i>Projet intégré</i>	nouv. construction		276	
AC Junglinster	SEA Loupescht	nouv. construction SEA C 1 - 4 + jeunes enfants de 3 à 4 ans		24	436
AC Useldange	SEA Useldange	projet de transformation et d'extension C 1 - 4			201
AC Goesdorf	SEA InterAct Dahl	mise à jour des plans augmentation de la capacité d'accueil			191
AC Goesdorf	SEA InterAct Dahl	planification d'une annexe "restauration + cuisine de production"			60
CRÈCHES					
AC Esch-sur-Alzette	Projet Wobrécken	nouv. construction		20	20
Arcus asbl	SEA Grevenmacher	nouv. projet crèche Museldrauwen		24	30
AC Betzdorf	SEA Betzdorf	nouv. construction		48	48

Tableau n°2 : Projets en cours AEF

Commune/ asbl	Projet	Description
à définir	Projet Lorentzweiler	nouv. construction ; planification en cours
Solidarité Jeunes	Projet Maison Reckinger Esch	travaux de rénovation en cours
à définir	Projet Internat Kirchberg	nouv. construction ; planification en cours (APS)
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Maison Schadeck MNA-AEF	travaux de rénovation en cours
à définir	Projet structure d'accueil d'urgence Capellen	nouv. construction ; planification en cours
Act Together	Projet Service	mise en conformité en cours
Agedoc	Projet Internat Fieldgen	nouv. construction ; planification en cours (APS)
AITIA	Projet extension administration	nouv. construction ; planification en cours (APS)
AITIA	Centre Jean Wolter "Um Wendel"	nouv. construction ; planification en cours (APS)
AITIA	Antenne du Nord, Wahlhausen	mise en conformité en cours
AITIA	Bestgen Millen Schiffflange	travaux de rénovation en planification
AITIA	Projet Frisange	nouv. construction ; planification en cours
AITIA	Projet Aessen	nouv. construction ; planification en cours
AITIA	Projet Bigonville	travaux de rénovation en planification
ANNE	Projet Pétange	nouv. construction ; planification en cours (soumission)
ANNE	Projet Kannerland	nouvelle affectation du site en cours
ANNE	Projet Esch/Alzette	nouv. construction ; planification en cours (APS)
ANNE	Projet Foyer Limpertsberg	travaux de rénovation en planification

ANNE	Projet DPI / MINA Troisvièrges	nouv. construction ; planification en cours
ARCUS	Projet Kannerhaus Gréiwemaacher	nouv. construction ; planification en cours (APD)
ARCUS	Projet Kannerhaus lechternach	nouv. construction ; planification en cours
ARCUS	Projet Kannerhaus Jonglënster	travaux de rénovation en planification
ARCUS	Projet Fouren	nouv. construction ; travaux en cours
ARCUS	Centre Formida	nouv. construction, travaux en cours
ARCUS	Centre Remida	travaux de rénovation en cours
ARCUS	Structure prov. Beidweiler pour KH Gréiwemaacher	nouv. construction ; planification en cours (APD)
ARCUS	Projet Echternach rue des romains	pré-étude en cours de réalisation
Caritas Jeunes et Familles	DYS-Positif Junglinster	travaux de rénovation en cours
Caritas Jeunes et Familles	Projet Foyer jour et nuit Esch/Alzette	travaux de rénovation en planification
Centre socio-éducatif de l'État	Projet Dreibern	nouv. construction ; planification en cours (APD)
Centre socio-éducatif de l'État	Projet Schrassig	nouv. construction ; planification en cours (APS)
Centre socio-éducatif de l'État	Projet ferme pédagogique Frisange	travaux d'aménagement en planification
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Colpach BBW	planification en cours
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Oberglabach	nouv. construction ; attendre début des travaux
Croix-Rouge Luxembourgaise	Projet Ferme CST Kautenbach	nouv. construction ; planification en cours (APD)
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Kroentgeschaff Contern	mise en conformité en cours
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Bergem	travaux de rénovation en planification
Fondation Kannerschlass	Projet Pétange	nouv. construction ; planification en cours (soumission)
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	Projet Cents	nouv. construction ; planification en cours (APD)
Fondation PRO FAMILIA	Nouv. Centres d'Accueil Dudelange	nouv. construction, travaux en cours
Les internats Jacques Brocquart	Projet Internat Pétange	nouv. construction ; planification en cours (APS)
Paerd's Atelier asbl	Projet service de formation du projet Liewenshaff	nouv. construction ; planification en cours (APS)
PHOENIX asbl	Projet Assistance familiale Differdange	travaux d'aménagement en planification
Solidarité Jeunes	Foyer Noemi	travaux de rénovation en cours
Solidarité Jeunes	Projet Bettange-Mess	travaux de rénovation en planification
Solidarité Jeunes	Projet CST Bergem	travaux de rénovation en planification
TELOS	Projet Haus A Kassen	travaux de transformation en planification

Tableau n°3 : Projets en cours SJ

Commune/ asbl	Projet	Description
AC Canach	MJ	travaux d'aménagement
AC Diekirch	LGS- Home Prince Henri	travaux de rénovation
AC Dippach	MJ	travaux d'aménagement
AC Echternach	FNEL – Blochhaus	travaux de rénovation
AC Ettelbrück	LGS-St. Sébastien	nouv. construction chalet
AC Lorentzweiler	MJ	travaux d'aménagement/agrandissement
AC Mamer	FNEL- Mamer Wiselen	remise en état et mise en conformité
AC Ettelbrück	HARIKO	travaux d'aménagement
AC Hosingen	MJ	acquisition, remise en état et mise en conformité
AC Luxembourg	FNEL- Robert Schumann	remise en état et mise en conformité

Tableau n°4 : Conventions de bâtisses SEA

Commune	Projet	Description	Capacité		
			0-2	2-4	4-12
AC Echternach	Convention Campus scolaire Echternach	nouv. construction			366
AC Sanem	Avenant Belval-Sud / projet intégré	nouv. construction		69	524
AC Esch-sur-Sûre	Convention projet intégré	nouv. construction			387
AC Kaerjeng	Convention cycle 1 projet intégré	nouv. construction			220
AC Reckange-sur-Mess	Convention nouv. SEA	nouv. construction			279
AC Esch-sur-Alzette	Convention projet Sprätzenhaus	transformation			195
AC Esch-sur-Alzette	Convention Bësch SEA	aménagement			64
AC Esch-sur-Alzette	Avenant Convention Wobrécken aire de jeux nat.	nouv. construction		40	341
AC Mondercange	Convention nouveau SEA	nouv. construction			407
AC Differdange	Convention Um Bock	nouv. construction			200
AC Sanem	Convention Projet école 2000	nouv. construction			254
AC Rumelange	SEA Rumelange	travaux d'extension			207
CARITAS Jeunes et Familles asbl	Convention - F.J Am Rousegärtchen	travaux de rénovation			
AC Leudelage	Avenant convention phase I + phase II projet intégré	nouv. construction			264
AC Luxembourg	Convention SEA Um Kiem	nouv. construction			273
Louklëppelcher asbl	Convention SEA Interantionale Grundschule Edward Steichen Reuler	nouv. construction			276
AC Wiltz	Convention SEA Wunne mat der Wooltz projet intégré cycles 1-4	nouv. construction			357
AC Kehlen	Convention SEA Projet Elmen	nouv. construction			445
AC Dudelage	Convention Projet Ribeschpont	nouv. construction			107
AC Useldange	Convention Projet de rénovation et d'extension de l'école fond. et de la maison relais	travaux de rénovation et d'extension			201

Tableau n°5 : Conventions de bâtisses SJ

Commune/ asbl	Projet	Description
AC Lorentzweiler	MJ	travaux d'aménagement/agrandissement
AC Luxembourg	FNEL- Robert Schumann	remise en état et mise en conformité
AC Ettelbrück	Chalet LGS-St. Sébastien	nouv. construction

Tableau n°6 : Conventions de bâtisses EM

Commune	Projet	Localité	Description
Synecosport AC Manternach & AC Bech	école de musique	Berbourg	nouv. construction
AC Hesperange	école de musique	Fentange	transformation
AC Grevenmacher	école de musique	Grevenmacher	transformation
AC Helperknapp	école de musique	Brouch	nouv. construction
AC Kehlen	école de musique	Kehlen	nouv. construction
AC Mamer	école de musique	Mamer	nouv. construction
AC Wiltz	école de musique	Wiltz	nouv. construction
AC Steinsel	école de musique	Steinsel	nouv. construction
AC Pétange	école de musique	Pétange	nouv. construction
AC Erpeldange-sur-Sûre	école de musique	Erpeldange-sur-Sûre	transformation
AC Lorentzweiler	école de musique	Lorentzweiler	transformation
AC Roeser	école de musique	Berchem	nouv. construction
AC Wincrange	école de musique	Wincrange	nouv. construction
AC Grevenmacher	école de musique	Grevenmacher	nouv. construction

Tableau n°7 : Décompte SEA

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
AC Steinsel	MR Centre Robert Krieps	Heisdorf	nouv. construction
AC Strassen	Crèche Am Pescher IV	Strassen	nouv. construction
AC Kayl	MR Widdem	Kayl	nouv. construction
AC Helperknapp	Crèche "An Dicksen"	Tuntange	nouv. construction
Syndicat Harlange	MR Cycles 3+4	Harlange	nouv. construction
AC Schieren	MR et Crèche Bim Bam	Schieren	transformation
AC Biwer	Crèche Biwer	Biwer	nouv. construction
AC Schieren	MR Rousennascht	Schieren	nouv. construction
AC Schengen	MR Elvange	Elvange	nouv. construction
AC Niederanven	MR avec Crèche	Oberanven	nouv. construction
AC Préizerdaul	MR Bettborn	Bettborn	nouv. construction
AC Mersch	MR Nic. Welter	Mersch	nouv. construction
AC Strassen	MR Place des Martyrs	Strassen	transformation
AC Betzdorf	MR Roodt-Syre	Roodt-Syre	extension
AC Bourscheid	MR et Crèche Groussgaass	Bourscheid	nouv. construction
AC Differdange	MR Oberkorn	Oberkorn	transformation
AC Differdange	MR Woiwer	Differdange	extension
AC Esch-sur-Alzette	MR Kleppen	Esch/Alzette	nouv. construction
AC Steinsel	MR Centre Robert Krieps	Heisdorf	nouv. construction
AC Strassen	Crèche Am Pescher IV	Strassen	nouv. construction

Tableau n°8 : Décompte SJ

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
LGS-Neihaischen	Home	Neihaischen	rénovation/transformation

Tableau n°9 : Décomptes EM

Commune	Projet	Localité	Description
AC Mondorf	école de musique	Altwies	nouv. construction

Tableau n°10 Nombre de dossiers traités SEA

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	155
refus	6
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	129
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	14
arrêtés portant sur la première tranche convention	6
TOTAL	310

Tableau n°11 : Nombre de dossiers traités AEF

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	207
refus	1
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	247
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	40
TOTAL	495

Tableau n°12 : Nombre de dossiers traités SJ

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	81
refus	9
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	67
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	28
arrêtés portant sur la première tranche convention	2
TOTAL	187

C.2. Publications du ministère

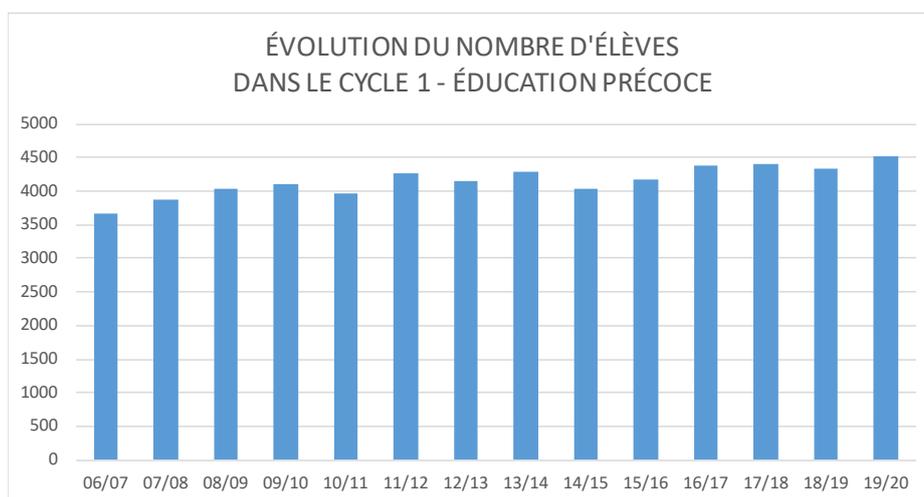
SDG-EF	
	<p>Was tun nach dem 4ten Zyklus der Grundschule? 2019/2020 Que faire après le 4e cycle de l'enseignement fondamental? Plan d'études - Ecole fondamentale Plan-cadre pour l'éducation précocoe au Luxembourg Fardes : Bilans intermédiaires -cycles 2, 3, 4 Bilans d'apprentissage - cours d'accueil - Cycles 3 - 4 Bilans d'apprentissage - cours d'accueil Bilans de fin de cycle - fardes&feuilles Bilans intermédiaires du développement des compétences - cycle 1 - Enseignement fondamental Concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur - Culture luxembourgeoise</p>
DG-ES	
	<p>Que faire après la 5e de l'enseignement secondaire général? 2019-2020 ONLINE : Que faire après la 4e de l'enseignement secondaire classique ? ONLINE : Was tun nach der 5e ESG? 2019-2020 La voie de préparation de l'enseignement secondaire général Affiche : Cours de rattrapage</p>
DG-JEUNESSE	
	<p>You(th)@School – Jugendarbeit an den Schulen Mateneen - Praxishefte Demokratische Schulkultur - Demokratiebildung in der digitalisierten Gesellschaft (All + FR) Mateneen - Praxishefte Demokratische Schulkultur – Schülervertretung (DE / FR) Gérer, éduquer et accompagner ! Brochure : Les écrans en famille - Guide pour parents Affiche: Gérer, éduquer et accompagner ! Les écrans en famille Livret d'accueil unité de sécurité - Centre socio-éducatif de l'Etat (FR / DE / PO)</p>
DIVERS	
	<p>ONLINE : 8 numéros du Courrier de l'Éducation nationale ONLINE : Catalogue de formations sur la thématique de la santé affective et sexuelle ONLINE : Circulaire de printemps ONLINE : Rapport d'activités 2018-2019 - Service de médiation scolaire Affiche & flyer : Gala des lauréats des conservatoires luxembourgeois – automne Affiche & flyer : Gala des lauréats des conservatoires luxembourgeois – printemps Flyer : Les droits d'auteur en 2 pages Brochure : Les classes à régime linguistique spécifique/The classes with a specific linguistic system Flyer : Les classes à régime linguistique spécifique/The classes with a specific linguistic system L'orientation vers l'enseignement secondaire Éducation et formation des adultes - Apprendre tout au long de la vie - Catalogue 2020-2021 Bienvenue à l'école luxembourgeoise Welcome to Luxembourgish schools Bem-vindos à escola luxemburguesa</p>

	<p>ONLINE : Willkommen in der luxemburger Schule? Flyer : School / école- Enseignement international - International schooling Accueillir et intégrer Cadre de référence des cours complémentaires de langue portugaise aux cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental – FR / PT Curriculum des cours complémentaires de langue portugaise aux cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental – FR / PT Catalogue de formation continue pour les services socio-éducatifs pour l'année 2019/2020 Catalogue de formation continue pour les services socio-éducatifs 2020/2021 Dictionnaire tigrigna-français Dictionnaire arabe-français-luxembourgeois Dictionnaire farsi-français-luxembourgeois Classeurs: SFP - carnet de stage SKI - L 2020-2021 passage fondamental – secondaire Flyer : Diplom+ PISA 2018 Luxembourg - Kompetenzen von Schülerinnen und Schülern im internationalen Vergleich Lies a fléi – de Katalog : 2020 Dossier d'information : La voie de préparation de l'enseignement secondaire général MENJE - Rapport d'activités 2019 Validation des acquis de l'expérience : Les six étapes (CCP / DAP / DT / DES / Brevet de maîtrise) / Die Anerkennung erworbener Kompetenzen : die sechs Etappen (CCP / DAP / DT / DES / Brevet de maîtrise) Le système éducatif luxembourgeois 2020 ONLINE : Das luxemburgische Bildungssystem 2020 Health behaviour in school-aged children: Suicidal behaviour in youth in Luxembourg - Findings from the HBSC 2014 Luxembourg study Health behaviour in school-aged children: Trends from 2006-2018 in health behaviour, health outcomes and social context of adolescents in Luxembourg ONLINE : Peer Mediation : 2^e rencontre nationale d'échange des médiatrices et médiateurs par les pairs (DE / FR)</p>
Publications dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	
	<p>Flyer : reprise des cours Enseignement fondamental Flyer : reprise des cours Enseignement secondaire Flyer : reprise des cours Formation professionnelle Flyer : Coronavirus COVID-19 : Détails du dispositif sanitaire lorsqu'un cas isolé se présente dans une classe Online : Rapport d'analyse sur la situation de la COVID-19 dans les établissements scolaires du 15 septembre au 1^{er} novembre 2020 Online : L'école face à la COVID-19 au Luxembourg, rapport d'analyse Flyer: Fakten a wëssenschaftlech Erkenntnisser zum COVID-19 Virus an de Schoulen Flyer : Covid-19 : Reprise des cours à l'enseignement fondamental Flyer : Openeen oppassen Flyer : Covid-19 : Reprise des cours au lycée Flyer : Covid-19 : Reprise des cours à la formation professionnelle Flyer : Reprise des activités pédagogiques du cycle 1 de l'enseignement fondamental Affiche : D'Corra erkläert COVID-19 Regele fir Kanner vu 0 bis 6 Joer</p>

C.3. Statistiques de l'Éducation nationale

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

ANNÉE	ÉLÈVES
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045
15/16	4183
16/17	4380
17/18	4411
18/19	4342
19/20	4532



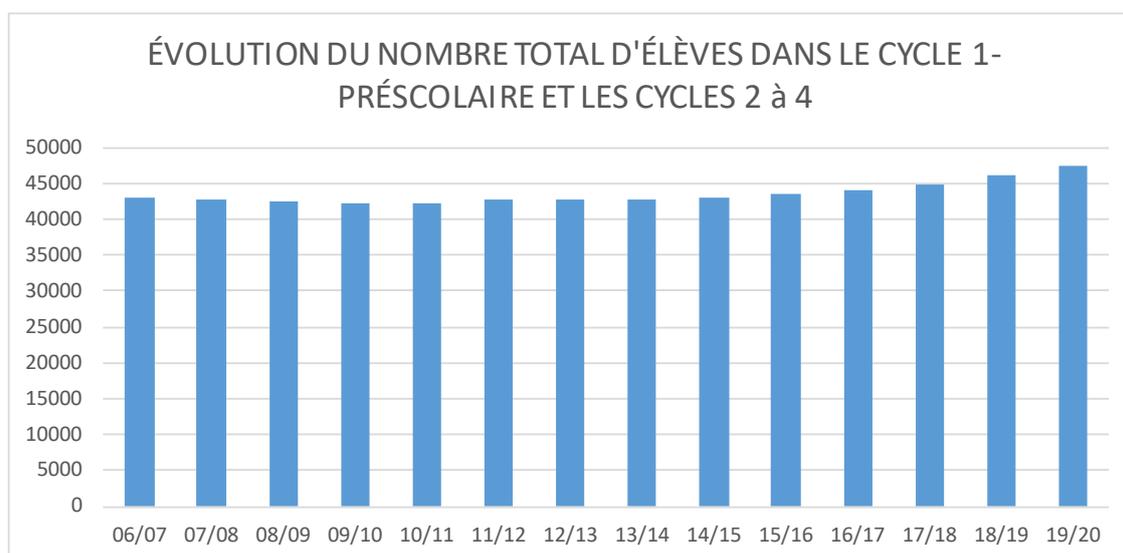
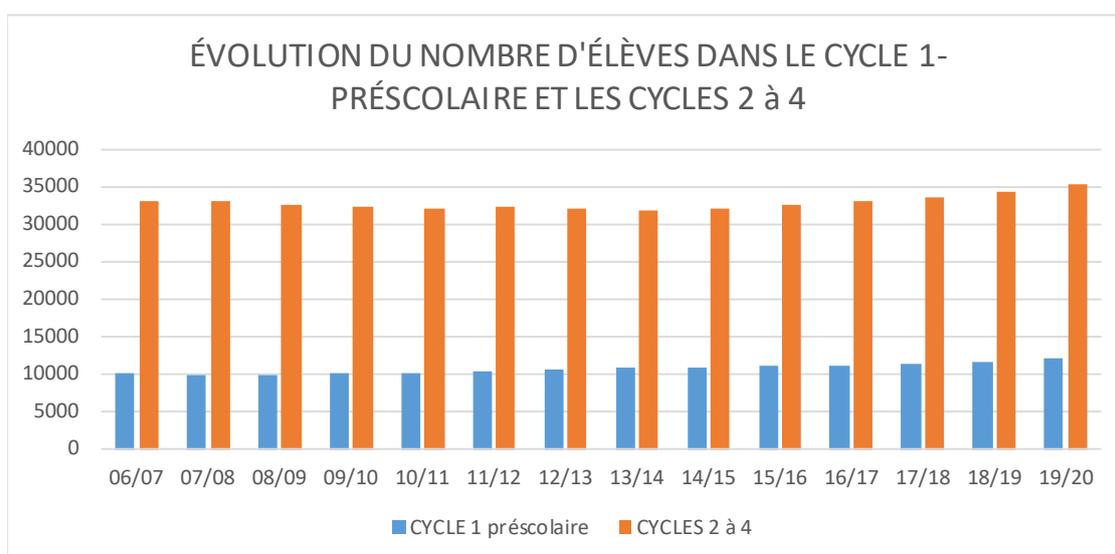
TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE dans l'enseignement public

ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
06/07	3671	5557	66.1%
07/08	3865	5775	66.9%
08/09	4036	5667	71.2%
09/10	4105	5845	70.2%
10/11	3961	5843	67.8%
11/12	4258	5904	72.1%
12/13	4141	6032	68.7%
13/14	4283	6359	67.4%
14/15	4045	6428	62.9%
15/16	4183	6490	64.5%
16/17	4380	6532	67.1%
17/18	4411	6649	66.3%
18/19	4342	6590	65.9%
19/20	4532	6653	68.1%

* Chiffres STATEC

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

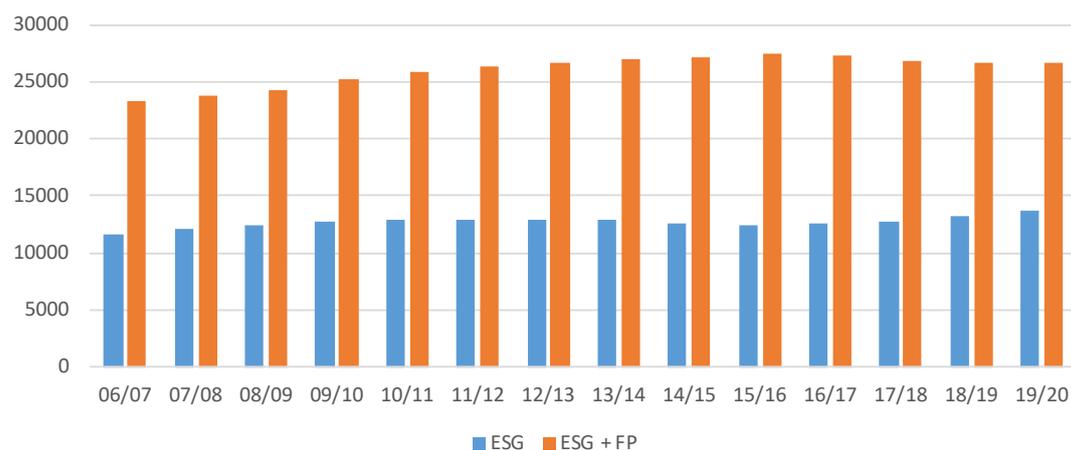
ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100
15/16	11027	32556	43583
16/17	11008	33107	44115
17/18	11253	33638	44891
18/19	11726	34414	46140
19/20	12048	35409	47457



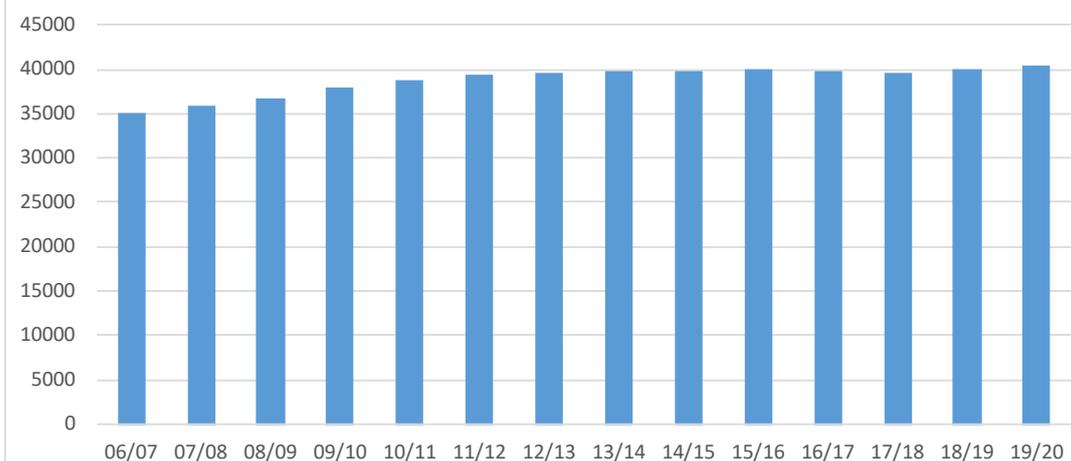
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

ANNÉE	ESG	ESG + FP	TOTAL
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12607	27152	39759
15/16	12458	27525	39983
16/17	12636	27260	39896
17/18	12810	26761	39571
18/19	13255	26676	39931
19/20	13774	26687	40461

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

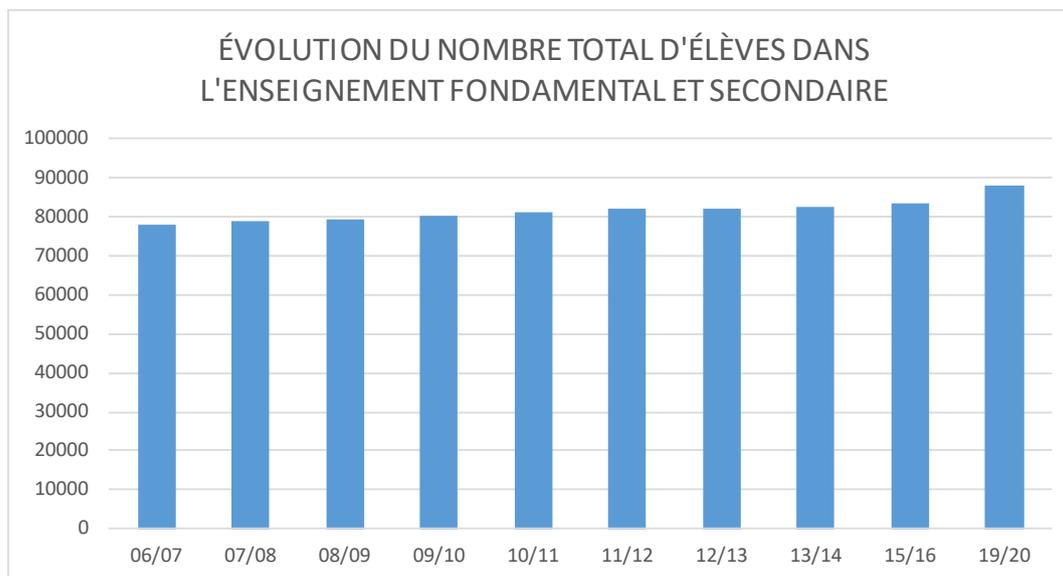
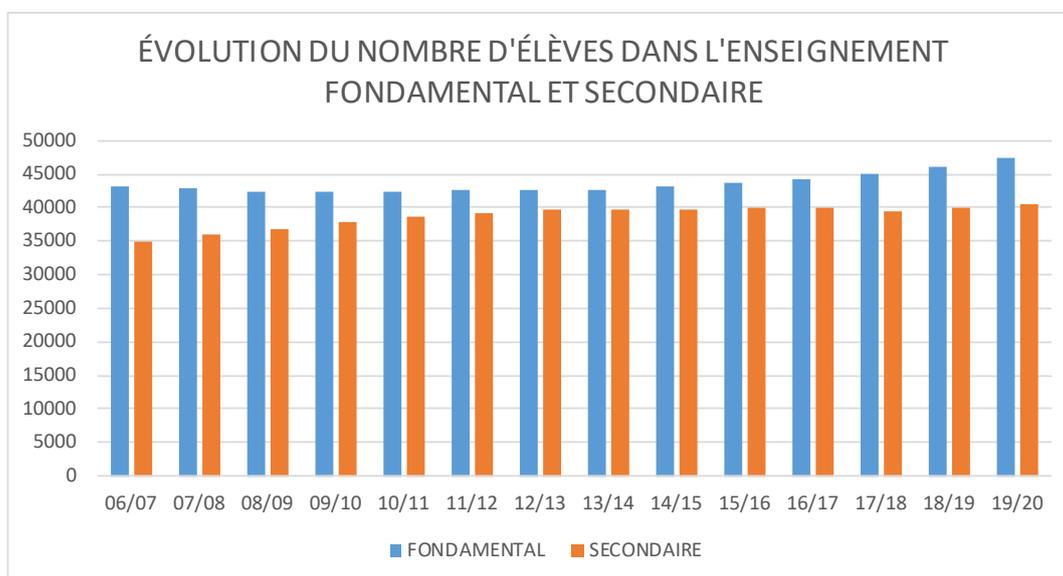


ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL	SECONDAIRE	TOTAL
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39305	82008
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472
14/15	43100	39759	82859
15/16	43583	39983	83566
16/17	44115	39896	84011
17/18	44891	39571	84460
18/19	46140	39931	86071
19/20	47398	40461	87859

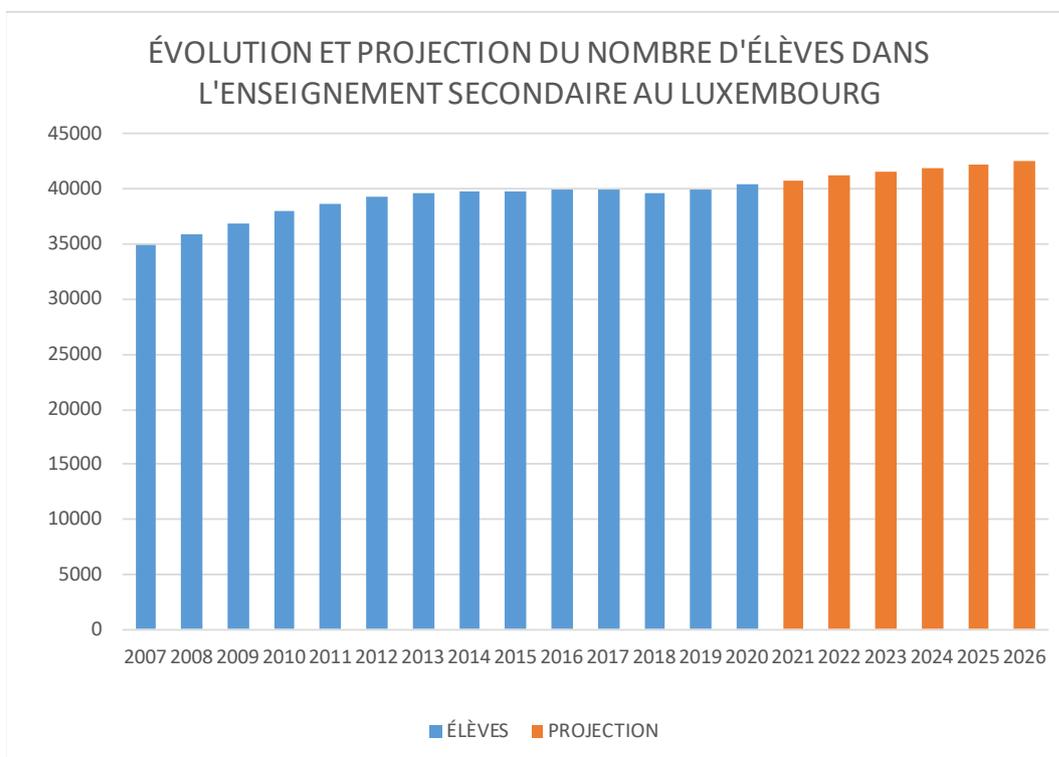


ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

Chiffres de fin d'année; Formation initiale; Établissements secondaires au Luxembourg.

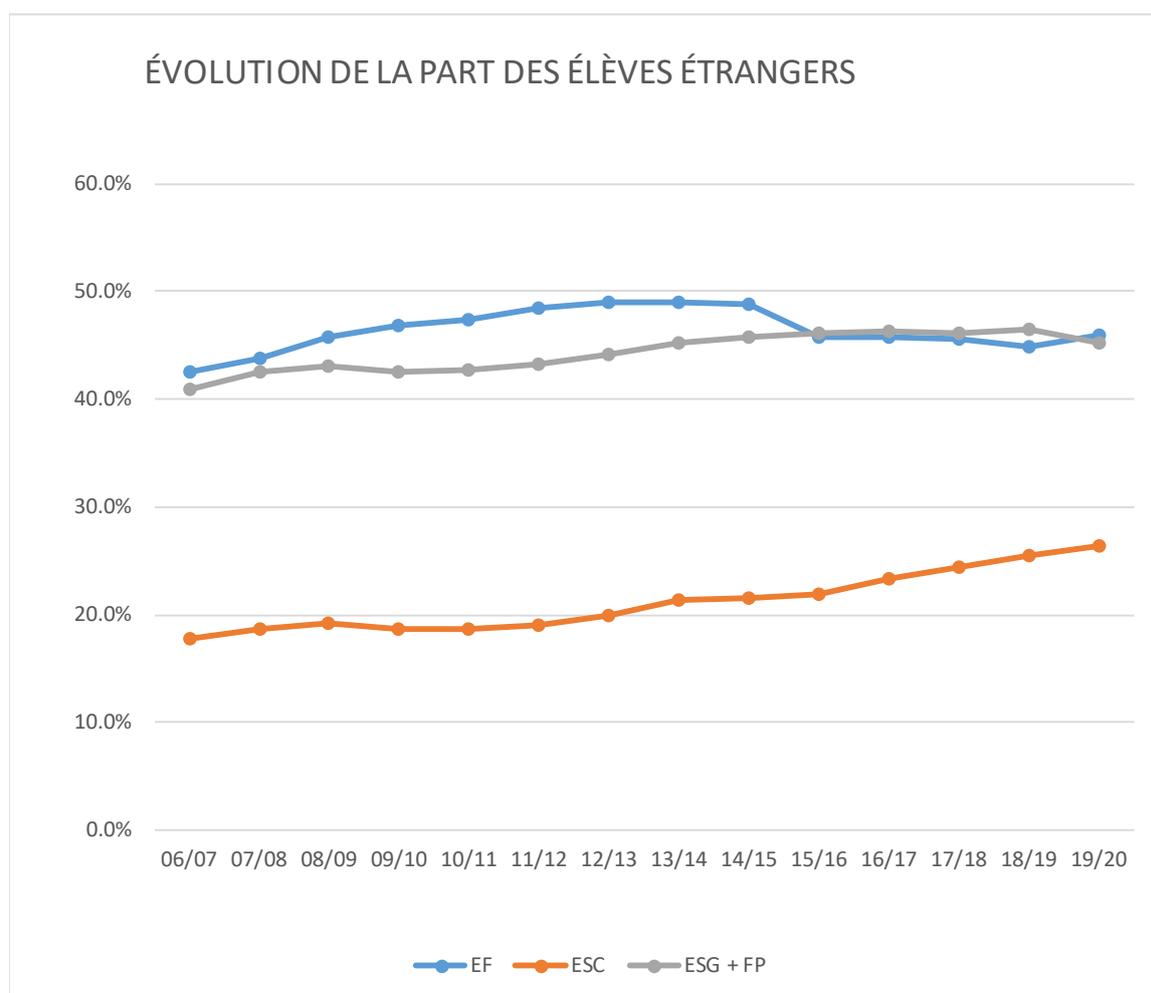
"Année 2020" = année scolaire 2019/2020

ANNÉE	ÉLÈVES
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39759
2016	39983
2017	39896
2018	39571
2019	39931
2020	40461
2021	40817
2022	41173
2023	41530
2024	41886
2025	42242
2026	42599



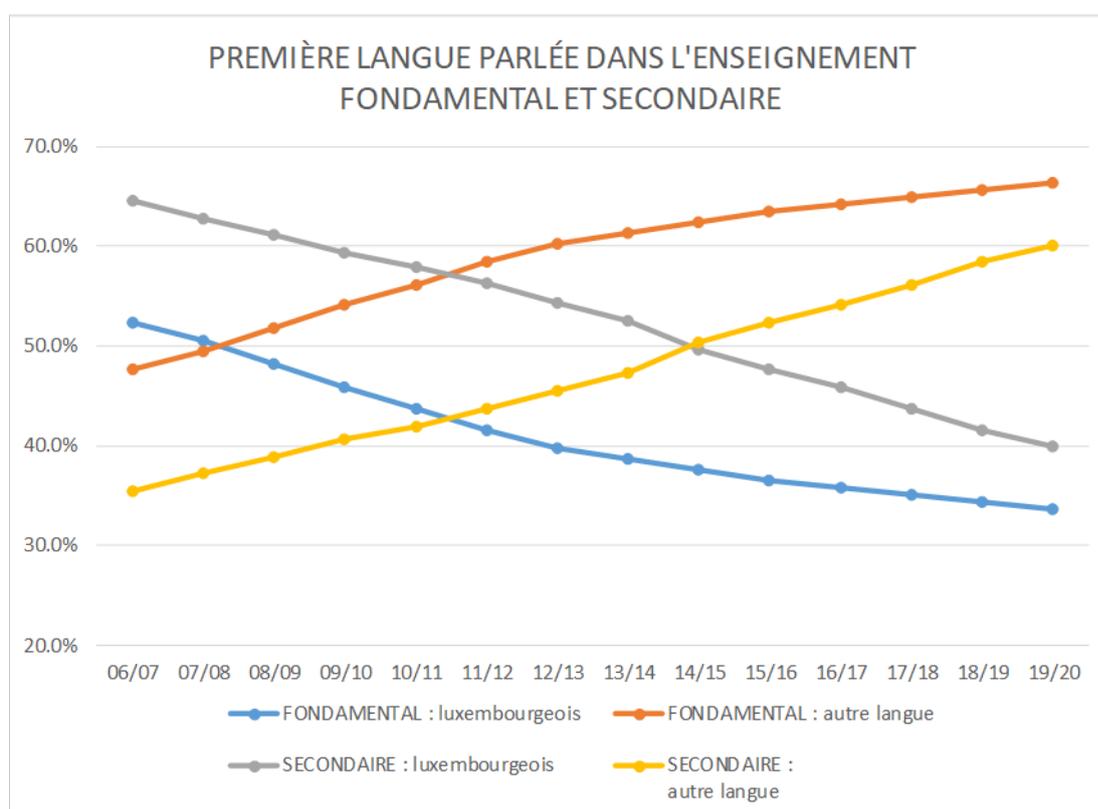
ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

ANNÉE	EF	ESC	ESG + FP
06/07	42.5%	17.8%	41.0%
07/08	43.8%	18.6%	42.5%
08/09	45.7%	19.2%	43.0%
09/10	46.9%	18.6%	42.5%
10/11	47.4%	18.7%	42.7%
11/12	48.5%	19.1%	43.2%
12/13	49.0%	20.0%	44.2%
13/14	49.0%	21.3%	45.3%
14/15	48.9%	21.5%	45.7%
15/16	45.7%	21.8%	46.1%
16/17	45.8%	23.3%	46.3%
17/18	45.6%	24.4%	46.2%
18/19	44.9%	25.4%	46.5%
19/20	45.9%	26.4%	45.2%



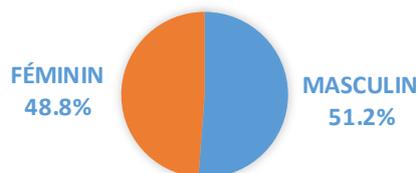
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL : luxembourgeois	FONDAMENTAL : autre langue	SECONDAIRE : luxembourgeois	SECONDAIRE : autre langue
06/07	52.3%	47.7%	64.5%	35.5%
07/08	50.6%	49.4%	62.7%	37.3%
08/09	48.2%	51.8%	61.2%	38.8%
09/10	45.8%	54.2%	59.4%	40.6%
10/11	43.8%	56.2%	58.0%	42.0%
11/12	41.5%	58.5%	56.3%	43.7%
12/13	39.8%	60.2%	54.4%	45.6%
13/14	38.7%	61.3%	52.6%	47.4%
14/15	37.6%	62.4%	49.7%	50.3%
15/16	36.5%	63.5%	47.6%	52.4%
16/17	35.8%	64.2%	45.8%	54.2%
17/18	35.1%	64.9%	43.8%	56.2%
18/19	34.4%	65.6%	41.6%	58.4%
19/20	33.7%	66.3%	39.9%	60.1%

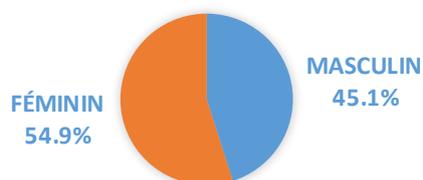


ÉLÈVES PAR SEXE 2019/20

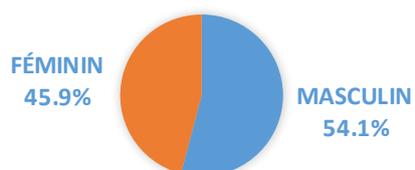
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL (FORMATION PROFESSIONNELLE INCLUSE)



PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7^e
de l'enseignement secondaire
à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7e C	7e G	7e P	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51
15/16	4769	1797	2417	506	49
16/17	4867	1884	2456	504	23
17/18	4825	1967	2477	357	24
18/19	4933	2064	2497	362	10
19/20	5003	2034	2629	313	27

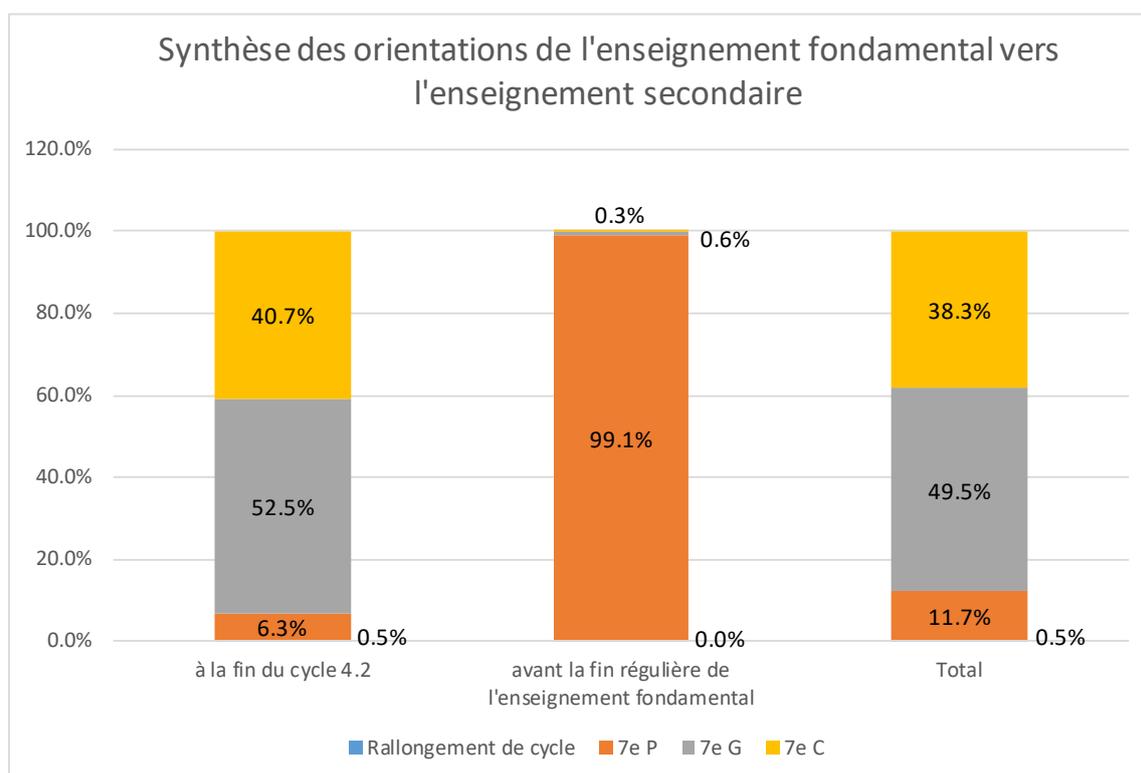
ANNÉE	4.2 EF	7e C	7e G	7e P	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	41.8%	51.3%	6.0%	0.9%
07/08	5076	40.7%	52.4%	6.4%	0.5%
08/09	5131	39.7%	52.8%	7.0%	0.5%
09/10	5095	38.1%	52.5%	8.7%	0.7%
10/11	5154	37.7%	51.7%	9.2%	1.4%
11/12	5268	36.9%	51.6%	10.3%	1.2%
12/13	5056	36.0%	52.3%	10.6%	1.1%
13/14	4798	35.1%	51.5%	12.6%	0.8%
14/15	4789	37.7%	50.3%	11.0%	1.1%
15/16	4769	37.7%	50.7%	10.6%	1.0%
16/17	4867	38.7%	50.4%	10.4%	0.5%
17/18	4825	40.8%	51.3%	7.4%	0.5%
18/19	4933	41.8%	50.6%	7.4%	0.2%
19/20	5003	40.7%	52.5%	6.3%	0.5%

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Année scolaire 2019/20

Orientations vers l'enseignement secondaire	7e C	7e G	7e P	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	2034	2629	313	27	5003
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	1	2	306	0	309
Total	2035	2631	619	27	5312

Orientations vers l'enseignement secondaire	7e C	7e G	7e P	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	40.7%	52.5%	6.3%	0.5%	100.0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0.3%	0.6%	99.1%	0.0%	100.0%
Total	38.3%	49.5%	11.7%	0.5%	100.0%



RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2019/2020

Cycle 1- précoce		
<âge normal	177	3.9%
âge normal	4308	95.1%
>âge normal	47	1.0%
Total	4532	100.0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	27	0.2%
âge normal	11595	96.3%
>âge normal	426	3.5%
Total	12048	100.0%

Cycles 2-4		
<âge normal	719	2.0%
âge normal	27219	76.9%
>âge normal	7471	21.1%
Total	35409	100.0%

ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
06/07	1.9%	97.2%	0.9%	0.1%	97.9%	2.0%	1.3%	78.5%	20.1%
07/08	2.3%	96.8%	1.0%	0.1%	98.0%	1.9%	1.5%	78.6%	19.9%
08/09	4.9%	94.2%	0.9%	0.0%	98.2%	1.7%	1.4%	79.0%	19.6%
09/10	4.2%	94.9%	0.9%	0.0%	98.4%	1.6%	1.5%	79.5%	19.0%
10/11	2.8%	96.3%	0.9%	0.1%	97.6%	2.3%	1.7%	80.5%	17.9%
11/12	6.8%	92.5%	0.7%	0.1%	97.3%	2.6%	1.8%	80.1%	18.1%
12/13	6.2%	93.0%	0.8%	0.1%	97.0%	2.9%	1.9%	79.5%	18.6%
13/14	6.4%	92.7%	0.9%	0.4%	96.5%	3.1%	2.4%	78.3%	19.3%
14/15	5.3%	94.0%	0.7%	0.4%	96.1%	3.5%	2.5%	77.6%	19.9%
15/16	6.0%	93.1%	0.9%	0.5%	96.0%	3.5%	2.4%	77.2%	20.4%
16/17	5.1%	94.2%	0.7%	0.3%	95.6%	4.0%	2.1%	77.2%	20.7%
17/18	4.5%	94.9%	0.6%	0.2%	96.3%	3.5%	2.6%	76.9%	20.5%
18/19	5.0%	94.2%	0.8%	0.1%	96.7%	3.2%	2.3%	76.6%	21.1%
19/20	3.9%	95.1%	1.0%	0.2%	96.3%	3.5%	2.0%	76.9%	21.1%

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (formation initiale)

ANNÉE	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
06/07	92.1%	87.2%	89.5%	90.1%	89.8%	91.1%	89.9%
07/08	93.7%	90.4%	89.5%	88.5%	90.5%	90.4%	90.6%
08/09	93.1%	89.3%	90.4%	89.1%	90.4%	90.0%	90.4%
09/10	92.6%	90.2%	89.4%	87.8%	90.8%	90.7%	90.3%
10/11	93.4%	91.4%	90.5%	89.5%	91.9%	91.4%	91.3%
11/12	92.5%	89.9%	90.0%	88.7%	93.1%	92.8%	91.1%
12/13	91.9%	92.3%	88.5%	88.1%	93.3%	92.9%	91.1%
13/14	92.7%	90.2%	90.6%	88.8%	94.5%	94.1%	91.8%
14/15	93.1%	90.8%	89.5%	86.1%	91.2%	91.8%	90.3%
15/16	93.2%	92.0%	90.5%	85.9%	91.5%	91.1%	90.7%
16/17	93.1%	90.5%	92.2%	89.0%	91.9%	90.6%	91.2%
17/18	93.5%	91.2%	91.6%	87.2%	91.0%	90.1%	90.8%
18/19	91.3%	91.3%	91.3%	90.6%	95.3%	94.2%	92.5%
19/20	94.4%	93.9%	95.1%	95.0%	96.7%	96.4%	95.1%

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL (formation initiale)**
à l'exclusion des classes sans promotion

CYCLE INFÉRIEUR

ANNÉE	7 ^e	8 ^e	9 ^e	TOTAL
07/08	86.5%	80.1%	80.5%	82.1%
08/09	88.0%	81.0%	83.8%	84.1%
09/10	86.5%	83.2%	83.1%	84.1%
10/11	84.3%	83.0%	84.6%	84.0%
11/12	85.8%	84.0%	86.3%	85.5%
12/13	86.7%	84.2%	85.6%	85.5%
13/14	85.6%	85.5%	87.2%	86.3%
14/15	82.3%	83.8%	87.3%	85.0%
15/16	86.6%	83.5%	88.0%	86.3%
16/17	84.3%	84.7%	89.4%	86.6%
17/18	97.6%	83.4%	89.2%	90.1%
18/19	95.0%	95.0%	87.0%	91.5%
19/20	95.2%	95.4%	81.6%	89.1%

RÉGIME TECHNIQUE

ANNÉE	10 ^e	11 ^e	12 ^e	TOTAL
07/08	74.8%	84.1%	77.5%	78.6%
08/09	75.9%	81.4%	78.3%	78.4%
09/10	69.1%	80.1%	77.0%	74.9%
10/11	70.4%	83.3%	80.1%	77.4%
11/12	72.6%	80.7%	80.3%	77.3%
12/13	74.4%	83.9%	81.9%	79.5%
13/14	73.8%	83.3%	79.9%	78.7%
14/15	70.6%	82.6%	78.4%	76.8%
15/16	73.1%	83.7%	81.5%	79.0%
16/17	75.8%	86.5%	82.7%	81.2%
17/18	73.5%	82.0%	81.7%	79.0%
18/19	77.8%	83.9%	82.0%	80.9%
19/20	81.1%	90.1%	83.1%	84.6%

À noter qu'à partir de la rentrée 2017-2018, la réforme du lycée s'est accompagnée d'une nouvelle terminologie : l'enseignement secondaire technique est devenu l'enseignement secondaire général et les classes ne sont plus numérotées de la 7^e à la 13^e mais de la 7^e à la 1^e.

DIPLÔMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2019/20

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires	1709	1580	129	92.5%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1883	1588	295	84.3%
Diplôme de technicien *	807	647	160	80.2%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	863	759	104	87.9%
Certificat de capacité professionnelle	169	134	35	79.3%
Total	5431	4708	723	86.7%

* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

ÉVOLUTION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20
Diplôme de fin d'études secondaires	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651	1599	1526	1533	1484	1580
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	801	752	723	764	846	1027	934	955	1003	1460	1346	1247	1366	1588
Diplôme de technicien (ancien régime)	523	520	518	410	547	539	576	606	427	143	12			
Diplôme de technicien								7	233	437	768	535	603	647
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	873	853	936	945	929	957	861	130	3					
Diplôme d'aptitude professionnelle							103	731	794	1042	832	831	745	759
Certificat de capacité manuelle	68	61	47	43	63	37	64	3						
Certificat d'initiation technique et professionnelle	94	73	79	87	98	59	4							
Certificat de capacité professionnelle							29	136	170	144	150	110	107	134
Total	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118	4281	4825	4634	4256	4305	4708

C.4. Coût et financement du système scolaire

Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois Analyse de l'année budgétaire 2018

Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	676,644,472 €	264,982,316 €	458,678,041 €	1,400,304,829 €
Communes	206,364,852 €			206,364,852 €
Administration des Bâtiments publics	986,264 €	38,609,490 €	58,320,727 €	97,916,481 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	39,617,046 €	13,549,386 €	23,839,197 €	77,005,630 €
Ministère de la Famille	3,914,600 €	3,194,825 €	5,513,805 €	12,623,230 €
Ministère des Transports		18,546,781 €	32,010,296 €	50,557,076 €
Ministère de la Santé	207,859 €	56,546 €	97,591 €	361,996 €
Landkreis Merzig-Wadern		458,624 €		458,624 €
Total	927,735,092 €	339,397,969 €	578,459,657 €	1,845,592,718 €

Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	651,383,500 €	238,499,725 €	411,343,107 €	1,301,226,332 €
Rémunération du personnel non-enseignant	33,547,872 €	18,006,590 €	31,531,685 €	83,086,147 €
Autres dépenses courantes	163,090,676 €	43,412,151 €	75,865,735 €	282,368,562 €
Dépenses en capital	79,713,044 €	39,479,504 €	59,719,132 €	178,911,680 €
Total	927,735,092 €	339,397,970 €	578,459,659 €	1,845,592,721 €

C.5. Liste des abréviations

AC	Administration communale
ACCU	Classes d'accueil
ADEM-OP	Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi
5ADF	5 ^e d'adaptation francophone
AEF	Aide à l'enfance et à la famille
AELE	Association européenne de libre-échange
ALJ	Antenne locale pour jeunes (anciennement Agences locales pour jeunes)
Anefore	Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
asbl	Association sans but lucratif
ASFT	Activités socio-familiales et thérapeutiques
BnL	Bibliothèque nationale du Luxembourg
BPI	Bénéficiaire de protection internationale
CAI	Contrat d'accueil et d'intégration
CASNA	Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDA	Centre pour le développement des apprentissages
CDI	Centre pour le développement intellectuel
CEJHP	Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel
CePAS	Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires
CGIE	Centre de gestion informatique de l'Éducation
CI(S)	Commission d'inclusion (scolaire)
CGPO	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
CLIJA/CLIJA+	Classes d'accueil pour jeunes adultes pour les 16 ans et CLIJA+ pour les 17 – 24 ans
CNA	Centre national de l'audiovisuel
CNES	Commission nationale des programmes de l'enseignement secondaire
CNFPC	Centre national de formation professionnelle continue
CNI	Commission nationale d'inclusion

CST	Centre socio-thérapeutique
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'Etat
CTSA	Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	Diplôme de technicien
DR	Direction de l'enseignement fondamental
EEE	Espace économique européen
EF	École fondamentale
EFP	Enseignement et formation professionnels
EIDE	École internationale Differdange & Esch-sur-Alzette
ENAD	École nationale pour adultes
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
ES	Enseignement secondaire
ESC/ESG	Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général
ESEB	Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques
ETP	Equivalent temps plein
FNEL	Fédération nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg
7 GIF/GIA	7 ^e de l'enseignement général d'insertion français/allemand
IAM	Identity and Access Management
IB	International Baccalaureate
I-EBS	Instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou spécifiques
IELTS	International English Language Testing System
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
LGBTI	lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe
LGS	Lëtzebuurger Guiden a Scouten (Guides et Scouts du Luxembourg)
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MIFA	Ministère de la Famille

MJ	Maison de jeunes
MR	Maison relais
NEET	Not in Education, Employment or Training
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
OPL	Orchestre Philharmonique du Luxembourg
OSNA	Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PDS	Plan de développement de l'établissement scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RGD	Règlement grand-ducal
RNPP	Registre national des personnes physiques
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SEA	Service d'éducation et d'accueil
S-EBS	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques
SFA	Service de la formation des adultes
SePAS	Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées
SECAM	Service de la scolarisation des enfants étrangers, surnommé SECAM (SE pour Service, C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, A pour Aide aux enseignants, M pour Médiation interculturelle).
SMS	Service de la médiation scolaire
SNJ	Service national de la jeunesse
SSE	Service socio-éducatif
STAR	Service technique accueil et réception
Teams/MS Teams	Microsoft Teams : application de communication collaborative, mise à disposition des élèves et du personnel de l'Éducation nationale, permettant entre autres la visioconférence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UGDA	École de musique Union Grand-Duc Adolphe
VP	Voie de préparation de l'enseignement secondaire général

